



**XPO LOGISTICS EUROPE**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 19 672 482 €  
Siège social : 192 avenue Thiers, 69006 Lyon

*309 645 539 RCS Lyon*

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

## Responsable du Rapport Financier Annuel

Monsieur Troy Cooper, Président du Directoire de XPO Logistics Europe S.A. (*la Société*)

## Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

**Troy Cooper**  
*Président du Directoire*  
*XPO Logistics Europe*

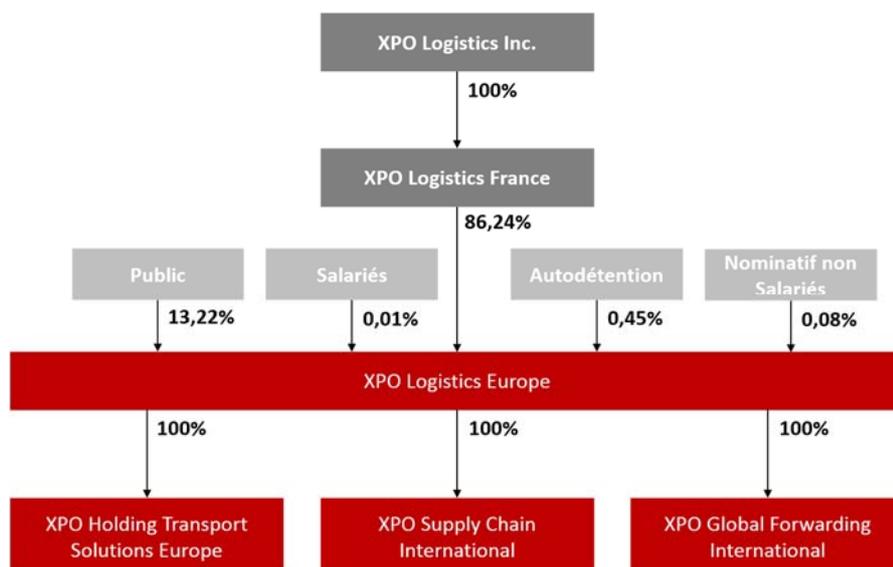
**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 1  
PRESENTATION DE LA SOCIETE**

- 1.1 Organigramme simplifié
- 1.2 Les Ressources Humaines
- 1.3 Rôle des différentes structures  
juridiques dans l'organisation du  
Groupe
- 1.4 Activités de XPO Logistics Europe
- 1.5 Liste des sociétés consolidées

## 1.1 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015 (% EN CAPITAL)



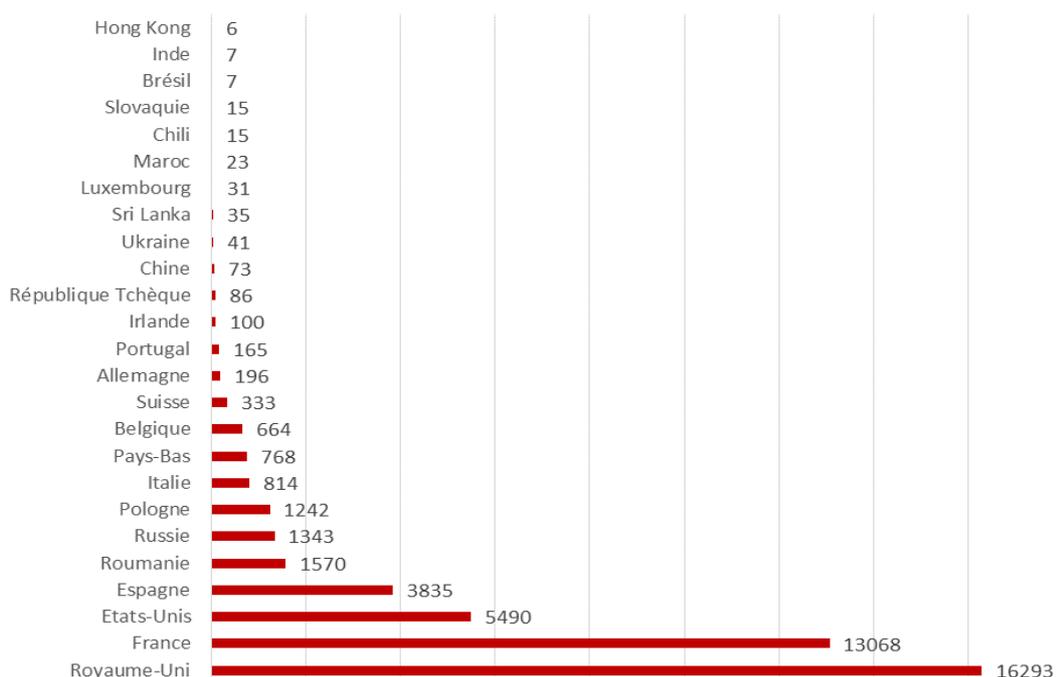
Le périmètre de consolidation de la Société est décrit ci-après en paragraphe 1.5 du Rapport de Gestion.

Le tableau des filiales et participations de la Société est inclus dans les comptes sociaux en chapitre 8.2.3.v.

## 1.2 LES RESSOURCES HUMAINES

Le Groupe compte au 31 décembre 2015, 46 220 collaborateurs dont 33 152 hors de France, soit près de 72% du Groupe.

La répartition des effectifs du Groupe par pays est la suivante :



## 1.3 ROLE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES JURIDIQUES DANS L'ORGANISATION DU GROUPE

Quatre types de sociétés peuvent être distingués au sein du Groupe :

**Les sociétés opérationnelles “Supply Chain”**, dont le rôle consiste à fournir des prestations d'entreposage et de distribution à partir d'entrepôts dédiés ou multi-clients.

La société XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL (anciennement dénommée NDL INTERNATIONAL) est la société holding pour l'ensemble de la Business Unit Supply Chain.

**Les sociétés opérationnelles “Transport Solutions”**, dont le rôle consiste à fournir des prestations de transports routiers nationaux et internationaux. Ces sociétés exploitent un parc de véhicules poids lourds.

La société XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE (anciennement dénommée NDT) constitue la société holding de la Business Unit Transport Solutions.

**Les sociétés opérationnelles “Global Forwarding”** (Commission de transport international) dont le rôle consiste à fournir des prestations d'organisation de transport de marchandises à travers le monde entier, par route, mer et air, et à prendre en charge les formalités douanières associées.

La société XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL (anciennement dénommée NDO) constitue la société holding de la Business Unit Global Forwarding.

**Les sociétés dites de services**, dont la mission consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale.

Parmi les sociétés de services, on trouve XPO LOGISTICS EUROPE ainsi que ses holdings pays.

Les sociétés de service ont pour vocation à porter l'essentiel des investissements et l'endettement correspondant.

Les sociétés opérationnelles n'ont pas pour vocation à porter des investissements et donc à supporter l'endettement financier correspondant.

La pondération des trois métiers du Groupe prestés par les Business Units Supply Chain, Transport Solutions et Global Forwarding, peut être appréciée grâce aux informations sectorielles fournies en Annexe aux comptes consolidés.

Les différentes sociétés opérationnelles des Business Units Supply Chain Transport Solutions, et Global Forwarding du Groupe peuvent avoir entre elles des relations commerciales soit de prestations de transport (affrètement), soit d'entreposage (sous-traitance). Ces relations sont des relations de gré à gré dans des conditions commerciales de marché et représentent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires.

- **Informations additionnelles sur la structure du Groupe**

Certaines sociétés du Groupe ont des participations minoritaires dans un certain nombre de sociétés. Ces participations peuvent répondre à différents besoins parmi lesquels figurent la meilleure accessibilité à un marché donné, la demande d'un client, ou encore une plus grande maîtrise de la qualité de la sous-traitance. Les informations relatives à ces participations sont incluses dans l'Annexe aux comptes consolidés (Section 7.2).

## 1.4 ACTIVITES DE XPO LOGISTICS EUROPE

XPO LOGISTICS EUROPE développe trois activités que sont le Transport de marchandises (Business Unit Transport Solutions), la Logistique (Business Unit Supply Chain) et la Commission de transport international (Business Unit Global Forwarding).

L'activité Supply Chain consiste à gérer des stocks de marchandises pour le compte de clients et éventuellement à apporter des prestations relatives à la distribution et mise en marché des produits. En fonction des besoins des clients, ceci peut recouvrir la finition des produits et leur conditionnement. Les prestations Supply Chain comprennent aussi toutes les prestations relatives au retour des produits invendus ou non conformes vers des centres de recyclage. Cette activité est réalisée dans le Groupe par deux Business Units : Supply Chain Europe et Supply Chain US (anciennement Jacobson Companies).

L'activité de la Business Unit Transport Solutions consiste à acheminer des marchandises entre un point de chargement (usine, entrepôt) vers un point de livraison (autre usine, entrepôt, magasin...), ceci selon des quantités variables en fonction des besoins exprimés par les clients et sous toute forme de conditionnements.

L'activité de la Business Unit Global Forwarding consiste à organiser le transport de marchandises entre les continents en ayant recours à tous les modes de transport (route, maritime et aérien). La prestation de Global Forwarding recouvre également la prise en charge de l'ensemble des opérations douanières associées au déplacement de ces marchandises.

L'Annexe aux comptes consolidés (paragraphe 7.2.5) permet une appréciation chiffrée de la part de chaque Business Unit ainsi qu'une appréciation chiffrée par pays : France, Grande-Bretagne et autres.

Au titre de la dépendance de l'émetteur, la section 4.1.1.b) décrit les conditions du contrat de licence et d'utilisation par le Groupe des marques et logos mis à sa disposition,

### **1.4.1. La Business Unit Supply Chain Europe**

---

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Supply Chain Europe s'élève pour l'exercice 2015 à 2 452 millions d'euros, contre 2 226 millions d'euros en 2014 et 1 950 millions d'euros en 2013.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 67,9 millions d'euros en 2015 contre 85,5 millions d'euros en 2014 et 82,4 millions d'euros en 2013.

La Société considère que la clientèle de la Business Unit Supply Chain présente peu de concentration. En cumul, les cinq premiers clients représentent 21,0 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé, les dix premiers représentent 30,7 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé, et les cent premiers clients 77,9% du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé.

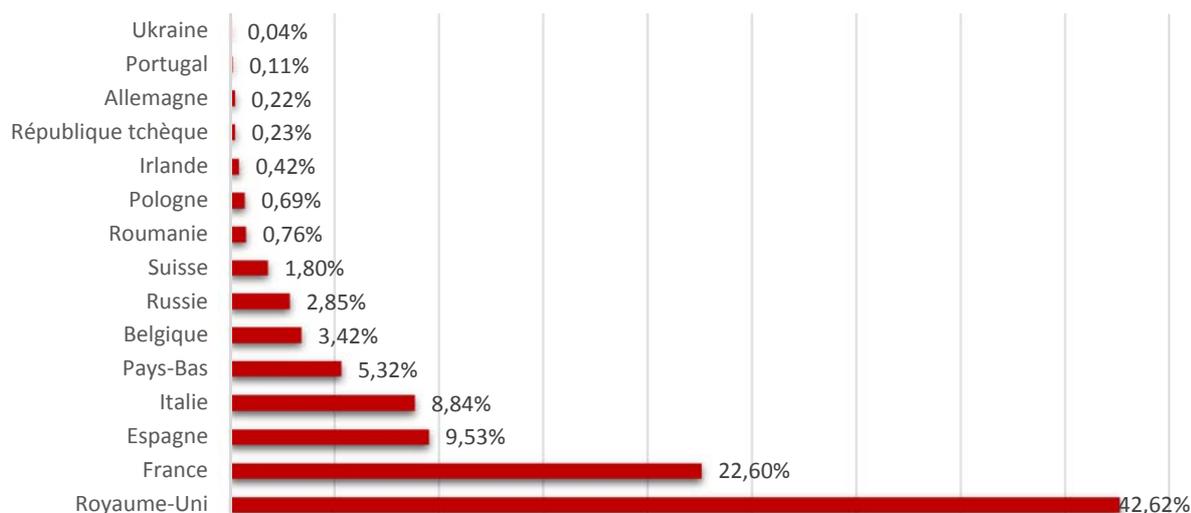
La quasi-totalité des relations contractuelles entre la Business Unit Supply Chain et ses clients sont établies par des contrats spécifiques. Au 31 décembre 2015, ces relations contractuelles sont de durées variables et leur moyenne s'établit à 4,3 années. La négociation de chaque contrat de prestations logistiques est un processus long, compte tenu des enjeux opérationnels et financiers.

À ce titre, la Business Unit Supply Chain apporte un soin particulier à la négociation des clauses limitant les risques liés à l'exploitation des contrats logistiques. En particulier, la Business Unit Supply Chain cherche à obtenir un engagement contractuel de ses clients pour garantir les coûts sociaux inhérents à la cessation et/ou le transfert des plateformes dédiées.

En toutes hypothèses, pour limiter le risque lié à un non renouvellement ou à une rupture de contrat, le Groupe :

- s'assure de la concomitance de la facturation avec la réalisation des prestations rendues au client ;
- exploite différents types d'entrepôts (entrepôts SEVESO, entrepôts sous température dirigée, entrepôts banalisés, etc.) pouvant accueillir tous types de produits et ne présentant ainsi pas de risque lié à leur nature spécifique ;
- s'efforce de négocier une durée de bail identique à celle du contrat signé avec le client, politique qui permet au Groupe de limiter les surfaces non utilisées ;
- poursuit sa politique immobilière de location et non de détention des entrepôts logistiques ;
- lorsque des moyens techniques sont dédiés à des contrats spécifiques, comptabilise à l'actif les éléments correspondant à ces moyens et les amortit sur une durée n'excédant pas la durée du contrat sous-jacent. L'expérience a cependant démontré que, dans la majorité des cas, les moyens techniques peuvent être ultérieurement réutilisés dans le cadre de nouveaux contrats ;
- provisionne les coûts de remise en état, avant restitution aux bailleurs, des sites logistiques dont il cesse l'exploitation, en tenant compte de la nature des engagements contractuels de réparation locative ;
- provisionne les coûts annexes qui pourraient être engagés au titre de la rupture de contrats de travail à l'expiration de contrats logistiques, conformément aux critères définis par les normes IAS 37 et IAS 19 et s'efforce de parvenir à l'application de clauses de garanties contractuelles liées à ces coûts.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS HORS GROUPE



Le chapitre 6.2. afférent aux facteurs de risques précise, le cas échéant, les facteurs clés affectant l'activité de la Business Unit Supply Chain.

#### a) Organisation managériale

La Business Unit Supply Chain a retenu une organisation par pays. Chaque pays, en fonction de la taille de son marché, peut être subdivisé en régions de management.

#### b) Environnement réglementaire

L'environnement réglementaire des prestations de logistique est essentiellement orienté sur la protection des personnes, celle des biens entreposés et celle de l'environnement. Ainsi, ces dispositions réglementaires applicables sont orientées sur la prévention des accidents ou événements susceptibles d'affecter la santé humaine, de porter atteinte à la faune et à la flore. Cet environnement réglementaire se traduit essentiellement par la configuration globale des plateformes logistiques, par l'installation et la maintenance d'équipements de sécurité, qui sont complétés par la mise en œuvre de processus opérationnels spécifiques.

Cet environnement réglementaire est directement lié aux risques industriels de ces activités logistiques. Pour évaluer et prévenir l'impact de ces risques, le Groupe mandate des sociétés spécialisées dans des études de risques et réalise une surveillance importante : identification des situations d'urgence, audits préventifs, plans d'opérations internes ou particuliers d'intervention, plans de prévention avec les intervenants extérieurs, protocoles de sécurité avec les transporteurs, tests réguliers de fiches réflexes. L'ensemble des bâtiments, équipements, matériels et marchandises font l'objet d'assurances spécifiques (dommages, RC...).

Grâce à son organisation, au nombre de bâtiments exploités, à ses moyens humains et techniques, ainsi qu'à ses processus, le Groupe est en mesure de déplacer l'exploitation d'un site incendié dans un délai de 8 à 15 jours en fonction de sa localisation d'origine (grandes agglomérations) et de la complexité de son processus.

Le Groupe met en place une politique de gestion de la sûreté et de la sécurité, accompagnée d'investissements pour diminuer les probabilités de survenance d'une part, et réduire les conséquences des incidents d'autre part. De nombreux sites sont certifiés ISO 9001 et ISO 14001 mettant en œuvre une politique qualité, une politique environnementale et une politique sécurité/sûreté certifiée par un audit réalisé par la direction des Douanes.

Parmi les entrepôts exploités par la Société, un certain nombre accueille des produits classés dangereux par l'administration (liquides inflammables, aérosols, produits phytosanitaires par exemple). Ces entrepôts sont dotés des moyens rigoureux en matière de sécurité (cloisonnement en petites cellules coupe-feu, rétention interne, rétention déportée, système d'extinction adapté au risque...). En plus de la politique sécurité, d'un système de gestion de la sécurité (SGS), d'audits internes et externes, ces sites font l'objet d'opérations de surveillance approfondies avec remontée des informations à la direction du Groupe.

Un point sécurité est mis à l'ordre du jour de chaque comité de direction régional et repris au comité de direction national. Enfin le Groupe a souscrit et il renouvelle sur des bases régulières des Polices d'assurance des risques environnementaux, dont certains aspects sont adaptés aux risques spécifiques des sites stockant des produits dangereux (COMAH, SEVESO, etc).

### **c) Offre de prestations de logistique**

XPO Logistics développe une gamme complète de prestations logistiques pour le marché de la logistique à température ambiante et celui de la logistique sous température dirigée (produits frais et surgelés). Les principales prestations sont les suivantes :

*Entreposage, gestion des stocks* : Le Groupe possède l'expertise des différentes techniques d'entreposage selon la nature des produits et maîtrise les systèmes d'informations permettant de suivre en permanence les mouvements de produits et l'état des stocks avec une extrême rigueur et fiabilité.

*Préparation des produits à leur mise sur le marché* : Ceci recouvre un ensemble de prestations de contrôles qualité et/ou de co-packing visant à assurer la finition du produit, son adaptation à son marché local, ou encore à réaliser les opérations de promotion commerciale.

*Préparation de commandes* : L'ingénierie logistique du Groupe développe des solutions de préparation de commandes (cross-docking, tri successif, etc...), en faisant appel aux derniers acquis de la technologie comme la "commande vocale" permettant à l'opérateur logistique de travailler "sans papier".

*La distribution en aval des entrepôts logistiques* : Le Groupe organise au départ de ses plates-formes logistiques le transport des marchandises vers les points de livraison, soit avec ses propres moyens de transport, soit en faisant appel à des transporteurs sous-traitants.

Dans ce cadre, le Groupe propose aux fournisseurs de la grande distribution une offre de Gestion Mutualisée des Approvisionnements (GMA) qui permet à plusieurs industriels de bénéficier de la même organisation et du même cadencement logistique-transport pour approvisionner, en même temps et avec le même camion, leur client distributeur commun.

*"Reverse Logistics"* : Ceci recouvre l'ensemble des opérations de logistique et de transport visant à contribuer au recyclage ou à la destruction des produits de grande consommation en conformité avec les différentes réglementations.

*eCommerce* : En 2015 l'activité eCommerce représente plus de 11 % du chiffre d'affaires de la Business Unit Supply Chain. Le Groupe développe une offre logistique spécifique couvrant l'ensemble des besoins, de la réception de la commande en ligne, la personnalisation de la préparation de la commande, la livraison à domicile et jusqu'à la gestion des retours.

XPO Logistics a packagé son offre de services eCommerce sous l'appellation "Red Online". L'ensemble des prestations Red Online s'appuie sur des systèmes d'information de pointe permettant les échanges informatisés de données, la gestion des opérations dans l'entrepôt, y compris les opérations de co-packing, la gestion des transports et la traçabilité. Ces systèmes d'information sont ceux proposés par des éditeurs sélectionnés et complétés par des développements spécifiques réalisés par les équipes informatiques internes. La Société est capable de proposer à ses clients différentes configurations et personnalisations des systèmes informatiques, en fonction de leurs besoins propres concernant leurs flux logistiques. Enfin, l'ensemble de ces systèmes d'information s'appuient sur une infrastructure informatique assurant la sauvegarde des données et un plan de continuité informatique afin d'assurer une disponibilité permanente des systèmes pour les clients.

La Société considère que la Business Unit Supply Chain n'est pas dans une situation de dépendance à l'égard de ses fournisseurs. D'une part, la diversité des fournisseurs autorise une réelle flexibilité dans le choix et/ou la substitution de ceux-ci et d'autre part, les caractéristiques des produits ou services apportés par ces fournisseurs étant peu différenciées, la Business Unit serait en mesure de recourir sans difficulté à de nouveaux partenaires.

## 1.4.2. La Business Unit Supply Chain US

---

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Supply Chain US s'élève pour l'exercice 2015 à 681.7 millions d'euros. Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 24,5 millions d'euros en 2015.

La Société a acquis Jacobson Companies (ci-après dénommée « Supply Chain US ») en septembre 2014 pour pouvoir déployer ses activités de logistique et de transport aux Etats-Unis. La business unit Supply Chain US est un leader des prestations d'entreposage, de distribution et de co-packing sur le marché américain.

Supply Chain US est organisée en deux activités : la logistique (Contract Logistics Services, CLS) et le transport (Transportation Logistics Services, TLS).

### a) L'activité CLS

L'activité CLS (72 % du chiffre d'affaires 2015) inclut les prestations suivantes :

*Entreposage et distribution* : Supply Chain US est l'un des plus grands prestataires d'entreposage aux Etats-Unis, avec près de 155 entrepôts dédiés ou multi-clients, représentant plus de 3,7 millions de mètres carrés de surface d'entreposage.

Supply Chain US loue ses entrepôts ou exploite des entrepôts détenus ou loués par les clients eux-mêmes. La durée des baux de location pour les entrepôts dédiés coïncident majoritairement avec la durée du contrat client.

Supply Chain US développe une gamme de services logistiques à valeur ajoutée comprenant l'entreposage, la préparation de commandes, le co-packing, le contrôle qualité des produits, les opérations de *cross-docking*, ainsi que des services de *reverse logistics*.

Grâce à sa solide expertise sectorielle et à des partenariats de longue durée avec nombre de ses clients, Supply Chain US apporte une qualité de service à la pointe et sécurise les démarrages avec un déploiement rapide des solutions. La combinaison de ces atouts permet de gagner la confiance de nos clients avec des niveaux de fidélisation élevés.

*Co-packing* : Supply Chain US offre une gamme complète de services de co-packing pour répondre aux besoins spécifiques des produits. Ces services sont complémentaires des services d'entreposage et de transport, permettant d'accélérer les flux de nos clients. La capacité de la business unit Supply Chain US à opérer en tant que contact unique de l'ingénierie des solutions, à leur déploiement, en apportant des services logistiques à valeur ajoutée y compris des prestations de co-packing et de distribution lui apporte un véritable avantage concurrentiel.

La gamme complète de services de co-packing intègre la gestion sur mesure des projets, les services de consignation, l'assemblage de produits ou de documents, l'emballage sous blister, l'emballage sous vide, le suremballage, le cerclage, l'étiquetage, l'ensachage, le codage à barres, le montage et le remplissage des présentoirs promotionnels, etc... La Société répond aux exigences des normes EPA, USDA, Kosher, AIB, Passover et FDA, au niveau local, fédéral ou national.

### b) L'activité TLS

L'activité TLS (28 % du chiffre d'affaires 2015) inclut les prestations suivantes :

*Contractual Business Services* : apportant des services sur mesure de transport et de logistique aux clients sous contrat, l'activité regroupe la gestion de fret (*Freight Management* - FM) et le transport dédié (*Dedicated Contract Carriage* - DCC).

*Freight Management* : XPO Logistics offre à ses clients un point de contact unique pour la prise en charge de l'ensemble de leurs besoins de logistique et de transport, y compris la gestion des colis, en lots complets ou partiels, la gestion du fret intermodal et la gestion du fret prioritaire. La gamme de services inclut des solutions d'affrètement au quotidien, la mise en place et le pilotage d'indicateurs de performance pour une optimisation continue des solutions, ainsi que la gestion des sous-traitants avec vérification des facturations et gestion des éventuels litiges.

*Dedicated Contract Carriage* : XPO Logistics apporte à ses clients des services personnalisés pour répondre aux besoins les plus exigeants notamment en termes de niveau de service. L'activité regroupe des solutions de transport dédié, de gestion des tournées de livraison, avec des systèmes à la pointe d'informatique embarquée et des conducteurs spécifiquement sélectionnés et formés. Pour ces solutions dédiées, Supply Chain US mobilisent les équipements requis pour garantir les capacités de transport. Si l'équipement est loué, le contrat de location est adossé à la durée du contrat avec le client.

*Services transactionnels* : XPO Logistics propose des services d'affrètement s'appuyant sur un système d'information de pointe pour sélectionner des prestataires Transport et utiliser leur capacité de transport inexploitée pour répondre à des clients avec des flux réguliers et des exigences strictes de livraison.

### 1.4.3. La Business Unit Transport Solutions

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Transport Solutions s'élève pour l'exercice 2015 à 2 178 millions d'euros, contre 2 122 millions d'euros en 2014, 2 014 millions d'euros en 2013.

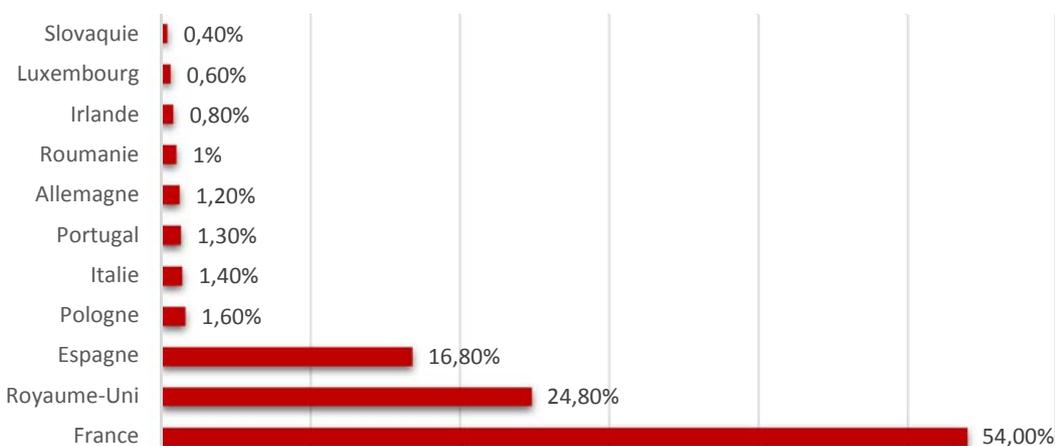
Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à 26,8 millions d'euros en 2015 contre 57,9 millions d'euros en 2014 et 51,3 millions d'euros en 2013.

La Société considère que la clientèle de la Business Unit Transport Solutions ne présente pas de concentration significative. En cumul, les cinq premiers clients représentent 14 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé, les dix premiers clients représentent 19 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé, et les cent premiers clients représentent 50 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé.

Les relations entre le Groupe et ses clients sont pour une partie d'entre eux établies sur des contrats spécifiques et pour une autre partie sur les conditions générales contractuelles utilisées par le Groupe. De plus, ces relations sont souvent encadrées par des dispositions légales ou réglementaires en vigueur dans les pays où sont réalisées les prestations. Ces dernières poursuivent des objectifs très voisins, de protection des opérateurs de transport (durée, garantie de paiement, limitation de responsabilité, etc).

La durée moyenne des relations contractuelles entretenues par la Business Unit Transport Solutions avec sa base de clientèle varie entre une à trois années, selon la typologie des offres de prestations de transport décrites ci-dessous.

#### RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS 2015 HORS GROUPE



Le chapitre 6.2. afférent aux facteurs de risques précise, le cas échéant, les facteurs clés affectant l'activité de Transport Solutions.

### a) Organisation managériale

Au 31 décembre 2015, l'activité Transport Solutions est organisée en huit "business units" (BU) qui rapportent directement au Directeur Général de Transport Solutions, selon une logique géographique et une logique métier en fonction du type de véhicule exploité et/ou de la technique d'exploitation.

Ces huit business units (BU) sont :

- La BU Solutions Transport France centrée sur le transport de produits conditionnés en lots complets en France.
- La BU Volume centrée sur le transport de produits volumineux (marchandises ayant un rapport poids/volume inférieur à 1 : produits d'isolation, d'hygiène, éléments de carrosserie automobile).
- La BU Vrac centrée sur le transport de produits en vrac, liquides et/ ou en poudres, en citernes, en véhicules bennes ou en containers.
- La BU Distribution & Groupage centrée sur la messagerie palettisée et le groupage de lots partiels en France via un réseau de plateformes interconnectées.
- La BU Europe Centrale centrée sur le transport international de produits conditionnés et le transport domestique en Pologne, Roumanie, Slovaquie et Allemagne.
- La BU Transport & Distribution UK centrée sur le transport et la messagerie palettisée de produits conditionnés au Royaume-Uni et en Irlande.
- La BU Transport & Distribution Iberia centrée sur le transport et la messagerie palettisée de produits conditionnés en Espagne, au Portugal et au Maroc.
- La BU KeyPL centrée sur l'activité d'organisation de transport.

### b) Environnement réglementaire

L'environnement réglementaire des prestations de transport est relativement complexe dès lors que les États où opère la Business Unit Transport Solutions ont développé un ensemble de dispositions axées sur la sécurité des biens et des personnes, la protection de l'environnement ainsi que, selon le cas, la protection de l'opérateur de transport. Les pays où les activités d'import/export sont très développées ont généralement les règlements les plus stricts quant à la protection des opérateurs de transport.

Cet environnement réglementaire est lui-même caractérisé par des changements ou évolutions fréquents.

### c) Offre de prestations de transport

*Parc de véhicules dédiés avec conducteurs* : La Société met à disposition exclusive de son client un parc de véhicules avec conducteurs, dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an minimum. XPO Logistics a packagé son offre de services sous l'appellation "Red Inside".

*Groupage international et messagerie palettisée européenne* : À partir d'une quantité minimale d'une palette, le client bénéficie d'une prestation de collecte et de livraison en transport international partout en Europe. XPO Logistics a packagé son offre de services sous l'appellation "Red Europe".

*Messagerie palettisée domestique* : À partir d'une palette, le client bénéficie d'une prestation de collecte et de livraison en transport domestique sur les territoires français, britannique et espagnol.

*Transport domestique de lots complets* : Le client bénéficie d'une prestation de transport domestique pour une quantité de marchandise pouvant nécessiter la totalité de la capacité du camion, exprimée en volume ou en poids jusqu'à 28 tonnes.

*Transport international de lots complets* : Le client bénéficie d'une prestation de transport international pour une quantité de marchandise pouvant nécessiter la totalité de la capacité du camion, exprimée en volume ou en poids jusqu'à 28 tonnes.

*Organisation de transport* : La Société conçoit pour son client une architecture de transport optimisée et personnalisée et s'engage sur l'atteinte d'indicateurs de performance convenus avec le client. Dans ce cas de figure, la Société devient contractuellement l'interlocuteur unique de son client pour la gestion de la totalité de ses transports. XPO Logistics a packagé son offre de services sous l'appellation "KeyPL®".

L'ensemble de ces différentes offres de prestations de transport est déployé par la Business Unit Transport Solutions au travers de plusieurs systèmes d'information dits Transport Management Systems. L'ensemble de ces systèmes d'information sont appuyés sur des systèmes de sauvegarde et de continuité en rapport avec la criticité de l'activité, assurant un back-up opérationnel robuste et permanent.

Enfin, le Groupe considère que la Business Unit Transport Solutions ne se trouve pas dans une situation de dépendance à l'égard de ses fournisseurs, en particulier concernant les constructeurs de camions et remorques. L'absence de dépendance résulte de deux facteurs. D'une part, la Business Unit Transport Solutions (et plus généralement le Groupe) se fournit auprès d'un certain nombre de constructeurs et, d'autre part, les caractéristiques techniques de ces matériels ne sont pas spécifiques ce qui permet de retrouver, en cas d'arrêt des relations avec un constructeur, des matériels équivalents. Au 31 décembre 2015, le Groupe s'approvisionne en véhicules moteur, pour 55% de sa flotte, auprès du constructeur Renault Trucks.

#### **1.4.4. La Business Unit Global Forwarding**

---

Le chiffre d'affaires de la Business Unit Global Forwarding s'élève pour l'exercice 2015 à 202 millions d'euros contre 206 millions d'euros en 2014 et 145 millions d'euros en 2013.

Le résultat opérationnel (EBIT) s'élève à -15,9 millions d'euros en 2015 (importante dépréciation de goodwill) contre 3 million d'euros en 2014 et 1,4 million d'euros en 2013.

La clientèle de la Business Unit Global Forwarding présente peu de concentration, puisqu'en cumul les cinq premiers clients représentent 12 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé, les dix premiers clients représentent 21 % du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé, et les vingt premiers clients représentent 30% du chiffre d'affaires annuel 2015 consolidé.

La grande majorité des relations contractuelles entre la Business Unit Global Forwarding et ses clients est établie selon les conditions générales de vente des filiales de la Business Unit. De plus, ces relations sont le plus souvent encadrées par des dispositions légales ou réglementaires, issues des réglementations nationales propres aux opérations dites de commissionnaires de transport et/ou de commissionnaires en douanes. La durée maximale des relations contractuelles est d'une année.

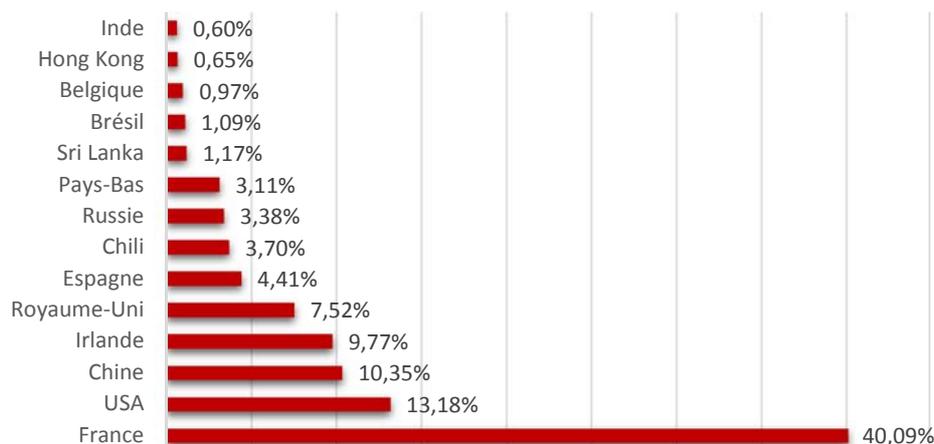
Les opérations menées par le Global Forwarding sont réalisées en collaboration avec les prestataires et agents/partenaires locaux.

La Business Unit est membre du réseau d'agents WACO pour les opérations General Cargo.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, le Groupe cherche à implanter ses propres bureaux dans les pays considérés comme clefs.

Le choix stratégique des implantations et la sélection rigoureuse des agents demeurent des enjeux de premier plan pour la Business Unit.

## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS 2015 HORS GROUPE



Le chapitre 6.2. afférent aux facteurs de risques précise, le cas échéant, les facteurs clés affectant l'activité de la Business Unit Global Forwarding.

### a) Organisation managériale

La Business Unit Global Forwarding a retenu une organisation par pays.

Chaque pays correspond à une entité opérationnelle et reporte à la société mère de la Business Unit. La France compte toutefois deux entités opérationnelles : l'une pour les activités chimiques, l'autre pour les activités General Cargo.

### b) Environnement réglementaire

L'environnement réglementaire des prestations de Global Forwarding est essentiellement orienté sur la réglementation d'accès à la profession, établie par les différentes législations nationales. Il est complété par les obligations opérationnelles tenant à la sûreté, au travers de l'identification des biens confiés et de l'obligation d'information des clients. À la différence des deux autres Business Units, cet environnement ne comprend pas de disposition spécifique sur la protection des personnes, des biens et de l'environnement. Les Global Forwarders doivent obtenir des licences et/ou des agréments, reposant sur des critères de qualification professionnelle, de solvabilité et la mise en œuvre de processus opérationnels permettant d'assurer les obligations légales de sûreté.

### c) Offre de prestations de Global Forwarding

*Fret aérien import / export* : XPO Logistics organise le transport des marchandises par voie aérienne sur l'ensemble de la planète en s'appuyant sur un réseau intégré d'une cinquantaine de bureaux en Europe, aux États-Unis, en Amérique latine et en Asie. La Business Unit s'appuie également sur une centaine d'agents locaux répartis dans le monde entier et elle dispose de partenariats avec les plus grandes compagnies aériennes. Les clients peuvent tracer leurs flux de marchandises en utilisant la technologie de la Société.

*Fret maritime import / export* : XPO Logistics organise le transport des marchandises par voie maritime sur l'ensemble de la planète en s'appuyant sur une combinaison de bureaux en propre et d'agents locaux. La Société dispose de partenariats avec les plus grandes compagnies maritimes. Les clients peuvent tracer leurs flux de marchandises en utilisant la technologie de la Société.

Il est à noter également qu'en marge de ses activités de transport aérien et maritime, la Business Unit Global Forwarding réalise aussi des opérations d'affrètement routier.

*Douanes* : Pour de nombreuses expéditions, XPO Logistics assure pour le compte de ses clients, la prise en charge et la gestion de l'ensemble des formalités administratives et douanières associées. L'obtention des agréments Opérateur Economique Agréé (France, Espagne) confirme les savoir-faire opérationnels et réglementaires du Groupe.

La Business Unit Global Forwarding veille à une gestion sans faille des opérations douanières pour ses clients et à maîtriser les risques. Actuellement, la Business Unit Global Forwarding utilise des systèmes d'information différents en fonction de la localisation des services. Récemment, la Société a commencé à déployer un système unique de management pour l'ensemble des opérations de global forwarding.

La Business Unit Global Forwarding n'est pas dans une situation de dépendance à l'égard de ses fournisseurs qui sont essentiellement les compagnies maritimes et aériennes. D'une part, la diversité des fournisseurs permet une réelle flexibilité dans le choix et/ou la substitution de ceux-ci et d'autre part, les caractéristiques des prestations de ces compagnies n'étant pas différenciées, la Société est en mesure de recourir sans difficulté à de nouveaux partenaires.

## 1.5 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Toutes les sociétés qui font partie du périmètre de consolidation arrêtent leur exercice au 31 décembre à l'exception de NDO India et NDO Lanka qui clôturent leurs comptes au 31 mars. Une situation intermédiaire au 31 décembre a été établie chez NDO India et NDO Lanka pour les besoins de l'arrêté des comptes du Groupe.

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont indiquées ci-après.

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode	Note
		2015	2014	2015	2014		
TDG DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne		100		100	IG	(2)
XPO SUPPLY CHAIN GERMANY GMBH	Allemagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS GERMANY GMBH	Allemagne	100	100	100	100	IG	
N D BELGIUM	Belgique		100		100	IG	(2)
XPO GLOBAL FORWARDING BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CHEMICALS BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
ND BELGIÉ	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN ANTWERP BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
NDG LOGISTICS LTDA.	Brésil	50	50	50	50	MEQ	
NDO BRASIL AGENCIAMENTO DE CARGA LTDA	Brésil	100	100	100	100	IG	
NDO CHILE	Chili	100	100	100	100	IG	
NDO FREIGHT FORWARDING TIANJIN (NDO CHINA)	Chine	100	100	100	100	IG	
NDO BEIJING FREIGHT FORWARDING CO LTD	Chine	75	75	75	75	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS HOLDING SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICA S.A.	Espagne	50	50	50	50	IG	
JHCI HOLDING USA Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JHCI HOLDINGS Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JHCI ACQUISITION Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON WAREHOUSE COMPANY Inc	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON PACKAGING COMPANY LC	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON STAFFING COMPANY LC	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON LOGISTICS COMPANY Inc	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO GF HOLDING USA Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO GF AMERICA Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO LOGISTICS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS RHONE-ALPES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	

## XPO Logistics Europe – Rapport Financier Annuel 2015

XPO TRANSPORT SERVICES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT LOCATION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NORD & EST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO RED EUROPE HOLDING FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC SILO FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS EST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC CHIMIE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO PHARMA FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO MAINTENANCE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
TRANSIMMO PICARDIE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS LIMOUSIN FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC FRANCE	France	100		100		IG	(1)
XPO SUPPLY CHAIN CARE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO GRADUATES EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN GENAS FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PARIS & OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
IMMOTRANS	France	100	100	100	100	IG	
XPO TANK CLEANING SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS FORMATION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
PORT DE BOUC TRANSIT	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC HYDRO FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
AUTOLOG	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS IT EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
LA TARNOSIENNE	France	100	100	100	100	IG	(2)
XPO TRANSPORT SOLUTIONS AUVERGNE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
N D INTER PULVÉ	France		100		100	IG	(3)
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
CENTRALE DES FRANCHISES XPO FRANCE	France	32,45	32,45	32,45	32,45	MEQ	
BRIVE-TRANSIT	France	100	100	100	100	IG	
TEXLOG	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME MGCA FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ILE DE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUPPORT SERVICES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SALTO	France	34	34	34	34	MEQ	
DI CI VRAC SUD OUEST	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME FRANCHISE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	France	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
OMEGA VII	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 08	France	100	100	100	100	IG	
XPO DISTRIBUTION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FROID FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN GEL FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SALVESEN PROPERTY	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 10	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN H FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CHAMPAGNE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRAL EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
OMEGA X	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRAIS FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TANK CLEANING NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SCI DE L'AUBIFRESNE	France	100	100	100	100	IG	
T N D FRIGO LOCATION	France		100		100	IG	(3)
XPO TRANSPORT FRIGO FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 11	France	100	100	100	100	IG	
XPO PARTICIPATIONS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO LAST MILE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SPORT FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO DISTRIBUTION EUROPE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	

## XPO Logistics Europe – Rapport Financier Annuel 2015

LOG'INS ARES XPO LOGISTICS	France	49	49	49	49	MEQ	
LOCAD 12	France	100	100	100	100	IG	
XPO KEY PL EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN TOULOUSE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO HONG KONG GLOBAL FORWARDING LIMITED	Hong-Kong	100	100	100	100	IG	
NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS HUNGARY Kft	Hongrie	100	100	100	100	IG	
TRANSPORTS NORBERT DENTRESSANGLE HUNGARY Kft	Hongrie		100		100	IG	(2)
NDO INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
INVERALMOND INSURANCE LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN ITALY S.P.A.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CONSUMER GOODS ITALY S.P.A.	Italie	100	100	100	100	IG	
FIEGE LOGSITICS ITALIA SPA	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ITALY S.R.L.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.	Luxembourg	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS MOROCCO	Maroc	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS II B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
TCG EAST & SOUTH B.V.	Pays-Bas	76,5	76,5	76,5	76,5	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING NETHERLANDS BV	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
NDL HOLDING RUSSIA B.V.	Pays-Bas	50	50	50	50	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN POLAND SP z.o.o.	Pologne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS POLAND SP z.o.o.	Pologne	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PORTUGAL LDA	Portugal	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS PORTUGAL LDA	Portugal	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN BEVERAGE ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
NDB LOGISTICA ROMANIA SRL	Roumanie	50	50	50	50	MEQ	
XPO SUPPLY CHAIN ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRIGO ROMANIA	Roumanie	50	50	50	50	IG	
NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS ROMANIA	Roumanie	100	100	100	100	IG	
TDG LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
TDG (UK) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
TDG OVERSEAS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO HOLDINGS UK AND IRELAND LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
NCG UK LIMITED	Royaume-Uni	49,9	49,9	49,9	49,9	MEQ	
XPO GLOBAL FORWARDING UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO BULK UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
HOPKINSON TRANSPORT (CHESTERFIELD) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
LAMBDA 5 LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
LAMBDA 6 LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
AJG INTERNATIONAL TRANSPORT LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
INTERBULK GROUP PLC	Royaume-Uni	4,27	4,27	4,27	4,27	MEQ	
XPO INVESTMENT UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICS HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO MAINTENANCE UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO LOGISTICS FRESH LLC	Russie	100	50	100	50	IG	
XPO LOGISTICS RUS LLC	Russie	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING RUS	Russie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SLOVAKIA s.r.o.	Slovaquie	100	100	100	100	IG	
NDO LANKA (PRIVATE) LIMITED	Sri Lanka	40	40	40	40	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SWITZERLAND S.A.G.L.	Suisse	100	100	100	100	IG	
LUXURY GOODS LOGISTICS	Suisse	49	49	49	49	IG	
XPO SUPPLY CHAIN UKRAINE	Ukraine	100	100	100	100	IG	

1 : société créée en 2015

2 : société liquidée/absorbée/cédée en 2015

3 : société liquidée/absorbée/cédée en 2014

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 2**  
**INFORMATIONS D'ORDRE ECONOMIQUE ET FINANCIER  
LIEES A XPO LOGISTICS EUROPE ET SES FILIALES**

- 2.1 **Situation de XPO Logistics Europe  
au 31 decembre 2015**
- 2.2 **Comptes sociaux de la maison mère,  
XPO Logistics Europe SA**

## 2.1. SITUATION DE XPO LOGISTICS EUROPE AU 31 DECEMBRE 2015

### 2.1.1. Compte de résultat consolidé

En K€	Réalisé 31/12/2015	Réalisé 31/12/2014	Variation 2015/2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>5 415 278</b>	<b>4 668 846</b>	<b>746 432</b>
EBITDA	267 090	277 579	-10 489
en % du chiffre d'affaires	4,9%	5,9%	
EBITA ajusté	221 955	167 906	54 049
en % du chiffre d'affaires	4,1%	3,6%	
<b>EBITA</b>	<b>130 092</b>	<b>167 906</b>	<b>-37 814</b>
en % du chiffre d'affaires	2,4%	3,6%	
<b>EBIT</b>	<b>103 344</b>	<b>156 339</b>	<b>-52 995</b>
en % du chiffre d'affaires	1,9%	3,3%	
<b>Résultat financier</b>	<b>-58 569</b>	<b>-41 105</b>	<b>-17 464</b>
Résultat avant IS et mises en équivalence	44 774	115 234	-70 460
en % du chiffre d'affaires	0,8%	2,5%	
Impôt sur les sociétés	-13 265	-19 136	5 871
CVAE	-13 221	-13 055	-166
Mises en Equivalence	353	-959	1 312
Part des minoritaires	-1 945	-6 188	4 243
<b>RESULTAT NET part du Groupe</b>	<b>16 695</b>	<b>75 895</b>	<b>-59 200</b>
en % du chiffre d'affaires	0,3%	1,6%	

Le chiffre d'affaires annuel du Groupe s'élève en 2015 à 5 415 millions d'euros contre 4 669 millions d'euros en 2014. Il est en hausse de + 16,0% en données publiées et de + 2,1 % à taux de change et périmètre constants.

L'activité Supply Chain Europe, à 2 452 millions d'euros, connaît une progression de 10,1% et 5,6% à périmètre et taux de change constants.

L'activité Supply Chain US (anciennement Jacobson Companies) enregistre un chiffre d'affaires de 682 millions d'euros, soit une croissance de 243% en données publiées et 4,3% en données comparables. Cette progression s'explique par le fait que les activités de Jacobson Companies ont été consolidées 12 mois sur l'exercice 2015 et seulement 4 mois sur 2014.

Le chiffre d'affaires de Transport Solutions est de 2 178 millions d'euros, en hausse de 2,6% et stable à périmètre et taux de change constants, grâce à la bonne dynamique sur le segment messagerie palettisée.

Le chiffre d'affaires Global Forwarding est de 202 millions d'euros, en baisse de 2,1% et 5,4% à périmètre et taux de change constants, en raison de la conjoncture économique défavorable en Chine et de l'arrêt de nos activités de dédouanement en Russie.

Chiffre d'affaires pour l'exercice annuel (en M€)	2015	2014	Variation
Transport Solutions	2 178	2 122	+2,6 %
Supply Chain Europe	2 452	2 226	+10,1 %
Supply Chain US	682	199	+243 %
Global Forwarding	202	206	-2,1 %
Inter-business unit	(98)	(84)	-
<b>TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>5 415</b>	<b>4 669</b>	<b>+16 %</b>

Chiffre d'affaires pour l'exercice annuel par zone géographique (en M€)	2015	2014	Variation
France	1 720	1 690	+1,8 %
Royaume-Uni	1 556	1 343	+15,9 %
Etats-Unis	708	225	+215 %
Espagne	580	556	+4,3 %
Autres	851	855	-0,5 %
<b>TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>5 415</b>	<b>4 669</b>	<b>+16 %</b>

Au 4ème trimestre la **croissance organique du chiffre d'affaires** s'est accélérée par rapport au cumul des 3 premiers trimestres 2015 sur les deux plus importants pays pour le Groupe. En France, la croissance organique totale 2015 ressort à 1,9%. Au Royaume-Uni, elle s'élève à 7,2%.

L'**EBITDA** (Earning Before Interest Taxes Depreciation and Amortisation) s'établit pour 2015 à 267,1 millions d'euros représentant une marge de 4,9 % du chiffre d'affaires consolidé, contre respectivement 277,6 millions d'euros et 5,9% en 2014.

Cet EBITDA inclut 88,4 millions d'euros de charges non récurrentes, telles que des frais de transaction et d'intégration consécutifs à la prise d'une participation majoritaire par XPO Logistics, Inc. dans la société en juin 2015 ainsi que des frais de restructuration et autres éléments non récurrents. L'EBITDA ajusté pour 2015, hors charges non récurrentes, s'établit à 355,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel avant écarts d'acquisition (**EBITA** – Earnings Before Interest Taxes and Amortisation) s'établit pour 2015 à 130,1 millions d'euros, soit 2,4 % du chiffre d'affaires, en baisse de 22,5 % par rapport à 2014. L'EBITA ajusté pour 2015, hors coûts mentionnés ci-dessus et autres charges non récurrentes, ressort à 222 millions d'euros, en hausse de 32 %.

Sur l'ensemble de l'année 2015, le montant des amortissements de relations clientèle, dépréciations de goodwill et reconnaissances de badwill s'élève au total à -26,7 millions d'euros. Outre l'amortissement linéaire des relations clientèles liées à l'acquisition de Christian Salvesen, TDG et Jacobson, ce montant comprend une charge d'impairment de goodwill de 13 millions d'euros consécutive à l'arrêt de nos activités de dédouanement en Russie.

Compte tenu de ces montants, l'**EBIT** (Earnings Before Interests and Taxes) s'élève sur l'ensemble de l'année à 103,3 millions d'euros, représentant 1,9 % du chiffre d'affaires consolidé, contre respectivement 156,3 millions d'euros et 3,3% en 2014.

Le **résultat financier** 2015 est une charge nette de 58,6 millions d'euros.

Suite à la prise de participation majoritaire dans la société par XPO Logistics en juin 2015, la dette financière corporate a été remboursée en juin et juillet à hauteur de 876,5 millions d'euros en application des clauses de changement de contrôle de la documentation bancaire. Les frais d'émission de ces emprunts ont été intégralement imputés en compte de résultat (-5,3 millions d'euros), et la juste valeur des instruments de couverture relatifs à cette dette a également été comptabilisée en charges de la période. De plus, par rapport à 2014, le résultat financier est également impacté par l'effet année pleine de la charge d'intérêts relative à la dette d'acquisition de Jacobson (13,1 millions d'euros d'intérêts supplémentaires).

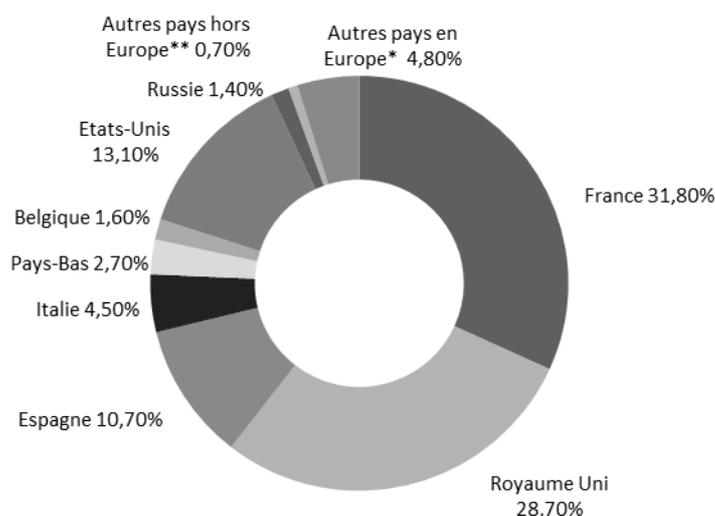
La **charge d'impôts** sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 13,3 millions d'euros, soit un taux effectif d'impôt (TEI) de 29,6 %. Malgré l'impact de différences permanentes significatives, comme par exemple l'amende de l'autorité de la concurrence française (9,7 millions d'euros), la non-activation d'un certain nombre de déficits (Belgique, Chine...), le Groupe a bénéficié d'un différentiel de taux favorable entre la France et les autres pays où il exerce son activité.

Compte tenu de la CVAE enregistrée en impôt sur les résultats (13,2 millions d'euros), de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (0,4 million) d'euros, et de l'élimination de la part des minoritaires pour 1,9 million d'euros (principalement liée à la quote-part de notre partenaire Danone dans les filiales russes, roumaines et espagnoles), le résultat net part du Groupe pour 2015 s'établit à 16,7 millions d'euros, soit 0,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

La performance opérationnelle des 4 Business Units, comparée à 2014 est la suivante :

EBITA (en M€)	2015	2014	Variation
Transport Solutions	64,7	59,4	+9 %
Supply Chain Europe	117,6	91,5	+29 %
Supply Chain US	38,1	13,5	+182 %
Global Forwarding	1,6	3,5	-55 %
Coûts d'intégration et de transaction, restructuration et charges non récurrentes (nets)	(91,9)	(0,0)	-
<b>TOTAL CONSOLIDÉ</b>	<b>130,1</b>	<b>167,9</b>	<b>-22,5 %</b>

La répartition du chiffre d'affaires consolidé est la suivante :



\* *Autres pays en Europe : Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suisse, Ukraine.*

\*\* *Autres pays hors Europe : Brésil, Chili, Chine, Hong Kong, Inde, Maroc, Sri Lanka.*

## 2.1.2. Bilan consolidé

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres y compris intérêts minoritaires s'établissent à 710 millions d'euros. Au cours de l'année 2015, les capitaux propres ont crû de 19 millions d'euros compte tenu :

- de la production d'un résultat net 2015 de + 17 millions d'euros,
- d'écarts de conversion principalement liés à la revalorisation de l'US dollar et de la livre sterling pour + 43 millions d'euros,
- du paiement de dividendes pour - 20 millions d'euros (y compris aux minoritaires sur les filiales communes avec le groupe Danone),
- des pertes actuarielles sur les deux fonds de pension britanniques (ex CSPA et ex TDG) pour - 29 millions d'euros,
- Des rémunérations en actions pour -5 millions d'euros
- des gains et pertes liés aux réévaluations des instruments financiers pour 7 millions d'euros

Les **actifs non courants** ont augmenté de 117 millions d'euros en 2015, dont 109 millions dus à la fluctuation des cours des devises.

Le **Besoin en Fonds de Roulement** (BFR) s'établit au 31 décembre 2015 à 79,3 millions d'euros, en augmentation de 39,1 millions d'euros par rapport à 2014. Cette hausse est due essentiellement à la progression du chiffre d'affaires ainsi qu'à l'évolution du taux des devises, le délai de règlement clients restant stable au niveau du groupe.

La **dette financière nette** s'élève au 31 décembre 2015 à 1 098 millions d'euros. Ce montant est la résultante d'un montant de dette brute (financement d'actifs et dettes bancaires et obligataires Corporate) de 1 160 millions d'euros, et d'une trésorerie nette disponible de 62 millions d'euros.

La dette financière corporate, remboursée en juin et juillet à hauteur de 877 millions d'euros, a été refinancée par un prêt intercompagnie, amortissable sur une durée de 9 ans.

Au 31 décembre 2015, le montant des emprunts soumis au respect de ratios financiers (covenants) est de 12 millions d'euros.

Les **provisions (long terme et court terme)** s'établissent au 31 décembre 2015 à 238 millions d'euros. Des compléments de provision significatifs ont été comptabilisés sur l'exercice 2015 : 33 millions d'euros relatifs aux avantages au personnel, 18 millions d'euros relatifs aux restructurations, 28 millions d'euros pour des contrats déficitaires.

### 2.1.3. Tableau des flux de trésorerie

---

Le flux de trésorerie généré par l'activité s'élève sur l'ensemble de l'année 2015 à 194 millions d'euros, contre 217 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 23 millions d'euros. La progression de 34,6 millions d'euros de la marge opérationnelle brute d'autofinancement après impôt versé est plus que compensée par la variation négative de 64 millions d'euros des flux de BFR opérationnel.

Les flux de trésorerie d'investissement sont négatifs à hauteur de 143 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, avec des capital expenditures en hausse de 41,3 millions d'euros par rapport à 2014. Cette progression est due essentiellement à nos activités Supply Chain Europe (+ 16 millions d'euros par rapport à 2014) et Transport Solutions (+22 millions d'euros).

Les flux de trésorerie de financement s'élèvent sur l'année 2015 à – 203 millions d'euros. En effet, dans le nouveau contexte actionnarial, certains prêts n'ont pas été accordés par le pool bancaire historique et par conséquent, des lignes de financement d'actifs n'ont pas pu être mises en place.

### 2.1.4. Business Unit Supply Chain Europe

---

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 de la Business Unit Supply Chain Europe s'élève à 2 452 millions d'euros, en progression notable de plus de 10 % par rapport à 2014 (2 226 millions d'euros).

Cette progression traduit la capacité de cette Business Unit à conquérir des parts de marchés dans les pays matures (Royaume-Uni, Espagne, Pays-Bas, Italie, France) grâce à l'attrait de son offre et son savoir-faire. La Business Unit exporte aussi son modèle et affiche des taux de croissance tout aussi forts dans les pays émergents, notamment en Russie et Pologne.

L'EBITA ajusté de l'année 2015 de la Business Unit est de 117,6 millions d'euros (4,8 % de rentabilité), contre 91,5 millions d'euros en 2014 (4,1 %), en hausse de 26,1 millions d'euros. Ces chiffres excluent les ventes de bâtiments et coûts d'intégration au sein du groupe XPO.

Sur le périmètre de la Business Unit, et hors coûts exceptionnels d'intégration, l'ensemble des grands pays produisent un niveau de profitabilité élevé et généralement en progression par rapport à 2014.

La Belgique réalise encore en 2015 une perte mais très fortement réduite par rapport à 2014, sous l'effet positif des plans de restructuration que la Société a déployés sur ce périmètre.

La Russie monte rapidement en puissance, aussi bien en termes de taille que de rentabilité opérationnelle. Ces chiffres sont dilués par l'affaiblissement prolongé du rouble en 2015.

### 2.1.5. Business Unit Supply Chain US

---

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 de la Business Unit Supply Chain US aux États-Unis s'élève à 756,4 millions de dollars (681,7 millions d'euros), en hausse de plus de 500 millions de dollars, ou 200%, par rapport à 2014 (250,6 millions de dollars, soit 198,9 millions d'euros).

Au sein de la Business Unit Supply Chain US, le chiffre d'affaires de l'activité Contract Logistics Services (CLS) s'élève à 546,6 millions de dollars (492,6 millions d'euros), en hausse de 379,7 millions de dollars, ou 228%, par rapport à 2014 (166,9 millions de dollars, soit 132,4 millions d'euros). Le chiffre d'affaires de l'activité Transportation Logistics Services (TLS) s'élève à 209,8 millions de dollars (188,8 millions d'euros) en hausse de 126,2 millions de dollars, ou 151%, par rapport à 2014 (83,6 millions de dollars, soit 66,3 millions d'euros).

Par comparaison des résultats de l'exercice 2015 par rapport à ceux de 2014 en année pleine, le chiffre d'affaires des activités Supply Chain US est en recul de 3 %. La croissance du secteur Logistique (+10%) est due à la contribution soutenue de nouveaux business et au renforcement du portefeuille de base. Cette croissance de l'activité Supply Chain vient compenser un recul de près de 30 % du chiffre d'affaires de l'activité Transport, dû à un nombre plus restreint de clients gérés ainsi qu'à la sortie stratégique de la ligne de produits Agent, initiée en 2014.

Par rapport à 2014 en année pleine, l'EBITDA opérationnel des activités Supply Chain US a reculé en 2015 de 23 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution du portefeuille clients et au démarrage de nouveaux contrats.

### 2.1.6. Business Unit Transport Solutions

---

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 de la Business Unit Transport Solutions s'élève à 2 178 millions d'euros, traduisant une progression de 56 millions d'euros par rapport à 2014, en croissance de 2,6% par rapport à l'année précédente.

Cette croissance est tirée par les bonnes performances des activités de distribution au Royaume-Uni, en Espagne et en France, ainsi que dans une moindre mesure par les activités de transport de lots complets domestiques et internationales.

L'EBITA ajusté de l'année 2015 de la Business Unit est de 64,7 millions contre 59,4 millions d'euros en 2014, soit une hausse de 5,3 millions d'euros. Ces chiffres excluent les ventes de bâtiments et coûts d'intégration au sein du groupe XPO.

Cette amélioration du résultat opérationnel est principalement liée à l'évolution favorable des volumes, l'amélioration du taux de marge et les gains de productivité dans les activités de lots complets domestiques et internationales. L'amélioration du taux de marge est principalement due à la bonne performance des activités de distribution (France, Royaume-Uni, Espagne), résultant de l'absorption des coûts de structure.

La Business Unit Transport Solutions exploite la majeure partie du parc propre du Groupe. Au 31 décembre 2015, ce parc compte 7 770 moteurs contre 7 709 l'année précédente, et 13 224 remorques contre 12 826 l'année précédente.

L'évolution du mix de nos moyens de transport est totalement alignée sur la stratégie d'accroissement de la part de l'affrètement dans la conduite de nos opérations. Elle se traduit par un nombre d'affrétés réguliers passé de 29 % en janvier 2013, à 35 % en décembre 2014 et à 37% en décembre 2015.

Le nombre de conducteurs français est de 4 833 salariés, représentant 59 % du nombre total de conducteurs de la Business Unit en Europe.

### 2.1.7. Business Unit Global Forwarding

---

Le chiffre d'affaires de la Business Unit atteint 202 millions d'euros sur l'année 2015, en recul de 2,1% par rapport à 2014.

À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires est en recul de 5,4% par rapport à 2014.

L'EBITA ajusté sur l'année s'établit à 1,6 million d'euros contre 3,5 millions d'euros en 2014 (en raison de coûts de restructuration importants). Ces résultats reflètent la dynamique du marché international du freight forwarding, y compris un ralentissement en Asie, et le recentrage de nos activités sur les flux stratégiques.

La Business Unit Global Forwarding compte à fin décembre 724 personnes réparties dans 47 bureaux et 14 pays.

## 2.2. COMPTES SOCIAUX DE LA MAISON MÈRE, XPO LOGISTICS EUROPE SA.

### 2.2.1. Compte de résultat et bilan de XPO Logistics Europe SA

---

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2015 de la holding du Groupe se caractérisent par :

Une **situation nette** de 310,7 millions d'euros, en diminution par rapport à 2014 (365 millions d'euros) du fait de la perte nette dégagée sur l'exercice (-36,8 millions d'euros) et de la distribution de dividendes opérée en juin 2015 (- 17,6 millions d'euros).

Une **dette financière nette** à 546 millions d'euros, en diminution de 271 millions d'euros, suite au remboursement perçu de créances intragroupe.

Une **trésorerie nette disponible** fin 2015 de -40,9 millions d'euros (découverts bancaires).

L'**actif immobilisé**, 770,2 millions d'euros au 31 décembre 2015, est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans XPO Holding Transport Solutions Europe (holding des activités de transport), XPO Supply Chain International (holding des activités logistiques), XPO Global Forwarding International (holding des activités de global forwarding) et des prêts accordés aux sociétés du Groupe.

Le **résultat opérationnel** est une perte de 38,2 millions d'euros. En 2015 la société a encouru des coûts non-récurrents significatifs liés à la prise de participation majoritaire de XPO Logistics, Inc., tels que des frais d'acquisition pour 13,1 millions d'euros et la charge comptable générée par le changement des modalités du plan d'actions de performance pour 13,6 millions d'euros. La perte opérationnelle résiduelle signifie qu'en tant que holding, XPO Logistics Europe S.A. ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de "management fees" à ses filiales.

Le **résultat financier** est une charge de 19,2 millions d'euros, somme des intérêts d'emprunts versés et des dividendes perçus des filiales.

L'année se solde par une perte nette de 36,8 millions d'euros.

## 2.2.2. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482
Nombre d'actions ordinaires	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maxi. d'actions à créer :					
- Par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
- Par droit de souscription	175 000	115 000	140 000	110 000	110 000
<b>OPERATIONS ET RESULTAT</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	16 344 066	14 811 570	15 667 561	16 826 424	18 237 314
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	(301 161 412)	9 141 710	50 582 843	36 886 231	(54 143 883)
Impôts sur les bénéfiques	(32 216 560)	(25 211 966)	(19 920 877)	(23 825 691)	(20 320 267)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net	26 510 323	28 759 092	82 626 195	44 741 895	(36 837 918)
Résultat distribué	12 295 301	14 754 362	15 737 986	17 705 234	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis. et provisions	27,34	3,49	7,17	6,17	3,44
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	2,70	2,92	8,40	4,55	3,75
Dividende attribué	1,25	1,50	1,60	1,80	-
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen salariés	29	36	38	47	46
Montant masse salariale	3 442 628	4 015 502	3 637 472	3 893 806	15 353 345
Sommes versées aux organismes sociaux	1 349 823	1 592 778	1 952 635	2 101 834	7 029 118

## 2.2.3. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, il vous est signalé qu'aucune somme concernant des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal 2015.

## 2.2.4. Délais de paiement fournisseurs

Conformément à l'article D.441-4 du Code de commerce, la Société présente ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2015, par date d'échéance :

Année	Montant des dettes fournisseurs	Non échus	Moins de 90 jours	Plus de 90 jours
2014	3 570 K€	2 951 K€	449 K€	170 K€
2015	7 767 K€	5 292 K€	2 124 K€	351 K€

## 2.2.5. Événements significatifs et modifications statutaires survenus en cours d'exercice

---

- **Événements significatifs**

XPO Logistics, Inc. a acquis le 8 juin 2015 les 67% du capital de XPO Logistics Europe (ex. Norbert Dentressangle) détenus par la famille Dentressangle et a lancé le 29 juin une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) visant à acquérir la totalité des titres de la société. A l'issue de cette OPAS qui s'est clôturée le 17 juillet 2015, XPO Logistics détenait 86,24% du capital de XPO Logistics Europe.

- **Modifications statutaires**

L'Assemblée Générale, réunie le 18 novembre 2015, a voté le changement de dénomination de la Société : Norbert Dentressangle est devenue XPO Logistics Europe.

## 2.2.6. Événements significatifs et modifications statutaires survenus depuis la clôture de l'exercice

---

- **Événements significatifs**

Néant.

- **Modifications statutaires**

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la clôture de l'exercice 2015.

## 2.2.7. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir

---

En 2016, nos niveaux élevés de satisfaction client, une forte dynamique commerciale et l'accent mis sur la performance permettront à XPO Logistics Europe de tirer parti des opportunités de croissance dans l'ensemble de ses business units et des régions dans lesquelles l'entreprise opère.

En 2016, la Société aura le même type de sources de revenus et de charges que celles connues en 2015.

## 2.2.8. Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées

---

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales et sous-filiales, par ailleurs toutes comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre Annexe comptable. Par ailleurs, l'activité de la Société, telle que décrite notamment par Business Unit aux chapitres 2.1.4. et suivants, représente la synthèse de leur activité.

- Filiales et participations

FILIALES	Capital	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances en C/C	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	50 000	88 663	100	99 639	99 639	263 811	16 757	17 680	23 834
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	308 438	38 601	100	348 281	348 281	14 831	9 920	(17 841)	45 585
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	32 659	(21 506)	100	41 183	16 482	64 818	3 679	(22 439)	0
OMEGA 7	500	(334)	100	4 298	166	1 055	600	(261)	0
INTERBULK	63 981	(12 039)	4,27	5 902	2 376	0	303 317	179	0
LAMBDA 5 LTD	272	221	100	450	450	(493)	0	0	0
XPO PARTICIPATIONS EUROPE	20	(17)	100	37	37	10	0	(5)	0
XPO GRADUATES EUROPE	100	(135)	100	100	100	(90)	681	(137)	0
Titres de participation HG				66	0				
Frais d'acquisition				82	82				
<b>TOTAL</b>	<b>455 969</b>	<b>93 455</b>		<b>500 038</b>	<b>467 613</b>	<b>343 941</b>	<b>334 954</b>	<b>(22 824)</b>	<b>69 419</b>

## 2.2.9. Prises de participation et de contrôle

Au cours de l'exercice 2015, la Société n'a pris de participation ou de contrôle.

## 2.2.10. Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 de ne voter la distribution d'aucun dividende pour l'exercice 2015 et d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 36 837 917,48 euros en totalité au poste « Report à nouveau » dont le montant sera ramené de 106 390 853,95 euros à 69 552 665,47 euros.

Au titre des trois derniers exercices, la Société a procédé au versement des dividendes suivants :

Données boursières	2015	2014	2013
Cours au 31/12 en €	206,80	119,85	93,50
Nombre d'actions au 31/12	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Capitalisation boursière en M€	2 034,1	1 178,87	919,6
Résultat net par action en € <sup>(2)</sup>	1,70	7,75	7,20
Dividende net en €	0	1,80	1,60
Ratio de distribution en % <sup>(1)</sup>	0	23,3	22,5

(1) Y compris les actions auto-détenues

(2) Après déduction des actions auto-détenues et calculé sur le résultat net consolidé part du Groupe.

Le Ratio de distribution correspond au Dividende net divisé par le Résultat net.

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 3**  
**INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX  
ET AUX ORGANES DE CONTROLE**

- 3.1 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015**
- 3.2 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux (en brut)**
- 3.3 Commissaires aux comptes : mandats et honoraires**

XPO LOGISTICS EUROPE est une “société contrôlée” dont 86,24 % du capital et 86,56% de ses droits de vote sont détenus au 31 décembre 2015 par la société XPO LOGISTICS France SAS, elle-même contrôlée directement à 100 % par la société XPO Logistics, Inc. (qui consolide depuis le 5 juin 2015 XPO Logistics Europe par la méthode de l’intégration globale).

La Société a adopté en mars 1998 la forme duale à Directoire et Conseil de Surveillance. Le régime dual permet de distinguer l’organe de direction de l’organe de contrôle. Elle offre ainsi une meilleure assurance quant à l’équilibre entre fonctions exécutives et fonctions de contrôle.

La Société adhère aux principes de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées de juin 2013, et veille à appliquer les recommandations qui y figurent dans le fonctionnement de ses organes sociaux. À ce jour, la Société ne possède pas de Comité des rémunérations ni de nominations. Par ailleurs, la Société ne retient pas le critère de durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance pour déterminer l’indépendance de ses membres.

Le Rapport du Président sur le contrôle interne (Annexe 1 au rapport de gestion) précise l’application par la Société des recommandations formulées par le Code de gouvernement d’entreprise des sociétés cotées.

### 3.1. MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L’EXERCICE 2015

#### 3.1.1. Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire

Prénom et nom	Fonctions principales exercées au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercées au sein du Groupe			Fonctions principales exercées en dehors du Groupe	Mandats au cours des cinq derniers exercices
			Ancienne dénomination	Fin de mandat		
Troy COOPER	Président du Directoire	Directeur				
		XPO Cartage, Inc.				
		XPO Distribution Services, Inc.				
		XPO RED EUROPE HOLDING FRANCE	ND RED EUROPE			
		XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	NDT			
		XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	NDL INTERNATIONAL			
		XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS - NDO			
Luis Angel GOMEZ IZAGUIRRE	Membre du Directoire	Administrateur				Administrateur
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS HOLDING SPAIN S.L.	NORBERT DENTRESSANGLE IBERICA S.L.			ND RED EUROPE
		XPO VOLUME SPAIN S.L.	NORBERT DENTRESSANGLE VOLUMEN IBERIA SL			ND SILO IBERICA
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS ITALY S.R.L.	NORBERT DENTRESSANGLE ITALIA S.R.L.			Gérant
		Directeur				TND CHAMPAGNE
		TDG (UK) LIMITED				NDFI LOGISTICA Y TRANSPORTE SL
		XPO HOLDINGS UK AND IRELAND LIMITED	NORBERT DENTRESSANGLE HOLDINGS LIMITED			DI CI VRAC SUD OUEST
		TCG EAST & SOUTH B.V.				Président

	XPO TRANSPORT SOLUTIONS GERMANY GMBH	ND THIER GMBH			NORBERT DENTRESSANGLE SILO
	NDB LOGISTICA ROMANIA SRL				ND INTERPULVE
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS ROMANIA SRL	TRANSCONDOR S.A.			
	SALVESEN LOGISTICS LIMITED				
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS UK LIMITED	NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT UK LIMITED			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS IRELAND LIMITED	NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT IRELAND LIMITED			
	<b>Gérant</b>				
	ND BELGIË				
	XPO VRAC FRANCE	OMEGA XX			
	IMMOTRANS	IMMOTRANS			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS IT EUROPE	ND INFORMATIQUE			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS PORTUGAL LDA	ND (PORTUGAL) TRANSPORTES LDA			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUPPORT SERVICES FRANCE	ND GESTION			
	XPO VOLUME FRANCHISE FRANCE	ND FRANCHISE			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS SLOVAKIA s.r.o.	TRANSPORTS NORBERT DENTRESSANGLE SLOVAKIA s.r.o.			
	SCI DE L'AUBIFRESNE				
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS MOROCCO	NORBERT DENTRESSANGLE MAROC			
	<b>Président</b>				
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS RHONE-ALPES FRANCE	TRANSPORTS NORBERT DENTRESSANGLE			
	XPO VOLUME SUD FRANCE	TND VOLUME			
	XPO VRAC SILO FRANCE	NORBERT DENTRESSANGLE SILO			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS EST FRANCE	TND EST			
	XPO VRAC CHIMIE FRANCE	NORBERT DENTRESSANGLE CHIMIE			
	XPO PHARMA France	ND PHARMA			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS LIMOUSIN FRANCE	TND LIMOUSIN			
	XPO TANK CLEANING SUD FRANCE	SONECOVISUD			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS NORD FRANCE	TND NORD			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD OUEST FRANCE	TND SUD OUEST			
	XPO TRANSPORT SOLUTIONS OUEST FRANCE	TND NORMANDIE BRETAGNE			
	XPO VRAC HYDRO FRANCE	ND HYDROCARBURES			

		XPO TRANSPORT SOLUTIONS AUVERGNE FRANCE	TND AUVERGNE		
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRE FRANCE	TND OUEST		
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD FRANCE	TND SUD		
		XPO VOLUME NORD FRANCE	UNITED SAVAM		
		XPO VOLUME MGCA FRANCE	MAGASINS GENERAUX DE CHAMPAGNE-ARDENNE		
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS ILE DE FRANCE	TND ILE DE FRANCE		
		XPO VOLUME OUEST FRANCE	TRANSPORTS HARDY		
		XPO DISTRIBUTION FRANCE	NORBERT DENTRESSANGLE DISTRIBUTION		
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS CHAMPAGNE FRANCE	TND CHAMPAGNE		
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRAL EUROPE	ND CENTRAL EUROPE		
		XPO TANK CLEANING NORD FRANCE	SONECOV I NORD		
		XPO LAST MILE FRANCE	NORBERT DENTRESSANGLE DISTRIBUTION SERVICES		
		XPO DISTRIBUTION EUROPE FRANCE	NORBERT DENTRESSANGLE DISTRIBUTION EUROPE		
		XPO KEY PL EUROPE	ND KEY PL		
		<b>Membre du Directoire</b>			
		XPO TRANSPORT SOLUTIONS POLAND SP Z.O.O.	ND POLSKA		
		<b>Président Directeur Général</b>			
		TDG LOGISTICS			
<b>Ludovic OSTER</b>	<b>Membre du Directoire</b>	<b>Gérant</b>			
		XPO GRADUATES EUROPE	ND GRADUATES		
<b>Malcolm WILSON</b>	<b>Membre du Directoire</b>	<b>Administrateur</b>			<b>Administrateur</b>
		XPO SUPPLY CHAIN SPAIN S.L.	ND LOGISTICS ESPANA SERVICIOS INTEGRALES LOGISTICA S.L.		NDG LOGISTICS LIMITIDA
		<b>Administrateur Délégué</b>			<b>Directeur</b>
		XPO SUPPLY CHAIN CHEMICALS BELGIUM	NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS WELKENRAEDT		TDG LIMITED
		XPO SUPPLY CHAIN BELGIUM	NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS BELGIUM N.V.		HOLISTICA SOLUTIONS LIMITED
		XPO SUPPLY CHAIN ANTWERP BELGIUM	NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS ANTWERP		
		<b>Directeur</b>			
		TDG (UK) LIMITED			

	XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS II B.V.	<i>T.D. HOLDINGS B.V.</i>			
	NDL HOLDING RUSSIA B.V.	<i>NDL HOLDING RUSSIA B.V.</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN GERMANY GMBH	<i>ND LOGISTICS (DEUTSCHLAND) GmbH</i>			
	JHCI HOLDING USA Inc.	<i>NDL HOLDING USA Inc.</i>			
	JHCI HOLDINGS Inc.				
	JHCI ACQUISITION Inc.				
	JACOBSON WAREHOUSE COMPANY Inc.				
	JACOBSON PACKAGING COMPANY L.C.				
	JACOBSON STAFFING COMPANY L.C.				
	JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY Inc.				
	JACOBSON LOGISTICS COMPANY L.C.				
	XPO SUPPLY CHAIN BEVERAGE ROMANIA SRL	<i>NDL BEVERAGE ROMANIA</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN POLAND SP z.o.o.	<i>ND LOGISTICS POLAND SP. ZOO</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN CZ s.r.o.	<i>ND LOGISTICS CZ s.r.o.</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS B.V.	<i>ND LOGISTICS NEDERLAND B.V.</i>			
	LUXURY GOODS LOGISTICS (L.G.L.) SA				
	XPO SUPPLY CHAIN ROMANIA SRL	<i>ND LOGISTICS ROMANIA SRL</i>			
	SALVESEN LOGISTICS LIMITED				
	XPO SUPPLY CHAIN IRELAND LIMITED	<i>NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS IRELAND LIMITED</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN UK LIMITED	<i>NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS LIMITED</i>			
	<b>Gérant</b>				
	XPO SUPPLY CHAIN PORTUGAL LDA	<i>NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICA PORTUGAL LDA</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN CARE FRANCE	<i>ND CARE</i>			
	TEXLOG				
	XPO SUPPLY CHAIN SWITZERLAND S.A.G.L.	<i>ND LOGISTICS SWITZERLAND S.A.G.L.</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN OUEST FRANCE	<i>THT LOGISTICS</i>			
	SALVESEN PROPERTY				
	XPO SUPPLY CHAIN NORD FRANCE	<i>ND FS</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN FRAIS FRANCE	<i>NDU</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN SPORT FRANCE	<i>ND SPORT</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN TOULOUSE FRANCE	<i>ND CTL</i>			
	<b>Président</b>				
	XPO SUPPLY CHAIN NORD & EST FRANCE	<i>CEMGA LOGISTICS</i>			
	XPO SUPPLY CHAIN GENAS FRANCE	<i>ND GENAS</i>			

		XPO SUPPLY CHAIN PARIS & OUEST FRANCE	ND G3		
		XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	ND LOGISTICS		
		XPO SUPPLY CHAIN FROID FRANCE	CHRISTIAN SALVESEN		
		XPO SUPPLY CHAIN GEL FRANCE	GEL SERVICE		
		XPO SUPPLY CHAIN H FRANCE	NDH		
		OMEGA X			
		<b>Président du Conseil d'Administration et Conseiller</b>			
		XPO SUPPLY CHAIN ITALY S.P.A.	ND LOGISTICS ITALIA S.P.A.		
		XPO SUPPLY CHAIN CONSUMER GOODS ITALY S.P.A.	FIEGE BORRUSO S.P.A.		
		FIEGE LOGISTICS ITALIA S.P.A.	FIEGE LOGISTICS ITALIA S.P.A.		
<b>Patrick BATAILLARD</b>	<b>Membre du Directoire</b>	<b>Administrateur</b>			<b>Administrateur</b>
	Jusqu'au 18/11/2015	CHRISTIAN SALVESEN		22/06/2015	ND BELGIUM
		FIEGE BORRUSO S.P.A.		20/11/2015	<b>Directeur</b>
		FIEGE LOGISTICS ITALIA S.P.A.		20/11/2015	KINGSGATE LEASING LIMITED
		NDO FREIGHT FORWARDING TIANJIN (NDO CHINA)			LAXEY LOGISTICS LIMITED
		NDT		17/07/2015	SCIO SOLUTIONS LIMITED
		ND RED EUROPE		17/07/2015	TDG DIRECTOR N°2 LIMITED
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS ANTWERP		01/12/2015	TDG SECRETARIES LIMITED
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS BELGIUM N.V.		01/12/2015	SEABRIDGE UK LIMITED
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS WELKENRAEDT		01/12/2015	TDG PROPERTY HOLDINGS LIMITED
		<b>Directeur</b>			<b>Gérant</b>
		AJG INTERNATIONAL TRANSPORT LIMITED		27/11/2015	TDG Deutschland GmbH
		CHRISTIAN SALVESEN INVESTMENTS LIMITED		27/11/2015	TDG DIRECTORS NO.1 LIMITED
		GREEN LOGISTICS LIMITED		27/11/2015	TDG BV
		HARRIS DISTRIBUTION LIMITED		27/11/2015	OMEGA XIX
		IWT WORLDWIDE LOGISTICS LIMITED		27/11/2015	OMEGA XVIII
		JACOBSON LOGISTICS COMPANY INC		01/12/2015	
		JACOBSON PACKAGING COMPANY LC		01/12/2015	
		JACOBSON STAFFING COMPANY LC		01/12/2015	
		JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY INC		01/12/2015	
		JACOBSON WAREHOUSE COMPANY INC		01/12/2015	
		JHCI ACQUISITION INC		01/12/2015	
		JHCI HOLDINGS INC		01/12/2015	

	LAMBDA 2 LIMITED		27/11/2015		
	NDL HOLDING USA INC		01/12/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS UK LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE HOLDINGS LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS IRELAND LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE MAINTENANCE UK LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS HK LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS IRELAND LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS UK LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE TANKERS LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT IRELAND LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT SERVICES LIMITED		27/11/2015		
	SALVESEN LOGISTICS HOLDINGS LIMITED		27/11/2015		
	SALVESEN LOGISTICS LIMITED		27/11/2015		
	SHEDDICK TRANSPORT LIMITED		27/11/2015		
	T.D. HOLDINGS B.V.		01/12/2015		
	TCG EAST & SOUTH B.V.		25/11/2015		
	TDG (UK) LIMITED		27/11/2015		
	TDG AVONMOUTH LIMITED		27/11/2015		
	TDG LIMITED		27/11/2015		
	THE NATURAL VEGETABLE COMPANY LIMITED		27/11/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT UK LIMITED		27/11/2015		
	<b>Directeur Général</b>				
	ND RED EUROPE		17/07/2015		
	NDL INTERNATIONAL		30/11/2015		
	NDO Holding USA Inc.		01/12/2015		
	NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS - NDO		30/11/2015		
	TDG LOGISTICS		26/06/2015		
	<b>Gérant</b>				
	IMMOTRANS		30/11/2015		

		NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS SPAIN SL		23/03/2016		
		OMEGA XX		19/12/2015		
		OMEGA XXI		25/11/2015		
		OMEGA XXII		25/11/2015		
		TEXLOG		25/11/2015		
		TRANSIMMO PICARDIE		30/11/2015		
		<b>Président</b>				
		ND RED EUROPE		01/12/2015		
		NDT		30/11/2015		
		OMEGA XXIII		31/07/2015		
		OMEGA XXIV		14/12/2015		
		OMEGA XXV		25/11/2015		
		TDG LOGISTICS		26/06/2015		
<b>Hervé MONTJOTIN</b>	<b>Président du Directoire</b>	<b>Administrateur</b>				
	Jusqu'au 03/09/2015	CHRISTIAN SALVESEN		22/06/2015		<b>Administrateur</b>
	<b>Membre du Directoire</b>	FIEGE BORRUSO S.P.A.		11/09/2015		ND RED EUROPE TDG LOGISTICS
	Jusqu'au 03/09/2015	FIEGE LOGISTICS ITALIA S.P.A.		28/10/2015		NDG LOGISTICA LIMITADA
		ND LOGISTICS CZ		02/11/2015		TRANSCONDOR
		ND LOGISTICS SWITZERLAND S.A.G.L.		10/09/2015		<b>Directeur</b>
		NORBERT DENTRESSANGLE IBERICA S.L.		01/12/2015		NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT UK Ltd
		NDO AMERICA		01/12/2015		NORBERT DENTRESSANGLE TRANSPORT IRELAND Ltd
		<b>Administrateur Délégué</b>				CHRISTIAN SALVESEN Ltd
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS ANTWERP		24/09/2015		<b>Directeur Général</b>
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS BELGIUM N.V.		23/09/2015		TND NORMANDIE BRETAGNE
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS WELKENRAEDT		24/09/2015		<b>Gérant</b>
		NDO BELGIUM		01/12/2015		TDG BV
		<b>DIRECTEUR</b>				ND FRANCHISE
		NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS UK LIMITED		04/09/2015		DICI VRAC SUD OUEST
		SALVESEN LOGISTICS LIMITED		04/09/2015		ND CENTRAL EUROPE
		TDG (UK) LIMITED		04/09/2015		TND CHAMPAGNE
		TDG LIMITED		04/09/2015		ND INFORMATIQUE
		NDO INDIA PRIVATE LIMITED		11/09/2015		TDG DEUTSCHLAND GmbH
		ND LOGISTICS NEDERLAND B.V.		25/11/2015		<b>Président</b>
		NORBERT DENTRESSANGLE		04/09/2015		ND INTERPULVE

		LOGISTICS IRELAND LIMITED			
		NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS IRELAND LIMITED		04/09/2015	ND PHARMA
		JACOBSON LOGISTICS COMPANY INC		01/12/2015	TND SUD OUEST SNN CLERMONT
		NDO NETHERLANDS B.V.		25/11/2015	TFND OUEST TND OUEST
		JACOBSON PACKAGING COMPANY LC		01/12/2015	NORBERT DENTRESSANGLE DISTRIBUTION
		JACOBSON STAFFING COMPANY LC		01/12/2015	NORBERT DENTRESSANGLE DISTRIBUTION SERVICES
		JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY Inc		01/12/2015	NORBERT DENTRESSANGLE SILO
		JACOBSON WAREHOUSE COMPANY Inc		01/12/2015	UNITED SAVAM
		JHCI ACQUISITION Inc		01/12/2015	TRANSPORT NORBERT DENTRESSANGLE
		JHCI HOLDINGS Inc		01/12/2015	NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS HUNGARY
		NDL HOLDING USA Inc		01/12/2015	ND SILO IBERICA
		T.D. HOLDINGS B.V.		25/11/2015	
		TCG EAST & SOUTH B.V.		25/11/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICS LIMITED		04/09/2015	
		<b>Directeur général</b>			
		CHRISTIAN SALVESEN		22/06/2015	
		IWT WORLDWIDE LOGISTICS LIMITED		04/09/2015	
		NDT		17/07/2015	
		<b>Gérant</b>			
		ND CARE		23/09/2015	
		ND CTL		28/09/2015	
		ND FS		23/09/2015	
		ND LOGISTICS (DEUTSCHLAND) GmbH		23/09/2015	
		ND LOGISTICS ESPANA SERVICIOS INTEGRALES LOGISTICA SL		23/09/2015	
		ND LOGISTICS ROMANIA SRL		21/12/2015	
		ND PORTUGAL TRANSPORTES L.D.A		26/01/2016	
		ND SPORT		23/09/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE MAROC		08/12/2015	
		NDU		23/09/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE LOGISTICA PORTUGAL LDA		26/01/2016	
		NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS SPAIN SL		11/09/2015	
		SALVESEN PROPERTY		24/09/2015	
		THT LOGISTICS		24/09/2015	

		<b>Membre du Directoire</b>			
		ND POLSKA		27/11/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE		03/09/2015	
		<b>Président</b>			
		ND GENAS		23/09/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE GERPOSA, S.L.		01/12/2015	
		CEMGA LOGISTICS		24/09/2015	
		CHRISTIAN SALVESEN		22/06/2015	
		FIGE BORRUSO S.P.A.		11/09/2015	
		FIGE LOGISTICS ITALIA S.P.A.		28/10/2015	
		GEL SERVICE		23/09/2015	
		NDO BEIJING			
		ND G3		23/09/2015	
		ND LOGISTICS		23/09/2015	
		ND LOGISTICS ITALIA S.P.A.		07/09/2015	
		NDL INTERNATIONAL		23/09/2015	
		LUXURY GOODS LOGISTICS		10/09/2015	
		NDT		17/07/2015	
		NDW		23/09/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS - NDO		11/09/2015	
		NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS FRANCE		11/09/2015	
		OMEGA X		24/09/2015	
		NDH		24/09/2015	
		<b>Président du Directoire</b>			
		ND LOGISTICS POLAND Sp. zoo		27/11/2015	

### 3.1.2. Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance est présentée dans la Note 1 du Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne (Annexe 1 du présent Rapport de gestion).

## 3.2 SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX (EN BRUT)

Les informations figurant dans le présent document tiennent compte des recommandations AFEP-MEDEF telles qu'elles sont exposées dans le Code AFEP-MEDEF de juin 2013 et de la Recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, du 22 décembre 2008, et de la recommandation de l'AMF n° 2012-02.

Les montants de rémunération de M. Troy Cooper indiqués dans les paragraphes suivants correspondent aux montants versés par XPO Logistics, Inc., et ne sont pris en charge par XPO Logistics Europe que de manière marginale (53 030 euros au titre de ses 4 mois en tant que Président du Directoire de XPO Logistics Europe).

Les montants en Dollars ont été convertis au taux de 1€ = 1,1\$

TABLEAU 1 - RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHACUN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

En €	2015		2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
<b>Troy Cooper</b> <b>Président du Directoire à partir du 3 septembre 2015</b>				
Rémunération fixe	318 181 <sup>(5)</sup>	318 181 <sup>(5)</sup>		
Rémunération variable	1 681 818 <sup>(4) (5)</sup>	431 818 <sup>(5)</sup>		
Rémunération exceptionnelle	0	0		
Rémunération en nature	0	0		
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 000 <sup>(4) (5)</sup></b>	<b>750 000 <sup>(5)</sup></b>		
<b>Hervé Montjotin - Président du Directoire jusqu'au 3 septembre 2015</b> <b>Directeur Général Business Unit Global Forwarding</b>				
Rémunération fixe	361 249	361 249 <sup>(1)</sup>	425 000	425 000 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	0	290 987	250 000	221 000
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0	100 000	0	0
Rémunération en nature	9 722	9 722	14 583	14 583
Indemnité compensatrice de non concurrence	1 251 974 <sup>(7)</sup>	199 966	0	0
Indemnités de fin de contrat	497 936 <sup>(7)</sup>	497 936	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 120 881</b>	<b>1 459 860</b>	<b>689 583</b>	<b>660 583</b>
<b>Patrick Bataillard - Membre du Directoire jusqu'au 18 novembre 2015</b> <b>Directeur Financier Groupe</b>				
Rémunération fixe	311 100	311 100 <sup>(1)</sup>	305 000	305 000 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	155 000	319 303 <sup>(3)</sup>	145 000	140 000
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0	50 000	0	0
Rémunération en nature	8 640	8 640	8 640	8 640
Indemnités de fin de contrat	205 920	205 920	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>680 660</b>	<b>894 963</b>	<b>458 640</b>	<b>453 640</b>
<b>Malcolm Wilson<sup>(2)</sup> - Membre du Directoire</b> <b>Directeur Général Business Unit Supply Chain</b>				
Rémunération fixe	350 543	350 543 <sup>(1)</sup>	325 000	325 000 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	895 220 <sup>(8)</sup>	192 928	162 500	130 000
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0	40 790	0	0
Rémunération en nature	18 514	18 514	14 432	14 432
<b>TOTAL</b>	<b>1 264 277</b>	<b>602 775</b>	<b>501 932</b>	<b>469 932</b>
<b>Luis Angel Gómez - Membre du Directoire</b> <b>Directeur Général Business Unit Transport Solutions</b>				
Rémunération fixe	300 000	300 000 <sup>(1)</sup>	275 000	275 000 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	746 162 <sup>(9)</sup>	142 186	135 000	55 000
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0	30 000	0	0
Rémunération en nature	44 640	44 640	44 640	44 640
<b>TOTAL</b>	<b>1 090 802</b>	<b>516 826</b>	<b>454 640</b>	<b>374 640</b>
<b>Ludovic Oster – Membre du Directoire</b> <b>Directeur des Ressources Humaines</b>				
Rémunération fixe	260 000	260 000 <sup>(1)</sup>	245 000	245 000 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable	296 004 <sup>(10)</sup>	75 000	75 000	70 000
Rémunération exceptionnelle <sup>(6)</sup>	0	50 000	0	0
Rémunération en nature	8 640	8 640	8 640	8 640
<b>TOTAL</b>	<b>564 644</b>	<b>394 640</b>	<b>328 640</b>	<b>323 640</b>

(1) Correspond à la somme de la rémunération liée au contrat de travail ainsi qu'à celle liée au statut de membre du Directoire. La rémunération des membres du Directoire au titre de l'exercice 2015 s'est élevée pour M. Patrick Bataillard à la somme de 3658,80 euros et pour M. Hervé Montjotin, à la somme de 110 000 euros.

(2) Les montants indiqués pour M. Malcolm Wilson sont exprimés en euros sur la base d'un taux de change moyen 1€ = 0,80£ pour 2014 et 1€ = 0,7845£ pour 2015.

(3) Ce montant correspond à la rémunération variable versée à M. Patrick Bataillard en mars 2015 au titre de l'année 2014 ainsi qu'à la rémunération variable versée par anticipation en décembre 2015 au titre de l'année 2015.

(4) Dont 1 000 000€ sujet à une clause de remboursement si M. Troy Cooper quitte le Groupe XPO Logistics, Inc. au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(5) Les montants de rémunération de M. Troy Cooper indiqués ci-dessus correspondent aux montants versés par XPO Logistics, Inc., et ne sont pris en charge par XPO Logistics Europe que de manière marginale (53 030 € au titre de ses 4 mois en tant que Président du Directoire de XPO Logistics Europe).

(6) Ces montants représentent les primes exceptionnelles versées dans le cadre de l'acquisition de la société Jacobson Company.

(7) Dont 350 000€ pris en charge par XPO Logistics, Inc.

(8) Dont 636 364€ sujet à une clause de remboursement si M. Malcolm Wilson quitte le Groupe au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(9) Dont 545 455€ sujet à une clause de remboursement si M. Luis Angel Gómez quitte le Groupe au cours des 2 années suivant le versement du bonus

(10) Dont 136 364€ sujet à une clause de remboursement si M. Ludovic Oster quitte le Groupe au cours des 2 années suivant le versement du bonus

La partie "Avantages en nature" correspond au forfait voiture octroyé, ainsi qu'à la couverture GSC pour M. Hervé Montjotin. Dans le cadre de l'avantage en nature mentionné dans le tableau, M. Luis Angel Gómez a perçu dans le cadre de la politique de mobilité internationale du Groupe la somme de 36 000 euros au titre d'allocation logement.

La fixation des éléments de rémunération des membres du Directoire (salaire de base et rémunération variable) fait l'objet d'une revue annuelle réalisée par le Conseil de Surveillance.

Cette analyse de l'ensemble des éléments de rémunération, effectuée au début de chaque exercice, se fonde sur une revue des éléments de performance au regard d'objectifs établis en début d'année. De plus, la fixation des paramètres composant la rémunération est établie au regard de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société. Ce processus ainsi que la prise en compte de comparatifs marché détaillés assurent un positionnement cohérent de ces rémunérations, conforme à l'intérêt de la Société.

Pour l'exercice 2015, la part variable de la rémunération des membres du Directoire est fonction du résultat de l'EBITA Groupe, du résultat net Groupe, de la performance en matière d'EBITA des Business Units Transport Solutions et Supply Chain et du résultat de l'EBITA de certaines business units.

Le niveau de réalisation des critères précités est établi de manière détaillée et précise, mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

**TABLEAU 2 - JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Il s'agit des montants bruts avant déduction des prélèvements forfaitaires et sociaux dus à la source sur les revenus distribués.

Membres du Conseil de Surveillance	En Euros	
	Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2014
<b>Norbert Dentressangle</b> <sup>(3)</sup>		
Jetons de présence		
Autres rémunérations	79 000	180 000 <sup>(1)</sup>
<b>Evelyne Dentressangle</b> <sup>(3)</sup>		
Jetons de présence	0	29 000
Autres rémunérations		
<b>Clare Chatfield</b>		
Jetons de présence	36 250	29 000
Autres rémunérations		
<b>Pierre-Henri Dentressangle</b> <sup>(3)</sup>		
Jetons de présence	0	29 000
Autres rémunérations		
<b>Henri Lachmann</b>		
Jetons de présence	29 000	29 000
Autres rémunérations		
<b>Jean-Bernard Lafonta</b> <sup>(3)</sup>		
Jetons de présence	14 500	29 000
Autres rémunérations		
<b>Vincent Ménez</b> <sup>(3)</sup>		
Jetons de présence	0	39 000
Autres rémunérations		
<b>Jean-Luc Poumarède</b>		
Jetons de présence	50 000	49 000
Autres rémunérations		
<b>Bruno Rousset</b> <sup>(3)</sup>		
Jetons de présence	13 000	33 000
Autres rémunérations		
<b>François-Marie Valentin</b>		
Jetons de présence	34 000	29 000
Autres rémunérations		
<b>Bradley Jacobs</b> <sup>(4)</sup>		
Jetons de présence	0	
Autres rémunérations	5 247 020 <sup>(2)</sup>	
<b>John Hardig</b> <sup>(4)</sup>		
Jetons de présence	0	
Autres rémunérations	2 517 585 <sup>(2)</sup>	
<b>Gordon Devens</b> <sup>(4)</sup>		
Jetons de présence	0	
Autres rémunérations	2 222 979 <sup>(2)</sup>	
<b>Tavio Headley</b> <sup>(4)</sup>		
Jetons de présence	0	
Autres rémunérations	204 025 <sup>(2)</sup>	
<b>Angela Kirkby, représentante de la société XPO Logistics, Inc.</b> <sup>(4)</sup>		
Jetons de présence	0	
Autres rémunérations	254 018 <sup>(2)</sup>	

(1) Correspond à la rémunération versée par la Société à M. Norbert Dentressangle, au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, au cours de l'exercice.

(2) Rémunération perçue au titre de leurs fonctions exercées chez XPO Logistics, Inc. Cette rémunération comprend la rémunération fixe, la rémunération variable et les actions de performance.

(3) Membre du Conseil de surveillance jusqu'au 8 juin 2015

(4) Membre du Conseil de surveillance à partir du 8 juin 2015

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015 a fixé à 320 000 euros l'enveloppe globale des jetons de présence pour les exercices 2015 et suivants. Ces derniers sont répartis par le Conseil de Surveillance sur la base de critères qui prévoient pour tous les membres indépendants du Conseil, une partie fixe, ainsi qu'une partie liée à la présence effective aux réunions du Conseil de Surveillance.

Cette enveloppe comprend par ailleurs la rémunération versée aux membres et au Président de la Commission d'Audit, dont une partie est attribuée en fonction du nombre de séances auxquelles les membres de la Commission ont participé. Pour 2015, le montant global attribué à la Commission d'audit s'est élevé à 26 250 euros.

#### **TABLEAU 3 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2015 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice.

Concernant les autres instruments financiers donnant accès au capital, il est fait renvoi au tableau 8 ci-après.

#### **TABLEAU 4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2015 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE**

Il n'y a pas eu d'options de levée, d'option de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2015.

#### **TABLEAU 5 - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2015 AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Des actions XPO Logistics, Inc. ont été attribuées à Hervé Montjotin pour un montant de 264 980 € dans le cadre de son départ de la société. L'acquisition définitive de ces actions est conditionnée au respect de sa clause de non-concurrence.

17 073 actions de performance XPO Logistics, Inc. ont été attribuées par XPO Logistics, Inc. à Troy Cooper pour un montant de 446 692 €.

Des actions de performance ont été attribuées en 2013 (Plan 2013 Tranche 1 : 1 000 actions) et en 2014 (Plan 2013 Tranche 2 : 1 000 actions) à Ludovic Oster, qui est devenu, après ces attributions, membre du Directoire (19 Novembre 2014).

Le 2 octobre 2015, Ludovic OSTER a accepté la proposition d'XPO Logistics visant à renoncer à ces actions de performance en contrepartie d'une rémunération forfaitaire brute de 217,5 € par action, soit 435 000 €. Cette rémunération sera versée en deux fois :

- 50% en décembre 2016
- 50% en juin 2018.

#### **TABLEAU 6 - ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2015 POUR LES MEMBRES DU DIRECTOIRE**

21 875 actions de performance XPO Logistics, Inc. (attribuées par XPO Logistics, Inc.) sont devenues disponibles durant l'exercice 2015 pour Troy Cooper pour un montant de 681 307 €.

**TABLEAU 7 - INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Pour mémoire, les bons de souscriptions restants en début d'exercice 2015 étaient les suivants.

<b>Date de l'Assemblée</b>	23 mai 2013
<b>Date du Directoire</b>	29 juillet 2013
<b>Nombre total de bons de souscription pouvant être souscrits par :</b>	110 000
<b>Les mandataires sociaux</b>	
<b>Hervé Montjotin</b>	30 000 BSA A 20 000 BSA B
<b>Patrick Bataillard</b>	20 000 BSA A 10 000 BSA B
<b>Malcolm Wilson</b>	15 000 BSA A
<b>Luis Angel Gómez</b>	15 000 BSA A
<b>Point de départ d'exercice des Bons de souscription</b>	1er juin 2016 pour BSA A 1er juin 2019 pour BSA B
<b>Date d'expiration</b>	31 mai 2019 pour BSA A 31 mai 2021 pour BSA B
<b>Prix de souscription</b>	1,14 € pour BSA A 1,49 € pour BSA B
<b>Prix d'exercice</b>	BSA A et BSA B : 59,55 €
<b>Modalités d'exercice</b>	Les conditions d'exercice sont l'existence d'un mandat de membre du Directoire de la Société au jour de l'exercice et ne pas être partie à une instance arbitrale ou judiciaire avec l'une quelconque des sociétés du Groupe.
<b>Nombre de bons de souscription souscrits au 31 décembre 2014</b>	110 000
<b>Nombre cumulé de bons de souscription annulés ou caduques</b>	0
<b>Nombre de bons exercés au 31 décembre 2014</b>	0

L'ensemble de ces BSA ont été rachetés aux différents bénéficiaires en mai 2015 pour le prix unitaire de 157,95 euros par BSA. Il n'existe plus de ce fait de bons de souscriptions d'action XPO Logistics Europe détenus par un membre du Directoire.

Troy Cooper dispose de 20 000 options de souscription d'actions XPO Logistics, Inc. immédiatement exerçables et 5 000 options de souscription d'actions XPO Logistics, Inc. exerçables le 2 septembre 2016 au prix de 11,46 dollars. Ces options de souscription d'actions XPO Logistics, Inc. expirent le 16 janvier 2022.

**TABLEAU 8 - INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au cours de l'exercice aux dix premiers salariés non mandataires.

**TABLEAU 9 – INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE**

Troy Cooper dispose de 25 000 actions de performance XPO Logistics, Inc. dont 15 000 seront disponibles le 2 septembre 2016, 5 000 le 15 février 2017 et 5 000 le 15 février 2018 pour un montant de 619 318 euros sur la base d'une valorisation de ces actions au cours du 31 décembre 2015 de 27,25 dollars.

Troy Cooper dispose également de 82 124 actions de performance XPO Logistics, Inc. conditionnées à l'atteinte de certains objectifs de performance. Ces actions XPO Logistics, Inc. seront disponibles le 2 avril 2018 et représentent un montant de 2 034 435 euros sur la base d'une valorisation de ces actions au cours du 31 décembre 2015 de 27,25 dollars.

TABLEAU 10 – INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Troy Cooper</b> Président du Directoire depuis le 3 septembre 2015	Oui <sup>(1)</sup>		Non		Oui <sup>(1)</sup>		Oui <sup>(1)</sup>	
<b>Hervé Montjotin</b> Président du Directoire jusqu'au 3 septembre 2015 Membre du Directoire	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	
<b>Patrick Bataillard</b> Membre du Directoire jusqu'au 18 novembre 2015 Directeur Financier Groupe	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	
<b>Malcolm Wilson</b> Membre du Directoire Directeur Général Business Unit Supply Chain	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	
<b>Luis Angel Gómez</b> Membre du Directoire Directeur Général Business Unit Transport Solutions	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	
<b>Ludovic Oster</b> Membre du Directoire Directeur des Ressources Humaines	Oui			Non		Non	Oui (sous condition)	

(1) Ces éléments sont portés par XPO Logistics, Inc.

Le montant des indemnités de Troy Cooper dépend des circonstances du départ et peuvent aller d'un montant nul en cas de démission ou de licenciement pour faute à un montant total de 5 205 575€ en cas de changement de contrôle au niveau de XPO Logistics, Inc.

TABLEAU 11 - SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE

En €	2015	2014
<b>Troy Cooper</b>		
<b>Président du Directoire depuis le 3 septembre 2015</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	750 000	
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	2 000 000 <sup>(2)(4)</sup>	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 5)	446 692 <sup>(2)</sup>	
<b>TOTAL DU</b>	<b>2 446 692 <sup>(2)</sup></b>	
<b>Hervé Montjotin jusqu'au 3 septembre 2015</b>		
<b>Président du Directoire jusqu'au 3 septembre 2015</b>		
<b>Directeur Général Business Unit Global Forwarding</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	1 459 860	660 583
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	2 120 881	689 583
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions attribuées (détaillées au tableau 5)	264 980 <sup>(3)</sup>	0
<b>TOTAL DU</b>	<b>2 385 861</b>	<b>689 583</b>
<b>Patrick Bataillard jusqu'au 18 novembre 2015</b>		
<b>Membre du Directoire - Directeur Financier Groupe jusqu'au 19 novembre 2015</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	894 963	453 640
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	680 660	458 640
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
<b>TOTAL DU</b>	<b>680 660</b>	<b>458 640</b>
<b>Malcolm Wilson</b>		
<b>Membre du Directoire - Directeur Général Business Unit Supply Chain</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	602 775	469 932
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	1 264 277 <sup>(4)</sup>	501 932
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
<b>TOTAL DU</b>	<b>1 264 277</b>	<b>501 932</b>
<b>Luis Angel Gómez</b>		
<b>Membre du Directoire - Directeur Général Business Unit Transport Solutions</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	516 826	374 640
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	1 090 802 <sup>(4)</sup>	454 640
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	0
<b>TOTAL DU</b>	<b>1 090 802</b>	<b>454 640</b>
<b>Ludovic Oster</b>		
<b>Membre du Directoire - Directeur des Ressources Humaines</b>		
Rémunérations versées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	394 640	323 640
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 1)	564 644 <sup>(4)</sup>	328 640
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 3)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées (détaillées au tableau 5)	0	89 680 <sup>(1)</sup>
<b>TOTAL DU</b>	<b>564 644</b>	<b>418 320</b>

- (1) Actions de performance attribuées préalablement à la nomination de Ludovic Oster en tant que membre du Directoire. 1 000 actions de performance attribuées en 2014. Valorisation juste valeur : 2014 = 89,68 €.
- (2) Les montants de rémunération de M. Troy Cooper indiqués ci-dessus correspondent aux montants versés par XPO Logistics, Inc., et ne sont pris en charge par XPO Logistics Europe que de manière marginale (53 030 euros au titre de ses 4 mois en tant que Président du Directoire de XPO Logistics Europe).
- (3) Actions XPO Logistics, Inc. octroyées dans le cadre du départ de la société et conditionnées au respect de la clause de non-concurrence.
- (4) Montants soumis à une clause de remboursement en cas de départ du groupe, comme détaillé au tableau 1

### 3.3. COMMISSAIRES AUX COMPTES : MANDATS ET HONORAIRES

#### 3.3.1. Mandats en cours

---

**Commissaires aux comptes titulaires :**

Ernst & Young et Autres

Membre de la Compagnie régionale de Versailles.

Tour Oxygène, 10-12 Boulevard Vivier Merle - 69393 Lyon Cedex 03 - France.

Représenté par Daniel Mary-Dauphin.

Date du premier mandat : 19 mai 2011.

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016.

KPMG SA

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Tour Eqho, 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex - France

Date du premier mandat : 18 novembre 2015

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2017

**Commissaires aux comptes suppléants :**

Auditex

1-2, place des Saisons - Paris la Défense - 92400 Courbevoie - France.

Date du premier mandat : 19 mai 2011.

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2016.

Salustro Reydel

Tour Eqho, 2 avenue Gambetta - 92066 Paris la Défense Cedex - France

Date du premier mandat : 18 novembre 2015

Date d'échéance du mandat : 31 décembre 2017

### 3.3.2. Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes

K€	2014				2015			
	Montant		%		Montant		%	
	Ernst & Young	Grant Thornton	Ernst & Young	Grant Thornton	Ernst & Young	KPMG	Ernst & Young	KPMG
<b>AUDIT</b>								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	197	117	15%	14%	154	275	14%	14%
Filiales intégrées globalement	1 087	679	85%	82%	411	1 504	36%	74%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur	-	30	0%	4%	572	240	50%	12%
Filiales intégrées globalement	-	-	0%	0%			0%	0%
<b>Sous-total Audit</b>	<b>1 284</b>	<b>826</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 137</b>	<b>2 019</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social						4	0%	0%
• Autres (à préciser si >10 % des honoraires d'audit)								
<b>Sous-total Autres prestations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>4</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 284</b>	<b>826</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>1 137</b>	<b>2 023</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 4**  
**CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN  
ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF ET UNE FILIALE**

- 4.1**      **Caractéristiques et modalités  
essentielles des conventions et  
engagements entre la Société et son  
actionnaire majoritaire ou  
ses dirigeants**

## 4.1 CARACTERISTIQUES ET MODALITES ESSENTIELLES DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS ENTRE LA SOCIETE ET SON ACTIONNAIRE MAJORITAIRE OU SES DIRIGEANTS

### 4.1.1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

#### a) Prêt avec actionnaire majoritaire

- **Objet**

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure, auprès de XPO Logistics, Inc. (ou l'une de ses filiales) une convention de prêt non sécurisé ayant pour objet de permettre à la Société de disposer, si cela s'avérait nécessaire, de la capacité financière nécessaire pour procéder au remboursement anticipé de tout ou partie de son endettement financier corporate devenu exigible suite à son changement de contrôle. Le prêt a été consenti à hauteur de toutes sommes dont la Société s'avérerait être redevable à l'occasion de la cession du bloc de contrôle, afin également de couvrir tout besoin en fonds de roulement (working capital), en trésorerie, et plus généralement pour tout besoin de financement de la Société et de ses filiales (« General purpose »). Le prêt est amortissable sur une période de maturité de 9 années à compter du premier tirage, avec un taux d'intérêt de 5,625% par année. Le caractère normal de ce taux au regard des conditions de marché a été arrêté sur la base d'une étude de Morgan Stanley et d'un rapport du cabinet Didier Kling & Associés. Le prêt est remboursable à tout moment sans pénalité pour la Société.

- **Modalités**

Les deux tranches de cet emprunt s'élevaient au 31 décembre 2015 à 286 008 265,48 € et 150 384 468,65 £ (soit 204 897 429,86 €), hors intérêt courus de respectivement 1 340 664 € et 704 928 £ (soit 960 457,80 €) et ont généré sur l'exercice 2015 une charge d'intérêts de 24 638 111,90 €.

- **Intérêt de la convention pour la société**

- Durée : prêt amortissable sur 9 ans, remboursable à tout moment sans pénalité - significativement plus favorable que les financements bancaires en place ;
- Taux d'intérêt : 5,625% ;
- Covenants financiers et marge variable : aucun – significativement plus favorables que les financements bancaires en place ;
- Sûretés : aucune.

Le taux d'intérêt de ce prêt intragroupe reflète le nouveau profil d'emprunteur de la Société depuis qu'elle a fait son entrée dans le groupe XPO. Ce taux est inférieur à celui applicable au financement propre de XPO Logistics, Inc. Il est supérieur aux taux d'intérêts précédemment payés par Norbert Dentressangle SA, ce qui découle notamment de la maturité plus longue du prêt intragroupe, et du fait que le prêt intragroupe est remboursable à tout moment sans pénalités, ne stipule pas de *covenants* financiers et n'est pas garanti par des sûretés. Nous ne pensons pas qu'un refinancement à des conditions similaires auprès de prêteurs extérieurs, s'il avait été possible, aurait permis d'obtenir un coût de financement significativement plus bas.

#### b) Convention temporaire de licence de marque

- **Objet et modalités**

Le Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure une convention temporaire de licence de marque aux termes de laquelle XPO Logistics, Inc. consent à la Société et ses filiales l'autorisation d'utiliser, à titre gratuit, la marque et les logos XPO pour une durée de trois mois à compter de sa signature, ce dans l'attente de la négociation d'un contrat de licence rémunéré qui sera conclu entre les deux parties à des conditions de marché. Ladite autorisation a été renouvelée par le Conseil de Surveillance en date du 18 novembre 2015, pour une convention dont la durée est prorogée jusqu'au 8 juin 2016.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Afin d'assurer le développement des activités européennes, il est indispensable de pouvoir bénéficier au plus vite de la puissance de la marque mondiale XPO Logistics. XPO Logistics Europe ainsi que ses filiales opèrent désormais sous la marque unique XPO Logistics, ce qui renforce son positionnement international. A terme, il est prévu, et ce de manière normale et conforme aux pratiques de marché, que XPO Logistics Europe SA et ses filiales participent aux coûts de la marque globale XPO dont ils bénéficieront sur le long terme. Un travail de valorisation de la licence sera prochainement réalisé par des experts externes qui seront désignés à cet effet. Jusqu'à ce que cette évaluation soit réalisée, XPO Logistics, Inc. mettra gratuitement sa marque à disposition. En effet, la licence sans redevance initiale d'une durée de 3 mois a déjà été reconduite jusqu'au 8 juin 2016 sur la base d'une exemption de redevances et sera étendue autant que nécessaire.

**c) Restructuration de la dette libellée en USD et garantie donnée**

- **Objet**

En application du prêt évoqué précédemment, la Société a notamment contracté un emprunt d'un montant de 407 486 870,67 US\$ auprès de XPO Logistics, Inc. et dont le solde s'élevait, après paiement de l'échéance du 1er décembre 2015, à 390 936 191,51 US\$. Afin de rationaliser l'ensemble des dettes inter-co, les conventions suivantes, soumises au régime des conventions réglementées, ont été conclues :

- Le 1er décembre 2015, la société XPO Logistics, Inc. a cédé à la société NDL Holding USA (devenue JHCI Holding USA), filiale de XPO Supply Chain International, la créance d'un montant de 390 936 191,51 US\$ détenue sur la Société (la « **Créance** »).
  - o Le même jour, la société XPO Logistics, Inc a consenti à la société JHCI Holding USA deux prêts s'élevant respectivement à 6 000 000 US\$ et 9 063 808,49 US\$, ne portant pas intérêt,
- En contrepartie de la cession de la Créance, les sociétés XPO Logistics, Inc. (en tant que vendeur de la Créance et prêteur) et JHCI Holding USA (en tant qu'acquéreur de la Créance et emprunteur) ont conclu un contrat de prêt d'un montant identique à celui de la Créance, non amortissable, avec une échéance fixée au 12 juin 2024, et portant intérêt au taux de 5,625%. Dans le cadre de ce prêt, la Société a apporté sa garantie au bénéfice du créancier XPO Logistics, Inc. En contrepartie de cette garantie, le débiteur garanti, JHCI Holding USA, verse une commission à la Société.
  - o En contrepartie de la garantie mentionnée ci-dessus, la Société reçoit de la société JHCI Holding USA le versement d'une commission, versée chaque trimestre, d'un montant annuel total de 0,25% du montant garanti, soit 977 340,48 US\$. Au 31 décembre 2015, les intérêts courus s'élèvent à 1 833 000 US\$.En conséquence, la dette en dollar, qui était précédemment entre la Société et XPO Logistics, Inc. est désormais entre JHCI Holding USA, Inc. et XPO Logistics, Inc., c'est-à-dire deux sociétés américaines.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Rationaliser toutes les dettes de la Société envers XPO Logistics, Inc., en la protégeant du risque lié à la fluctuation du taux de change du dollar US.

**d) Convention de prestation de services entre la Société et XPO Logistics, Inc. son actionnaire majoritaire**

- **Objet**

Le Conseil de Surveillance, en date du 15 décembre 2015, a autorisé une convention entre l'actionnaire majoritaire XPO Logistics, Inc. (le « Prestataire ») et la Société, pour une durée indéterminée, pour couvrir les services rendus par le Prestataire à la Société et en particulier : (i) aux sociétés de Jacobson (filiale de la Société) et (ii) à XPO Logistics Europe SA (les « **Bénéficiaires** »). S'agissant des services fournis aux sociétés Jacobson, la rémunération annuelle du Prestataire est arrêtée en fonction du taux d'utilisation effective par les Bénéficiaires dans chaque domaine d'assistance. S'agissant des services à la société XPO Logistics Europe elle-même, la rémunération couvre annuellement 175 000 US\$, soit 50% de la rémunération brute de Troy Cooper, pour ses fonctions de Président du Directoire.

- **Modalités**

Au titre de l'exercice 2015, les montants facturés par XPO Logistics, Inc. aux sociétés Jacobson se sont élevés à 3 903 868 US\$.

Le montant encouru en 2015 au titre de la rémunération de Troy Cooper s'élève à 58 333 US\$, au pro rata de la durée de ses fonctions 2015 (de septembre à décembre).

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Cette convention permet à XPO Logistics Europe SA de bénéficier avantageusement, (i) d'une part de la mutualisation d'un certain nombre de services et de ce fait d'une réduction de ses coûts, du fait de la proximité géographique entre ses filiales américaines et son nouvel actionnaire ; et (ii) d'autre part de la grande expérience de Troy Cooper dans le secteur d'activité du groupe et sa connaissance intime du groupe XPO.

Elle reflète par ailleurs la prise en charge par XPO Logistics, Inc. de 50% de la rémunération brute annuelle accordée par la Société à Troy Cooper au titre de ses fonctions de Président du Directoire. Cette convention permet non seulement une gestion opérationnelle et administrative optimisée de XPO Logistics Europe et de ses filiales américaines, mais aussi des gains de productivité et la possibilité de mieux identifier et promouvoir les opportunités de ventes croisées et les échanges de meilleures pratiques entre l'Europe et les Etats-Unis au bénéfice du périmètre européen, étant entendu que Troy Cooper dirige le groupe de manière collégiale en collaboration étroite avec l'équipe de management et notamment au sein du Directoire.

**e) Accord transactionnel avec M. Hervé Montjotin**

- **Objet**

Dans le cadre de la fin du mandat de Président du directoire de M. Hervé Montjotin, le Conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 3 septembre 2015, révoqué M. Hervé Montjotin de son mandat de Président et membre du Directoire et autorisé la conclusion d'un accord transactionnel fixant les versements et indemnités dues au titre de la rupture consécutive de son contrat de travail.

- **Modalités**

Cet accord transactionnel a été signé le 5 septembre 2015 et prévoit notamment :

- L'absence de paiement à M. Hervé Montjotin au titre de la révocation de M. Hervé Montjotin de son mandat de Président et membre du Directoire ;
- Le paiement de l'indemnité conventionnelle de licenciement au titre de son contrat de travail pour un montant brut de 417 234 euros ;
- Le paiement d'une indemnité supplémentaire au titre de son contrat de travail pour un montant brut de 80 702 euros ;
- L'application de l'engagement de non-concurrence de M. Hervé Montjotin au titre de son contrat de travail, pour une période de 2 ans en contrepartie du paiement de 52 165,58 euros par mois.

En outre, au titre de la rupture de son contrat de travail préexistant avec XPO Logistics, Inc. ("XPO"), M. Hervé Montjotin recevra des actions gratuites de XPO, non conditionnées, pour un montant représentant approximativement 250 000 euros. Ces actions gratuites sont soumises à une obligation de conservation pendant la période de non-concurrence au titre du contrat de travail avec XPO. Dans ce cadre, M. Hervé Montjotin est tenu à une obligation de non-concurrence vis-à-vis de XPO pour une période de 33 mois et s'engage à diverses obligations de non débauchage, confidentialité et coopération. XPO s'est engagée vis-à-vis de la Société à supporter une portion des paiements dus par cette dernière à M. Hervé Montjotin, pour un montant de 350 000 euros.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

En tenant compte du montant supporté par XPO Logistics, Inc., le coût de l'indemnité de départ de M. Montjotin effectivement supportée par la Société représente 2 ans de son salaire, ce qui est considéré raisonnable pour la Société, compte tenu du fait que M. Montjotin était lié à la Société par un contrat de travail conclu antérieurement au changement de contrôle ; qu'il avait une grande ancienneté ; et que son engagement de non-concurrence est d'une durée de 33 mois, ce qui est très protecteur pour la Société.

**f) Accord transactionnel avec M. Patrick Bataillard**

- **Objet**

Le Conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, autorisé que certains montants soient versés à M. Patrick Bataillard dans le cadre de la fin de son mandat de membre du Directoire et de la rupture de son contrat de travail avec la Société.

- **Modalités**

L'accord transactionnel signé le 29 octobre 2015 prévoit le versement à M. Bataillard :

- D'un montant brut de 180 000 euros correspondant à son bonus variable pour l'exercice 2015 ;
- Un montant brut de 282 000 euros correspondant à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle du contrat de travail. Ce dernier montant couvre, notamment, les obligations de confidentialité et de non-débauchage auxquelles M. Patrick Bataillard s'est engagé dans le cadre de l'accord de rupture conventionnelle de son contrat de travail.

En outre, le Conseil de Surveillance a approuvé que la Société ne mette pas en œuvre la clause de non-concurrence prévue au contrat de M. Patrick Bataillard. Ce dernier n'a donc pas été rémunéré à ce titre. Aucune somme n'a par ailleurs été versée à M. Patrick Bataillard au titre de la fin de son mandat social au sein du Directoire.

- **Intérêt de la convention pour la Société**

Eu égard à la grande ancienneté M. Bataillard et au coût de l'indemnité de départ de M. Bataillard, cet accord est considéré avantageux pour la Société.

#### **4.1.2. Conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

---

Les conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé. En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, ces conventions et engagements ont fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

**a) Avec XPO Logistics Europe S.A. vis-à-vis de filiales et sous-filiales, au bénéfice de Bank Mendes Gans N.V (BMG)**

- **Garantie donnée**

*Objet*

Le Conseil de Surveillance, en date du 24 février 2014, a autorisé la Société à se porter garante de son obligation d'approvisionner le compte bancaire ouvert à son nom dans les livres de la banque BMG, afin que le cumul des soldes bancaires des autres filiales participantes soit égal à zéro.

Cette garantie à première demande est régie par le droit néerlandais, à l'instar de la convention de cash pooling.

*Modalités*

Le montant de cette garantie à première demande porte sur l'ensemble des sommes dues par les filiales participantes au titre de cette convention de cash pooling, dans la limite d'un plafond de 90 000 000 €.

**b) Avec la société Dentressangle Initiatives, actionnaire de la Société jusqu'au 8 juin 2015**

- **Prestations de services**

*Objet*

La société Dentressangle Initiatives a continué à fournir à la Société un ensemble de prestations et notamment :

- des conseils concernant des opportunités de développement, tant en France qu'à l'étranger,
- une assistance concernant la croissance externe du Groupe, tant en France qu'à l'étranger,
- une assistance relationnelle, administrative et financière.

Le Conseil de Surveillance du 25 février 2015 a porté le montant mensuel hors taxes des prestations facturées par la société Dentressangle Initiatives de 116 666 € à 123 000 €.

*Modalités*

Le montant pris en charge à ce titre par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 647 800 € hors taxes, au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 8 juin 2015.

- **Marque et sigle**

*Objet*

M. Norbert Dentressangle a cédé, en juillet 2005, à la société Financière Norbert Dentressangle, la marque Norbert Dentressangle et le logo ND déposés à son nom et qu'il lui concédait auparavant à titre gracieux.

La société Financière Norbert Dentressangle ayant transmis l'intégralité de son patrimoine à la société Dentressangle Initiatives avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette dernière, comme par le passé, a autorisé la Société à utiliser cette marque et ce logo à titre gracieux. A cet effet, ces deux sociétés ont signé le 13 juillet 2005 un contrat de licence de marques à titre gracieux pour trois ans renouvelables. Ce contrat est devenu, à compter du 13 juillet 2008, un contrat à durée indéterminée avec faculté pour chacune des parties d'y mettre fin sous réserve d'un préavis de douze mois. Le Conseil de Surveillance du 20 novembre 2008 a, en outre, décidé d'autoriser l'extension du contrat de licence de marque aux classes 35 (services administratifs relatifs à l'émission de certificats de transport et d'entreposage ou à l'émission de connaissements, agences import-export, gestion de stocks) et 36 (agences en douane y compris dédouanage de marchandises).

En avril 2015, lors de la cession de Norbert Dentressangle SA à XPO Logistics, il a été convenu d'accorder à la société un délai de 6 mois (soit jusqu'au 8 décembre 2015) pour procéder dans des délais raisonnables à l'abandon de la marque, sous réserve d'exceptions pour le changement de marque sur les véhicules (jusqu'à 36 mois, soit jusqu'en avril 2018) et sur les immeubles (jusqu'à 12 mois, soit jusqu'en avril 2016).

*Modalités*

La Société rembourse les frais afférents au maintien et à la sauvegarde des marques. Le montant pris en charge, à ce titre, par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 5 111 € hors taxes.

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 5  
INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL**

- 5.1 Répartition du capital et des droits de vote
- 5.2 Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice
- 5.3 Opérations sur titres - Programme de rachat
- 5.4 Descriptif du programme de rachat d'actions sur l'exercice 2016

## 5.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

### 5.1.1. Capital

Au 31 décembre 2015, le capital de XPO Logistics Europe s'élevait à 19 672 482 € constitué de 9 836 241 actions de 2 € de valeur nominale.

- **Capital potentiel**

Au 31 décembre 2015, le capital potentiel maximal est composé de 110 000 actions nouvelles correspondant aux bons de souscription d'actions (BSA 2013 tranches A et B), soit une dilution potentielle de 1,12 % du capital social.

### 5.1.2. Répartition du capital et des droits de vote

XPO LOGISTICS EUROPE est une "société contrôlée" dont 86,24 % du capital et 86,56 % des droits de vote sont détenus au 31 décembre 2015 par la société XPO LOGISTICS France, elle-même contrôlée directement à 100 % par la société XPO Logistics, Inc. (qui consolide depuis le 5 juin 2015 XPO Logistics Europe par la méthode de l'intégration globale).

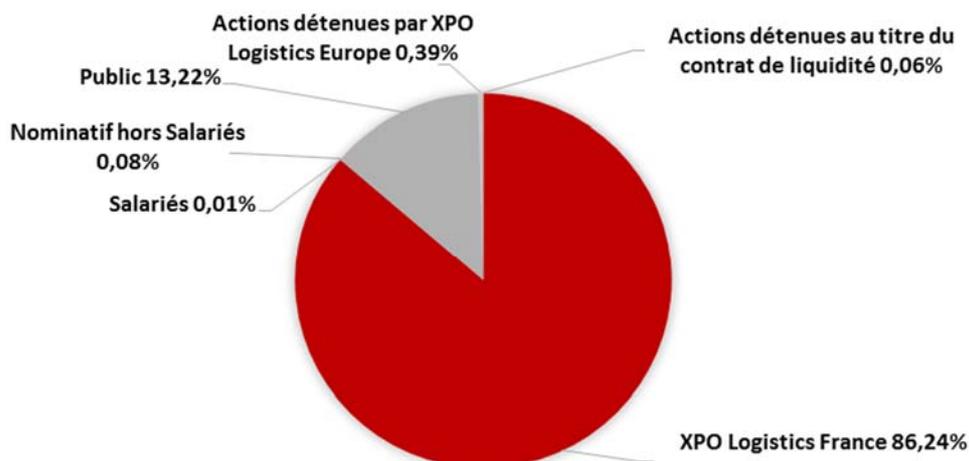
Sous réserve de la présomption légale d'actions de concert entre les sociétés XPO Logistics France et XPO Logistics, Inc., imposée du seul fait de leurs liens en capital, il n'existe pas d'accord en vue de mettre en œuvre une politique vis-à-vis de la société émettrice.

À la date de rédaction du présent document, le Groupe n'a pas connaissance de pacte d'actionnaires, ni d'actions de concert au sens des articles L.233-10 et L.233-11 du Code de commerce.

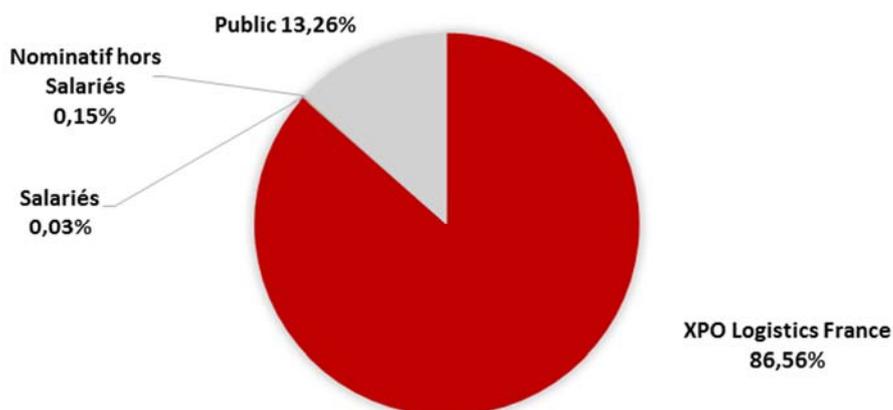
D'autre part, aucune filiale de XPO LOGISTICS EUROPE n'est partie à une convention d'actionnaires.

Situation au 31 décembre 2015	Actions Quantité	Droits de vote Quantité
XPO Logistics France	8 482 829	8 482 829
XPO Logistics, Inc.	100	100
Salariés	1 233	2 466
Nominatif hors Salariés	7 761	14 949
Public	1 299 871	1 299 871
Actions détenues par XPO Logistics Europe	38 578	0
Actions détenues au titre du contrat de liquidité	5 869	0
<b>TOTAL</b>	<b>9 836 241</b>	<b>9 800 215</b>

## REPARTITION DU CAPITAL



## REPARTITION DES DROITS DE VOTE



Le 18 mai 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés The Liverpool Limited Partnership, Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société qu'en date du 14 mai 2015 les sociétés susvisées détenaient 234.735 actions représentant 2,38% du capital de la Société, et de ce fait qu'elles ont ensemble franchi à la hausse le seuil statutaire de 2% du capital de la Société.

Le 9 juin 2015, la société Dentressangle Initiatives a déclaré à la Société :

- ne plus posséder aucune action ni droit de vote au sein de la Société, et de ce fait, avoir, en date du 8 juin 2015, franchi à la baisse tous les multiples de 2% des seuils statutaires du capital de la Société compris entre 50% et 0 % ;
- avoir déclaré auprès de l'AMF avoir, en date du 8 juin 2015, franchi à la baisse les seuils AMF de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital de la Société et des droits de vote.

Le 12 juin 2015, la société XPO LOGISTICS France a notifié à la Société détenir 6 561 776 actions représentant 66,71% du capital de la Société et 66,38% des droits de vote, et de ce fait, avoir, en date du 8 juin 2015 :

- franchi à la hausse tous les multiples de 2% des seuils statutaires du capital de la Société compris entre 2% et 50 % ;
- déclaré auprès de l'AMF avoir franchi à la hausse les seuils AMF :
  - o de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% et 2/3 du capital de la Société ;
  - o de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50% des droits de vote.

A cette même date, la société XPO LOGISTICS France a notifié à la Société avoir déclaré à l'AMF avoir acquis le 8 juin 2015, 80 000 bons de souscription A et 30 000 bons de souscription B.

Le 16 juin 2015, la société XPO LOGISTICS France a notifié à la Société détenir 6.750.691 actions représentant 68,63% du capital de la Société et 68,29% des droits de vote, et de ce fait avoir déclaré auprès de l'AMF avoir, en date du 11 juin 2015, franchi à la hausse le seuil AMF de 2/3 des droits de vote.

Le 17 juin 2015, la société Financière de l'Echiquier a notifié à la Société détenir 296.305 actions représentant 3,01% du capital de la Société et 2,99% des droits de vote, et de ce fait avoir, en date du 11 juin 2015, franchi à la baisse le seuil statutaire de 4% du capital de la Société.

Le 19 juin 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés The Liverpool Limited Partnership, Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société que les sociétés susvisées détenaient ensemble 490 538 actions représentant 4,99% du capital de la Société et de ce fait qu'en date du 17 juin 2015, elles ont ensemble franchi à la hausse le seuil statutaire de 4% du capital de la Société.

Le 24 juin 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés The Liverpool Limited Partnership, Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société qu'en date du 18 juin 2015, les sociétés susvisées détenaient ensemble 530.538 actions représentant 5,39% du capital de la Société et 5,37% des droits de vote, et ce fait avoir déclaré à l'AMF qu'en date du 18 juin 2015, les sociétés Elliott Capital Advisors, L.P. (détenion par assimilation) et Elliott Capital Advisors, L.P. (détenion effective) ont ensemble franchi à la hausse les seuils AMF de 5% du capital de la Société et des droits de vote.

Le 26 juin 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés The Liverpool Limited Partnership, Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société qu'en date du 24 juin 2015, les sociétés susvisées détenaient ensemble 613 609 actions représentant 6,24% du capital de la Société et de ce fait qu'en date du 24 juin 2015, elles ont ensemble franchi à la hausse le seuil statutaire de 6% du capital de la Société.

Le 30 juin 2015, la société Financière de l'Echiquier a déclaré à la Société ne plus posséder, en date du 28 juin 2015, aucune action ni droit de vote au sein de la Société, et de ce fait avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 2% du capital de la Société.

Le 3 juillet 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société qu'en date du 2 juillet 2015, les sociétés susvisées détenaient ensemble 743 186 actions représentant 7,56% du capital de la Société et 7,52% des droits de vote, et de ce fait, qu'en date du 2 juillet 2015 les sociétés Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P ont :

- franchi ensemble à la hausse les seuils statutaires de 2%, 4% et 6% du capital de la Société ;
- déclaré à l'AMF avoir ensemble franchi à la hausse les seuils AMF de 5% du capital de la Société et des droits de vote.

Le 10 juillet 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société qu'en date du 6 juillet 2015 la société Elliott International L.P. détient 492 594 actions représentant 5,01% du capital de la Société et 4,98% des droits de vote, et de ce fait avoir déclaré auprès de l'AMF qu'en date du 6 juillet 2015, la société Elliott International L.P. a franchi à la hausse le seuil AMF de 5% du capital de la Société.

Le 16 juillet 2015, Elliott Capital Advisors L.P. (gestionnaire d'investissements des sociétés Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P) a notifié à la Société :

- qu'en date du 15 juillet 2015 les sociétés Elliott International L.P. et Elliott Associates L.P détenaient 896 192 actions représentant 9,11% du capital de la Société et de ce fait ont ensemble franchi à la hausse le seuil statutaire de 8% du capital de la Société ;
- qu'en date du 15 juillet 2015 la société Elliott International L.P. détenait 591 486 actions représentant 6,01% du capital de la Société et de ce fait a franchi à la hausse le seuil statutaire de 6% du capital de la Société ;
- avoir déclaré auprès de l'AMF qu'en date du 14 juillet 2015 la société Elliott International L.P. détenait 512 334 actions représentant 5,21% du capital de la Société et 5,18% des droits de vote, et de ce fait a franchi à la hausse le seuil de 5% des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2015 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur.

Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation.

Concernant les autorisations d'émission, le rapport de gestion précise en Annexe 1 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.

### 5.1.3. Synthèse des détentions d'actions de la Société par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015

A la connaissance de la Société, les actions détenues de manière directe ou indirecte par les mandataires sociaux de la Société se répartissent de la manière suivante :

Nom	Nombre de titres en détention directe	Nombre de titres en détention indirecte	BSA en détention indirecte
Bradley Jacobs	100	0	
Gordon Devens	100	0	
John Hardig	100	0	
Tavio Headley	100	0	
XPO Logistics, Inc.	100	8 482 829	110 000
Henri Lachmann	1 000	0	
François-Marie Valentin	100	0	
Jean-Luc Poumarède	100	0	
Clare Chatfield	100	0	
Troy Cooper	0	0	
Malcolm Wilson	0	0	
Luis Angel Gómez	0	0	
Ludovic Oster	0	0	

#### **5.1.4. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents**

---

Il n'existe pas au sein de la Société de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double.

Comme indiqué à l'article 9 des statuts, chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur (au cas où les actions viendraient à être admises à la cote officielle d'une bourse de valeur) ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Ces dispositions ont été instaurées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 1998, modifiées par les Assemblées du 29 mai 2002, du 25 mai 2004, du 24 mai 2005 et du 23 mai 2006.

Au 31 décembre 2015, aucun actionnaire principal ne bénéficie d'un droit de vote double.

### **5.2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT D' ACTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES OU LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE**

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au cours de l'exercice.

#### **5.2.1. Options levées par des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice**

---

Aucune option n'a été levée.

#### **5.2.2. Options levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice**

---

Néant

#### **5.2.3. Actions de performance acquises par les membres du Directoire durant l'exercice**

---

Néant

### 5.3. OPERATIONS SUR TITRES - PROGRAMME DE RACHAT

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2015, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 22 785 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 24 128 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité ;

Au 31 décembre 2015, la Société détient 44 447 de ses actions, représentant 0,45 % du capital de la Société, dont 5 869 actions au titre de son contrat de liquidité, le solde soit 38 578 étant affecté aux objectifs du plan de rachat initial (couverture d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites). Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2015, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 9 191 639,60 euros.

### 5.4. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SUR L'EXERCICE 2016

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 est appelée à autoriser.

Conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société.

Le présent descriptif est mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société.

#### 5.4.1. Nombre de titres et part du capital détenus par la société XPO Logistics

---

Au 29 février 2016, la Société détient 44 447 actions propres, soit un total de 0,45 % du capital.

#### 5.4.2. Répartition par objectif des titres détenus par la Société

---

Au 29 février 2016, 38 578 actions détenues par la Société étaient entièrement affectées à l'attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux. 5 869 actions provenaient du contrat de liquidité qui a été clôturé en date du 31 décembre 2015.

#### 5.4.3. Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions

---

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissante aux fins suivantes :

- Attribution d'options d'achat d'actions ou d'actions gratuites à ses salariés, mandataires sociaux et/ou à ceux des sociétés liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi,
- Attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi,
- Annulation des actions,
- Conservation et remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport,
- Honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- Mise en place de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

#### 5.4.4. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir - Part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital

Compte tenu du fait que la Société détient directement ou indirectement au 29 février 2016, 44 447 de ses propres actions, correspondant à 0,45 % du capital social, le nombre maximum d'actions pouvant être rachetées sur cette base est de 939 177 actions, soit 9,55 % du capital social, étant précisé que cette possibilité de rachat pourra être augmentée dans la limite de 10 % du capital social au cas où la Société procéderait, avant la date de l'Assemblée Générale, à la cession ou à l'utilisation d'actions auto-détenues.

#### 5.4.5. Prix maximum et montant maximal autorisés des fonds pouvant être engagés

Le prix maximum unitaire d'achat est de 230 euros par action et le montant maximum global d'achat théorique est de 226 233 543 euros (correspondant, sur la base du capital au 31 décembre 2015, à 983 624 actions). En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le prix de 230 euros sera ajusté arithmétiquement dans la proportion requise par la variation de la valeur de l'action déterminée par l'opération.

#### 5.4.6. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat aura une durée de 18 mois à compter du jour de ladite Assemblée, soit jusqu'au 24 décembre 2017.

##### • Situation au 29 février 2016

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,45 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	30 000
Valeur brute comptable du portefeuille au 29 février 2016	4 402 022,56€
Valeur de marché du portefeuille au 29 février 2016	9 171 638,45

##### • Bilan de l'exécution du programme entre le 28 février 2015 et le 29 février 2016

	Flux bruts cumulés			Positions ouvertes au 29 février 2016	
	Achats	Ventes	Transferts	À l'achat	À la vente
Nombre de titres	12 281	12 274			
Echéance maximale moyenne					
Cours moyen de la transaction en euros	154,11	154,11			
Prix d'exercice moyen en euros					
<b>Montant en euros</b>	<b>1 892 606</b>	<b>1 960 912</b>			

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 6  
AUTRES INFORMATIONS**

- 6.1 Décision de l’Autorité de la Concurrence
- 6.2 Facteurs de risques
- 6.3 Rapport social, sociétal et environnemental (RSE)
- 6.4 Recherche et développement
- 6.5 Eléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique

## 6.1. DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Décision de l'Autorité de la Concurrence française (« ADC ») : en décembre 2015, l'ADC a rendu une décision sanctionnant une entente illicite sur les tarifs dans le secteur de la messagerie (colis) pour la période 2004-2010 et condamnant XPO Distribution France (anciennement Darfeuille Services puis Norbert Dentressangle Distribution, filiale du groupe Christian Salvesen acquis par voie d'OPA en décembre 2007) à payer une amende de 9,718 millions d'euros (dont 2,876 millions solidairement avec XPO Logistics Europe SA) pour de supposées pratiques anticoncurrentielles constatées fin décembre 2007, soit antérieurement à la prise de contrôle effective de cette société par le Groupe. Aucun fait délictueux n'est reproché au Groupe suivant la date de prise de contrôle de Darfeuille Services. XPO Distribution France et XPO Logistics Europe (en tant que garante du paiement d'une partie de l'amende) ont interjeté appel. L'appel se fonde notamment sur le fait que les activités de messagerie au colis ne sont pas des activités exercées par le Groupe. Selon le calendrier de procédure, les audiences de plaidoiries sont prévues les 2 et 3 mars 2017.

## 6.2. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Toutefois, l'attention des lecteurs est attirée sur le fait que d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport de Gestion ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Rapport de gestion, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider de souscrire ou d'acquérir des actions de la Société.

### 6.2.1. Risques juridiques

---

#### a) Risques liés au contexte sécuritaire

- **Situation liée à l'immigration illégale à Calais**

Le Groupe est le leader européen du trafic transManche avec près de 110 000 passages ferries assurés chaque année via le port de Calais et un site clef dans nos opérations de transport européennes implanté dans la Communauté d'Agglomération du Calaisis. Les conditions de notre activité sont en conséquence fortement impactées par la situation liée aux réfugiés cherchant à rejoindre le Royaume-Uni depuis Calais.

Le contexte de grandes tensions créé par l'immigration clandestine à Calais est de nature à porter atteinte à la sécurité de nos personnels, installations, véhicules et marchandises transportées, ce malgré l'ampleur des moyens déployés et régulièrement renforcés par XPO Logistics pour leur protection. Le coût des dégradations quotidiennes dont font l'objet nos installations et nos véhicules, de leur immobilisation ainsi que le cas échéant des refus de marchandises représentent une charge importante. Nos relations commerciales avec les clients pour lesquels nous assurons des flux transManche en sont parfois perturbées, en raison d'un impact sur le service rendu, ce qui pourrait présenter un impact durable sur notre niveau d'activité dans l'ensemble des filiales du Groupe proposant des services de transport transManche.

- **Situation liée au risque terroriste**

Dans un contexte de menace terroriste accrue en Europe, les sites classés peuvent constituer des cibles potentielles. XPO Logistics gère plusieurs entrepôts classés, SEVESO en France et COMAH en Grande-Bretagne (système de classification des substances stockées visant à la prévention des accidents majeurs). Ces sites répondent aux règles en vigueur dans chacun des pays d'implantation, notamment pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques, et XPO entretient partout où l'entreprise est implantée un dialogue continu avec les autorités de sécurité locales.

## **b) Risques liés à la conjoncture économique**

Le Groupe est un acteur majeur du Transport et de la Logistique au niveau européen. Son chiffre d'affaires est étroitement lié à l'évolution de la conjoncture économique. Ainsi, dans un contexte de ralentissement de l'activité économique, une baisse de la consommation induit une baisse de la demande de transport. Un ralentissement économique dans un ou plusieurs marchés sur lesquels le Groupe est présent est ainsi susceptible d'avoir des effets négatifs sur les résultats du Groupe. La détérioration de l'environnement économique peut exposer le Groupe à divers risques susceptibles d'avoir des conséquences négatives significatives sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, notamment :

- un risque de réduction des volumes transportés réduisant d'autant les opportunités de croissance pour le Groupe ;
- un risque d'augmentation des délais de paiement par les clients (augmentant ainsi les besoins en fonds de roulement), de défaut de paiement ou de faillite de certains clients ;
- un risque d'impossibilité pour le Groupe d'ajuster rapidement ses dépenses en fonction de l'évolution des conditions de marché.

Le Groupe est exposé au marché européen et le contexte d'incertitude prévalant pour un certain nombre de pays peut avoir une influence défavorable sur le niveau d'activité et de rentabilité du Groupe en Europe. Même si les conditions économiques se sont améliorées dans certaines régions d'Europe, de nouveaux ralentissements, seraient de nature à détériorer l'activité économique de la zone euro et avoir une influence négative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En particulier, l'activité du Groupe présente une sensibilité aux événements ayant un impact significatif sur l'économie française ou britannique ou à tout autre événement affectant les activités en France ou au Royaume-Uni dans la mesure où les activités du Groupe dans ces deux pays représentent une très large part de son chiffre d'affaires consolidé (environ 60 % en 2015). Même si la corrélation au ralentissement de la croissance du produit intérieur brut est limitée par le fait que le Groupe fournit en général des services essentiels pour les activités de ses clients, l'évolution négative de la situation en France ou au Royaume-Uni, notamment celle du climat général des affaires, pourrait affecter les activités des clients du Groupe. La concrétisation de ces risques pourrait affecter défavorablement le niveau d'activité du Groupe, sa capacité à conquérir de nouveaux clients ou contrats, entraîner une hausse du coût d'acquisition de nouveaux clients, ou encore avoir un effet négatif sur les prix pratiqués par le Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Depuis l'acquisition de Jacobson en 2014, le Groupe est également exposé aux fluctuations de l'activité économique américaine de telle sorte qu'une détérioration des conditions économiques aux Etats-Unis serait de nature à influencer négativement l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

## **c) Risques liés à la concurrence**

Les activités de transport, de logistique et de global forwarding sont des activités fortement concurrentielles.

Le marché des transports est largement fragmenté et marqué par une tendance à la concentration qui s'explique par une prime à la taille liée à l'effet réseau et au renchérissement du coût du transport. Les principaux acteurs de ce secteur en Europe sont Geodis, Dachser, Deutsche Bahn Schenker, DSV, Transalliance et Waberer. Dans ce contexte, certains concurrents du Groupe pourraient décider de procéder à des opérations de rapprochement et acquérir ainsi une taille critique leur conférant un avantage concurrentiel sur le Groupe.

La concrétisation d'un tel risque serait de nature à produire un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Le marché de la logistique est dominé par quelques grands acteurs comme Ceva, DHL ou Kuehne & Nagel.

L'avantage concurrentiel sur ce marché réside dans la capacité d'investissement en ingénierie et technologie de l'information et la capacité à financer des investissements conséquents (par exemple des sites opérationnels). Dès lors, une dégradation de la capacité d'investissement et de financement du Groupe affaiblirait le profil concurrentiel du Groupe sur ce marché et serait de nature à dégrader significativement l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Le marché du global forwarding reste un nouveau marché pour le Groupe sur lequel les principaux acteurs sont Ceva, Deutsche Bahn Schenker, DHL Global Forwarding, Kuehne & Nagel et Panalpina. En raison de son arrivée encore récente dans ce secteur, le Groupe est particulièrement exposé à la pression concurrentielle des acteurs historiques.

De manière générale sur les marchés susvisés, une augmentation de la pression concurrentielle peut entraîner une diminution de chiffre d'affaires du Groupe, une réduction des marges opérationnelles ainsi qu'une perte de parts de marché. A cet égard, divers facteurs peuvent altérer la rentabilité du Groupe, notamment :

- la concurrence d'autres sociétés de transport et de logistique disposant d'un maillage plus large, de systèmes d'informations plus performants ou de meilleures ressources en capital ; et
- la réduction des prix par les concurrents, particulièrement en période de contraction de l'activité, empêchant le Groupe de maintenir ses niveaux de prix et de conserver son niveau de marges opérationnelles.

Au niveau international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres grands groupes ou acteurs locaux de tailles diverses, certains pouvant avoir des ressources financières, de marketing ou autres plus importantes que celles du Groupe. Si le Groupe ne parvenait pas à se démarquer par la qualité et la compétitivité de son offre, son chiffre d'affaires et sa rentabilité opérationnelle pourraient en être affectés.

#### **d) Risques liés aux acquisitions**

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions et entend poursuivre sa stratégie de croissance externe. Ces acquisitions lui permettent de développer ses parts de marché. Toutefois, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière si celui-ci n'est pas en mesure de mettre en œuvre son processus d'intégration, lequel compte trois étapes : prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du Groupe et atteinte des objectifs de niveau de performance. Le Groupe ne peut garantir le succès du processus d'intégration des sociétés qu'il acquiert. La capacité du Groupe à intégrer ses nouvelles acquisitions peut être affectée par des facteurs tels que le départ des équipes dirigeantes et des équipes commerciales présentes dans les sociétés acquises ainsi que la taille des sociétés acquises au regard des ressources managériales limitées affectées à leur intégration. Ces défaillances peuvent notamment affecter la réalisation des synergies et des économies escomptées par le Groupe.

En outre, le Groupe ne peut garantir qu'après son intégration, une activité acquise conservera la base de clientèle attendue, générera les marges ou les flux de trésorerie prévus, ou permettra de bénéficier des synergies anticipées ou autres avantages escomptés. Bien que le Groupe procède à une analyse de chaque cible d'acquisition, ces évaluations intègrent un certain nombre d'hypothèses et d'estimations concernant les marchés, la rentabilité, la croissance, les taux d'intérêt et la valorisation de la cible concernée. Le Groupe ne peut garantir que les évaluations des cibles d'acquisition et les hypothèses les concernant se révéleront exactes, l'évolution réelle pouvant être significativement différente des résultats initialement attendus. Par ailleurs, les acquisitions futures du Groupe pourraient le conduire à supporter des passifs imprévus non nécessairement couverts par une garantie octroyée par le ou les vendeurs ou à se trouver tenu au respect d'obligations juridiques imprévues ou plus lourdes que prévues liées à l'entité ou aux activités acquises, telles que des obligations à l'égard des clients, des salariés ou des fournisseurs. La concrétisation de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

#### **e) Risques liés aux relations sociales**

L'activité du Groupe génère des besoins importants en main d'œuvre qui représente l'un des principaux postes de coûts du Groupe, de sorte qu'il est essentiel pour lui d'entretenir des relations satisfaisantes avec les salariés, les syndicats et autres institutions représentatives du personnel. En particulier, un contexte économique dégradé peut induire une tension dans les relations sociales, pouvant conduire, le cas échéant, à des actions sociales au sein des sociétés du Groupe, avec un impact direct sur la relation client. En particulier, le Groupe peut être exposé au risque de blocage de ses sites, aux risques liés à la survenance de grèves générales et à celui du blocage des routes en raison de mouvements de protestations sociales de grande ampleur. En 2013, par exemple, le Groupe a connu un mouvement de grève de ses conducteurs en Pologne lequel n'a néanmoins pas bloqué les activités du Groupe en Pologne grâce au recours à d'autres ressources opérationnelles du Groupe. De manière générale, toute détérioration des relations sociales pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

#### f) Risques liés à l'exploitation des contrats logistiques

L'exploitation des contrats logistiques peut constituer un risque dans le cas où les engagements d'investissements ou de location liés à l'exécution d'un contrat client se poursuivraient postérieurement à la fin de ce contrat. Bien que la politique immobilière du Groupe consiste, sauf exception, à être locataire de ses entrepôts, pour des durées et des conditions de sortie de bail identiques à celles des contrats clients, le Groupe est exposé au risque de surfaces vides et inexploitées.

En particulier, en cas de résiliation anticipée d'un contrat de prestation, le Groupe risque de se trouver exposé à divers coûts tels que des coûts de licenciement ou des coûts liés au paiement de loyers et de frais d'entretien d'entrepôts spécifiquement affectés à l'exécution dudit contrat. La concrétisation de ce risque pourrait entraîner des conséquences négatives significatives pour l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

#### g) Risques liés aux plans de retraite

Le Groupe a réalisé par le passé diverses opérations d'acquisition et entend poursuivre sa stratégie de croissance externe. À la suite de ces opérations d'acquisition, le Groupe peut se retrouver en situation de devoir gérer les plans de retraites existants préalablement dans les entités acquises. Ces plans peuvent représenter une charge financière significative pour le Groupe. Notamment, une évolution défavorable des taux d'intérêt, de l'inflation, de la valeur des actifs ainsi que des hypothèses actuarielles représentent un risque d'alourdissement de la charge financière des plans de retraite et de dégradation de leur niveau de solvabilité. La concrétisation de ce risque est susceptible d'avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En particulier, depuis les acquisitions de Christian Salvesen et TDG, le Groupe gère deux plans de retraite à prestations définies au Royaume-Uni qui couvrent une partie des salariés britanniques. Ces deux plans de retraite sont fermés aux droits futurs ainsi qu'aux nouveaux entrants.

Le financement des plans est négocié entre les *Trustees* des plans et le Groupe dans le cadre des évaluations actuarielles triennales.

L'évaluation du plan Christian Salvesen, arrêtée au 31 décembre 2013, a été conclue en décembre 2014. Elle a fait apparaître un déficit de 81 millions de livres sterling. Un plan visant à éliminer ce déficit a été mis en place. Le montant des contributions annuelles (hors coûts de gestion récurrents) s'élève à 7,5 millions de livres sterling par an jusqu'en 2022.

La dernière évaluation du plan TDG, arrêtée au 31 décembre 2012, a fait apparaître un déficit de 55 millions de livres sterling. Un plan visant à éliminer ce déficit sur une période de 9 ans, à compter du 2 janvier 2013, a été mis en place. Les contributions annuelles (hors coûts de gestion récurrents) s'élèvent à 6 millions de livres sterling en 2014. De 2015 à 2022, le Groupe s'est engagé à contribuer chaque année à hauteur d'un montant égal à la charge d'intérêt sur un montant de 80 millions de livres sterling pour un taux égal au 12 mois Sterling LIBOR + 1 % (LIBOR observé le 1er octobre de l'année précédente).

Selon cette formule, en 2016, les contributions s'élèveront ainsi à 1,6 million de livres sterling.

La mise en place d'un plan de financement du déficit triennal obligatoire pour les fonds de pensions britanniques se déroule de la façon suivante :

- i) recherche d'un accord dans un délai de 15 mois à compter de la date de la valorisation actuarielle (par exemple : 15 mois à partir du 31 décembre 2015 pour le fonds TDG),
- ii) négociations et échanges avec les *Trustees* ainsi que leurs conseils,
- iii) contrôle par l'autorité publique britannique dénommée "the Pensions Regulator".

Dans les comptes consolidés, sont constatés un déficit de 42 millions de livres sterling pour le fonds CSPS et un déficit de 14 millions de livres sterling pour le fonds TDG.

La solvabilité des plans à prestations définies est sensible à l'évolution de la valeur des actifs, aux variations de taux d'intérêts et d'inflation ainsi qu'aux changements des hypothèses actuarielles (e.g. longévité).

Bien que le Groupe ait négocié avec les *Trustees* la mise en place de politiques d'investissements conduisant à couvrir 85 % des passifs actuariels par des instruments de taux, une évolution défavorable de ces éléments pourrait conduire à une augmentation importante des contributions du Groupe lors des évaluations triennales à venir.

#### **h) Risques liés au prix du carburant**

Dans le cadre de ses activités Transport Solutions, Supply Chain et Global Forwarding, le Groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole.

Le prix du carburant en Europe est fonction de la volatilité du cours du pétrole, des taxes sur le carburant ainsi que de la parité euro/dollar.

Pour l'exercice 2015, le poste carburant représentait pour le Groupe dans son ensemble un montant d'environ 260 millions d'euros, répartis respectivement pour 212 millions d'euros en Transport Solutions et 48 millions d'euros en Supply Chain.

Les principaux pays de consommation de gas-oil sont la France (145 000 m<sup>3</sup>, soit 60% du total), le Royaume-Uni (59 200 m<sup>3</sup>, soit 24%) et l'Espagne (32 300 m<sup>3</sup>, soit 13%).

Les volumes vrac France (122 600 m<sup>3</sup>, soit 84 % du total) sont achetés en spot, le solde (16 %) acheté par cartes accréditatives étant facturé sur un prix barème diminué d'une remise négociée. En Grande-Bretagne, le carburant est acheté exclusivement en formule Platt's, aussi bien les 35 000 m<sup>3</sup> (59 % des volumes) provenant des stations du Groupe que les 24 300 m<sup>3</sup> (41 %) achetés auprès des stations des pétroliers avec des cartes accréditatives. En Espagne, les 12 700 m<sup>3</sup> de nos stations Vrac ont été achetés en contrat Platt's, le reste (19 600m<sup>3</sup>) a été acheté par cartes accréditatives à des tarifs remisés. Dans le reste de l'Europe, les approvisionnements carburants (5 600 m<sup>3</sup>) sont réalisés essentiellement par cartes accréditatives, dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Roumanie.

Au cours de l'exercice 2015, le prix du gasoil en France a varié à la baisse de près de 16 % entre le mois le plus cher (mai 2105) et le mois le moins cher, décembre. En Grande-Bretagne, cette variation à la baisse a été de 10 %.

Toutefois, en raison de la forte volatilité du cours du pétrole, le Groupe ne peut garantir que le prix du carburant ne connaisse pas à l'avenir des augmentations, ce qui pourrait avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Le Groupe intègre dans ses contrats clients Transport des clauses d'ajustement tarifaire en cas de variation des cours d'approvisionnement en carburant. Ces clauses sont propres à chaque client. Ces mécanismes permettent, au-delà des variations conjoncturelles à court terme, une répercussion quasi totale des variations du prix d'achat du carburant sur les prix de vente pratiqués par le Groupe auprès de ses clients. Néanmoins, ces ajustements ne sont pas de nature à compenser l'intégralité d'une augmentation du prix du pétrole et prévoient souvent un décalage temporel entre le paiement du pétrole et la récupération d'une portion de la surcharge payée. Les pressions du marché pourraient limiter la capacité du Groupe à refacturer les surcharges dans le futur. Une augmentation significative du prix du pétrole serait en outre de nature à accroître les besoins en fonds de roulement du Groupe. Des changements significatifs dans le prix ou la disponibilité du pétrole ou dans la capacité du Groupe à limiter l'impact des variations de prix du pétrole pourraient ainsi avoir un effet négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe (voir section 7.2.6 – « Données opérationnelles » paragraphe d) – « Risques sur matières premières »).

#### **i) Risques liés aux écarts d'acquisitions (goodwill)**

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs ont été alloués aux écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an, ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le montant définitif des écarts d'acquisition positifs liés aux acquisitions du groupe Jacobson s'élève à 426,2 millions d'euros.

En outre, dans le cadre de l'affectation de l'écart d'acquisition du groupe Jacobson, un montant de 253,3 millions d'euros a été affecté à la "Relation clientèle".

Au cours de l'exercice 2015, une perte de valeur de 12,0 millions d'euros sur l'UGT Global Forwarding a été constatée en raison principalement de l'arrêt de l'activité dédouanement en Russie.

Le Groupe ne peut pas garantir qu'il ne constatera pas d'autres dépréciations d'écarts d'acquisition à l'avenir. Au regard du montant important des écarts d'acquisition figurant dans son bilan, toute dépréciation d'écart d'acquisition est de nature à avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées.

#### **j) Risques liés à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs**

Le Groupe s'appuie, dans certains cas, sur un nombre limité de fournisseurs. Notamment, le Groupe concentre environ 55% de ses achats de camions sur un seul fournisseur, le constructeur Renault Trucks. Le reste des achats de camions du Groupe se répartit principalement entre DAF et Mercedes. Bien que le Groupe considère ne pas être dépendant de Renault Trucks dans la mesure où il lui serait possible de recourir à d'autres fournisseurs de camions, actuellement, toute dégradation des relations entre le Groupe et Renault Trucks, toute défaillance ou toute augmentation significative des prix pratiqués par Renault Trucks pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe, dans la mesure notamment où le Groupe devrait mobiliser des ressources afin de négocier et conclure un ou plusieurs nouveaux contrats de fourniture où les conditions de ce ou ces nouveaux contrats pourraient être moins favorables que celles du contrat existant.

#### **k) Risques liés aux systèmes d'information**

Le Groupe dépend de plus en plus de son système d'information, et notamment d'applications communes à l'ensemble du Groupe ou d'applications propres à chacune de ses Business Units.

Par ailleurs, le Groupe ayant réalisé une partie de son développement par croissance externe, il est exposé à la gestion de plusieurs systèmes d'information. Une incapacité à étendre de manière adéquate ou à répliquer ces systèmes d'information pour les entités nouvellement acquises ou pour les sites opérationnels repris par le Groupe serait de nature à compromettre le succès de l'intégration de ces acquisitions et à avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Une défaillance ou une interruption de ces applications ou des réseaux du fait de virus informatiques, de failles de sécurité, d'une panne matérielle ou logicielle due à un manque d'entretien ou à toute autre cause serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de services ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe. La concrétisation de ces risques serait susceptible d'avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

#### **l) Risques liés aux conditions climatiques**

L'activité du Groupe pourrait être significativement affectée par des conditions climatiques particulièrement défavorables dans les pays dans lesquels il opère. En effet, de telles conditions pourraient entraîner l'interruption des transports et la réduction des volumes de marchandises transportées. De telles interruptions auraient un impact direct sur la capacité des clients du Groupe à poursuivre leurs activités. Les conditions climatiques dégradées aux Etats-Unis au premier trimestre 2014 ont par exemple paralysé l'activité de transport du Groupe dans cette région. De tels événements peuvent entraîner un retard ou l'arrêt de l'exécution de certains contrats ayant comme effet une baisse du chiffre d'affaires et en conséquence, un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

#### **m) Risques de défaillance du système de contrôle interne**

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle interne, tant dans la Société que dans l'ensemble des filiales composant le périmètre de consolidation, destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations.

En dépit de ce dispositif de contrôle interne, la décentralisation de la gestion du Groupe l'expose à un risque de défaillance du contrôle interne au sein de l'une ou plusieurs de ses entités, notamment s'agissant du respect des procédures comptables propres à chaque Business Unit et des règles applicables au sein du Groupe en matière de limites d'engagement.

Toute défaillance du contrôle interne serait susceptible d'avoir des conséquences négatives significatives sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

#### **n) Risques liés au recours à la sous-traitance et à l'intérim**

La sous-traitance est inhérente aux activités du Groupe, en particulier au sein de la Business Unit Transport Solutions. Le Groupe demeure responsable des prestations exécutées par ses sous-traitants et par conséquent, il est exposé au risque lié à la gestion de ses sous-traitants et au risque que ces derniers ne réalisent pas leur mission de façon satisfaisante ou dans les délais impartis. Une telle situation pourrait mettre en cause la capacité du Groupe à tenir ses engagements à l'égard de ses clients, à respecter les réglementations en vigueur ou à satisfaire les attentes de ses clients. Dans certaines situations extrêmes, une mauvaise exécution par les sous-traitants de leurs prestations pourrait entraîner la résiliation par le client du contrat le liant au Groupe. Une telle situation pourrait nuire à l'image du Groupe, à sa capacité à obtenir de nouveaux contrats et pourrait conduire à la mise en cause de sa responsabilité. Par ailleurs, en cas de défaillance des sous-traitants, le Groupe pourrait être contraint de réaliser des travaux non prévus ou de fournir des services supplémentaires afin de réaliser la prestation pour laquelle il s'est engagé sans recevoir de rémunération supplémentaire.

Enfin, certains sous-traitants pourraient ne pas être assurés ou ne pas disposer des ressources suffisantes pour faire face aux réclamations des clients résultant des éventuels dommages et pertes liés à leurs prestations.

Par conséquent, le non-respect par les sous-traitants du Groupe de leurs obligations contractuelles ou légales est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

En outre, le Groupe recourt de manière importante à l'intérim notamment pour son activité Supply Chain et peut difficilement totalement garantir que les salariés intérimaires soient aussi bien formés que les autres salariés du Groupe. En particulier, le Groupe est exposé au risque que ses salariés en intérim, notamment en raison de leur manque d'expérience, n'exécutent pas leurs missions de façon satisfaisante ou ne se conforment pas convenablement aux règles de sécurité du Groupe pouvant ainsi provoquer des dommages aux biens et aux personnes. La concrétisation de tels risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

#### **o) Risques liés au recrutement et au maintien de personnel clé**

Le succès des activités du Groupe dépend dans une large mesure des compétences de l'équipe de Direction existante. Le Groupe ne peut totalement garantir qu'il sera en mesure de retenir l'ensemble de ses dirigeants et collaborateurs clés. Si un ou plusieurs des dirigeants ou autres salariés clés du Groupe ne peuvent ou ne souhaitent pas continuer à exercer leurs fonctions actuelles, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de les remplacer facilement et son activité pourrait en être perturbée, ce qui pourrait affecter significativement et défavorablement les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

## **6.2.2. Risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurance**

---

#### **a) Risques liés à la réglementation applicable à certains secteurs d'activité du Groupe**

Les activités de logistique, transport ou de commissionnement de transport constituent des activités réglementées, que ce soit au niveau national ou international.

Ces réglementations imposent des prescriptions de plus en plus strictes, que ce soit les autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que le *Control of major accidents hazards* au Royaume-Uni, "COMAH", et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en France, "DREAL"), la réglementation douanière, les licences de transport

ou bien des réglementations spécifiques propres à l'environnement. Certaines autorisations d'exploitations ou licences de transport pourraient ne pas être renouvelées, notamment en raison d'un changement de législation ou d'une évolution de la nature ou des volumes des produits stockés, ce qui serait de nature à affecter l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, d'autres réglementations pourraient trouver à s'appliquer au titre des acquisitions réalisées par le Groupe.

Les équipes opérationnelles procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations des normes ISO. Par ailleurs, les équipes opérationnelles procèdent de façon régulière à la mise à jour de la matrice des risques auxquels sont exposées les entités de XPO Logistics. Toutefois, il n'existe pas d'outil spécifique de gestion et de suivi de ce risque.

Par ailleurs et du fait du développement de ses activités à l'international, le Groupe est exposé à l'application de réglementations diverses. Le grand nombre de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Considérant le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que, le cas échéant, leur manque de clarté, le Groupe ne peut garantir que les interprétations qu'il a faites des différentes réglementations ne seront pas contestées.

Tout changement de réglementation est imprévisible et susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs. La concrétisation d'un tel risque est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, dans le cadre de ses activités, le Groupe peut être confronté à des risques liés à la corruption dans certains pays où il opère.

Le Groupe a mis en place et déploie des politiques, procédures et formations pour ses salariés en matière d'éthique et de réglementation anti-corruption. Cependant il ne peut pas garantir que ses salariés, fournisseurs, sous-traitants ou autres partenaires commerciaux se conformeront aux exigences de son code de bonne conduite, à son éthique ainsi qu'aux réglementations et exigences légales en vigueur. S'il n'était pas en mesure de faire respecter ses politiques et procédures anti-corruption, le Groupe pourrait faire l'objet de sanctions civiles et pénales, notamment d'amendes dont les montants peuvent être importants, voire d'exclusions de certains marchés. La survenance de tels événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, son image, son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives.

## **b) Risques liés aux litiges**

Le Groupe est exposé à des risques juridiques liés à sa situation d'employeur, de fournisseur de prestations de transport et de logistique ainsi que d'acheteur de biens et de services.

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un certain nombre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales.

Dans le cas de certaines de ces procédures, des réclamations d'un montant significatif sont susceptibles d'être faites et des sanctions peuvent être prononcées contre le Groupe. Dans l'hypothèse où certaines de ces sanctions seraient prononcées à l'encontre du Groupe, leur application pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, en particulier si ces sanctions n'étaient pas provisionnées. En outre, les provisions enregistrées, le cas échéant, par le Groupe au titre de procédures administratives, judiciaires ou arbitrales dans ses comptes pourraient se révéler insuffisantes, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, les résultats, la situation financière, la liquidité ou les perspectives du Groupe, et ce indépendamment du bien-fondé de la réclamation sous-jacente.

Les Directions juridiques et/ou financières de chaque Business Unit sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges. À ce titre, elles réalisent un suivi ad hoc des litiges en cours. En outre, le document "Règles et procédures clefs" précise un processus de surveillance et de collecte des informations sur les litiges susceptibles d'avoir un impact significatif.

Parmi les litiges ou procédures en cours, les suivants sont les plus significatifs :

- Procédure devant le Tribunal correctionnel de Valence : le Groupe a développé des filiales de transport historiquement sous marque et aux standards de qualité “Norbert Dentressangle” partout en Europe et notamment en Pologne et Roumanie. Actuellement, ces entreprises de transport polonaise et roumaine réalisent pour moitié des prestations au service de leurs propres clients locaux et internationaux et pour moitié des missions de transport international en sous-traitance des agences Transport du Groupe situées en Europe de l’Ouest et notamment en France. L’organisation de la sous-traitance d’opérations de transport international au sein du Groupe a fait l’objet d’une enquête préliminaire de deux ans. Cette enquête a débouché sur une première audience au Tribunal correctionnel de Valence en mars 2015 à la suite de laquelle il a été jugé l’annulation d’une partie significative du dossier de l’enquête. Le dossier ainsi reconfiguré a fait l’objet d’une audience du Tribunal Correctionnel de Valence, sur le fond en mars 2016. La question posée est la suivante : la manière dont des agences françaises de la Société confient des prestations de transport à d’autres agences internationales du Groupe dans un cadre de sous-traitance, dans le cas d’espèce en Europe centrale et au Portugal, est-elle assimilable à du prêt illicite de main d’oeuvre et non à une prestation de service dans le cadre d’un contrat de sous-traitance ? Le Groupe considère que ces allégations ne sont pas fondées et estime respecter la réglementation du transport et le droit social. Dans le cadre de ce litige, trois sociétés françaises du Groupe faisant appel à cette sous-traitance se sont vu notifier par l’URSSAF des redressements d’un montant total de 33 millions d’euros. Dans l’attente du jugement et, compte tenu de la solidité de sa position et de ses arguments, la Société a fait le choix de ne provisionner aucune somme au titre de ces litiges.

Toute décision défavorable au Groupe, dans l’un quelconque de ces contentieux, pourrait avoir des conséquences négatives significatives sur son activité, ses résultats, sa situation financière, ses perspectives et son image.

### **c) Risques industriels et environnementaux**

#### **• Supply Chain**

XPO Logistics est spécialisé dans le transport et la logistique des produits finis ou semi-finis conditionnés. Il n’y a donc pas de processus industriel, telle que la fabrication ou la transformation de matières premières.

La Business Unit SUpplY Chain du Groupe réalise le stockage de produits finis ou semi-finis et intervient le cas échéant dans le conditionnement propre au produit (suremballage, emballage d’expédition ou de vente ou encore confection de packaging) ainsi que dans la *reverse logistics* (par exemple reprise d’emballages consignés ou retours et tri de produits impropres à la commercialisation en l’état).

Selon leur activité, les sites logistiques sont amenés à transporter, à stocker, à préparer ces marchandises conditionnées pour le compte des clients du Groupe.

Le risque lié aux activités logistiques est principalement celui de l’incendie et des pollutions qui en résultent (air et milieu naturel) et en marge celui d’une pollution accidentelle par le déversement dans les sols des produits stockés (essentiellement dans le cas de produits dangereux pour l’environnement) ou les fuites de gaz frigorigènes contenus dans nos installations de froid. La présence d’une éventuelle contamination ou pollution du sol ou de l’eau sur ou près des terrains que le Groupe possède, loue ou exploite, ou a possédés, loués ou exploités par le passé, ou qu’il pourrait acquérir à l’avenir, pourrait donner lieu à des réclamations (y compris en matière pénale), ainsi qu’à des demandes en réparation des dommages matériels ou des blessures corporelles subis par les salariés du Groupe, ses clients ou des tiers, ce qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l’activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, le Groupe pourrait être exposé à des charges financières significatives en raison des coûts de dépollution des terrains dont il est propriétaire ou qu’il exploite en tant que locataire au titre d’un bail.

- **Transport Solutions**

Concernant la Business Unit Transport Solutions, le risque principal de l'activité est le risque routier et en particulier le risque d'accidents de la route impliquant des conducteurs du Groupe. Il fait l'objet d'un plan spécifique appelé Plan Bonne Conduite mis en place en 1990. Ce plan définit les procédures de recrutement, d'intégration et de formation continue des conducteurs. Son but est d'agir sur le comportement des conducteurs pour éviter les risques.

Ce plan a permis depuis 1990 de diviser par 5 le nombre d'accidents responsables par véhicule et par an. Un conducteur XPO LOGISTICS parcourt en moyenne 700 000 kilomètres sans accident responsable. Ce plan est décliné dans l'ensemble des pays où le Groupe détient un parc de véhicules.

Enfin, le Plan Bonne Conduite est certifié par un organisme externe depuis janvier 2015, lui conférant ainsi toute sa légitimité auprès des différentes parties intéressées (clients, autorités...).

Depuis le mois de novembre 2015, un nouveau projet « Sécurité » a été déployé au sein de la Business Unit Transport Solutions, le projet ESP « Ensemble pour la Sécurité ». L'objectif de ce nouveau projet, fortement lié à nos valeurs d'entreprise, est l'amélioration du traitement et le suivi des accidents de travail. Pour cela, il s'appuie sur un engagement fort de la direction générale de la Business Unit ainsi que sur la mise en place de préventeurs, ressources dédiées au sein des différentes organisations. Ce projet est pour l'heure déployé sur le périmètre France de la Business Unit.

- **Global Forwarding**

Concernant l'activité Global Forwarding, il existe trois risques principaux :

- la sélection et la fiabilité des prestataires de transport ;
- la qualité et les compétences des agents utilisés dans les pays où XPO Logistics n'est pas encore implanté ;
- la maîtrise des processus douaniers.

Bien que diverses mesures aient été mises en place par le Groupe pour limiter ces risques (voir 1.4.4. – « La Business Unit Global Forwarding »), il ne peut pas garantir que ceux-ci ne se concrétisent pas.

#### **d) Risques liés au transport de matières dangereuses**

Le transport de matières dangereuses peut générer des risques, tant par le caractère dangereux de celles-ci, que par les modes de transport utilisés, les quantités transportées et la sensibilité des zones traversées. Tout accident lors du transport de matières dangereuses peut provoquer un risque d'explosion, de dégagement de nuage toxique, de pollution du sol ou de l'eau ou de dommages aux biens et aux personnes. La concrétisation de tels risques pourrait entraîner de lourdes conséquences sanitaires et écologiques ainsi qu'une dégradation de l'image du Groupe susceptible d'avoir un impact négatif significatif sur l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

Les activités de transport routier de matières dangereuses sont donc soumises à une réglementation européenne très stricte, notamment les dispositions de l'accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route ("*accord for dangerous goods by road*" ou "ADR").

Ces dispositions sont complétées par la Directive 2008/68/CE du 24 septembre 2008, relative au transport intérieur des marchandises dangereuses. Leur application fait l'objet d'une attention particulière au sein du Groupe, notamment s'agissant des règles applicables en matière de périodes durant lesquelles le transport de matières dangereuses est autorisé ainsi qu'en matière de conditionnement des produits.

Chaque société du Groupe a désigné un conseiller à la sécurité pour le transport des matières dangereuses qui s'assure du respect des procédures en matière de sécurité, rédige les rapports d'accidents répertoriés, définit les mesures correctives en conséquence et établit chaque année un bilan annuel de ses constats et de ses recommandations.

### **e) Risques liés aux stations de lavage**

Concernant les stations de lavage, principalement implantées en France, les sites sur lesquels elles sont implantées constituent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ayant fait l'objet de déclarations ou d'autorisations préfectorales, et ce conformément au Code de l'environnement. Toutes les stations sont exploitées conformément à un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, dont l'application est contrôlée par la DREAL. Dès lors, le Groupe est exposé au risque de non renouvellement ou de retrait de ces autorisations en cas d'évolution défavorable des législations locales.

En 2010, un nouveau régime ICPE (rubrique 2795) a été créé afin de reconnaître la spécificité du lavage qui auparavant se confondait avec les activités de déchets. Il existe deux niveaux dans cette rubrique, moins de 20m<sup>3</sup> d'eau mis en œuvre à la journée, l'activité est soumise à déclaration avec contrôle, plus de 20 m<sup>3</sup>, l'activité est soumise à autorisation, ce qui est le cas des activités du Groupe en France. Le système de traitement des eaux usées est organisé conformément à la législation et au Code de l'environnement.

Une convention de rejet est systématiquement établie avec les communes responsables du réseau vers lequel les eaux de lavage sont envoyées, sous le contrôle de l'Agence de l'eau.

L'ensemble des installations de lavage sont certifiées ISO 9001 et pour certaines ISO 14001, et font l'objet d'évaluations SQAS périodiques. Elles sont par ailleurs adhérentes de l'association APLICA qui regroupe l'ensemble des stations de lavage françaises agréées, elle-même rattachée à l'association européenne EFTCO.

Cette démarche impose que les sites soient soumis à des évaluations régulières par des auditeurs indépendants, afin de vérifier leurs performances en matière de qualité, de sécurité, de sûreté, d'hygiène et de respect de l'environnement.

Une évaluation des risques est effectuée pour chacune des stations, conformément au Code du travail, et fait l'objet d'une synthèse par le biais d'un document unique d'évaluation des risques. Des formations sont par ailleurs dispensées aux salariés des stations de lavage afin de les prémunir contre les risques potentiellement engendrés par la manipulation de produits dangereux ou à risques.

Enfin, il a été procédé, conformément à la Directive ATEX, à l'évaluation des risques liés aux atmosphères explosives, et ce en collaboration avec un prestataire externe. Le Document Relatif à la Protection contre les Explosions démontre que la maîtrise des risques d'explosion est assurée par des mesures techniques et organisationnelles comme la formation du personnel, la mise en place de procédures, le déclassement de zones ATEX ou encore la réalisation d'analyses de risques spécifiques.

### **f) Risques en matière fiscale**

Le Groupe est exposé à des risques liés aux prélèvements obligatoires dans les différents pays dans lesquels le Groupe intervient.

Le Groupe structure ses activités commerciales et financières en fonction des exigences législatives et réglementaires diverses et complexes, en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe intervient, notamment en matière de prélèvements obligatoires. Des modifications de la réglementation ou de son interprétation dans les différents pays où le Groupe est présent pourraient affecter le calcul de la charge fiscale (impôts, taxes et charges sociales – voir aussi section 6.2.2 "Risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurance", paragraphe b) "Risques liés aux litiges en cours", sous-paragraphe "Procédure devant le Tribunal correctionnel de Valence") du Groupe ainsi que la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

En outre, le Groupe est amené à interpréter les réglementations françaises et locales, les conventions fiscales internationales, la doctrine et la pratique administrative dans chacune des juridictions dans lesquelles il intervient. Le Groupe ne peut garantir que de telles applications et interprétations ne seront pas remises en cause par les autorités concernées ni que le traitement fiscal et social retenu par le Groupe pour les réorganisations et transactions impliquant les sociétés du Groupe, leurs actionnaires et leurs mandataires ou salariés ne sera pas contesté par les administrations compétentes dans les juridictions concernées.

De manière générale, tout manquement aux lois ou aux réglementations fiscales applicables dans les pays dans lesquels le Groupe intervient peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, d'amendes et de pénalités.

Ainsi, l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe pourraient être significativement affectés par la concrétisation de l'un ou de plusieurs des risques décrits ci-dessus.

#### **g) Risques liés aux polices d'assurance**

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance de différents types, couvrant l'ensemble du Groupe et de ses filiales, notamment des polices d'assurance de dommages aux biens, de responsabilité civile générale, de responsabilité civile circulation et de responsabilité civile de ses mandataires sociaux. La gestion des assurances centralisée permet d'assurer en amont du développement de nouveaux services les activités du Groupe ainsi que les sites et véhicules.

Si le Groupe s'efforce de maintenir des niveaux de couverture adéquats, ses polices d'assurance peuvent couvrir de manière seulement partielle certains risques auxquels ce dernier pourrait être exposé. Les assureurs peuvent aussi chercher à limiter ou à remettre en cause des demandes d'indemnisation de sinistres pouvant être faites par le Groupe, ce qui pourrait limiter la faculté pour le Groupe de recevoir un dédommagement intégral voire un quelconque dédommagement en vertu de ses polices d'assurance. De telles limites, remises en cause ou retards pourraient affecter l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

En outre, la survenance de plusieurs événements donnant lieu à des demandes d'indemnisation substantielle au cours d'une année civile donnée pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les montants des primes d'assurance du Groupe.

Les coûts d'assurance du Groupe pourraient augmenter dans le futur en réponse à une évolution négative de l'historique de sinistres du Groupe ou en raison de hausses des prix significatives sur le marché de l'assurance en général.

S'agissant de l'exercice 2015, XPO Logistics Europe n'a pas connu de sinistre majeur dont les conséquences n'ont pas pu être indemnisées au titre de ses couvertures d'assurance.

#### **h) Risques liés aux politiques de gestion du risque**

Le Groupe se livre régulièrement à un exercice de cartographie des risques auxquels il pourrait être exposé, les évalue et définit les actions à prendre afin de les réduire ou de les maîtriser.

Il n'est pas garanti que le Groupe identifie correctement tous les risques auxquels il pourrait être exposé ou évalue correctement l'exposition aux risques dont il a connaissance. Il n'est également pas garanti que les actions prises ou qui seront prises par le Groupe aient réduit ou réduiront le préjudice que le Groupe pourrait subir en raison de la concrétisation de ces risques. La survenance de l'un quelconque des risques identifiés par le Groupe ou la survenance d'un sinistre pourrait affecter de manière significative l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

#### **i) Risques liés à la présence d'un actionnaire de contrôle**

La Société est contrôlée par la société XPO Logistics France qui détient 86,24 % du capital et 86,56 % des droits de vote de la Société au 31 décembre 2015, XPO Logistics France étant elle-même contrôlée directement à 100 % par la société XPO Logistics, Inc. Par conséquent, XPO Logistics France a une influence significative sur l'adoption des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société et est en mesure de faire adopter toutes les résolutions soumises à l'Assemblée Générale, qu'elles requièrent une majorité simple ou une majorité des deux tiers.

Par ailleurs, la Société n'est pas propriétaire de sa marque ni de son logo qui lui sont concédés par XPO Logistics, Inc. au titre d'un contrat de licence, à titre gratuit jusqu'au 8 juin 2016 (voir Section 4.1.1. sur les conventions et engagements). Le Groupe est donc exposé notamment au risque de résiliation de ce contrat de licence. En cas de résiliation, la Société ainsi que ses filiales se trouveraient contraintes de modifier leur dénomination sociale et de ne plus utiliser la marque "XPO Logistics" ni le logo "XPO" dans les délais prévus par le contrat de licence.

La concrétisation de ces risques est de nature à avoir des conséquences négatives significatives pour l'activité, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe.

### 6.2.3. Risques de marché

---

#### a) Risque de crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe. Les actifs financiers qui pourraient par nature exposer le Groupe au risque de crédit ou de contrepartie sont principalement les créances clients et les placements financiers.

- **Supply Chain**

- *Importance du risque crédit/contrepartie*

Dans la Business Unit Supply Chain Europe, l'encours client total s'élève à 401,5 millions d'euros. Les 35 premiers clients de la Business Unit représentent 56 % de cet encours. Les 35 clients suivants représentent 13% de l'encours client au 31 décembre 2015. 90 % de l'encours concerne des clients permanents que la Business Unit Supply Chain facture mensuellement.

- *Gestion du risque*

L'exposition de la Business Unit Supply Chain au risque de crédit client est très faible.

Pour les clients majeurs de la Business Unit Supply Chain - grands groupes internationaux de la distribution et de l'industrie - qui représentent 80 % de l'encours, ainsi que pour la majeure partie des autres clients, les prestations de services s'inscrivent dans une relation durable avec des contrats longue durée de moyen ou long terme.

La Business Unit Supply Chain gère les stocks des clients dans ses propres entrepôts. Les prestations réalisées sont régulières tout au long de l'année et font l'objet d'une facturation hebdomadaire ou mensuelle systématique. Le statut juridique d'entrepositaire permet de mettre en oeuvre un droit de rétention sur les marchandises en entrepôt en cas de prestations impayées.

Les délais de règlement contractuels sont validés par la Direction financière selon les règles en vigueur dans chaque pays. Ils sont suivis et analysés mensuellement par la Direction financière de la Business Unit qui contacte les équipes financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

- **Transport Solutions**

- *Importance du risque de crédit/contrepartie*

Au 31 décembre 2015, l'encours client de la Business Unit Transport Solutions représente environ 380 millions d'euros pour environ 15 000 clients actifs. Cet encours se répartit comme suit :

- 38 % de soldes clients supérieurs ou égaux à 500 K€ (un peu moins de 1 % du nombre de clients)
- 32 % de soldes clients supérieurs à 100 K€ et inférieurs à 500 K€ (environ 4 % du nombre de clients)
- 30 % de soldes clients inférieurs à 100 K€ (95 % du nombre de clients)

Le client avec la plus forte exposition ne représente que 4 % de l'exposition totale. Les 100 premiers clients représentent un peu plus d'un tiers de notre exposition.

Cette typologie de concentration confère à la Business Unit Transport Solutions une dispersion du risque client forte.

- *Gestion du risque*

Afin de limiter les risques liés à l'encours clients, la Business Unit Transport Solutions possède une équipe "Crédit clients" dédiée à la gestion de l'encours et du risque client en général.

Cette politique de gestion du risque client est assurée par la mise en œuvre de mesures destinées à circonscrire un risque potentiel.

Ainsi, toute entrée en relation ou tout développement d'un courant d'affaires avec un client est obligatoirement soumis à l'approbation du service "crédit clients" pour détermination d'un plafond de crédit et prise ou non de garanties.

Des règles d'arbitrage ont été établies au sein des équipes de management opérationnel et au niveau de la Direction Financière pour les encours sensibles et stratégiques.

Les plafonds de crédit sont revus périodiquement pour tenir compte de l'évolution de la situation des clients et du volume d'affaires traité. Des états pour dépassement d'échéances et pour dépassement du plafond de crédit sont préparés, analysés et diffusés au sein des équipes.

Depuis le 1er janvier 2013, toutes les filiales de Transport Solutions utilisent le même système comptable ce qui rend plus aisée la consolidation des données grâce à un accès direct aux informations clients de toutes les filiales.

- **Global Forwarding**

Afin de limiter les risques liés à l'encours clients, la Business Unit Global Forwarding a mis en place dans chaque pays une équipe dédiée au recouvrement. Par ailleurs, la Business Unit a mis en œuvre un processus de maîtrise de ses risques par la détermination de plafonds de crédit et de délais de règlement, et par la prise éventuelle de garanties préalablement à toute entrée en relation avec un client. Ces plafonds sont revus périodiquement afin de tenir compte de l'évolution de la situation avec le client concerné.

Il est important de noter que le portefeuille clients de l'activité reprise à Daher fin 2013 est composé en majorité de grands comptes internationaux, présentant un risque de crédit très faible.

Au titre de l'exercice 2015, la Business Unit Global Forwarding n'a pas connu de pertes matérielles sur créances irrécouvrables.

Pour l'exercice 2015, les audits internes réalisés n'ont pas révélé de défaillance du contrôle interne ayant pu entraîner des risques substantiels.

**b) Risque de change**

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du Groupe (GBP, PLN, RON, USD, RMB, HKD, RUB, CHF, HUF, CZK, INR, LKR, CLP, BRL, MAD, UAH) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une gestion externe.

Devises – K€	USD (États-Unis)	GBP (Royaume- Uni)	PLN (Pologne)	RON (Roumanie)	RUB (Russie)	AUTRES	Total
Actif (passif) net avant couverture	324 901	148 462	26 515	29 840	6 444	15 337	551 499
Couverture							
<b>Position nette après couverture</b>	<b>324 901</b>	<b>148 462</b>	<b>26 515</b>	<b>29 840</b>	<b>6 444</b>	<b>15 337</b>	<b>551 499</b>

Sur l'exercice 2015, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de 43,0 millions d'euros (gain), dont un impact des couvertures naturelles comptabilisé en augmentation des capitaux propres à la clôture de l'exercice (couvertures d'investissement net à l'étranger et couvertures de flux de trésorerie) conformément aux normes IAS21 et IAS39, de (6,1) millions d'euros.

Le montant recyclé en résultat en 2015 au titre des couvertures de flux de trésorerie exposés au risque de change est une charge de (0,8) million d'euros contre (0,4) million d'euros en 2014.

En 2015 comme en 2014 et 2013, il n'y a eu aucun recyclage en résultat au titre des couvertures d'investissement net.

Le Groupe est principalement exposé à l'USD et au GBP.

Une appréciation de 10 % de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 36,1 millions d'euros. Une dépréciation de 10 % de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 29,5 millions d'euros. Une appréciation de 10 % de l'USD entraînerait une augmentation du résultat net converti en euro d'environ 0,2 million d'euros. Une dépréciation de 10 % de l'USD entraînerait une diminution du résultat net converti en euro d'environ 0,1 million d'euros.

Une appréciation de 10 % du GBP entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 16,5 millions d'euros. Une dépréciation de 10 % du GBP entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 13,5 millions d'euros. Une appréciation de 10 % du GBP entraînerait une augmentation du résultat net converti en euro d'environ 2,3 millions d'euros. Une dépréciation de 10 % du GBP entraînerait une diminution du résultat net converti en euro d'environ 1,9 million d'euros.

### **c) Risques de taux d'intérêt**

Le risque de taux est géré au niveau central pour l'ensemble des positions du Groupe.

Les emprunts sont concentrés sur quelques sociétés du Groupe : XPO Logistics Europe, XPO Transport Location France, XPO Supply Chain France, XPO Supply Chain International, XPO Holding Transport Solutions Europe, XPO Supply Chain Uk Limited, XPO Transport Solutions Spain S.L., les LOCAD et XPO Holdings UK and Ireland Limited.

Tous les contrats sont négociés et validés par la direction financière du Groupe.

La dette du Groupe afférente aux actifs corporels étant contractée à taux variable Euribor 3 mois, le Groupe a mis en place des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de variation de taux. Le portefeuille de couvertures de taux est constitué exclusivement de swaps de taux (échange d'un taux variable - Euribor 3 mois - contre un taux fixe) portant sur un montant nominal total de 210 000 K€ (190 000 K€ au 31 décembre 2014). Les échéances de ces contrats sont comprises entre 1 et 2 ans.

Les charges ou produits résultant de la différence entre le taux servi et le taux reçu sont comptabilisés en résultat sur l'exercice. Le résultat ainsi enregistré au titre de l'année 2015 est une perte nette de 9 627 K€ (perte de 7 539 K€ en 2014).

La juste valeur de l'instrument de couverture de taux est comptabilisée conformément à la norme IAS 39 au bilan avec en contrepartie, une augmentation des capitaux propres de 6 901 K€ au 31 décembre 2015 contre une diminution des capitaux propres de (607) K€ au 31 décembre 2014.

K€	Nominal	Juste valeur au bilan				Imputation en	
		Ouverture		Clôture		Résultat	Capitaux Propres
		Actif	Passif	Actif	Passif		
<b>Swaps de taux</b>							
Exercice clos au 31 décembre 2014	829 885	0	12 961	0	13 568	0	(607)
Exercice clos au 31 décembre 2015	210 000	0	13 568	0	7 265	(598)	6 901

Le Groupe ne souscrit pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Sensibilité du résultat et des capitaux propres liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt :

K€	Variation des points de base	Effet sur le résultat avant impôt Produit (charge)
2014	+ 100 / - 100	3 858 / (817)
2015	+ 100 / - 100	1 512 / (1 695)

K€	Variation des points de base	Effet sur les capitaux propres Augmentation (diminution)
31/12/2014	+ 100 / - 100	7 379 / (7 620)
31/12/2015	+ 100 / - 100	1 811 / (1 856)

Le montant recyclé en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie exposées au risque de taux est de (5,9) millions d'euros en 2015 contre (1,8) million d'euros en 2014.

#### d) Risque de liquidité

Au 31 décembre 2015, le Groupe dispose de lignes de découvert, confirmées à hauteur de 47 millions d'euros et non confirmées à hauteur de 51 millions d'euros, ainsi que de la trésorerie disponible à hauteur de 63 millions d'euros. Une partie du financement du Groupe est assortie de conditions de performance financière. Ces conditions financières sont décrites en note 7.2.10.a.2 § Ratios liés à la dette financière.

Les montants des flux de trésorerie des passifs financiers établis sur la base des paiements contractuels non actualisés sont les suivants :

K€	Valeur comptable	Moins d'1 an			Entre 1 et 5 ans			Plus de 5 ans		
		Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital
<b>Passifs financiers</b>										
Dettes financières	253 146	762	2 089	88 245	638	2 369	150 946	0	120	13 955
Dettes location financement	44 021	9	469	14 879	12	689	25 863	0	64	3 279
Emprunt avec la société XPO Inc	863 827	45 978	0	80 354	134 923	0	370 308	42 600	0	413 165
Découverts bancaires	27 082			27 082						

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'échéancier sont les suivantes :

- taux de change retenus : taux de clôture
- taux d'intérêts retenus : taux applicables au 31/12/2015

K€	31/12/2015	dont confirmées		dont non confirmées	
		Tirées	Non Tirées	Tirées	Non Tirées
<b>Lignes de crédits disponibles</b>					
Dettes location financement	44 021	44 021	0	0	0
Dettes financières	253 146	253 146	0	0	0
Emprunt avec la société mère XPO Inc	863 827	863 827	0	0	0
Découverts bancaires	98 587	15 718	31 969	11 364	39 536

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère avoir la capacité à faire face à ses échéances à moins d'un an.

#### e) Risque sur actions et autres plans financiers

Le Groupe ne dispose d'aucun placement financier susceptible d'être exposé à un risque de fluctuation de cours.

## 6.3. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIÉTAL

### 6.3.1. La responsabilité sociétale chez XPO Logistics Europe : des engagements concrets et un levier de la performance

#### a) Une démarche volontaire ancrée dans la réalité de nos opérations

Placée au travers de 3 axes d'action prioritaires au cœur de la stratégie de XPO Logistics Europe depuis 2003, la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est pleinement intégrée à la conduite quotidienne de nos opérations. Dans nos métiers, la convergence est en effet forte entre les enjeux économiques de notre développement et les exigences de maîtrise de l'empreinte de nos activités sur l'environnement et la société. La RSE est ainsi devenue un levier de performance de l'entreprise et un engagement concret pour tous nos collaborateurs.

- **La sécurité, sur la route ou en entrepôt**

XPO Logistics Europe forme ses équipes et se dote des équipements et infrastructures les plus avancés pour opérer à très haut niveau de sécurité, sur la route ou en entrepôt dans le cadre du stockage et de la manutention des produits.

L'entreprise est pionnière dans la maîtrise des risques routiers, portée par le "Plan Bonne Conduite" lancé dès 1991 et en vigueur dans l'ensemble des filiales européennes de XPO. Il vise l'exemplarité en matière de prévention des risques associés au transport de marchandises.

La maîtrise des risques dépasse le seul cadre de la route et concerne l'ensemble des activités de XPO Logistics. Dans les entrepôts, le « Plan Bonne Manutention », à destination des manutentionnaires et préparateurs de commandes a été initié et est en cours de déploiement.

Depuis septembre 2015, le programme « ESP - Ensemble pour la sécurité » est également mis en place au sein de nos activités Transport Solutions avec le même objectif de réduction du nombre et de la gravité des accidents du travail.

- **La maîtrise de l’empreinte environnementale, via la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et des particules des véhicules et la gestion environnementale des sites**

Exploitant en propre le premier parc de poids lourds en Europe, XPO Logistics est en première ligne dans le combat pour la **réduction de l’impact environnemental du camion, en particulier de son empreinte carbone**. Nos deux priorités sont l’amélioration continue de la mesure de la performance CO<sub>2</sub> d’un transport et l’innovation mise au service de la réduction des émissions.

Partenaire depuis 10 ans de l’Agence française de l’Environnement et de la Maîtrise de l’énergie (ADEME), fonctionnant avec ses équipes comme un « laboratoire d’expérimentation » de solutions technologiques et organisationnelles, XPO est signataire du programme d’engagements volontaires Charte Objectif CO<sub>2</sub> depuis son lancement en 2008 et a logiquement étroitement collaboré depuis 2014 à la construction du nouveau Label Objectif CO<sub>2</sub>, obtenu début 2016.

Cet engagement s’est traduit par la création en 2009 du premier calculateur CO<sub>2</sub> attesté par Bureau Veritas et par la mise en exploitation précoce de nouvelles motorisations en collaboration avec les constructeurs comme l’hybride diesel-électrique ou le Gaz Naturel (GNV et GNL). XPO est également de longue date concepteur et opérateur de solutions multimodales sur mesure, avec l’objectif de toujours mobiliser le mode de transport le plus pertinent d’un point de vue économique et environnemental – route, ferroviaire, fluvial ou *short sea* (maritime de courte distance).

XPO Logistics Europe a par ailleurs défini un standard de gestion environnementale des sites exigeant, appliqué à l’ensemble de ses plateformes logistiques. Il intègre :

- conformité réglementaire ;
- suivi et mesure des consommations d’énergie, des rejets en eau et des nuisances sonores ;
- recyclage et valorisation des déchets ;
- ainsi que sensibilisation des collaborateurs.

- **L’intégration et la promotion sociale, deux principes soutenant notre politique Ressources Humaines “You grow, we grow”**

Convaincue de la possibilité d’une croissance partagée, XPO Logistics Europe a fait de l’intégration et de la promotion interne dont sont issus 60 % des effectifs managériaux de l’entreprise les deux principes directeurs de sa politique de Ressources Humaines.

## **b) Des objectifs partagés et une mesure régulière de la performance**

Nos piliers RSE sont ainsi au plus près des caractéristiques de notre activité. XPO Logistics Europe a également fait le choix d’étendre ses engagements responsables en rejoignant le Pacte mondial des Nations unies (ou Global Compact) et soutenant ses 10 principes fondamentaux en faveur des droits humains, du droit du travail, de la protection de l’environnement et de la lutte contre la corruption. Cette adhésion fait l’objet d’une communication de progrès annuelle (COP), complémentaire du protocole de reporting RSE dont les indicateurs ont été définis par l’entreprise en cohérence avec les 3 piliers précédemment cités et pour refléter les exigences de la loi Grenelle II.

XPO a également initié, en partenariat avec ses clients, une démarche d’évaluation externe en matière de Responsabilité Sociale d’Entreprise conduite par plusieurs organismes dont :

- Ecovadis (évaluation de nos activités Transport Solutions en Europe sur des critères d’impact environnemental, d’éthique des affaires, de gestion des fournisseurs et sociétaux : note Silver en 2015).
- Sedex (évaluation des pratiques éthiques et sociales de plusieurs sites : 98,4 % de performance en 2015).
- Carbon Disclosure Project (une démarche de mesure d’impact des activités de transport sur le changement climatique : un indice de transparence de 86 et un indice de performance B en 2015).

### 6.3.2. Modalités de reporting : rappels méthodologiques

---

L'entreprise dispose d'un protocole de reporting RSE détaillé, prenant en compte les exigences de la loi Grenelle II. Dans un souci d'amélioration continue de cette démarche, ce protocole est mis à jour chaque année et diffusé à l'ensemble des personnes intervenant dans la réalisation du reporting RSE.

Les indicateurs présentés dans le "Rapport social, environnemental et sociétal" ont fait l'objet d'une sélection par les instances de direction de XPO Logistics Europe sur la base de la pertinence des informations au regard de ses activités, à savoir le Transport (*Transport Solutions*), la Logistique (*Supply Chain*) et le Global forwarding. Chaque indicateur fait l'objet d'une définition précise, communiquée à l'ensemble des entités.

Le périmètre cible de calcul des indicateurs comprend l'ensemble des entités de l'entreprise qui sont consolidées dans les comptes consolidés du groupe XPO Logistics Europe, soit la société XPO Logistics Europe et l'ensemble de ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

Par convention, l'ensemble des sociétés récemment acquises ou cédées au cours de l'exercice considéré ainsi que les franchisés (non consolidés financièrement) sont exclus du périmètre cible. En outre, les entités Supply Chain US (anciennement Jacobson), acquises en 2014, sont encore exclues du périmètre de reporting en 2015.

De façon générale, les données collectées couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre de l'exercice 2015.

Selon les indicateurs, les données correspondent à une consolidation annuelle des données du 1er janvier au 31 décembre 2015 ou à la donnée mesurée au 31 décembre 2015.

Sur les aspects sociaux et environnementaux, les données de l'ensemble des entités opérationnelles ont été collectées en utilisant un logiciel de reporting spécifique et transmises aux directions QHSE des différentes activités ou à la Direction des Ressources Humaines, après avoir fait l'objet d'une consolidation pays préalable.

Concernant la politique environnementale, nos analyses et conclusions portent sur les activités Transport Solutions et Supply Chain qui, de par leur taille, ont l'exposition directe à ces sujets la plus significative. L'activité Global forwarding, en phase de développement depuis sa création en 2010, ne dispose pas encore de structures propres dédiées aux problématiques environnementales, qui sont essentiellement indirectes dans ce domaine d'activité. Ces sujets seront cependant à l'avenir portés par les équipes en charge de la qualité.

Lorsque cela est possible et pertinent, des comparaisons sont faites entre les indicateurs de 2015 et 2014. Cependant, une grande part des variations observées peut être expliquée par les changements de périmètre de mesure. En effet, au cours d'une année, des sites sont fermés ou créés, et leurs consommations ne se compensent pas toujours, en raison de la diversité des activités. Dans l'activité Supply Chain notamment, les sites sous température dirigée consomment plus d'énergie que les entrepôts à température ambiante.

### 6.3.3. Responsabilité sociale de XPO Logistics Europe

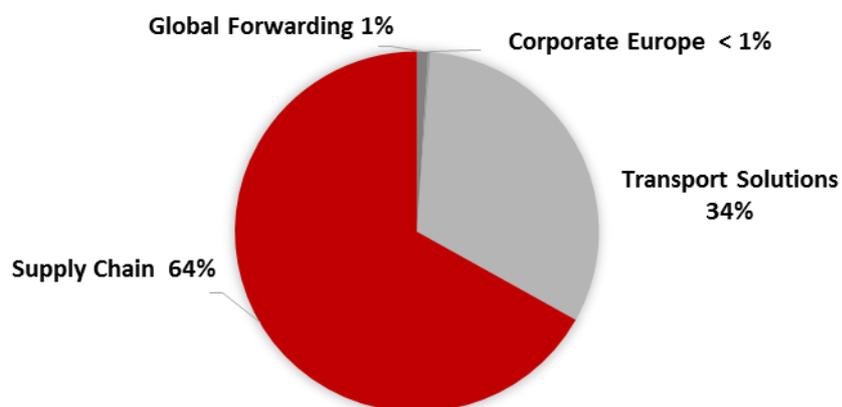
---

#### a) Profil des effectifs

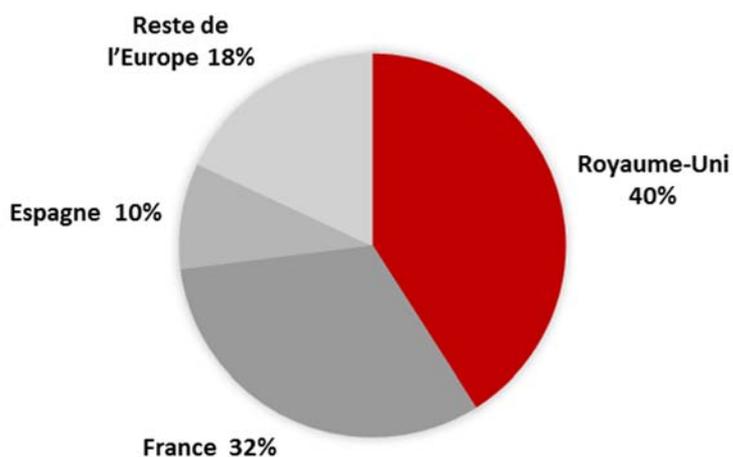
L'effectif total de l'entreprise au 31 décembre 2015 est de 40 730 collaborateurs (tous contrats confondus, stagiaires compris mais hors intérimaires), pour l'essentiel en Europe. L'activité Supply Chain emploie une majorité des collaborateurs de l'entreprise (64 %). En termes de répartition géographique, le Royaume-Uni (1<sup>er</sup> pays en nombre d'emplois) et la France représentent à eux seuls 72 % des effectifs.

Les effectifs sont en augmentation par rapport à 2014 dans les activités Transport Solutions et Supply Chain.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ACTIVITE AU 31/12/2015

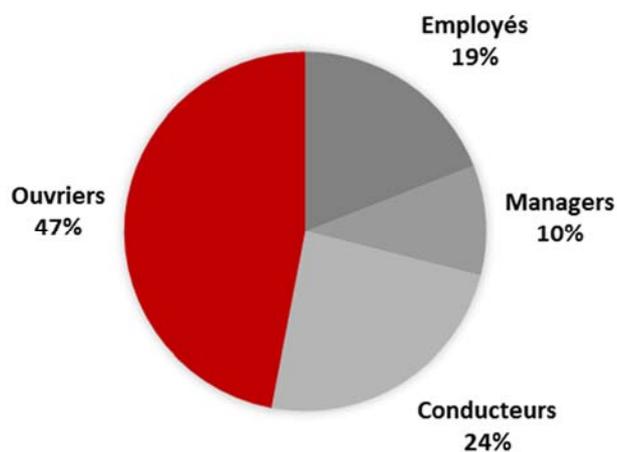


REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE AU 31/12/2015



Plus des deux tiers des effectifs exercent leur métier en tant que personnel d'entrepôt (47 %) ou en tant que conducteur (24 %). Le taux d'encadrement est de 10 %, reflétant une organisation peu hiérarchique des opérations.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE EN 2015

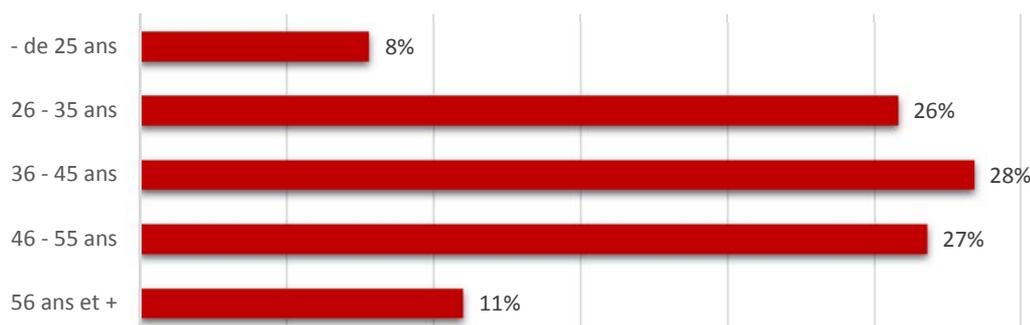


Le contrat à durée indéterminée à temps plein (93 %) est majoritaire au sein de l'entreprise. La part des temps partiels est plus importante au sein de l'activité Supply Chain car ils sont davantage compatibles avec les contraintes de cette activité (9,7 % contre 1,7 % en Transport Solutions). A noter que le recours à l'intérim a représenté en 2015 21,2 % de la masse salariale, principalement dans notre activité Supply Chain (27,7 % en Supply Chain et 3,7 % en Transport) en raison d'une variabilité élevée du niveau d'activité de nos clients.

L'âge moyen des collaborateurs est de 40 ans et 9 mois.

Il est plus élevé dans l'activité Transport Solutions (43 ans et 3 mois) que dans les autres Business Units opérationnelles de l'entreprise, notamment du fait d'une population de conducteurs qui se renouvelle peu.

#### REPARTITION DES EFFECTIFS PAR TRANCHE D'AGE



L'ancienneté moyenne s'établit à 7 ans et 4 mois. Elle est légèrement plus élevée en Transport (8 ans et 6 mois) et significativement plus importante en France (10 ans et 3 mois), ce qui s'explique essentiellement par les racines historiques du Groupe.

#### ANCIENNETE MOYENNE DE L'EFFECTIF PAR BUSINESS UNIT EN NOMBRE D'ANNEES



#### b) Mobilité

Le turnover global du personnel mesure la part de salariés ayant quitté le Groupe volontairement ou indépendamment de leur volonté entre le 1er janvier et le 31 décembre, par rapport à l'effectif total.

Le taux de turnover global de l'entreprise est de 22,17 % dont 6 % de volontaire ; ce qui est inférieur aux références du secteur des services en général et de l'activité Transport en particulier.

A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de communiquer les licenciements de manière isolée.

L'attention portée au développement des talents, les valeurs d'entrepreneuriat promues à tous les niveaux de l'entreprise ainsi que sa politique de croissance sont autant d'atouts qui contribuent à ce faible taux de départ. A noter que le turnover observé pour l'activité Global Forwarding peut en partie s'expliquer par les pratiques de marché de ses territoires d'opérations.

## TURNOVER GLOBAL DU PERSONNEL

<b>23,56%</b>	<b>Transport Solutions</b>
<b>20,82%</b>	<b>Supply Chain</b>
<b>56,12%</b>	<b>Global Forwarding</b>
<b>40,28%</b>	<b>Corporate Europe</b>

XPO fait de la mobilité interne une priorité en matière de recrutement. Les postes à pourvoir sont systématiquement ouverts aux candidatures intra-entreprise, de sorte que près de 60% des postes de managers sont pourvus par mobilité interne. Ainsi par exemple, en Supply Chain, plus de 3 chefs d'équipe sur 5, 4 responsables d'exploitation sur 5 sont issus de la promotion interne. En Transport Solutions comme en Supply Chain, 2 directeurs d'agence ou de site sur 3 le sont également.

Il n'en reste pas moins qu'en 2015, 6 060 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en Contrat à Durée Indéterminée dans l'ensemble de nos business units et pays.

### c) Absentéisme

Le taux global d'absentéisme au sein de l'entreprise (hors périmètre Transport au Royaume-Uni qui ne publie pas cette donnée) est de 5 % (stable comparativement à 2014). Il est inférieur à ceux du marché des services en général et du Transport en particulier. La répartition du taux d'absentéisme par pays est plus hétérogène. Elle est cependant conforme aux différences que l'on peut observer entre ces pays, tous secteurs confondus.

### d) Relations sociales

Au global, 52 % des salariés de XPO Logistics Europe sont couverts par une convention ou un accord collectif. A ce jour, le Groupe n'est pas en mesure de publier un rapport sur les accords collectifs signés en 2015.

A noter que la différence de taux de couverture entre la Business Unit Global Forwarding et les Business Units Transport Solutions et Supply Chain s'explique par la création encore récente (2010) de l'activité Global Forwarding et par sa couverture géographique, essentiellement hors d'Europe, qui induit des différences de pratiques en matière de relations sociales.

En 2015, 238 négociations ont été ouvertes avec les partenaires sociaux partout dans l'entreprise. Un peu plus de 250 instances représentatives du personnel sont constituées au sein de ses entités françaises, soit plus de 1 500 réunions tenues par an.

## TAUX DE SALAIRES COUVERTS PAR UNE CONVENTION COLLECTIVE ET/OU UN ACCORD COLLECTIF

<b>93,3%</b>	<b>Transport Solutions</b>
<b>64,7%</b>	<b>Supply Chain</b>
<b>40,4%</b>	<b>Global Forwarding</b>
<b>75,8%</b>	<b>Corporate Europe</b>

### e) Politique salariale

Les rémunérations pratiquées au sein de XPO sont le reflet de la différence des pratiques de marché dans les différents secteurs d'activité et les géographies où l'entreprise opère. En 2015, le pourcentage d'augmentation annuelle moyenne a été de 1,9 %, avec des spécificités propres aux Business Units intégrant la dynamique générale de leurs marchés.

Plus de 10 millions d'euros d'intéressement et de participation ont été versés en 2015 au titre de 2014. Ils ne sont cependant pas intégrés dans les chiffres ci-dessous.

**SALAIRE DE BASE ANNUEL MOYEN PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE PAR BUSINESS UNIT**

	TRANSPORT SOLUTIONS	SUPPLY CHAIN	GLOBAL FORWARDING	CORPORATE EUROPE
<b>Conducteurs</b>	23 103	28 738		
<b>Ouvriers</b>	24 051	22 324		
<b>Employés</b>	26 336	30 904	27 413	27 813
<b>Managers</b>	47 761	44 055	30 530	83 183

**f) Développement des talents**

En 2015, 691 976 heures de formation ont été dispensées.

En 2015, XPO Logistics Europe a consacré 13 millions d'euros à la formation de ses collaborateurs, soit plus de 1% de sa masse salariale. Chaque salarié a suivi en moyenne 17 heures de formation au cours de l'année.

**NOMBRE D'HEURES DE FORMATION MOYEN PAR COLLABORATEUR ET PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE**



La politique de formation de XPO Logistics Europe s'articule autour de 3 axes :

- les formations métier dans toutes les activités de l'entreprise et à tous les niveaux de responsabilité ;
- les formations à la Sécurité au-delà des obligations imposées par les cadres légaux au travers notamment :
  - o du programme "Plan Bonne Conduite" qui jalonne la carrière de tout conducteur rejoignant XPO et auquel participent également tous les collaborateurs ayant une incidence directe ou indirecte sur les missions de nos Conducteurs ;
  - o et du programme « Plan de bonne manutention » visant à limiter l'accidentologie durant le cours des opérations ;
- les formations au management notamment au travers du programme "Red Management" dont ont pu bénéficier à la fin 2015 plus de 2 800 managers des différentes entités de l'entreprise.

Par ailleurs, 52 % de nos managers ont eu un entretien annuel en 2015. Ces entretiens, parce qu'ils sont le lieu privilégié d'expression des souhaits d'évolution et de développement, participent à la construction de la carrière de nos collaborateurs. Ils permettent la définition de plans de développement individualisés.

### g) Hygiène et Sécurité

Le Groupe n'a, à ce jour, identifié aucun facteur de risque en lien avec une maladie professionnelle reconnue.

Le Groupe n'est pas en mesure à ce jour de lister l'ensemble des accords signés localement sur les thématiques Hygiène et sécurité.

En matière d'Hygiène et de Sécurité, XPO investit selon deux axes :

- la prévention et la formation au-delà des obligations de sécurité imposées par les cadres légaux ;
- le renouvellement des outils de travail des collaborateurs (tracteurs, chariots...) dans un objectif de mettre à leur disposition les équipements les plus en pointe notamment sur les aspects de Sécurité.

Le taux de gravité est calculé sur la base du nombre de jours d'arrêt pour accident du travail multiplié par 1000, divisé par le nombre d'heures travaillées théoriques.

Le taux de fréquence est calculé sur la base du nombre d'accidents du travail avec arrêt multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre d'heures travaillées théoriques.

Le taux de gravité global des accidents au travail de la Société se situe à 1,2 (pour 1 000 heures travaillées) et le taux de fréquence à 28 (pour 1 million d'heures travaillées), avec des réalités très différentes selon les activités mais en-dessous des moyennes sectorielles.

Au sein de la Business Unit Transport Solutions, l'indicateur nombre de kilomètres parcourus sans accident est l'indicateur de fréquence le plus couramment utilisé et au sujet duquel les statistiques des compagnies d'assurance nous permettent d'avoir une référence métier. Avec 700 000 kilomètres parcourus sans accident responsable en moyenne, notre performance est significativement supérieure à la moyenne du marché.

### h) Lutte contre les discriminations

#### • Notre engagement Ressources Humaines

L'effort de l'entreprise en matière de lutte contre les discriminations s'inscrit dans le cadre de son adhésion au Global Compact (et notamment son Principe 6), par lequel il s'engage à promouvoir la diversité, le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition effective du travail des enfants.

La politique Ressources Humaines de XPO Logistics Europe définit ainsi précisément les critères qui doivent déterminer, pour tous, les décisions relatives à l'embauche, aux revalorisations salariales, aux promotions, aux sanctions disciplinaires et à l'accès à la formation : les faits, les compétences, le parcours et l'expérience du collaborateur ou candidat.

#### • Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Pour plus d'impact, l'enjeu d'intégration et d'accompagnement des collaborateurs handicapés fait l'objet de politiques décentralisées, par pays et activités. Elles visent notamment une progression du taux d'emploi.

En France, au sein de l'activité Supply Chain, cette question fait l'objet d'un accord signé avec les partenaires sociaux. Il intègre les engagements suivants :

- Améliorer le recrutement des personnes handicapées et la formation pour favoriser le maintien et l'accès à l'emploi ;
- Développer les stages et les contrats d'apprentissage, le recours aux entreprises du secteur protégé ainsi que l'intérim en partenariat avec des agences faisant travailler des personnes en situation de handicap ;
- Accompagner les salariés dans leurs démarches de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) ainsi que les salariés handicapés sur leur poste de travail et au sein de l'entreprise ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

XPO est également à l'origine en France, en partenariat avec l'association Ares, de la création d'une structure inédite sous forme de co-entreprise (*joint-venture*) à vocation sociale : Log'ins. Accueillie sur le site de la plateforme logistique XPO Logistics du Coudray-Montceaux (Essonne), elle a pour but de former des travailleurs handicapés ou sans qualification aux métiers de la logistique et de leur permettre d'accéder ensuite à l'emploi en entreprise grâce à un accompagnement social (pour le logement, l'accès aux soins, la mobilité, etc.) et professionnel personnalisé. Une seconde structure, sur le même modèle et sous réserve d'agrément définitif, devrait s'ouvrir en 2016 en région lyonnaise.

- **Egalité professionnelle hommes-femmes**

La part des femmes dans l'entreprise est de 23 %, ce qui se situe au-dessus de la moyenne du secteur. Leur proportion dans les fonctions de management est sensiblement plus élevée puisqu'elle s'établit à 28%. Les équilibres rapportés ci-dessous sont le reflet de la part des femmes candidates dans nos processus de recrutement.

#### PART DES FEMMES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE ET PAR BUSINESS UNIT

	TRANSPORT SOLUTIONS	SUPPLY CHAIN	GLOBAL FORWARDING	CORPORATE EUROPE
Conducteurs	1,6	0,8		
Ouvriers	3,6	23,8		
Employés	52,4	47,9	63	56,2
Managers	28,2	26,8	40,5	40,9

Le niveau de rémunération moyen des femmes toutes catégories professionnelles confondues reste inférieur de 25 % à celui des hommes. Cet écart s'explique en partie par les décalages observés dans la catégorie des managers.

#### RAPPORT DU SALAIRE MOYEN HOMMES-FEMMES PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

**1,16%** Conducteurs

**0,88%** Ouvriers

**0,7%** Employés

**0,8%** Managers

### 6.3.4. Responsabilité environnementale de XPO Logistics

#### a) Une organisation adaptée aux enjeux spécifiques à chacun de nos métiers

Les trois Business Units opérationnelles de l'entreprise – Transport Solutions, Supply Chain et Global Forwarding - ont mis en place une organisation qui leur est propre afin de répondre aux spécificités de leur métier en matière de gestion environnementale.

Pour s'assurer du bon déploiement de la démarche retenue et notamment pour garantir le suivi des objectifs et une mise en œuvre uniforme, chaque Business Unit s'inscrit dans une démarche d'évaluation avec un reporting dédié et des inspections régulières par le département d'Audit interne de l'entreprise.

Au sein de l'activité Supply Chain, chaque pays dispose d'un département prenant en charge de manière globale les sujets Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement, qui dispose de correspondants opérationnels sur sites et au siège local. 170 ETP pour 281 sites (en Europe) y sont dédiés, la part consacrée à la problématique environnementale l'emportant en raison d'une dynamique importante des réglementations européennes en la matière.

La certification ISO 14 001 (la norme de management environnemental de référence) des sites est une priorité et contribue à structurer notre démarche de mise en conformité réglementaire et de prévention des risques. Ce sont, en 2015, la moitié des bâtiments qui sont concernés par cette certification. Les implantations non certifiées correspondent à des sites où XPO opère directement chez son client ou des sites pour lesquels l'investissement nécessaire à l'obtention de la certification serait trop lourd. Malgré l'absence de certification, ces sites répondent au même niveau d'exigence interne en termes de mise en œuvre des obligations réglementaires et de gestion prévisionnelle des risques.

Au siège de la Business Unit Transport Solutions, 4 personnes sont garantes du déploiement d'une politique uniforme dans l'ensemble des 8 activités qui la composent. Des référents se consacrent exclusivement aux sujets environnementaux. L'application et l'animation locale de cette politique sont assurées par un réseau de managers régionaux ou d'agence, soit 54 ETP. En raison de la taille importante du parc propre (7 770 véhicules) et de la superficie limitée des sites de transport, l'essentiel de l'effort engagé est consacré à la gestion des véhicules et à la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre. Pour autant, 24 sites de transport sont aujourd'hui certifiés ISO 14 001 et le siège de la Business Unit est désormais certifié ISO 50 001 (certification du système de management de l'énergie).

#### **b) Une sensibilisation et formation de nos collaborateurs en matière de protection de l'Environnement**

De nombreux investissements sont réalisés sous forme de formations, notamment en matière de tri des déchets, économie d'énergie, nouvelles technologies et prévention des accidents environnementaux. Ces formations et opérations de sensibilisation concernent l'ensemble des collaborateurs, qu'ils soient managers, issus de fonctions supports ou exploitants opérationnels. Leur contenu dépend, d'une part, de l'actualité réglementaire et, d'autre part, des problématiques propres à chaque site (par exemple : suivi de la réglementation relative aux Installations Classées, aux transports de déchets, à la prévention incendie ou encore au respect de la norme ISO 14 001).

#### **c) Un investissement en matière de prévention des risques**

##### **• Prévention des risques environnementaux et des pollutions**

Au sein de notre activité Supply Chain, chaque pays a rédigé une politique environnementale, qui a permis de fédérer les collaborateurs autour d'une stratégie commune de prévention des risques et de protection de l'environnement. La sécurité des personnes, des marchandises et des bâtiments est ainsi assurée. Notre activité Transport Solutions adopte une stratégie similaire, cependant définie et pilotée à l'échelle européenne et non par pays.

Nous travaillons sur la prévention des situations d'urgence par un suivi de la conformité de nos installations à la réglementation en vigueur. Nous élaborons des scénarios d'incidents que nous testons régulièrement en situation réelle. Nous construisons ces scénarios en tenant compte des spécificités des bâtiments et des marchandises stockées ainsi que de l'existence de tiers pouvant être impactés par nos activités.

##### **• Provisions et garanties pour risque en matière d'environnement**

XPO procède régulièrement à l'évaluation des risques environnementaux en appliquant des méthodes de provisionnement identiques à celles définies par les règles et méthodes comptables annexées aux états financiers statutaires et consolidés. Les cautions nécessaires à la gestion de sites classés (SEVESO en France, COMAH en Grande-Bretagne) sont dûment versées ; les montants, peu significatifs, ne sont cependant pas communiqués pour raison de confidentialité.

#### **d) Pollution et gestion des déchets**

##### **• Mesures de prévention, réduction ou réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, affectant l'environnement**

Les analyses environnementales n'ont révélé aucun impact majeur des activités de l'entreprise sur les sols ou l'eau. Les rejets dans l'air sont pour leur part essentiellement dus aux émissions de gaz à effet de serre, détaillées dans le paragraphe "Rejets de Gaz à Effet de Serre", et aux émissions de polluants liés à la réalisation de nos prestations de transport, majoritairement routières.

Certains sites logistiques sous température dirigée utilisent dans les systèmes réfrigérants des gaz susceptibles d'impacter la couche d'ozone. Ils peuvent donner lieu à de faibles émissions fugitives. C'est pourquoi XPO Logistics investit de façon importante dans sa transition énergétique, pour répondre aux normes de 2030. L'entreprise privilégie notamment des solutions au CO<sub>2</sub> et à base d'ammoniac pour ses installations frigorifiques.

Les émissions de particules et de polluants liées au transport routier de marchandises sont encadrées par les normes Euro. Ces normes établies par la réglementation de l'Union européenne fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants neufs, ce afin de réduire la pollution atmosphérique. Depuis janvier 2014, tous les véhicules neufs commercialisés en Europe doivent répondre à la norme Euro VI.

#### SEUILS D'EMISSION IMPOSES PAR LES NORMES EURO

	Euro III	Euro IV	Euro V	Euro VI
<b>Date d'application</b>	Octobre 2001	Octobre 2006	Octobre 2009	Janvier 2014
<b>Oxydes d'azotes</b>	5,00 g/kW.h	3,50 g/kW.h	2,00 g/kW.h	0,40 g/kW.h
<b>Monoxyde de carbone</b>	2,10 g/kW.h	1,50 g/kW.h	1,50 g/kW.h	1,50 g/kW.h
<b>Hydrocarbures</b>	0,66 g/kW.h	0,46 g/kW.h	0,46 g/kW.h	0,13 g/kW.h
<b>Particules</b>	0,10 g/kW.h	0,02 g/kW.h	0,02 g/kW.h	0,01 g/kW.h
<b>Fumées</b>	0,80 g/kW.h	0,50 g/kW.h	0,50 g/kW.h	0,15 g/kW.h

Aux normes susmentionnées s'ajoute la norme EEV, une norme antipollution plus stricte que la norme Euro V sur les gaz d'échappement, ne tolérant qu'une très faible quantité d'émissions de particules et de fumée. Cette norme n'est pas obligatoire mais peut être exigée dans certains centres urbains. Elle apporte une réduction supplémentaire de 30 % des émissions de particules par rapport à Euro V.

#### REPARTITION DU PARC DE VEHICULES DE XPO LOGISTICS EUROPE

	31/12/2015		31/12/2014	
	Nombre de véhicules moteur	% du parc	Nombre de véhicules moteur	% du parc
<b>Euro III et IV</b>	249	3	370	5,1
<b>Euro V</b>	4341	56	5 022	68,6
<b>Euro V EEV</b>	1 468	19	1 699	23,2
<b>Euro VI</b>	1712	22	233	3,2
<b>Total</b>	<b>7 770</b>	<b>100</b>	<b>7 324</b>	<b>100</b>

XPO Logistics suit une politique de renouvellement régulier de ses véhicules, leur âge moyen étant de 2 ans et demi au 31 décembre 2015 (idem 2014). Nous exploitons en conséquence le parc le plus moderne d'Europe.

- **Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

Un vaste programme de collecte, tri et recherche de filières de recyclage des déchets issus des activités de l'entreprise a été mis en place depuis plusieurs années. Une grande partie des déchets éliminés sont propres et concernent des matières plastiques, papier et carton pour lesquelles XPO Logistics est en outre toujours en recherche de nouvelles filières de recyclage ou valorisation.

De manière non homogène selon les pays, XPO développe également de nouvelles activités sur le marché de la fin de vie des produits et devient alors acteur de la filière déchets.

Au sein de la Business Unit Supply Chain, environ 70 290 tonnes de déchets ont été générées en 2015, parmi lesquelles plus de 58 444 tonnes correspondent à des déchets non dangereux.

89 % des déchets ont été triés en 2015 et 78% ont été recyclés (contre respectivement 94 % et 88 % en 2014).

L'activité de Transport par route de marchandises dangereuses et non dangereuses est quant à elle peu génératrice de déchets. La Business Unit a toutefois mis en place sur ses sites ISO 14 001 des programmes de valorisation des déchets.

- **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Notre activité a peu d'impact en matière de nuisances sonores.

Nous en assurons cependant un suivi continu et mettons en œuvre des actions préventives afin de nous conformer aux seuils sonores localement imposés.

#### e) Utilisation durable des ressources

- **Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Nous mesurons les consommations d'eau sur chacun de nos sites et surveillons les variations de volumes afin de mettre en œuvre des actions correctives si besoin. Par ailleurs, près de 4% des sites de la Business Unit Supply Chain sont équipés de systèmes permettant la récupération d'eau de pluie.

#### EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

En m <sup>3</sup>	2014	2015	Variation
Supply Chain	1 032 254	825 533	-20%
Transport Solutions	268 637	293 966	+9,4%
<b>Total</b>	<b>1 300 891</b>	<b>1 119 499</b>	<b>-13,9%</b>

- **Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation**

Nous utilisons peu de matières premières (essentiellement carton et plastique) et nous en avons réduit les consommations par le choix de matériaux plastiques plus fins ou la réutilisation de cartons.

Au sein de l'activité Supply Chain, les consommations des principales matières premières mesurées en 2015 sont :

	Masses consommées en tonnes
Film	12 425
Papier	2 359
Carton	9 916
Plastique	557
Métaux	926

- **Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique**

L'électricité est une source d'énergie importante particulièrement dans l'activité Supply Chain.

#### EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE

En kWh	2014	2015	Variation
Supply Chain	358 555 415	347 953 372	- 2,96 %
Transport Solutions	28 100 387	30 203 124	+ 9,6 %
<b>Total</b>	<b>358 836 786</b>	<b>378 156 497</b>	<b>+ 5,4 %</b>

Afin de réduire les consommations d'électricité, la Business Unit Supply Chain modernise ses bâtiments et équipements. L'utilisation de nouvelles technologies (LED, détecteurs de présence, détecteurs de luminosité) et le recours à du matériel à moindre consommation sont systématiques pour toutes les nouvelles constructions et rénovations.

L'énergie solaire est aussi utilisée dans certains pays : France, Suisse et Belgique.  
Le gaz naturel est également utilisé.

Pour répondre aux dispositions de la loi DDADUE (Diverses Dispositions d'Adaptation au Droit de l'Union Européenne) en France, des audits énergétiques ont été réalisés sur un échantillon de nos entrepôts. Un nouveau bilan GES a été réalisé en 2015 et un plan d'actions est en cours d'élaboration.

Sur nos sites Supply Chain, nous utilisons également du fioul, du gazole et de l'essence dont les consommations figurent ci-dessous (hors consommations de carburant du parc de véhicules, traitées dans le paragraphe "Rejets de Gaz à Effet de Serre") :

<b>Fioul</b>	619 275 litres
<b>Gazole</b>	636 542 litres
<b>Essence</b>	76 251 litres

Au sein de la Business Unit Transport Solutions, la recherche d'efficacité énergétique concerne en priorité la performance du parc de véhicules, qui représente 95 % de la consommation d'énergie totale de l'activité (cf. bilan 2011 réalisé conformément à l'article 75 de la loi n°2010 788 sur 50 % de nos agences de transport françaises).

Depuis 2011, les équipes Transport Solutions de l'entreprise travaillent sur la mesure et la réduction de leurs dépenses énergétiques dans le cadre incitatif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif (régé par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique et modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) permet de valoriser économiquement les gains d'énergie issus de la mise en place d'actions d'économie dans la conduite quotidienne des activités de l'entreprise.

XPO Logistics a ainsi mis en place un partenariat avec un de ses distributeurs de carburant. Celui-ci a joué un rôle moteur dans la réalisation d'économies d'énergie puisqu'il a permis d'économiser 265 054 Mwh cumac entre 2011 et 2014. En 2015, nous avons économisé 81 171 Mwh cumac supplémentaires.

Parmi les actions entreprises, on peut retenir la formation à l'éco-conduite de l'ensemble de nos conducteurs, l'équipement de 1 908 véhicules en télématique embarquée ou encore le remplacement de plus de 708 véhicules par des véhicules optimisés (soit des tracteurs équipés de boîtes de vitesse robotisées, de déflecteurs de toit et latéraux ainsi que de pneumatiques à basse résistance au roulement).

A noter que depuis novembre 2015, le siège des activités Transport Solutions (Drôme, France) est certifié ISO 50 001. Ce référentiel vise l'amélioration de la performance énergétique globale de notre organisation.

#### **f) Changement climatique**

- **Rejets de Gaz à Effet de Serre (GES)**

Dans nos activités Supply Chain, nos émissions proviennent essentiellement de nos consommations de gaz et électricité, néanmoins limitées. En Transport, la combustion du carburant de notre parc de véhicules est la plus significative étant donnée la taille de notre parc de véhicules lourds.

La consommation de carburant est ainsi le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe et constitue donc un levier essentiel de réduction de nos émissions. Il s'agit d'ailleurs d'une clef de performance intrinsèque de l'activité de transport routier de marchandises, du fait de son lien étroit avec la rentabilité d'une prestation de transport.

- Emissions directes (scope 1)

REJETS DE GES CALCULES POUR NOS CONSOMMATIONS DE GAZ EN 2015

En tonnes de CO <sub>2</sub> équivalent	Rejets de GES dus aux consommations de gaz
Transport Solutions	3 493
Supply Chain	15 025
<b>Total</b>	<b>18 518</b>

ÉMISSIONS DES SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE

	2014			2015		
	Transport Solutions	Supply Chain	XPO Logistics Europe	Transport Solutions	Supply Chain	XPO Logistics Europe
<b>Total en tonne équivalent CO<sub>2</sub></b>	<b>579 952</b>	<b>112 526</b>	<b>692 478</b>	<b>586 835</b>	<b>153 395</b>	<b>740 230</b>

- Emissions indirectes associées à l'énergie (scope 2)

REJETS DE GES CALCULES POUR NOS CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE EN 2015

	Rejets de GES dus aux consommations d'électricité (en tonnes de CO <sub>2</sub> équivalent)
Transport Solutions	8 639
Supply Chain	122 998
<b>Total</b>	<b>131 636</b>

- Autres émissions indirectes (scope 3)

Nous réalisons près de 35 % de nos prestations de transport à l'aide de moyens sous-traités.

Nous avons pu estimer les émissions de GES induites par ces activités en additionnant la distance théorique de l'ensemble des voyages affrétés sur une année (tenant compte du poids de la marchandise) et en utilisant les facteurs d'émissions par défaut en gr/tonne.km du guide méthodologique associé au décret français 13-36.

En 2015, nous estimons que la sous-traitance transport (sur le périmètre Transport Solutions, le plus pertinent cf. commentaires précédents) a induit 1 363 286 tonnes de CO<sub>2</sub>e.

TOTAL DES EMISSIONS DE GES EN TONNE CO<sub>2</sub>E EN 2015

	Transport Solutions	Supply Chain	TOTAL
Emissions directes	581 095	172 372	753 467
Emissions indirectes associées à l'énergie	8 639	122 998	131 636
Autres émissions indirectes	1 363 286	0	1 363 286
<b>TOTAL</b>	<b>1 953 020</b>	<b>295 370</b>	<b>2 248 389</b>

A noter que pour la Business Unit Transport Solutions, les véhicules pris en compte sont des poids lourds, porteurs et tracteurs dont le poids total en charge s'échelonne entre 19 et 40 tonnes. Leur consommation d'énergie représente 99,05 % de l'énergie consommée par le parc propre de XPO Logistics Europe, les chariots, véhicules utilitaires ou véhicules de fonction en représentant moins de 1 %.

Les opérations Global forwarding correspondent quant à elles essentiellement à des activités de commission de transport et en conséquence d'affrètement d'opérateurs tiers. Un pilote a été conduit en France en 2014-2015 afin de mesurer l'empreinte CO<sub>2</sub> des flux de transport organisés pour nos clients. Ces mesures ont vocation à être étendues dans le futur afin de quantifier les émissions induites par l'activité dans son ensemble.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la "Charte CO<sub>2</sub>" (démarche volontaire de réduction des émissions carbone créée par l'ADEME et le ministère français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire avec la collaboration de XPO Logistics en 2007, signée par l'entreprise une première fois en 2008 et renouvelée depuis à trois reprises), XPO s'est engagé dans un cadre triennal (2012-2015) à réduire les émissions liées à son parc de véhicules de 6 %.

Pour respecter les objectifs de réduction d'émissions de l'entreprise (voir tableau ci-après), nos équipes Transport Solutions travaillent sur le plan d'actions ci-dessous. La France (qui représente en 2015 51 % de la flotte de la Business Unit Transport Solutions) est pilote dans le cadre de ces actions qui, par partage de bonnes pratiques, ont vocation à être adoptées par l'ensemble des pays d'implantation de nos activités de transport. XPO travaille sur 14 actions qui s'inscrivent dans le cadre des axes de travail définis par la "Charte CO<sub>2</sub> : le véhicule, le conducteur, le carburant et l'organisation des flux de transport.

#### **Axe 1 : le véhicule**

##### ***Notre objectif : réduire la consommation brute des véhicules.***

*Notre approche :* Depuis 2008, XPO Logistics multiplie les initiatives en la matière avec ses partenaires constructeurs et équipementiers pour améliorer l'aérodynamisme, optimiser la chaîne cinématique, réduire la résistance au roulement ou intégrer des dispositifs d'économie de consommation des moteurs comme le système Start & Stop. En 2015, nous avons notamment équipé 100 % de nos véhicules (hors métiers de messagerie palettisée) en pneumatiques basse résistance au roulement soit 1 388 véhicules à ce jour. Nous avons également équipé 1 300 véhicules d'un système de tracking par géolocalisation. Sur base des tests techniques réalisés, on estime que ce type de dispositif permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du véhicule de 5 % en usage autoroutier.

#### **Axe 2 : le conducteur**

##### ***Notre objectif : former et responsabiliser nos conducteurs en matière d'éco-conduite***

*Notre approche :* Le comportement des conducteurs au volant a un impact fort sur la consommation de carburant du véhicule. L'adoption d'une conduite préventive basée sur l'anticipation et l'optimisation du rendement moteur peut permettre une réduction de 10 % de la consommation d'énergie. C'est pour cette raison que XPO Logistics Europe assure la formation à l'éco-conduite de 100 % de ses conducteurs. Ces formations sont complétées par un pilotage individuel mensuel de leur performance qui s'appuie notamment sur l'affichage des consommations de carburant par conducteur en agence ou encore par l'analyse des modes de conduite via des outils d'informatique embarquée.

#### **Axe 3 : le carburant**

##### ***Notre objectif : tester les technologies alternatives à la motorisation 100 % diesel***

*Notre approche :* Après avoir testé dès 2011 plusieurs porteurs hybrides diesel-électrique préséries, en 2013 nous avons testé les performances d'un prototype de camion électrique avec prolongateur d'autonomie, le Melodys. En 2014, nous avons mené plusieurs études de faisabilité sur la motorisation gaz qui se sont traduites en 2015 par la mise en circulation de 7 tracteurs fonctionnant au GNL. Des chantiers importants sont engagés en 2016.

#### **Axe 4 : organisation des flux**

##### ***Notre objectif : réduire la consommation de carburant par marchandise transportée***

*Notre approche :* Les experts XPO travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour mettre au point des solutions techniques permettant d'optimiser la capacité d'emport des véhicules, comme les remorques à double-plancher, les citernes en composite ou les semi-remorques en aluminium. Les équipes de l'entreprise œuvrent de la même façon au quotidien avec leurs clients pour adopter le plan de transport le plus efficace et réduire les kilomètres à vide, et disposent de compétences internes en ingénierie pour concevoir des solutions intelligentes d'optimisation des flux.

Depuis 2010, XPO Logistics développe en outre des solutions de transport multimodales afin d'accompagner ses clients vers une alternative au 100 % route. En 2015, les équipes XPO ont ainsi réalisé plus de 31 550 opérations de transport multimodales (en équivalent vingt pieds - EVP) dont 34 % en fleuve-route, 40 % en rail-route et 26 % en *short-sea* (maritime de courte distance) ; soit un doublement des volumes par rapport au nombre d'opérations réalisées en 2010.

#### NOTRE PLAN D' ACTIONS "CHARTRE CO<sub>2</sub>" 2011 - 2015

		Etat des lieux	Objectif	Réalisé
Axes	Actions	2012	2015	2015
Véhicule	% de véhicules bridés à 88 et 85 km/h	47 %	55 %	42 %
	% de véhicules bridés à 80 km/h	6 %	13 %	34 %
Conducteur	% de conducteurs bénéficiant d'une prime carburant	44 %	50 %	78 %
Carburant	% de véhicules équipés de télématique embarquée	41 %	91 %	56 %
	% de porteurs avec coupure du moteur à l'arrêt	0 %	12%	44 %
Organisation	% de t.km réalisées en combinant les modes routier et maritime	0,8%	1,8%	1,9 %
	% de t.km réalisées en combinant les modes routier et fluvial	0,011 %	0,016 %	0,018 %
	% de t.km réalisées en combinant les modes routier et ferroviaire	0,8%	2,8%	3 %
	% de sous-traitants formés aux bonnes pratiques (périmètre : transport de distribution et grands volumes)	4%	76%	26 %
	% de km à vide de nos activités zone courte en lot complet	14%	12%	12 %
	% de km à vide de nos activités zone longue en lot complet	12%	10%	10 %

A noter que la formation des sous-traitants, pour laquelle XPO s'était fixé un objectif ambitieux, a été inscrite au cœur du plan triennal 2016-2018 en raison du retard pris sur la période précédente. Celui-ci s'explique notamment par la priorité donnée aux chantiers relevant du parc propre, notamment à l'introduction de la motorisation gaz.

La « haute performance » de XPO Logistics en matière de maîtrise et réduction des émissions de CO<sub>2</sub> été reconnue par l'obtention du Label Objectif CO<sub>2</sub>, attribué conjointement par le Ministère français de l'Environnement et l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) suite à un audit indépendant. Il atteste de la performance CO<sub>2</sub> de notre flotte française (hors location de véhicules avec conducteur) soit 2176 véhicules.

Pour rappel, dans la continuité de la démarche partenariale engagée depuis 2005 avec l'ADEME autour de l'évaluation continue de solutions technologiques et organisationnelles, XPO Logistics a étroitement collaboré en 2014-2015 à la construction du nouveau référentiel Label Objectif CO<sub>2</sub>. Dans ce cadre, l'entreprise a contribué à plusieurs réunions de travail sur la méthodologie et fait l'objet d'un audit pour tester les premières hypothèses du label ; ce qui a permis à l'ADEME de faire ressortir les principaux enjeux liés à sa mise en place : pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs mobilisés, lisibilité de la mesure, équité des référentiels retenus, etc.

#### ANALYSE DE LA PERFORMANCE DU PARC XPO LOGISTICS (FRANCE – HORS LOCATION) DANS LE CADRE DU REFERENTIEL LABEL OBJECTIF CO<sub>2</sub>

	Unité	Etat initial (2012)	Période 1 (2013)	Période 2 (2014)
Performance de l'entreprise sur le dossier	gCO <sub>2</sub> /km	949,64	910,43	898,21
Performance de référence (calcul HBEFA)	gCO <sub>2</sub> /km	1347,06	1316,74	1357,8
Performance de l'entreprise sur le dossier	gCO <sub>2</sub> /t.km	66,74	63,59	60,62
Performance de référence (calcul HBEFA)	gCO <sub>2</sub> /t.km	94,57	91,51	91,49
Evaluation de la performance CO <sub>2</sub>		Très bonne	Très bonne	Très bonne

Au-delà du plan d'actions de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sur le périmètre français présenté ci-dessus, nous suivons également depuis 2005 la performance CO<sub>2</sub> de l'ensemble de notre activité Transport en Europe et depuis 2011 celle de l'activité Supply Chain. La méthode de calcul a été alignée en 2015 pour la Business Unit Transport Solutions avec le référentiel de calcul du Label Objectif CO<sub>2</sub>.

Ce reporting met en évidence une amélioration continue. Celle-ci reflète, d'une part, notre capacité à travailler dans la durée sur la réduction des kilomètres à vide parcourus ainsi que l'optimisation du taux de chargement de nos véhicules et, d'autre part, notre capacité à investir dans la formation de nos conducteurs et la modernisation de nos véhicules.

#### ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE CO<sub>2</sub> EN GR/TONNE.KM : EMISSIONS DIRECTES DES SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE

	2014	2015	Variation 2014/2015
<b>XPO Logistics Europe (périmètre Transport Solutions)</b>	62,16	61,17	- 1,6 %

En sus du suivi de la performance globale de la flotte, les équipes Transport Solutions de XPO disposent depuis 2009 d'un outil de calcul des émissions CO<sub>2</sub> par client, interfacé avec les différents Transport Management System de l'entreprise. Cet outil permet de répondre aux obligations d'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport.

- **Lutte contre la pollution aux particules**

XPO Logistics contribue activement à la lutte contre la pollution de l'air par le rythme soutenu de renouvellement de ses véhicules détenus en propre, détaillé dans la section "Rejets de Gaz à Effet de Serre."

- **Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Les caractéristiques d'implantation de l'entreprise n'appellent pas une réponse dédiée.

#### **g) Protection de la biodiversité**

Outre les rejets de GES, les impacts directs de nos activités de services sur la biodiversité sont relativement limités. Néanmoins, l'entreprise a su mettre en place au plus près du terrain des actions de préservation de l'environnement immédiat de ses sites. Par exemple :

- Sur le site de Niederbipp (Suisse), les barrières extérieures du site ont été surélevées de façon à faciliter les déplacements de la faune locale. Un couloir à reptiles a été créé et seules les essences végétales locales ont été sélectionnées.
- Sur les sites du Coudray-Montceaux, de Beaulieu-sur-Layon et Boigny-sur-Bionne (France), l'entretien des espaces extérieurs est assuré par des moutons.

### 6.3.5. Responsabilité sociétale de XPO Logistics Europe

#### **a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional**

- **Un grand employeur en Europe, créateur d'emplois à tous niveaux de qualification**

Avec 40 607 collaborateurs à la fin 2015 en Europe et un effectif en progression continue, XPO est un grand employeur à l'échelle de l'Europe et dans ses principaux pays d'implantation. Cela s'explique par la nature de ses métiers, fortement intégrateurs de main d'œuvre, qualifiée comme peu ou non qualifiée, ainsi que par une dynamique de croissance continue de ses activités, en Europe et à l'international.

XPO Logistics est notamment le premier employeur de conducteurs en Europe avec un effectif de 11 401 conducteurs routiers dont 4 833 en France au 31 décembre 2015.

- **Un maillage du territoire européen**

Une spécificité de l'entreprise relève de son fort ancrage franco-britannique. Au Royaume-Uni, XPO est fortement implanté dans les Midlands, la région de Manchester, le Yorkshire et l'Ecosse. C'est un employeur important dans des zones touchées par le sous-emploi. En France, ses activités maillent l'ensemble du territoire national au travers des grands bassins d'emplois logistiques de l'entreprise (que sont la région parisienne, le Lyonnais, la région Sud-Est et l'Orléanais, ainsi que dans une moindre mesure l'Est et le Nord de la France) et de la présence en régions de 100 agences de Transport.

XPO Logistics est au-delà de cet axe franco-britannique structurant un employeur dans la moitié des Etats membres de l'Union européenne.

Malgré l'envergure acquise, partout où l'entreprise est implantée et au travers de ses agences de transport ou de ses sites logistiques, XPO reste avant tout un partenaire économique local : il emploie managers et personnels locaux, il se positionne en interlocuteur privilégié des entrepreneurs du territoire pour accompagner leur développement et il est de fait ambassadeur de ses grands clients internationaux au plus près de leurs points de vente.

- b) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société sur les populations riveraines et locales**

- **Des choix d'implantation pensés pour leur impact sur l'environnement local**

Les entrepôts logistiques sont essentiellement implantés en zones industrielles et aménagés à distance des centres urbains afin de limiter les nuisances liées au trafic des poids lourds à destination ou en provenance des entrepôts. Indépendamment de la circulation routière générée par les flux de marchandises réceptionnées ou expédiées depuis nos entrepôts, l'activité quotidienne des sites est en outre peu impactante pour leur environnement : notamment, elle n'entraîne pas de rejets dans l'atmosphère, ni dans les cours d'eau.

XPO Logistics privilégie pour ses plateformes de Transport des implantations les plus proches possibles des grands axes routiers et autoroutiers, ce qui contribue à limiter la circulation de ses véhicules poids lourds dans les zones d'habitation.

- **Une expérience pionnière en matière de logistique urbaine**

XPO est en outre de longue date concepteur et opérateur de solutions de transport visant à mobiliser le mode de transport le plus pertinent (route, ferroviaire, fluvial ou *short sea*) tant du point de vue économique que de son impact environnemental.

L'entreprise a notamment été pionnière en concevant une solution de transport multimodale unique en Europe permettant d'approvisionner Paris intra-muros par combinaison de transport fluvial par barge et transport routier. XPO Logistics collabore également depuis 2015, comme intégrateur de la solution et exécutant du transport routier, à l'élaboration et au déploiement d'une innovation en matière de logistique urbaine permettant d'acheminer les marchandises au cœur de Paris par combinaison de navette ferroviaire et transport routier par véhicules à motorisations alternatives au diesel comme le gaz.

Nous nous inscrivons ainsi pleinement dans l'ambition que se donnent les collectivités locales en matière de réduction des impacts environnementaux (engorgement lié au trafic, nuisances sonores, émissions de particules et gaz à effet de serre, etc.) de la logistique urbaine.

- **Un savoir-faire éprouvé en matière de logistique de produits réglementés**

XPO Logistics gère plusieurs entrepôts classés, SEVESO en France et COMAH en Grande-Bretagne (système de classification des substances stockées visant à la prévention des accidents majeurs, par exemple en raison de leur caractère toxique pour les milieux aquatiques ou inflammable). L'entreprise dispose d'un savoir-faire de longue date en logistique de produits réglementés et ses sites répondent aux règles en vigueur dans chacun des pays d'implantation, notamment pour la mise en œuvre des plans de prévention des risques.

**c) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société - Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations**

• **Un engagement dans le débat public**

XPO Logistics est engagé dans une démarche de dialogue autour des enjeux de ses métiers, à tous les niveaux d'impact de ses activités et de décision : en local, au plus près des opérations quotidiennes de l'entreprise comme aux niveaux national et européen.

Pour renforcer sa contribution, XPO a recruté en 2014 un collaborateur dédié aux relations institutionnelles. Les membres du Directoire sont également personnellement engagés dans le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise, institutionnels et partenaires sociaux. Les responsables de nos activités sur le terrain sont en outre encouragés à établir et entretenir une communication régulière avec leurs écosystèmes locaux : tutelles, élus, citoyens et riverains de nos sites.

• **Une participation active au dialogue sectoriel**

XPO Logistics est aussi membre actif des associations professionnelles nationales représentatives dans son secteur d'activité (dont la Fédération Nationale du Transport Routier en France, les Road Haulage Association et Freight Transport Association au Royaume-Uni ou l'Asociación Del Transporte Internacional en Espagne), également présentes au sein de l'International Road Transport Union.

**d) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la Société - Les actions de partenariat ou de mécénat**

La priorité est donnée à deux axes d'engagement :

- L'insertion sociale. Il s'agit de promouvoir ou participer directement ou indirectement à toutes actions en faveur de l'insertion sociale des populations sans qualification ou faiblement qualifiées.
- Le mécénat de compétence. L'objectif est d'apporter, à titre non marchand, l'expertise supply chain de XPO Logistics au bénéfice des populations, organisations et pays en manque de ce savoir-faire.

• **Une poursuite de la collaboration entre XPO Logistics et l'association Ares dans le cadre de la première co-entreprise sociale en Logistique "Log'ins"**

Co-entreprise entre XPO et l'association Ares, Log'ins a été fondée en 2011 dans le but de former des travailleurs handicapés ou sans qualification aux métiers de la Logistique et de leur permettre ensuite d'accéder à l'emploi en entreprise, grâce à un accompagnement social et professionnel personnalisé. Il s'agit d'un dispositif tremplin innovant, sans équivalent dans le secteur de la Logistique.

Log'ins, qui s'attache à fonctionner conformément aux exigences financières et de développement d'une entreprise dite "traditionnelle", est spécialisée en logistique publi-promotionnelle, e-commerce ainsi que co-packing et bénéficie de la confiance de clients prestigieux, parmi lesquels SFR, L'Oréal et Beiersdorf.

En 2015, Log'ins a accueilli une équipe de 32 personnes en insertion avec 4 encadrants. L'opportunité de dupliquer cette initiative en Rhône-Alpes est explorée.

• **Un partenariat durable avec Transaid**

Transaid est une organisation caritative fondée en 1980 et basée en Grande-Bretagne qui identifie, soutient, met en place et partage des solutions de transport locales qui améliorent l'accès aux services de base et permettent le développement économique des populations défavorisées dans les pays en voie de développement. Elle est soutenue par les associations "Save the Children" et "The Chartered Institute of Logistics and Transport" et est parrainée par Son Altesse Royale, la Princesse Anne.

XPO Logistics est membre de Transaid depuis 6 ans et contribue financièrement chaque année à son bon fonctionnement. XPO est aussi membre actif du "Professional Driver Training Project Consortium", qui réunit des membres et soutiens de Transaid autour de l'amélioration de la formation des conducteurs professionnels et de la promotion de la Sécurité routière en Afrique sub-saharienne. L'entreprise participe tant au niveau stratégique qu'opérationnel au travers du détachement de collaborateurs volontaires. Enfin, XPO contribue aux démarches de levées de fonds de l'organisation.

**e) Sous-traitance et fournisseurs - La prise en compte dans la politique d'achats des enjeux sociaux et environnementaux**

- **Un investissement important dans le métier de Transport au travers de l'achat responsable de véhicules**

Comme premier détenteur de parc propre en Europe avec 7 770 véhicules moteur ainsi que de la flotte la plus performante au plan environnemental avec 97 % de modèles aux normes les plus avancées - Euro V et VI, XPO Logistics est un acteur majeur de la filière industrielle du poids lourd.

**f) Sous-traitance et fournisseurs - L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale**

- **Une sous-traitance inhérente au métier de Transport**

XPO Logistics confie à des partenaires hors entreprise pour moitié de son activité de Transport, toujours en transparence vis-à-vis de ses clients. Ce recours peut s'expliquer par des besoins qui ne peuvent être satisfaits en mobilisant le parc propre de l'entreprise (en cas de pic d'activité ou de nécessité de recourir à un matériel spécifique par exemple) mais aussi et de plus en plus par le développement de ses activités d'organisateur de transport et d'affréteur.

- **Un encadrement du recours à la sous-traitance**

Même lorsque le transport est sous-traité, XPO Logistics engage sa marque et sa réputation. C'est pourquoi la sélection et la fidélisation de ses sous-traitants est un sujet de préoccupation majeure pour l'entreprise. Choisir un sous-traitant chez XPO c'est en effet : choisir le meilleur expert, choisir un transporteur présentant toutes

les garanties de professionnalisme (conformité à la réglementation, entretien des véhicules, formation des conducteurs...) et qui répondra aux exigences résultant des engagements de l'entreprise en matière de Sécurité routière et de respect de l'environnement.

Une politique dédiée a pour cette raison été mise en place et est pilotée par la Business Unit Transport Solutions. Tout nouveau sous-traitant Transport de XPO Logistics doit signer la Charte de sous-traitance et répondre aux exigences définies par les conditions générales d'achat de l'entreprise, qui définissent les engagements Qualité et Sécurité auxquels doit souscrire tout transporteur affrété. En contrepartie, XPO offre à ses sous-traitants la qualité de sa signature.

La Business Unit Transport Solutions du Groupe a en outre développé une plateforme de référencement "Sous-traitants Transport" permettant de favoriser le recours prioritaire à des partenaires déjà référencés, qualifiés et suivis par ses équipes. Elle permet de procéder à un contrôle continu de conformité des sous-traitants référencés.

Depuis la fin 2014, un audit de bonne mise en œuvre et une démarche de sensibilisation des équipes XPO à l'importance de ces bonnes pratiques ont été mis en œuvre.

Le département d'Audit interne de l'entreprise réalise en outre régulièrement des missions d'évaluation des procédures XPO en matière de gestion de ses sous-traitants.

**g) Loyauté des pratiques - Les actions engagées pour prévenir la corruption**

- **Politique en matière de conformité réglementaire et d'éthique des affaires**

Chaque manager XPO reçoit chaque année un document appelé "Règles et Procédures clef" qui rappelle précisément les règles fondamentales qu'il doit respecter dans l'exercice quotidien de son métier, notamment sur les aspects relatifs à l'éthique, la déontologie, la conformité avec le cadre légal et organisationnel.

Chaque manager doit confirmer la réception de ce guide pratique et le respect des principes qu'il contient.

- **Une procédure d'audit interne**

XPO Logistics s'est également doté d'une équipe d'auditeurs internes, rattachée à un membre du Directoire et chargée de contrôler, par le biais d'un programme annuel, la bonne application des fondamentaux XPO par les différents sites de l'entreprise.

## h) Loyauté des pratiques - Les mesures prises en faveur de la Santé et de la Sécurité des consommateurs

### • Un engagement fort en matière de Sécurité routière

Depuis 1991, XPO Logistics s'est engagé dans un programme visant à réduire l'accidentologie routière de ses conducteurs, le "Plan Bonne Conduite". Ce plan porte essentiellement sur la formation initiale et continue des conducteurs de l'entreprise aux principes de la "conduite défensive", c'est-à-dire un comportement visant à éviter l'accident. Grâce à cet investissement, un conducteur XPO parcourt en moyenne 700 000 km sans accident responsable, une performance très supérieure à la moyenne de la profession.

### • Une garantie de traçabilité pour la logistique des produits alimentaires

Pour ses activités Supply Chain, XPO dispose, au travers d'outils développés pour la gestion des stocks, de l'information permettant la traçabilité des produits manipulés, stockés et livrés sur les points de ventes. Ainsi, en cas de nécessité, l'identification de lots posant problème est rapide et fiable.

De plus, XPO Logistics a développé, pour l'entreposage de produits alimentaires, l'obtention de la certification ISO 22000 (sécurité alimentaire) et s'inscrit dans la démarche HACCP.

### • Une expertise en matière de logistique des matières dangereuses

L'entreprise dispose d'un savoir-faire de longue date en logistique de produits réglementés et ses sites répondent aux règles en vigueur dans chacun de ses pays d'implantation, notamment SEVESO en France et COMAH au Royaume-Uni.

## 6.4. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour ses prestations de Transport, Supply Chain et Global forwarding, XPO Logistics développe des technologies à la pointe de l'innovation, au service de la performance de ses clients.

Ainsi, les Directions de l'ingénierie des Business Units Transport Solutions, Supply Chain et Global forwarding consacrent une partie de leur activité à la Recherche et Développement pour identifier et concevoir de nouveaux process, solutions informatiques ou équipements. L'objectif est d'être à l'avant-garde des solutions disponibles sur le marché et d'enrichir sans cesse notre offre de services.

### • En Supply Chain

XPO s'inscrit dans une logique d'amélioration continue ou renouvellement de ses systèmes pour répondre aux nouvelles attentes du marché, notamment en matière de *reverse logistics* et de logistique du e-commerce. Dans ce cadre, priorité est donnée à l'investissement dans les ressources humaines (recrutement de profils spécialistes) et dans des outils « maison », afin d'assurer pertinence et rapidité de la réponse apportée aux clients de l'entreprise.

En 2015, XPO Logistics Europe a conduit des chantiers majeurs dans les domaines suivants :

- Solutions de *tracking* et *tracing*, intégrées aux WMS et TMS XPO ;
- Systèmes 100% automatisés, en particulier au service de clients majeurs dans les secteurs du retail et du textile, au Royaume-Uni, au Pays-Bas et en France.

### • En Transport Solutions

Nous investissons prioritairement dans les solutions numériques, suivant 3 axes de valeur et progrès :

- Productivité et compétitivité, autour de la performance du véhicule et de nos conducteurs. Notamment : suivi des données GPS, sociales (temps de conduite, etc.), techniques et RSE (performance sécurité et environnementale) ;
- Traçabilité de la marchandise. Priorité est donnée aux applications mobiles, particulièrement déployées dans notre activité de distribution à la palette pour la confirmation de livraison (comme par exemple la solution « sign-on-glass » déployée au Royaume-Uni), mais aussi dans notre activité en lot complet pour le suivi des opérations réalisées en sous-traitance ;
- Accessibilité et partage de l'information en temps réel avec les clients (notamment sur nos extranets pour améliorer l'expérience utilisateur), en particulier dans le cadre de notre offre Red Inside de véhicules dédiés.

Le logiciel de gestion des flux de transport (TMS) développé pour notre offre d'organisation de transport propriétaire KeyPL® est en outre un exemple de la capacité de XPO à innover et à élaborer de nouveaux systèmes au service de la performance de ses clients.

L'engagement de XPO pour un transport toujours plus respectueux de l'environnement amène la société à réaliser les premiers tests en conditions réelles d'exploitation de véhicules équipés de motorisation alternatives au diesel comme le Gaz Naturel Liquéfié.

- **En Global forwarding**

Pour cette activité, l'entreprise a déployé les modules de gestion des opérations de transport et de track & trace de l'éditeur SAP au sein de ses activités, permettant d'automatiser les échanges de données opérationnelles en temps réel entre XPO et ses clients.

## **6.5. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-dessous.

### **6.5.1. Structure du capital de la Société**

---

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote.

L'article 9 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- a) à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.
- b) aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En outre, nonobstant toute disposition relative aux obligations légales d'information, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir 2 % au moins du capital social ou un multiple de ce pourcentage et jusqu'au seuil de 50 %, est tenu d'en informer la Société, dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Cette sanction ne pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la Société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

### **6.5.2. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société**

---

Comme indiqué précédemment, le détail de l'actionnariat de la Société est présenté en chapitre 5.1. du présent Rapport de gestion.

### **6.5.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci**

---

Néant.

### **6.5.4. Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

---

Néant.

### **6.5.5. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

---

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

### **6.5.6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société**

---

Conformément aux dispositions de l'article 11.3 des statuts de la Société, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code de commerce, seule l'Assemblée Générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Directoire, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

### **6.5.7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique**

---

L'Assemblée Générale du 21 mai 2015 a, dans sa 8ème résolution, autorisé le Directoire à faire acheter par la Société ses propres actions. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens, sur le marché, hors marché ou de gré à gré, notamment par blocs de titres, offres publiques, par utilisation ou exercice de tout instrument financier, produit dérivé, y compris par la mise en place d'opérations optionnelles, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique visant les titres de la Société ou en période d'offre publique initiée par la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 21 mai 2015 a, dans ses 10ème et 11ème résolutions, délégué au Directoire la compétence d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières diverses pouvant donner accès au capital ou donnant droit à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription ou bien avec suppression du droit préférentiel de souscription mais possibilité d'instituer un droit de priorité.

### **6.5.8. Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société**

---

La Société et/ou ses filiales ont signé un certain nombre de contrats commerciaux et de partenariats, intégrant des clauses offrant au client ou au partenaire la possibilité de résilier le contrat en cas de changement de contrôle.

De plus, la Société pourrait être impactée s'agissant de la licence temporaire d'utilisation de la marque XPO Logistics, qui lui est consentie par XPO Logistics, Inc. (voir chapitre 4.1.1.b).

### **6.5.9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

---

Aucun engagement pris par la Société et correspondant à des indemnités (hors clauses de non concurrence et de non sollicitation) ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs mandats ou postérieurement à ceux-ci n'existe à ce jour entre la Société et les membres du Directoire, et qui pourrait avoir une incidence en cas d'offre publique.

**RAPPORT DE GESTION  
SUR LES COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**ANNEXES**

- A.1** Rapport spécial du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne
- A.2** Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société XPO Logistics Europe
- A.3** Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital
- A.4** Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice
- A.5** Observations du Conseil de Surveillance du 25 avril 2016 sur le rapport du Directoire et sur les comptes 2015
- A.6** Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- A.7** Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

## **ANNEXE 1 RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, nous vous rendons compte au terme du présent rapport :

- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

Il est indiqué, en tant que de besoin, que les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce (concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) figurent dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Selon les dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce, la Société déclare se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF révisé en novembre 2015 (le "**Code AFEP-MEDEF**"), consultable sur le site : [www.medef.com](http://www.medef.com), et, conformément à l'article 25.2 dudit code, adhère au Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise.

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer les recommandations du Code AFEP-MEDEF, sauf exceptions expressément mentionnées à la section VI ci-après.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- i) le Cadre de référence de l'AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne de l'AMF du 22 juillet 2010 ;
- ii) le Rapport sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de février 2016 ;
- iii) le Guide d'élaboration du Document de référence de l'AMF du 10 décembre 2009, tel que mis à jour le 13 décembre 2015 ;
- iv) le Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2015 ;
- v) le Guide d'application du Code AFEP-MEDEF publié par le Haut Comité du Gouvernement d'entreprise en décembre 2015 ;
- vi) les Rapports annuels de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants, dont en particulier le dernier publié, le 9 novembre 2015 ainsi que la recommandation AMF n°2012-02 du 9 février 2012, telle que mise à jour le 22 décembre 2015 ;
- vii) les Rapports d'activité publiés par le Haut Comité du Gouvernement d'entreprise en octobre 2014 et octobre 2015 ;
- viii) Le rapport final de l'AMF sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 ;

Le périmètre du contrôle interne s'entend de la société XPO LOGISTICS EUROPE (société mère) et des filiales telles que contenues dans le périmètre de consolidation IFRS du groupe (ensemble le "**Groupe**").

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions financière, juridique et de l'Audit interne du Groupe. Ces diligences ont fait l'objet d'une synthèse présentée le 16 février 2016 à la Commission d'audit de la Société. Ce rapport a ensuite été approuvé par le Conseil de Surveillance à l'occasion de sa séance du 18 février 2016.

## An.1.1. Description des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 9 et 29 des statuts de la Société.

L'article 9 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis quatre ans au moins.

## An.1.2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des Comités spécialisés

### a) Conseil de surveillance

#### • Règlement intérieur

Le fonctionnement interne du Conseil de Surveillance, et notamment l'organisation de l'information des membres du Conseil de Surveillance ainsi que ses relations avec le Directoire, sont régis par un règlement intérieur.

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.

#### • Composition du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Le Conseil de surveillance est composé, à ce jour, de neuf membres, nommés pour quatre ans.

Le Conseil de Surveillance est renouvelable par moitié tous les deux ans, les premiers membres sortant étant désignés par tirage au sort.

Vous trouverez en annexe 1 au présent rapport un tableau indiquant les noms, âge et nationalité des membres en fonction au 31 décembre 2015, leur qualité d'indépendant et ou de membre de la Commission d'audit, la date d'expiration de leurs mandats exercés au sein de la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés, cotées ou non.

Conformément aux dispositions de l'article 6 III des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 100 actions au moins. Le nombre d'actions détenu par chaque membre du Conseil de Surveillance est indiqué dans le tableau joint en annexe 1 au présent rapport.

Il n'y a pas, au titre de l'exercice 2015, de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés ni de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés au sein du Conseil de Surveillance. Le Groupe, conformément à la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi, devra disposer d'une telle représentation au sein du Groupe au plus tard le 31 décembre 2017.

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil de Surveillance comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêt avec la Société et sa direction. En tant que société contrôlée au sens de l'article L.233-3-I du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, être composé d'au moins 33 % de membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où la proportion de membres indépendants était respectivement de 60 % du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 8 juin 2015, de 40% du 8 juin 2015 au 3 septembre 2015 et de 44 % du 3 septembre 2015 au 31 décembre 2015.

D'une manière générale, un membre du Conseil de Surveillance est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil de Surveillance puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la société, ni salarié, ou administrateur de sa société mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat social ;
- ne pas être, à titre significatif client, fournisseur, banquier d'affaires ou encore banquier de financement de la société ou de son groupe ou inversement pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou son Groupe ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Le Conseil de Surveillance accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil de Surveillance peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil de Surveillance d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

A l'occasion de sa séance du 18 février 2016, le Conseil de Surveillance a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- Cinq membres du Conseil de Surveillance ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu du fait que :
  - o Quatre d'entre eux dont des salariés de la société XPO Logistics, Inc ;
  - o XPO Logistics, Inc est l'actionnaire majoritaire de la Société.
- Madame Clare CHATFIELD, Monsieur Jean-Luc POUMAREDE, Monsieur Henri LACHMAN et Monsieur François-Marie VALENTIN doivent être considérés comme des membres indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, à l'exception du critère afférent à la durée limitée de douze années pour les mandats successifs.
- Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et ceux du Conseil de Surveillance.

A l'exception des contrats de travail consentis avec les membres non indépendants, il est précisé qu'aucun membre du Conseil de Surveillance n'entretient de relations d'affaires avec la Société ou le Groupe. Le Conseil de Surveillance n'a donc pas eu besoin d'apprécier le caractère significatif de relations d'affaires au regard de critères arrêtés en fonction des caractéristiques de la Société et de la relation d'affaires considérée.

Par ailleurs, la Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil de Surveillance. Au 31 décembre 2015, les dispositions législatives et ainsi que celles issues du Code AFEP-MEDEF sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil étant supérieure à 20 % (2 sur 9 membres).

Les modifications et renouvellements intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2015 sont les suivantes :

Membre du Conseil de Surveillance	Modifications et renouvellements intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance
<b>M Norbert Dentressangle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de M Norbert Dentressangle de son mandat de Président et de membre du Conseil de Surveillance.</li> </ul>
<b>Mme Evelyne Dentressangle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de Mme. Evelyne Dentressangle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.</li> </ul>
<b>M Pierre-Henri Dentressangle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de M Pierre-Henri Dentressangle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.</li> </ul>
<b>M Vincent Menez</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de M Vincent Menez de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.</li> </ul>
<b>M Bruno Rousset</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de M Bruno Rousset de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.</li> </ul>
<b>M Jean-Bernard Lafonta</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de M Jean-Bernard Lafonta de son mandat de membre du Conseil de Surveillance.</li> </ul>
<b>M Bradley Jacobs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la cooptation de M Bradley Jacobs en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M Norbert Dentressangle, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.</li> <li>• Nomination de M Bradley Jacobs en qualité de Président du Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015.</li> </ul>
<b>M Troy Cooper</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la cooptation de M Troy Cooper en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Mme Evelyne Dentressangle, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.</li> <li>• Démission de M Troy Cooper de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et nomination en qualité de Président et membre du Directoire en date du 3 septembre 2015.</li> </ul>
<b>M John Hardig</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la cooptation de M John Hardig en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M Pierre-Henri Dentressangle, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.</li> </ul>
<b>M Gordon Devens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la cooptation de M Gordon Devens en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M Vincent Menez, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.</li> <li>• Nomination de M Gordon Devens en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015.</li> </ul>
<b>XPO Logistics, Inc. représentée par Mme. Angela Kirkby</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la cooptation de XPO Logistics, Inc en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M Bruno Rousset, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015. XPO Logistics, Inc. A désigné Mme Angela Kirkby en qualité de représentant permanent.</li> </ul>
<b>M Tavio Headley</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ratification de la cooptation de M Tavio Headley en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M Jean-Bernard Lafonta, pour la durée restant à courir de son mandat, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.</li> </ul>

- **Règles de transparence**

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu, dans un délai d'un mois à compter de son entrée en fonction, de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou bien à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil de Surveillance sont régulièrement informés sur les dispositions instituées par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ainsi, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire doivent déclarer directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de cinq jours de négociation suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2015) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil de Surveillance s'engage à informer le Président du Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Dans ce cas de conflit d'intérêts, il pourra être demandé au membre concerné de ne pas assister, ni participer au délibéré du Conseil de Surveillance relatif à la décision à prendre.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance (article IV, 3.) prévoit que :

*"Chacun des membres du Conseil s'engage à informer, dès qu'il en a connaissance, le Président de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales. Dans ces cas de conflit d'intérêts, il pourra être demandé au membre concerné de ne pas assister ni participer au délibéré du Conseil relatif à la décision à prendre."*

- **Mission du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance exerce les missions qui lui sont conférées par la loi. A cet égard, il exerce notamment le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée Générale Ordinaire ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice, et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire).

Le Conseil de Surveillance peut dans les limites qu'il fixe, autoriser le Directoire, avec faculté de subdélégation, à céder des immeubles par nature, céder totalement ou partiellement des participations, constituer des sûretés ainsi que des cautions, avals ou garanties de la Société. Il est également précisé que les prises de participations ou d'intérêts dans une société ou un groupement ou une structure quelconque, susceptibles d'engager ou non la responsabilité indéfinie ou non de la Société, les investissements non budgétisés ayant une incidence supérieure à 3 % du chiffre d'affaires consolidé de l'année civile précédente, la cession, la location de toute branche d'activité doivent être autorisés par le Conseil de Surveillance. Il en est de même de l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions aux membres du Directoire.

Le calendrier des réunions du Conseil de Surveillance et les principaux points à l'ordre du jour de celles-ci ont été les suivants au cours de l'exercice écoulé :

Date	Ordre du Jour	Taux de participation
25/02/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 19 novembre 2014 ;</li> <li>• Activité de la société et de ses filiales en 2014. Présentation du Directoire sur les comptes consolidés et les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2014 et tendances du 1<sup>er</sup> trimestre 2015. Examen du rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale annuelle ;</li> <li>• Rapport de la Commission d'audit (document remis en séance) et rapport du collège des Commissaires aux comptes ;</li> <li>• Information sur le budget 2015 – Documents de gestion prévisionnelle ;</li> <li>• Proposition de dividendes ;</li> <li>• Information sur le projet d'augmentation de capital de ND SA (Projet Speed) ;</li> <li>• Point acquisitions et cessions ;</li> <li>• Présentation du Business Plan « Logistique E-commerce » ;</li> <li>• Autorisation de réalisation d'un investissement en automatisation pour un client ;</li> <li>• Information sur le projet d'investissement immobilier au Royaume-Uni ;</li> <li>• Autorisation de cession du site immobilier et de réalisation d'un sale &amp; lease-back pour un site ;</li> <li>• Point sur le sort du contrat de travail du Président du Directoire au regard du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ;</li> <li>• Décision sur l'enveloppe des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance, proposés au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale mixte ;</li> <li>• Conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;</li> <li>• Conventions visées à l'article L. 225-87 du Code de commerce ;</li> <li>• Convocation d'une Assemblée Générale mixte, ordre du jour – Examen des propositions de résolutions ;</li> <li>• Approbation du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que les procédures de contrôle interne ;</li> <li>• Prestations d'assistance facturées par la société DENTRESSANGLE INITIATIVES ;</li> <li>• Point sur la notion d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;</li> <li>• Création de filiales ;</li> <li>• Information sur les projets d'intéressement long terme 2015 (document remis en séance) ;</li> <li>• Rémunération (fixe et variable) des membres du Directoire ;</li> <li>• Rémunération du Président du Conseil de Surveillance ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>	100%
27/04/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 25 février 2015 ;</li> <li>• Description du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire de XPO Logistics et autorisation de la signature d'un tender offer agreement ;</li> <li>• Nomination d'un expert indépendant dans le cadre du projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire de XPO Logistics ;</li> <li>• Modification de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle convoqué le 21 mai 2015 par l'ajout d'une 19<sup>e</sup> résolution ;</li> <li>• Autorisation de la conclusion d'un engagement de non-concurrence avec chacun des membres du Directoire, conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>	100%
21/05/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 27 avril 2015 ;</li> <li>• Présentation du calendrier de cession du bloc familial ;</li> <li>• Rapport d'activité du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 ;</li> <li>• Grandes lignes du processus d'intégration XPO ;</li> <li>• Croissance externe (« pipe » dossiers d'acquisition) ;</li> <li>• Projet de cession d'activités ;</li> <li>• Projet de fusion de fonds de pension au Royaume Uni – Création d'une entité juridique ad hoc ;</li> <li>• Question diverses.</li> </ul>	80%

08/06/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;</li> <li>• Examen et avis motivé sur le projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire devant être initiée par XPO Logistics France SAS sur les actions de la Société ;</li> <li>• Constatation de la démission de M. Norbert Dentressangle de son poste de président et membre du Conseil et cooptation de M. Bradley Jacobs en tant que membre du Conseil ;</li> <li>• Démissions de membres du Conseil du Surveillance et cooptations ;</li> <li>• Nomination de M. Bradley Jacobs en qualité de Président du Conseil de Surveillance ;</li> <li>• Nomination de M. Gordon Devens en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance ;</li> <li>• Approbation d'une convention de prêt intra-groupe ;</li> <li>• Approbation d'une convention temporaire de licence de marque ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>	90%
30/07/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 8 Juin 2015 ;</li> <li>• Rapport d'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2015 ;</li> <li>• Point acquisitions et cessions ;</li> <li>• Vente de terrain/bâtiment ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>	100%
03/09/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démission de M Hervé Montjotin's de ses fonctions de Membre et de Président du Directoire ;</li> <li>• Approbation des indemnités de départ de Mr. Hervé Montjotin's ;</li> <li>• Démission de M Troy Cooper de son mandat de membre du Conseil de Surveillance ;</li> <li>• Désignation de M. Troy Cooper comme membre et Président du Directoire.</li> </ul>	100%
02/10/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la dénomination sociale ;</li> <li>• Nouveaux auditeurs statutaires ;</li> <li>• Ratification des membres du Conseil de Surveillance co-opétés le 8 juin 2015 ;</li> <li>• Acquisitions et cessions ;</li> </ul>	78%
18/11/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation des procès-verbaux des Conseils de Surveillance du 30 juillet 2015, 3 septembre 2015 et 2 octobre 2015 ;</li> <li>• Présentation par le Directoire des comptes consolidés au 30 septembre 2015 – Rapport d'activité pour Q3 et perspectives jusqu'au 31 décembre 2015 ;</li> <li>• Rapport de la Commission d'Audit suite à la réunion du 18 Novembre 2015;</li> <li>• Information sur les projets de croissance externe (acquisitions et cessions) ;</li> <li>• Présentation d'un modèle d'accord cadre de service entre XPO Logistics, Inc. et la Société concernant des services administratifs et le détachement de personnel, ainsi que la rémunération y afférent, y compris (i) support à l'activité Jacobson; (ii) Support RH et Finance aux sociétés de Menlo Europe; et (iii) refacturation de la rémunération de M. Troy Cooper ;</li> <li>• Vente de terrain ;</li> <li>• Restructuration de la dette de la Société;</li> <li>• Prolongation de 6 mois de l'accord temporaire de licence de marque pour l'utilisation sans frais de la marque XPO ;</li> <li>• Répartition des jetons de présence 2015 ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>	89%
15/12/2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation du procès-verbal de réunion du Conseil de Surveillance du 18 novembre 2015 ;</li> <li>• Vente de l'entrepôt de Glenrothes ;</li> <li>• Fusion des fonds de pensions anglais ;</li> <li>• Cession des 4.27% de participation détenus par la Société au sein d'InterBulk ;</li> <li>• Approbation des indemnités de départ de M. Patrick Bataillard's;</li> <li>• Réduction du nombre de membres du Directoire ;</li> <li>• Approbation d'un accord pour certains services rendus par XPO Logistics, Inc. ;</li> <li>• Questions diverses.</li> </ul>	78%

• **Fréquence des réunions**

L'article 14-3 des statuts prévoit que le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance une fois par trimestre au moins.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni à six reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen et par mandataire des membres du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2015 était de 90,10%.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance lors de l'exercice 2015 :

Date de la réunion	Taux de présence (membre présent)
02/25/2015	100%
04/27/2015	100%
05/21/2015	80%
06/08/2015	90%
07/30/2015	100%
09/03/2015	100%
10/02/2015	78%
11/18/2015	89%
12/15/2015	78%

Membre du Conseil de Surveillance	Taux de présence (membre présent)
Bradley JACOBS	40 %
Gordon DEVENS	100%
John HARDIG	100 %
Tavio HEADLEY	100 %
XPO LOGISTICS, Inc.	100 %
Jean-Luc POUMAREDE	93 %
François-Marie VALENTIN	100 %
Clare CHATFIELD	100 %
Henri LACHMANN	78%

Le Conseil de Surveillance s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches.

Il s'agit d'évaluer la capacité du Conseil de Surveillance à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat de contrôler la gestion de la Société, en passant périodiquement en revue sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Au titre des exercices 2013 et 2014, le Conseil de Surveillance a procédé par l'intermédiaire d'un questionnaire à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement. Ce travail se déroule en deux phases (1. questionnaire écrit et anonyme, 2. entretiens individuels). Compte tenu des changements significatifs intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance suite au changement de l'actionnaire majoritaire, une nouvelle évaluation sera initiée au cours de l'exercice 2016.

- **Convocation des membres du Conseil de Surveillance**

Un calendrier des réunions du Conseil de Surveillance est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser. Les délais moyens de convocation au Conseil de Surveillance constatés sont de 10 jours environ.

- **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation. Le Conseil de Surveillance se réunit dans un lieu choisi par le Président du Conseil de Surveillance de façon à permettre à un maximum de ses membres d'être présents.

- **Représentation des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil de Surveillance par un autre membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que chaque membre du Conseil de Surveillance ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2015, un membre du Conseil de Surveillance a utilisé la faculté de représentation.

- **Présidence des séances du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres personnes physiques un Président et une Vice-Président qui sont notamment chargés d'en diriger les débats. Sur les six réunions du Conseil de Surveillance qui se sont tenues au cours de l'exercice 2015, le Conseil de Surveillance a toujours été présidé par son Président ou son Vice-Président.

- **Participations des membres du Conseil de Surveillance aux délibérations du Conseil de Surveillance**

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil de Surveillance aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 23-1 des statuts de la Société.

Selon les dispositions légales en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour la calcul du quorum et de la majorité) pour l'examen des comptes annuels et consolidés, ainsi que pour celui du rapport de gestion de la Société et du Groupe.

- **Décision au sein du Conseil de Surveillance**

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

- **Procès-verbaux de réunions**

Le procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Surveillance est établi à l'issue de chaque séance et communiqué en projet à ses membres lors de la convocation de la réunion suivante au cours de laquelle il est approuvé. Sans être inutilement détaillé, ce procès-verbal contient, outre les mentions requises par les dispositions en vigueur, un résumé des débats et des décisions prises en mentionnant succinctement les questions soulevées ou les réserves émises, et l'indication de la survenance de tout incident technique relatif à la visioconférence ou au moyen de télécommunication utilisé lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance.

- **Information des membres du Conseil de Surveillance**

Pour permettre à chacun des membres du Conseil de Surveillance de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche de la Société. Ce rapport présente les activités de la Société avec notamment le bilan et le compte de résultat consolidés ainsi que le tableau des flux financiers.

Dans les deux mois de la clôture de chaque exercice, le Directoire présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et consolidés. Dans le même délai, le Directoire lui communique le projet du rapport qu'il entend présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé ainsi que le projet de texte des résolutions qu'il souhaite présenter aux actionnaires lors de cette Assemblée.

Il lui présente, en outre, dans les mêmes délais, pour les premier et troisième trimestres de l'exercice, des comptes consolidés et, au plus tard le 31 juillet, les comptes sociaux et consolidés du premier semestre.

Les documents de gestion prévisionnelle sont communiqués au Conseil de Surveillance, accompagnés d'un rapport d'analyse, dans les huit jours de leur établissement par le Directoire.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Chacun des membres du Conseil de Surveillance peut, s'il le souhaite rencontrer, ensemble ou séparément, chacun des membres du Directoire. Dans ce cas, il en informe préalablement le Président du Conseil de Surveillance puis lui fait part des résultats de ladite réunion.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent également, s'ils le souhaitent, et en coordination avec le Président du Directoire, rencontrer tout responsable fonctionnel ou opérationnel.

Chaque membre du Conseil de Surveillance a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil de Surveillance les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas.

Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Par ailleurs, chaque membre du Conseil de Surveillance peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société, ses métiers, son secteur d'activité.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance (article IV, 1.) prévoit que :

*"Pour exercer efficacement leurs missions, les membres du Conseil sont bien évidemment intègres, et disposent des compétences nécessaires pour comprendre le fonctionnement de la Société. Soucieux de l'intérêt de l'ensemble des actionnaires, ils s'impliquent suffisamment dans la définition de la stratégie de la Société ainsi que dans les délibérations du Conseil pour participer efficacement à ses décisions qui doivent être collégiales."*

- **Autorisation de conventions réglementées par le Conseil de Surveillance**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

## **b) Comités spécialisés**

À ce jour, la Société possède une Commission d'audit depuis le 20 mars 1988 mais ne possède pas de Comité des rémunérations.

Le Conseil de Surveillance détermine en début d'année la rémunération des membres du Directoire pour l'année en cours. Les travaux réalisés par les membres du Conseil de Surveillance, en concertation avec son Président, en préparation de cette séance, assurent l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent la rémunération des membres du Directoire. Ces travaux comprennent la prise en compte de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société et permettent d'établir une rémunération conforme à l'intérêt général de la Société. Aussi, ces travaux sont-ils réalisés directement par l'ensemble du Conseil de Surveillance et ne justifient donc pas, à ce jour, la mise en place d'un Comité des rémunérations.

De même, le Conseil de Surveillance examine régulièrement sa composition et s'assure du bon équilibre de celle-ci (notamment en termes de représentation des femmes et des hommes ainsi que de nationalités, etc.) ainsi que de la compétence et de l'éthique de ses membres. Cet examen est également réalisé pour la Commission d'audit. Le Conseil de Surveillance comprend neuf membres dont 44 % de membres indépendants. À l'occasion de ses débats, le Conseil de Surveillance traite directement en son sein de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines. En conséquence, la mise en œuvre d'un Comité des nominations n'apparaît pas nécessaire à ce jour.

- **Composition de la Commission d'audit**

La Commission d'audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composée de trois membres désignés pour une période de deux ans :

- M. Jean-Luc Poumarède (Président de la Commission) - membre indépendant ;
- Mme Clare Chatfield - membre indépendant ;
- M. John Hardig.

Madame Clare Chatfield et Monsieur John Hardig ont été nommés à l'occasion de la séance du Conseil de Surveillance du 30 juillet 2015.

À l'occasion de la séance du Conseil de Surveillance du 24 février 2014, l'ensemble des membres de la Commission d'audit ont été reconduits dans leur mandat de membre de la Commission pour une nouvelle durée de deux ans. Il est précisé, conformément au Code AFEP-MEDEF, que la nomination ou la reconduction du Président de la Commission d'audit fait l'objet d'un examen particulier de la part du Conseil de Surveillance.

Les compétences techniques (financière ou comptable) des membres de la Commission d'audit sont reconnues.

En effet, Monsieur Jean-Luc Poumarède (Président) est Commissaire aux comptes et il a longtemps dirigé le cabinet de Commissaires aux comptes Deloitte France.

Madame Clare Chatfield justifie d'une forte expérience de consultante de par sa formation universitaire (diplômée de l'Université de Cambridge et titulaire d'un MBA) et de ses différents postes au sein de cabinets de conseil en stratégie.

Monsieur John Hardig, est diplômé en économie de l'Université du Michigan et de l'*U.S. Naval Academy*. Directeur financier de XPO Logistics, Inc. depuis 2012, M. Hardig est responsable des opérations financières du groupe dans le cadre de sa stratégie de croissance. Auparavant, il a été directeur général au sein de Stifel Nicolaus Weisel, une entreprise intervenant dans le secteur de services d'investissement Transport & Logistique. Il a également été banquier d'affaires au sein d'Alex. Brown & Sons.

- **Fonctionnement de la Commission d'audit**

La Commission d'audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application des articles L.823-19 et L.823-20-4 du Code de commerce.

Une charte, approuvée par le Conseil de Surveillance, précise les attributions et les modalités de fonctionnement de la Commission d'audit.

Chaque réunion de la Commission d'audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice 2015, la Commission d'audit s'est réunie à trois reprises, avec un taux de participation moyen de 100%.

- **Mission de la Commission d'audit**

La Commission d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

La Commission d'audit exerce les missions prévus à l'article L. 823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil de Surveillance. Ainsi, elle assiste notamment le Conseil de Surveillance dans les domaines suivants :

- le processus d'élaboration de l'information financière ;
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;
- l'indépendance des commissaires aux comptes.

La Commission d'audit examine notamment les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société. Elle examine également le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses ainsi que les engagements hors-bilan significatifs.

Conformément aux dispositions législatives applicables, les Commissaires aux comptes présentent au cours de leurs réunions avec la Commission d'audit (i) leur programme général de travail et les sondages auxquels ils ont procédé, (ii) le cas échéant, les modifications qui leur paraissent devoir être apportées aux comptes ou documents comptables et leurs observations sur les méthodes d'évaluation utilisées, (iii) le cas échéant, les irrégularités et inexactitudes qu'ils auraient découvertes et (iv) le cas échéant, les conclusions auxquelles conduisent les observations et rectifications sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Au cours de l'exercice, la Commission d'audit a eu l'occasion d'entendre tant les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des dirigeants) que le responsable de l'audit interne. Outre la revue des comptes, elle a notamment revu la politique fiscale du Groupe ou l'organisation de la fonction financière au sein du Groupe.

Les travaux de la Commission d'audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice. Le délai d'examen des comptes a été suffisant (au minimum de deux jours avant l'examen par le Conseil de Surveillance). Les présentations des Commissaires aux comptes ont essentiellement porté sur les conclusions de leur audit des comptes sociaux et des comptes consolidés (indiquant notamment les options comptables retenues) ainsi que sur leur revue limitée des comptes semestriels. La Commission d'audit n'a pas fait de réserves sur les comptes sociaux et consolidés ni sur les documents semestriels qui lui ont été présentés.

### **c) Le Directoire**

Au 31 décembre 2015, la Société est dirigée par un Directoire composé de quatre membres, Monsieur Troy COOPER en qualité de Président du Directoire, Monsieur Luis Angel GOMEZ IZAGUIRRE, Membre du Directoire et responsable de la Business Unit Transport Solutions (anciennement dénommée Division Transport), Monsieur Malcolm WILSON, Membre du Directoire et responsable de la Business Unit Supply Chain (anciennement dénommée Division Logistique), et Monsieur Ludovic OSTER, Membre du Directoire et Directeur des Ressources Humaines du Groupe.

Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans. Messieurs Luis Angel GOMEZ IZAGUIRRE et Malcolm WILSON ont vu leur mandat reconduit en mars 2014 jusqu'en mars 2016.

La nomination de Monsieur Ludovic OSTER, intervenue en novembre 2014, s'inscrit dans le mandat des autres membres du Directoire, pour s'achever en mars 2016.

La nomination de Monsieur Troy COOPER, intervenue en septembre 2015, s'inscrit dans le mandat des autres membres du Directoire, pour s'achever en mars 2016.

Avec le système dualiste qui permet de distinguer les fonctions de direction des fonctions de contrôle, la Société répond à un objectif de séparation qui doit permettre un équilibre des pouvoirs et assurer notamment une meilleure gestion des risques.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice 2015, le Directoire s'est réuni à neuf reprises. À chaque réunion, le Directoire traite de l'évolution des activités du Groupe, ainsi que, le cas échéant, des opportunités de croissance qui permettraient au Groupe de renforcer ou d'élargir sa présence. Au titre du suivi de la gestion des risques, le Directoire est régulièrement amené à se prononcer sur leur identification et les actions correctives y afférentes.

Le Directoire possède un règlement intérieur. Celui-ci précise notamment le rôle de chacun de ses membres ainsi que ses rapports avec le Conseil de Surveillance. Ce règlement précise notamment l'ensemble des décisions soumises à autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont régulièrement informés sur les dispositions instituées par l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et par les articles les concernant directement du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ainsi, les membres du Directoire doivent déclarer directement dans les cinq jours de leur réalisation auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées. Outre les membres du Directoire, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres élu Directoire doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur.

### **An.1.3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques**

---

#### **a) Introduction**

Le contrôle interne dans le Groupe constitue un dispositif destiné à améliorer la maîtrise des activités et l'efficacité de ses opérations et contribue à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés au Groupe pour prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs opérationnels, financiers ou de conformité.

Ce dispositif a en particulier pour objet d'assurer :

- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société ;
- la conformité aux lois et règlements applicables ; et
- la fiabilité des informations financières et comptables.

Comme tout système de contrôle, il est rappelé que le système de contrôle interne, aussi complet soit-il, ne peut qu'offrir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue que les risques auxquels est exposé le Groupe soient totalement éliminés.

Il est rendu compte des risques auxquels le Groupe pourrait être confronté dans l'annexe du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (risques juridiques, risques industriels et environnementaux, risques de crédit et/ou de contrepartie, risques opérationnels, risques de liquidité, risques de marché).

#### **b) Organisation et principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques**

##### **• Le Conseil de Surveillance et le Directoire**

La forme duale de la Société, constituée d'un Conseil de Surveillance et d'un Directoire, la présence de membres indépendants à l'intérieur du Conseil de Surveillance ainsi que les règles de communication instituées entre le Conseil de Surveillance et le Directoire constituent des éléments forts et structurants du contrôle interne du Groupe.

Le Directoire procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Les recommandations émises par le Conseil de Surveillance au Directoire ainsi que les contrôles exercés par le Conseil de Surveillance permettent également d'assurer une meilleure définition des orientations stratégiques du Groupe.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

C'est dans ce cadre que le Conseil de Surveillance est informé périodiquement des résultats du fonctionnement des systèmes, des principales défaillances constatées au cours de la période écoulée et des plans d'actions arrêtés par le Directoire.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie, avec l'assistance de la Commission d'audit, auprès du Directoire que le dispositif de pilotage et des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière donnée par la Société et à donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe.

- **La Commission d'audit**

En outre, conformément à la loi, la Commission d'audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Elle assiste ainsi le Conseil de Surveillance et exerce les missions prévues à l'article L.823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil de Surveillance. La composition et les missions de la Commission d'audit sont précisées dans la section II.2. du présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, la Commission d'audit s'est réunie à trois reprises. Les sujets examinés sont également présentés dans la section II.2. du présent rapport.

À chaque fois, celle-ci a informé le Conseil de Surveillance des contrôles effectués et de ses conclusions.

- **L'Audit interne**

Le service d'Audit interne a la responsabilité d'évaluer le fonctionnement des dispositions de gestion des risques et de contrôle interne, d'en effectuer une surveillance régulière et de faire toute préconisation pour l'améliorer. Il examine la conformité aux lois et règlements et vérifie le bon fonctionnement des processus internes du Groupe, relatifs notamment à la fiabilité des d'information et aux systèmes d'information.

Au 31 décembre 2015, le service d'Audit interne du Groupe était composé de sept collaborateurs, dont cinq sont localisés en Europe et un en Chine. Ils sont placés sous l'autorité de la Directrice de l'Audit interne, elle-même placée directement sous l'autorité du Directoire.

La ligne hiérarchique reste courte, ce qui assure une réactivité importante dans la prise de décision et la correction d'éventuelles faiblesses détectées. Des réunions sont organisées à l'issue de chaque mission menée par l'Audit interne. Ces réunions sont destinées à présenter les conclusions et les recommandations afférentes, et à envisager les actions à mettre en place afin de garantir un dispositif de contrôle interne efficient. Le service d'Audit interne rend régulièrement compte de son travail à la Commission d'audit.

- **Le Comité de management des Risques**

Par ailleurs, la Société a mis en place au cours de l'exercice 2014, à titre expérimental, un groupe de travail dénommé "Comité de management des Risques".

Ce Comité, désormais institutionnalisé au sein du Groupe, s'est réuni à trois reprises en 2015. Il assure un suivi des risques et des préoccupations majeures du Groupe. Il va continuer à se réunir au cours de l'exercice 2016 suivant un calendrier en cours d'élaboration.

- **Les Cabinets de Conseil extérieurs**

Le Groupe fait régulièrement appel à des Conseils extérieurs afin de valider un certain nombre de processus.

### **c) Procédures opérationnelles et fonctionnelles de contrôle interne et de gestion des risques mis en place par la Société**

Les principaux outils du contrôle interne se fondent sur l'organisation et les activités du Groupe ainsi que l'environnement de contrôle interne. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs et des opportunités pouvant améliorer les performances.

- **L'organisation et les activités du Groupe**

Les activités du Groupe sont réparties en trois métiers : Transport Solutions, Supply Chain et Global Forwarding (anciennement dénommée Air & Sea).

Les business units sont placées sous la responsabilité de Comités de Direction distincts qui se réunissent régulièrement afin de discerner et de planifier les orientations stratégiques.

Chacun de ces comités est présidé par un membre élu du Directoire sauf pour la Business Unit Global Forwarding, dont le Comité de Direction est présidé par le Directeur général de la Business Unit.

#### **Les Comités de Direction Business Unit**

Différents comités existent au sein de chaque Business Unit :

- Au sein de la Business Unit Transport Solutions :  
Les opérations et événements importants ainsi que les performances des différentes unités de gestion sont revus dans les Business Units Transport Solutions et Supply Chain par des comités de mensuels (Monthly Operating Reviews)\_réunissant les membres du Comité de Direction Business Unit, les principaux managers opérationnels et leurs contrôleurs de gestion.
- Au sein des Business Units Supply Chain Europe et US  
Au niveau de chaque pays, des Comités de pilotage réunissent les Patrons de pays, les Directeurs Financiers, Directeurs commerciaux et les patrons opérationnels, afin de revoir les niveaux de performance de la Business Unit. Les comptes-rendus de ces Comités sont adressés aux contrôleurs de gestion de la Business Unit, qui saisissent le management des éléments importants. Au cours de l'exercice 2015, il a été mis en place, au Royaume-Uni et en France, des équipes dédiées à la résolution opérationnelles et commerciales des sites rencontrant des difficultés. Ces services a également pour fonction de promouvoir les best pratiques des sites rentables sur les autres sites.

Par ailleurs, le Comité de Direction de chacune de ces Business Units se réunit respectivement tous les deux mois afin de discerner et de planifier les orientations stratégiques.

Au niveau des Business Units, un logiciel (black line) a été mis en place en 2015 aux fins de permettre la réconciliation et la justification de chaque poste bilancielle.

Ce dispositif a été structuré autour d'un système de délégations ainsi que d'un document "Règles et Procédures Clés" distribué chaque année aux managers. Ce document rappelle précisément les règles fondamentales qu'il doit respecter dans l'exercice quotidien de son métier, notamment sur les aspects relatifs à l'éthique, la déontologie, la conformité avec le cadre légal et organisationnel. Chaque manager doit confirmer la réception de ce guide pratique et le respect des principes qu'il contient.

Ce système de délégations et ce guide de procédures, fondés sur des règles de conduite et d'intégrité, assurent la cohérence dans la transmission de la politique du Groupe tant en matière juridique, financière que de ressources humaines.

Concernant l'activité Global Forwarding, lancée en 2010, elle est soumise à un système spécifique de délégations dont la mise en œuvre est notamment confiée au Directeur opérationnel de cette Business Unit.

Les opérations et événements importants ainsi que les performances des différentes unités de gestion sont revus dans les Business Units Transport Solutions et Supply Chain par des comités mensuels (*Monthly Operating Reviews*) réunissant les membres du Comité de Direction des Business Units, les principaux managers opérationnels et leurs contrôleurs de gestion.

#### **Les Comités d'Investissement et d'Engagement Business Unit**

Un Comité d'Investissement et d'Engagement existe au niveau de chaque Business Unit pour les investissements ne remplissant pas les critères impliquant la validation du Directoire. Il se réunit en général à l'occasion des Comités de Direction de Business Unit.

Les demandes d'investissements et d'engagements sont présentées par le responsable de la Business Unit concernée, selon un formalisme préalablement défini, comportant une présentation stratégique et une présentation financière du projet. Les critères de validation par le Directoire sont le cas échéant actualisés afin de tenir compte de la taille et des problématiques du Groupe.

### **Les Services Juridiques et Assurances des Business Units**

Les Services Juridiques centralisés des Business Units du Groupe sont responsables de la maîtrise des engagements contractuels et juridiques. Ils sont intégrés dès les premiers stades des démarches de négociations commerciales tant avec les clients qu'avec les fournisseurs et les bailleurs.

La gestion des polices d'assurances, contractées auprès de courtiers notoirement connus et disposant d'un réseau international, est centralisée par le Directeur des Assurances Groupe et fait l'objet d'appels d'offres réguliers.

### **Le Contrôle de Gestion Opérationnel des Business Units**

Le Contrôle de Gestion Opérationnel de Business Unit rattaché à la Direction Financière de la Business Units est constitué d'un réseau de contrôleurs de gestion décentralisés auprès des différents managers opérationnels de chaque Business Unit. Le Contrôle de Gestion Opérationnel est un élément clé du contrôle interne du Groupe.

Le Contrôle de Gestion Opérationnel est en charge du processus budgétaire. Chaque mois, il est partie prenante à l'élaboration des différents reportings financiers à destination du Groupe et participe notamment à la réconciliation reporting comptable/"reporting" de gestion. Le Contrôle de Gestion commente les résultats en *Monthly Operating Review*, notamment les analyses d'écart réel/budget et réel/historique. Des audits de procédures, analyses et autres études spécifiques peuvent, le cas échéant, être mandatés par la Direction de Business Unit à l'issue de ces *Monthly Operating Review*.

Le suivi des conclusions est réalisé au cours des *Monthly Operating Review* suivants.

### **Le Crédit Management**

Le contrôle des engagements du Groupe vis-à-vis des tiers, est constitué dans chaque Business Unit, sous la responsabilité de la Direction Financière.

Les procédures mises en place par les services de *Credit Management* (analyses crédit régulières, détermination de seuils d'engagement autorisés, interdits clients, etc.) ainsi que les tableaux de bord gérés par le service Consolidation Groupe maintiennent une veille permanente sur les encours clients et assurent une bonne réactivité en cas de défaillance de l'un d'entre eux. Les tableaux de bord sont diffusés aux managers afin de les alerter et d'assurer une action coordonnée de tous.

### **Les Achats**

A l'exception de la Business Unit Global Forwarding, chaque Business Unit dispose d'un Service Achats centralisé, garant de la qualité et de l'optimisation des achats stratégiques. Ces Services sont également en charge de la diversification de l'exposition aux fournisseurs.

La Société s'inscrit dans une démarche d'harmonisation et de partage des fournisseurs sur certaines familles de produits afin de renforcer l'homogénéisation des pratiques achats et assurer la diffusion des bonnes pratiques.

### **Les Assurances**

En matière d'assurances, la politique du Groupe consiste à couvrir ses risques par des contrats d'assurances garantissant l'ensemble du Groupe et de ses filiales.

La part du risque conservée par le Groupe correspond à des montants présentant de faibles variations annuelles, pouvant être absorbés par le Groupe et ses filiales, le risque étant maîtrisé et suivi par la mise en place de la politique de prévention décrite dans le présent Rapport.

Le risque responsabilité civile circulation est garanti conformément à la réglementation en vigueur. Les dommages aux véhicules du Groupe sont auto-assurés. Le vol et l'incendie des véhicules sont assurés.

Les dommages aux biens sont garantis "en tous risques sauf" et "en valeur à neuf" au sein d'un programme unique, à l'exception de quelques pays (Italie et Allemagne). Les marchandises entreposées sont généralement assurées par les clients avec une renonciation à recours à l'égard du Groupe ou par l'intermédiaire du Groupe, auquel cas le client lui déclare la valeur à assurer.

Le Groupe dispose d'une garantie "frais supplémentaires d'exploitation" et d'une garantie "pertes d'exploitation" garantissant ses frais fixes, les frais supplémentaires d'exploitation et les indemnités de licenciements en cas de sinistre majeur.

Les marchandises transportées et la responsabilité civile exploitation sont garanties au sein d'un programme international.

Le Groupe dispose d'une garantie suffisante en ce qui concerne ses véhicules et les marchandises empruntant les *ferries* dans le cadre du trafic Transmanche.

Le Groupe dispose également d'une garantie responsabilité civile des mandataires sociaux.

S'agissant de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la Société n'a pas connu de sinistre majeur dont les pertes n'ont pu être compensées par ses couvertures d'assurance.

### **Qualité - Sécurité - Environnement**

La maîtrise de la qualité et de la sécurité sont des éléments clés des trois activités du Groupe que sont le Transport de marchandises, la Logistique et la Commission transport international. Les services Qualité - Sécurité - Environnement sont rattachés hiérarchiquement aux Directeurs respectifs des Business Units Transport Solutions et Supply Chain et sont garants de cette maîtrise.

Dans la Business Unit Supply Chain, les équipes d'animateurs "qualité et sécurité" assurent le déploiement des procédures de sécurité et de prévention au sein de chaque entrepôt.

Le Groupe maintient également sa démarche de certification, notamment pour ce qui concerne la certification de l'ensemble de ses nouveaux sites à la norme environnementale ISO 14001.

En outre, le Groupe réalise des efforts constants autour du "Plan Bonne Conduite" avec des enjeux forts de réduction de la sinistralité et de maintien d'un niveau de qualité élevé dans la prestation de transporteur.

S'agissant de la démarche environnementale de la Société, elle est détaillée dans le rapport du Directoire, sous l'intitulé "Réalizations et engagements concernant la politique sociale et environnementale de la Société".

### **Les Systèmes d'Information**

Les départements informatiques de chaque Business Unit assurent le fonctionnement et la pérennité des systèmes d'information, dans un environnement où les partages d'information avec nos clients sont le plus souvent dématérialisés (EDI, portail clients, etc.).

Il en est de même pour les relations internes au Groupe (Intranet, extranet, bases de données, etc.) ainsi que pour l'intégration des systèmes d'information en général.

La sécurité des systèmes "en ligne", et la capacité des réseaux à faire face à des défaillances, prennent de plus en plus d'importance au sein du Groupe et font l'objet d'une surveillance étroite et de procédures strictes (protection, sauvegarde, etc.).

- **L'environnement de contrôle interne**

Le respect des règles d'éthique et de procédures, diffusées auprès de chaque collaborateur du Groupe et relayées notamment à travers la Charte d'engagement et le Code déontologique, constitue une priorité pour le Groupe. Remis à jour de façon régulière et pour la dernière fois en mars 2014, le Groupe diffuse également ces différents documents à ses managers de façon à assurer cohérence et, en cas d'acquisition, l'adaptation au nouveau périmètre du Groupe.

L'amélioration et la sophistication de son outil informatique participent également à la structuration de son contrôle interne. Ainsi, le Groupe utilise l'Intranet comme un outil privilégié pour la diffusion de ses procédures et de ses règles de gestion. La majorité des services dispose aujourd'hui d'une ou plusieurs bases de données constamment alimentées et développées. Dans le cadre du déploiement du système de "reporting" et de consolidation Groupe, un Intranet récapitulant les procédures et les règles financières du Groupe est en place et assure une communication étendue à l'ensemble des intervenants.

Si l'organisation opérationnelle du Groupe reste décentralisée, l'utilisation d'outils de communication centralisés permet de diffuser des procédures de contrôle claires dans l'ensemble du réseau. Ces procédures sont relayées par la Direction du Groupe.

Au-delà de l'amélioration des outils, le Groupe a également maintenu au cours de l'exercice, le contrôle régulier et précis des performances de chaque unité de gestion qui est l'un des fondements de son contrôle interne.

À ce titre, il est précisé que dès leur intégration dans le périmètre du Groupe, les activités acquises par le Groupe doivent faire l'objet de missions du service d'Audit interne.

Le renforcement du dispositif de contrôle interne constitue une préoccupation permanente pour le Groupe et passe notamment par une documentation des procédures accrue, la mise en place d'indicateurs supplémentaires ainsi qu'une structure de délégation.

- **La gestion des risques**

L'organisation du Groupe permet d'assurer la gestion des risques et des opportunités liés à son activité. Cette responsabilité est déclinée à tous les niveaux au sein du Groupe. Les équipes centrales, opérationnelles et support décrites ci-dessus constituent les acteurs du contrôle interne, conduisent les processus dans leur domaine de responsabilité et contribuent au dispositif de maîtrise des risques. Elles s'appuient sur leur expérience pour anticiper les risques et les opportunités liés aux évolutions du secteur. Les risques sont gérés au niveau approprié de l'organisation.

Le Groupe établit et met à jour une cartographie des risques visant à recenser, analyser les principaux risques identifiables au regard de ses objectifs et à assurer l'existence de procédures de gestion de ces risques. Eu égard au changement d'actionnaire majoritaire, une nouvelle cartographie des risques sera mise en place au cours de l'année 2016.

Cette cartographie, à la charge du service d'Audit interne, est régulièrement actualisée à la suite des entretiens menés avec les directions opérationnelles et fonctionnelles de chaque Business Unit ainsi qu'avec les directions fonctionnelles transversales. Elle est l'occasion de vérifier la qualité des couvertures mises en place face aux risques identifiés ainsi que des actions correctives à entreprendre.

En matière de gestion des risques opérationnels, le Groupe est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de prévention active des risques, tant dans le domaine de la logistique que du transport routier.

Ainsi pour le transport, le Groupe est engagé dans la mise en œuvre :

- d'un plan de prévention appelé "Plan Bonne Conduite" qui consiste principalement en la formation permanente des conducteurs, une sélection lors du recrutement, un programme d'amélioration continue du risque par l'analyse des sinistres, la mise en place d'actions correctives ainsi qu'une communication forte en matière de sécurité auprès de l'ensemble du personnel impliqué ;
- d'une politique de prévention des vols de matériels roulants et de leur contenu ainsi que sur les sites transport ;
- d'un plan de prévention des risques environnementaux, tel que prévu tant par la Directive 2004/35/CE du 21 avril 2004 (modifiée par les Directives 2006/21/CE du 15 mars et 2009/31/CE) que par les dispositions de la loi n°2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 et son décret d'application n° 2009-468 du 23 avril 2009, dont l'objectif est la prévention des détériorations directes ou indirectes mesurables qui affectent certaines ressources naturelles, certains services écologiques et services rendus au public.

Dans le domaine de la logistique et de l'entreposage, la politique de maîtrise du risque opérationnel consiste notamment à veiller de façon permanente à l'amélioration de la sécurité des bâtiments d'entreposage, que ces derniers appartiennent au Groupe ou bien qu'ils soient pris en location.

Il est prévu que le Comité des Risques se réunissent de manière régulière en 2016, avec une nouvelle composition réunissant les acteurs clés des équipes compliance et audit de l'actionnaire majoritaire.

- **La politique de ressources humaines**

Dans un souci permanent de renforcer une politique de ressources humaines fondée sur la compétence, le savoir-faire et l'exigence de ses femmes et de ses hommes, le Groupe s'est engagé tant au niveau de la Direction Groupe qu'au niveau des Business Units :

- dans une politique de recrutement permettant d'améliorer le professionnalisme des équipes ;
- dans une politique de développement des compétences afin de maintenir un haut degré d'expertise de ses collaborateurs ;
- à respecter des dispositions en matière d'égalité professionnelle et salariale telles que prévues par la loi 2011-103 du 27 janvier 2011.

- **d) Les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Le contrôle financier et la production de l'information financière et comptable s'articulent autour de l'organisation opérationnelle du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de la décentralisation, chaque entité légale a la responsabilité de transmettre au Groupe mensuellement et trimestriellement un ensemble d'informations financières préalablement définies.

Annuellement et semestriellement, ces données sont revues par les Commissaires aux comptes qui font état de leurs conclusions, tant en terme de qualité d'information financière et comptable que d'appréciation du contrôle interne des différentes sociétés du Groupe.

- **Opérations de trésorerie et de financement**

L'équipe de Trésorerie, centralisée au niveau Groupe, permet un contrôle fort des opérations.

Les règlements et le financement des activités des filiales françaises et étrangères sont centralisés au niveau de chaque Business Unit. Les lignes de crédits et emprunts ainsi que les options de placements de trésorerie sont négociées par le Service Trésorerie du Groupe et approuvées par le Directoire. Le Service Trésorerie du Groupe gère également les risques de taux et de change du Groupe à partir de seuils fixés par la Direction Financière Groupe avec un recours volontairement limité au marché.

Concernant les risques de change, le Groupe privilégie les systèmes d'auto-couverture naturelle et pour le risque de taux, l'utilisation de contrats d'échange type swaps.

Enfin, des reportings simplifiés établis par la Trésorerie sont revus par le Directeur Financier Groupe et transmis au Président du Conseil de Surveillance, et des reportings complets sont revus par les membres du Directoire tous les trimestres.

- **"Reporting" de gestion et Contrôle de Gestion Groupe**

Le processus de "reporting" est un élément clé de la gestion et du contrôle interne du Groupe.

Les "reporting" de gestion établis par le contrôle de gestion opérationnel sur une base mensuelle sont consolidés dans un outil unique par le Contrôle de Gestion Groupe ; ils sont réconciliés avec les résultats comptables, comparés au budget et à des données historiques tous les mois.

Les données (indicateurs d'exploitation et indicateurs financiers) sont disponibles pour les Directions Business Unit et Groupe ainsi que pour les managers opérationnels et contrôleurs de gestion opérationnels sur l'outil unique géré par le Contrôle de Gestion du Groupe, associées aux données budgétaires et historiques comparatives.

Le "reporting" de gestion est systématiquement réconcilié avec les données comptables auditées.

Le "reporting" de gestion mensuel est présenté mensuellement par la Direction Financière au Directoire.

Des audits de procédures, analyses et autres études spécifiques peuvent, le cas échéant, être mandatés par la Direction Financière ou le Directoire.

- **Consolidation statutaire**

Un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie consolidés sont produits chaque trimestre et publiés chaque semestre, ainsi que les annexes comprenant les engagements hors-bilan.

La cellule de consolidation du Groupe émet chaque mois des instructions fixant un calendrier des tâches et rappelant les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables/centres de services comptables partagés de chaque pays.

Les liasses de consolidation peuvent faire l'objet de contrôles par la cellule Consolidation avant intégration. Un rapprochement des résultats avec ceux des "reporting" de gestion peut être effectué chaque trimestre avec le Contrôle de Gestion Groupe.

Le "reporting" de gestion et la consolidation sont présentés par le Directoire au Conseil de Surveillance tous les trimestres.

La consolidation fait l'objet d'une publication et donc d'une validation par les Commissaires aux comptes tous les semestres.

Dans un souci de répondre aux enjeux des nouvelles normes et obligations légales afférentes, le Groupe a déployé, depuis plusieurs années, un outil de "reporting" et de consolidation statutaire. Cette unification de l'outil informatique participe au souci constant d'amélioration du contrôle interne manifesté par le Groupe.

## **An.1.4. Principes de Rémunérations**

---

### **a) Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à un maximum d'assiduité aux réunions de ce dernier. Aussi, la répartition des jetons de présence rémunérant les membres du Conseil, dont l'enveloppe globale maximale est préalablement votée en Assemblée Générale des actionnaires, tient compte de l'assiduité des membres. Ainsi, les principes de répartition des jetons de présence arrêtés par le Conseil de Surveillance prévoient le versement d'une somme forfaitaire fixe annuelle, ainsi que le versement d'une part variable fonction du nombre de séances auxquelles chacun des membres du Conseil de Surveillance a participé.

Les membres de la Commission d'audit perçoivent une rémunération fixe complémentaire, complétée d'une part variable en fonction du nombre de séances auxquelles chacun des membres de la Commission d'audit a participé.

Pour l'exercice 2015, l'enveloppe allouée au Conseil de Surveillance (hors la rémunération de son Président) par l'Assemblée Générale s'élève à 320 000 euros, dont 176 750 euros ont été distribués.

Le tableau n°3 afférent à la rémunération des mandataires sociaux non dirigeants, contenu dans le rapport de gestion, précise la répartition par membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance ne bénéficient pas d'avantages en nature.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération du Président du Conseil de Surveillance ainsi que celle, le cas échéant, du Vice-président du Conseil.

Pour l'exercice 2015, la rémunération du Président du Conseil de Surveillance au titre de son mandat social s'est élevée à 79 000 euros contre 180 000 euros en 2013 et en 2014.

### **b) Directoire**

Le Conseil de Surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire en se conformant aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Cette rémunération comporte une partie fixe et une partie variable liée à la réalisation d'objectifs.

Le Conseil de Surveillance détermine en début d'année la part fixe et la part variable de la rémunération de chacun des membres du Directoire et détermine à cette occasion les objectifs de l'année. Ces objectifs comportent des éléments propres à chaque membre ainsi que des objectifs communs.

Pour l'exercice 2015, la part variable de la rémunération des membres du Directoire est fonction du résultat EBITA du Groupe, de son résultat net, de la performance en matière d'EBITA des Business Units Transport Solutions et Supply Chain et/ou de la mesure de la production de "cash flow", ainsi que de l'appréciation de leur performance individuelle.

Pour l'exercice 2014, cette part variable cible représente un maximum de 51% de la rémunération fixe totale.

Le rapport de gestion précise le montant et la répartition de la rémunération de chacun des membres du Directoire.

Il n'existe aucun engagement de versement d'indemnité liée à la rupture du contrat de travail et/ou du mandat social, à l'exclusion des indemnités conventionnelles et légales liées à l'existence du contrat de travail.

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil de Surveillance autorise l'attribution éventuelle d'options d'achat ou de souscription d'actions, d'actions de performance et de toute autre valeur mobilières.

Concernant le plan d'actions de performance adopté par le Directoire, dans sa délibération du 24 avril 2013, l'ensemble des bénéficiaires a renoncé à ses droits en contrepartie d'une compensation financière.

Par ailleurs, le plan d'attribution de bons de souscription d'actions, tel que prévu à la 9<sup>ème</sup> Résolution adoptée par l'Assemblée Générale mixte des actionnaires de XPO LOGISTICS EUROPE, du 23 mai 2013, a été mis en œuvre par le Directoire au cours de l'exercice 2013. En conséquence, 110 000 bons de souscription d'actions ont été émis par XPO LOGISTICS EUROPE puis souscrits par leurs bénéficiaires, nommément désignés. Ces bons de souscription d'actions ont ensuite été rachetés par XPO LOGISTICS France sur la base d'une valeur de 157,95 € par bons.

Le rapport de gestion précise le montant des rémunérations et avantages en nature alloués aux mandataires de la Société.

## An.1.5. Adoption du Code de Gouvernement d'Entreprise

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées ci-après. Comme recommandé, la Société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, qui sont ensuite détaillées :

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratiques XPO LOGISTICS EUROPE /Explications
Institution d'un comité des rémunérations (Sections 15 et 18 du Code) - <b>Recommandation de l'institution d'un comité des rémunérations, en charge des travaux préparatoires du Conseil de Surveillance, pour l'aider à déterminer l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux.</b>	Réalisation en début d'année des travaux par l'ensemble du Conseil, en concertation avec le Président, pour établir/assurer l'équilibre et la cohérence des éléments de rémunération. <sup>1</sup>
Institution d'un comité des nominations (Sections 15 et 17 du Code) - <b>Recommandation de l'institution d'un comité des nominations en charge des travaux préparatoires du Conseil de Surveillance, pour l'aider dans le choix des mandataires sociaux.</b>	Le Conseil de Surveillance délibère régulièrement de sa composition qui s'élargit et compte 44 % de membres indépendants. Le Conseil traite en séance plénière du plan de succession des mandataires sociaux. Ce fonctionnement a fait ses preuves, à 2 reprises, pour des cas différents. <sup>2</sup>
Critère d'appréciation du caractère d'indépendance (Section 9.4 du Code) - <b>Recommandation de ne pas qualifier d'administrateur Indépendant un membre du Conseil au-delà de douze ans d'exercice.</b>	Le Conseil de Surveillance a considéré que le critère de 12 années était inapproprié au regard de l'importance attachée à la connaissance des métiers du Groupe. <sup>3</sup>
Institution d'une évaluation du Conseil de Surveillance (art. 10.3 du Code) - <b>Information des actionnaires dans le rapport de gestion annuel de la mise en place de l'évaluation et des actions à prendre en la matière.</b>	Compte tenu des changements significatifs intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance suite au changement de l'actionnaire majoritaire, une nouvelle évaluation sera initiée au cours de l'exercice 2016.

1. Le Conseil de Surveillance détermine en début d'année la rémunération des membres du Directoire pour l'année en cours. Les travaux réalisés par les membres du Conseil, en concertation avec son Président, en préparation de cette séance, assurent l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent la rémunération des membres du Directoire. Ces travaux comprennent la prise en compte de comparatifs pertinents en relation avec la taille et l'activité de la Société et permettent d'établir une rémunération conforme à l'intérêt général de la Société. Aussi, ces travaux sont-ils réalisés directement par l'ensemble du Conseil de Surveillance et ne justifient donc pas, à ce jour, la mise en place d'un Comité des rémunérations.
2. Le Conseil de Surveillance s'assure régulièrement du bon équilibre de sa composition. A ce jour, le Conseil de Surveillance comprend 9 membres dont 4 membres indépendants. À l'occasion de ses débats, le Conseil de Surveillance traite directement en son sein de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des Ressources Humaines, ainsi que de l'égalité professionnelle et salariale. Il faut relever que ce mode de fonctionnement du Conseil de Surveillance a fait ses preuves, de manière répétée. Ainsi, en faisant face à des situations diverses (juillet 2008 et novembre 2012), le Conseil de Surveillance a parfaitement géré, y compris en intégrant une relative urgence, le processus de nomination de nouveaux Présidents et/ou de membres du Directoire. En conséquence, la mise en œuvre d'un Comité des nominations n'apparaît pas nécessaire à ce jour.
3. Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance définit les critères qui permettent de qualifier un membre du Conseil de Surveillance d'indépendant ou non. Ces critères sont conformes à ceux proposés par le Code AFEP-MEDEF à l'exception du critère afférent à la durée limitée à douze années pour les mandats successifs. En effet, le Conseil de Surveillance accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance des métiers du Groupe que les membres du Conseil de Surveillance peuvent acquérir au cours des années. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil de Surveillance d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

Bradley S. JACOBS,  
Président du Conseil de Surveillance

**Note 1:** Tableau indiquant les nom, âge et nationalité des membres en place au 31 décembre 2015, leur qualité de membre indépendant et/ou membre de la Commission d’audit, la date d’expiration de leurs mandats détenus dans la Société, la liste des mandats et fonctions détenus dans d’autres sociétés, cotées ou non cotées, et le nombre d’actions détenues par chacun des membres du Conseil de Surveillance.

Fonction principale	Date de nomination	Date d’expiration du mandat	Nombre d’actions détenues au sein de la Société	Autres mandats et fonctions exercés au sein du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe
<b>Bradley JACOBS (59 ans, de nationalité américaine)</b>					
<b>Président du Conseil de Surveillance</b>	08/06/2015	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	<b>Président Directeur Général</b> - XPO LOGISTICS, Inc.	Aucun
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	08/06/2015 Co-optation  18/11/2015 Ratification				
<b>Gordon DEVENS (48 ans, de nationalité américaine)</b>					
<b>Vice Président du Conseil de Surveillance</b>	08/06/2015	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2016 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2015	100	<b>Vice Président et Conseiller Général / Directeur Juridique</b> - XPO LOGISTICS, INC.  <b>Directeur</b> - 3PD HOLDING, INC. - 3PDIC, INC. - BOUNCE LOGISTICS, INC. - BTTS HOLDING CORPORATION - BTTS INSURANCE RISK RETENTION GROUP, INC. - BTTS INTERMEDIATE HOLDING CORPORATION - CNF ADVISORS LLC - CNF INVESTMENTS, INC. - CON-WAY GLOBAL SOLUTIONS, INC. - CON-WAY MULTIMODAL, INC. - CON-WAY TRUCKLOAD INC. - EMERY WORLDWIDE AIRLINES, INC. - GREENWICH AQ CORP. - MANUFACTURERS CONSOLIDATION SERVICE OF CANADA, INC. - MENLO LOGISTICS GLOBAL TRANSPORTATION SERVICES, INC. - NEW BREED MOVING CORP. - ORCAS AIRCRAFT LEASING, INC. - PACER SERVICES, INC. - PACER TRANSPORT, INC. - S & H LEASING, INC. - S & H TRANSPORT, INC. - STACKTRAIN MEXICO S. DE R.L. DE C.V. - TRANSPORTATION EQUIPMENT LEASING, LLC - TRANSPORTATION PROPERTY LEASING, LLC - TRANSPORTATION RESOURCES, INC. - XPO AIR CHARTER, LLC - XPO AQ, INC. - XPO CNW, INC.	Aucun
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	08/06/2015 Co-optation  18/11/2015 Ratification				

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- XPO COURIER, LLC</li> <li>- XPO CUSTOMS CLEARANCE SOLUTIONS, INC.</li> <li>- XPO DEDICATED, LLC</li> <li>- XPO DRAYAGE, INC.</li> <li>- XPO ENTERPRISE SERVICES, INC.</li> <li>- XPO ESCROW SUB, LLC</li> <li>- XPO EXPRESS, INC.</li> <li>- XPO FLEET SERVICES, INC.</li> <li>- XPO GLOBAL FORWARDING CANADA INC.</li> <li>- XPO GLOBAL FORWARDING, INC.</li> <li>- XPO INTERMODAL SOLUTIONS, INC.</li> <li>- XPO INTERMODAL, INC.</li> <li>- XPO LAND HOLDINGS, LLC</li> <li>- XPO LAST MILE CANADA INC.</li> <li>- XPO LAST MILE, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS CANADA INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS FREIGHT CANADA INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS FREIGHT, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS MANUFACTURING, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS MEXICO S. DE R.L. DE C.V.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN CORPORATE SERVICES, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN DE MEXICO S. DE R.L. DE C.V.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN ECOMMERCE, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN HOLDING COMPANY</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF NEW JERSEY, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF PUERTO RICO, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF TEXAS, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN TECHNOLOGY SERVICES, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE CANADA INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE GOVERNMENT SERVICES, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE TECHNOLOGIES, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS, LLC</li> <li>- XPO NLM, INC.</li> <li>- XPO OCEAN WORLD LINES, INC.</li> <li>- XPO PORT SERVICES, INC.</li> <li>- XPO PROPERTIES, INC.</li> <li>- XPO SERVCO, LLC</li> <li>- XPO STACKTRAIN, LLC</li> <li>- XPO SUPPLY CHAIN, INC.</li> <li>- XPO TRANSPORT, LLC</li> </ul>	
--	--	--	--	---	--

Clare CHATFIELD (58 ans, de nationalités française, brésilienne et britannique)					
Membre du Conseil de Surveillance	24/05/2012	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2016 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2015	100	Aucun	Co-gérant - LEK CONSULTING
Membre de la Commission d'Audit	30/07/2015	24/05/2016			
John HARDIG (51 ans, de nationalité américaine)					
Membre du Conseil de Surveillance	08/06/2015 Co-optation  18/11/2015 Ratification	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	<b>Directeur financier</b> - XPO LOGISTICS, INC.  <b>Director</b> - 3PD HOLDING, INC. - 3PDIC, INC. - BOUNCE LOGISTICS, INC. - CNF ADVISORS LLC - CNF INVESTMENTS, INC. - CON-WAY GLOBAL SOLUTIONS, INC. - CON-WAY MULTIMODAL, INC. - CON-WAY TRUCKLOAD INC. - EMERY WORLDWIDE AIRLINES, INC. - GREENWICH AQ CORP. - MENLO LOGISTICS GLOBAL TRANSPORTATION SERVICES, INC. - ORCAS AIRCRAFT LEASING, INC. - PACER SERVICES, INC. - PACER TRANSPORT, INC. - PDS TRUCKING, INC. - S & H LEASING, INC. - S & H TRANSPORT, INC. - TRANSPORTATION EQUIPMENT LEASING, LLC - TRANSPORTATION PROPERTY LEASING, LLC - TRANSPORTATION RESOURCES, INC. - XPO AIR CHARTER, LLC - XPO AQ, INC. - XPO CNW, INC. - XPO COURIER, LLC - XPO CUSTOMS CLEARANCE SOLUTIONS, INC. - XPO DEDICATED, LLC - XPO ENTERPRISE SERVICES, INC. - XPO ESCROW SUB, LLC - XPO EXPRESS, INC. - XPO FLEET SERVICES, INC. - XPO GLOBAL FORWARDING CANADA INC. - XPO GLOBAL FORWARDING, INC. - XPO INTERMODAL SOLUTIONS, INC. - XPO INTERMODAL, INC. - XPO LAND HOLDINGS, LLC - XPO LAST MILE CANADA INC. - XPO LAST MILE, INC. - XPO LOGISTICS CANADA INC. - XPO LOGISTICS FREIGHT CANADA INC. - XPO LOGISTICS FREIGHT, INC.	
Membre de la Commission d'Audit	30/07/2015	24/05/2016			

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- XPO LOGISTICS MANUFACTURING, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN CORPORATE SERVICES, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN ECOMMERCE, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN HOLDING COMPANY</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF NEW JERSEY, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF PUERTO RICO, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN OF TEXAS, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN TECHNOLOGY SERVICES, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS SUPPLY CHAIN, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE CANADA INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE GOVERNMENT SERVICES, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE TECHNOLOGIES, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE, INC.</li> <li>- XPO LOGISTICS WORLDWIDE, LLC</li> <li>- XPO LOGISTICS, LLC</li> <li>- XPO NLM, INC.</li> <li>- XPO OCEAN WORLD LINES, INC.</li> <li>- XPO PROPERTIES, INC.</li> <li>- XPO SERVCO, LLC</li> <li>- XPO STACKTRAIN, LLC</li> <li>- XPO SUPPLY CHAIN, INC.</li> <li>- XPO TRANSPORT, LLC</li> </ul> <p><b>Président</b> - XPO LOGISTICS France</p>	
<b>Tavio HEADLEY (38 ans, de nationalité américaine)</b>					
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	08/06/2015 Co-optation  18/11/2015 Ratification	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	Aucun	
<b>Henri LACHMANN (77 ans, de nationalité française)</b>					
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	28/05/1998	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	1 000	Aucun	<p><b>Directeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SCHNEIDER ELECTRIC SA</li> <li>- FONDATION ENTREPRENDRE</li> <li>- CARMAT</li> <li>- AXA ASSURANCES IARD MUTUELLE</li> <li>- Diverses sociétés du Groupe SCHNEIDER ELECTRIC</li> </ul> <p><b>Membre du Conseil de Surveillance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VIVENDI SA</li> <li>- AXA</li> </ul> <p><b>Censeur</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- FIMALAC</li> </ul> <p><b>Président du Conseil d'Administration</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE (CCML)</li> </ul>

					<p><b>Président du Conseil de Surveillance</b> - SCHNEIDER ELECTRIC SA</p> <p><b>Membre</b> - CONSEIL DES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES</p> <p><b>Président</b> - INSTITUT TELEMAQUE</p> <p><b>Vice-Président et Trésorier</b> - INSTITUT MONTAIGNE</p> <p><b>Vice-Président et Fondateur</b> - PACTE PME</p> <p><b>Président du Comité de Campagne</b> - FONDATION UNIVERSITE DE STRASBOURG</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> - PlaNet FINANCE</p>
<b>Jean-Luc POUMAREDE (70 ans, de nationalité française)</b>					
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	22/05/2008	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2016 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2015	100	Aucun	<p><b>Directeur</b> - Fastbooking Italia S.r.l - Fastbooking Japan KK - Fastbooking India Private Limited - Fastbooking Asia Private Limited (Singapore) - Leisurem PTE Ltd (Singapore) - Fastbooking of America , Inc - Fastbooking Beijing Technology Services Co., Ltd</p> <p><b>Membre du Conseil d'Administration</b> - TO DO TODAY SAS - TO DO TODAY INTENDANCE SAS - TO DO TODAY PARTICULIERS SAS - TO DO TODAY SA (Belgique) - TO DO TODAY RHONE-ALPES SA</p> <p><b>Directeur Général Adjoint</b> - Financière Fastbooking France Sas - Fastbooking Sas</p> <p><b>Président</b> - S+L SAS</p>
<b>Président de la Commission d'Audit</b>	05/22/2008	24/05/2016			
<b>François-Marie VALENTIN (71 ans, de nationalité française)</b>					
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	09/03/1998	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2018 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2017	100	<p><b>Directeur</b> - XPO (CIF TRUSTEE) UK LIMITED Ltd - CHRISTIAN SALVESEN PENSION SCHEME TRUSTEE LIMITED - TDG TRUSTEES LIMITED</p>	Aucun
<b>XPO Logistics, Inc. represented by Mrs. Angela Kirkby (44 ans, de nationalité américaine)</b>					
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>	08/06/2015 Co-optation  18/11/2015 Ratification	Assemblée Générale Annuelle appelée en 2016 à approuver les comptes clos au 31 décembre 2015	100	Aucun	

## **ANNEXE 2      RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE XPO LOGISTICS EUROPE**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société XPO Logistics Europe et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Lyon, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.  
Stéphane Devin

ERNST & YOUNG et Autres  
Daniel Mary-Dauphin

### ANNEXE 3. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129 DU CODE DE COMMERCE

Date de l'Assemblée ayant octroyé ou modifié l'autorisation	Contenu de l'autorisation	Date limite de validité	Utilisation effective de ces autorisations	Montant maximal autorisé
<b>21 mai 2015 (10ème résolution)</b>	Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20 juillet 2017	-	Plafond nominal de l'augmentation de capital : 20 000 000 €  Plafond de valeur mobilière représentative de créances : 500 000 000 €
<b>21 mai 2015 (11ème résolution)</b>	Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20 juillet 2017	-	Plafond nominal de l'augmentation de capital : 20 000 000 €  Plafond de valeur mobilière représentative de créances : 500 000 000 €
<b>21 mai 2015 (12ème résolution)</b>	Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	20 juillet 2017	-	Plafond nominal de l'augmentation de capital : 20 % du capital social par an.  Plafond de valeur mobilière représentative de créances : 500 000 000 €
<b>21 mai 2015 (13ème résolution)</b>	Autorisation donnée au Directoire pour, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, fixer le prix selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale	20 juillet 2017	-	10 % du capital social
<b>21 mai 2015 (14ème résolution)</b>	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	20 juillet 2017	-	15 % de l'émission initiale
<b>21 mai 2015 (15ème résolution)</b>	Augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	20 juillet 2017	-	Plafond nominal de l'augmentation de capital : 20 000 000 €

<p><b>21 mai 2015 (16ème résolution)</b></p>	<p>Émission d’actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d’apports en nature consentis à la Société</p>	<p>20 juillet 2017</p>	<p>-</p>	<p>Plafond nominal de l’augmentation de capital : 10 % du capital  Plafond de valeur mobilière représentative de créances : 500 000 000 €</p>
<p><b>21 mai 2015 (17ème résolution)</b></p>	<p>Augmentations de capital réservées aux salariés de la Société ou des sociétés de son groupe adhérent à un plan d’épargne d’entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription</p>	<p>20 juillet 2017</p>	<p>-</p>	<p>393 000 €</p>
<p><b>24 mai 2012 (23e résolution) 23 mai 2013 (13ème résolution)</b></p>	<p>Autorisation pour attribuer des actions gratuites</p>	<p>38 mois à compter du 21 mai 2014 ou à défaut de l’Assemblée Générale statuant sur les comptes de l’exercice 2014</p>	<p>Attributions d’actions par le Directoire (24/04/2013, puis le 23/04/2014 et le 20/10/2014) sous condition de performance et de présence</p>	<p>Plafond d’attribution fixé à 2 % du capital social</p>
<p><b>23 mai 2013 (9ème résolution)</b></p>	<p>Émission de 110 000 BSA au profit des personnes dénommées</p>	<p>-</p>	<p>Émission de 110 000 BSA (décision du Directoire du 29/07/2013) et souscription par les bénéficiaires</p>	<p>110 000 BSA – Autorisation entièrement utilisée</p>

## **ANNEXE 4. RAPPORT SPECIAL DU DIRECTOIRE SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION, D'ACHAT D' ACTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES OU LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE**

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer l'Assemblée Générale du 24 juin 2016 des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 et L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

### **I. Options levées par des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice**

Néant

### **II. Options levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice**

Néant

### **III. Actions de performance acquises par les membres du Directoire durant l'exercice**

Néant

Fait à Lyon  
Le 25 avril 2016

*Le Président du Directoire*  
**Troy COOPER**

## **ANNEXE 5. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 25 AVRIL 2016 SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES 2015**

Mesdames et Messieurs,

Le rapport présenté par le Directoire pour l'exercice 2015 a été porté à la connaissance du Conseil de Surveillance.

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, votre Conseil de Surveillance est appelé à vous présenter ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Lors de sa réunion du 18 février 2016, le Conseil de Surveillance a procédé à l'examen des comptes consolidés, établis selon les normes IFRS, et des comptes sociaux, établis en normes françaises, de XPO Logistics Europe SA, pour l'exercice 2015.

Le Conseil de Surveillance a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions de la Commission d'audit et a entendu les Commissaires aux comptes.

Le Conseil a également pris connaissance du rapport du Directoire sur l'exercice 2015.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur les rapports de gestion et les comptes consolidés du Groupe, ainsi que sur les comptes sociaux de XPO Logistics Europe.

Par ailleurs, l'activité du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2015 est détaillée dans le rapport du Président du Conseil, établi en vertu de l'article L 225-68 du Code de commerce.

Ce document est annexé au rapport de gestion.

Le Conseil de Surveillance invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées par le Directoire.

Par avance, nous vous remercions de la confiance que vous saurez ainsi manifester à votre Directoire et à votre Conseil de Surveillance.

***Le Conseil de Surveillance.***

## **ANNEXE 6. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

### **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### ***Prêt avec actionnaire majoritaire***

##### *Objet*

Le conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure, auprès de XPO Logistics, Inc. (ou l'une de ses filiales) une convention de prêt non sécurisé ayant pour objet de permettre à la Société de disposer, si cela s'avérait nécessaire, de la capacité financière nécessaire pour procéder au remboursement anticipé de tout ou partie de son endettement financier corporate devenu exigible suite à son changement de contrôle. Le prêt a été consenti à hauteur de toutes sommes dont la Société s'avérerait être redevable à l'occasion de la cession du bloc de contrôle, afin également de couvrir tout besoin en fonds de roulement (working capital), en trésorerie, et plus généralement pour tout besoin de financement de la Société et de ses filiales (« General purpose »).

##### *Modalités*

Le prêt est amortissable sur une période de maturité de 9 années à compter du premier tirage, avec un taux d'intérêt de 5,625% par année. Il est remboursable à tout moment sans pénalité pour la Société. Ces emprunts s'élevaient au 31 décembre 2015 à 286 008 265,48 € et 150 384 468,65 £ (204 897 429,86€), hors intérêt courus de respectivement 1 340 664 € et 704 928 £ (960 457,80 €) et ont généré sur l'exercice 2015 une charge d'intérêts de 24 638 111,90 €.

##### *Intérêt de la convention pour la société*

Le taux d'intérêt de ce prêt intragroupe reflète le nouveau profil d'emprunteur de la Société depuis qu'elle a fait son entrée dans le groupe XPO. Ce taux est inférieur à celui applicable au financement propre de XPO Logistics, Inc. Il est supérieur aux taux d'intérêts précédemment payés par XPO Logistics Europe SA (anciennement Norbert Dentressangle SA), ce qui découle notamment de la maturité plus longue du prêt

intragroupe, et du fait que le prêt intragroupe est remboursable à tout moment sans pénalités, ne stipule pas de covenants financiers et n'est pas garanti par des sûretés. La Société considère qu'un refinancement à des conditions similaires auprès de prêteurs extérieurs, s'il avait été possible, n'aurait pas permis d'obtenir un coût de financement significativement plus bas.

### **Convention temporaire de licence de marque**

#### *Objet*

Le conseil de Surveillance, en date du 8 juin 2015, a autorisé la Société à conclure une convention temporaire de licence de marque avec XPO Logistics, Inc.

#### *Modalités*

Aux termes de cette convention, XPO Logistics, Inc. consent à la Société et ses filiales l'autorisation d'utiliser, à titre gratuit, la marque et les logos XPO pour une durée de trois mois à compter de sa signature, ce dans l'attente de la négociation d'un contrat de licence rémunéré qui sera conclu entre les deux parties à des conditions de marché. Ladite autorisation a été renouvelée par le Conseil de Surveillance en date du 18 Novembre 2015, pour une convention dont la durée est prorogée jusqu'au 8 Juin 2016.

#### *Intérêt de la convention pour la Société*

Afin d'assurer le développement des activités européennes, il est indispensable de pouvoir bénéficier au plus vite de la puissance de la marque mondiale XPO Logistics. XPO Logistics Europe ainsi que ses filiales opèrent désormais sous la marque unique XPO Logistics, ce qui renforce son positionnement international. A terme, il est prévu, et ce de manière normale et conforme aux pratiques de marché, que XPO Logistics Europe SA et ses filiales participent aux coûts de la marque globale XPO dont ils bénéficieront sur le long terme. Un travail de valorisation de la licence sera prochainement réalisé par des experts externes qui seront désignés à cet effet. Jusqu'à ce que cette évaluation soit réalisée, XPO Logistics, Inc. mettra gratuitement sa marque à disposition. En effet, la licence sans redevance initiale d'une durée de 3 mois a déjà été reconduite jusqu'au 8 juin 2016 sur la base d'une exemption de redevances et sera étendue autant que nécessaire.

### **Restructuration de la dette libellée en USD et garantie donnée à NDL US**

#### *Objet*

Dans le cadre de la convention « Prêt avec actionnaire majoritaire » décrite précédemment, la Société a notamment contracté un emprunt d'un montant de 40 486 870,67 US\$ auprès de XPO Logistics, Inc. dont le solde s'élevait, après paiement de l'échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2015, à 390 936 191,51 US\$. Afin de rationaliser l'ensemble des dettes intragroupes, et pour améliorer l'endettement net de la Société, diverses conventions entre XPO Logistics, Inc., la Société et ses filiales ont été conclues.

#### *Modalités*

Les modalités des conventions qui ont été conclues sont les suivantes:

- Le 1<sup>er</sup> décembre 2015, la société XPO Logistics, Inc. a cédé à la société NDL Holding USA (devenue JHCI Holding USA) la créance d'un montant de 390 936 191,51 US\$ détenue sur la Société,
- En contrepartie de la cession de la créance de 390 936 191,51 US\$, les sociétés XPO Logistics, Inc. et JHCI Holding USA ont conclu un contrat de prêt d'un montant identique, non amortissable, avec une échéance fixée au 12 juin 2024, et portant intérêt au taux de 5,625%. Dans le cadre de ce prêt, la Société a apporté sa garantie au bénéfice du créancier XPO Logistics, Inc.
- En contrepartie de cette garantie, JHCI Holding USA, verse une commission à la Société qui est versée chaque trimestre d'un montant annuel total de 0,25% du montant garanti, soit 977 340,48 US\$. Au 31 décembre 2015, les intérêts courus s'élèvent à 1 833 000 US\$.
- Le même jour, la société XPO Logistics, Inc. a consenti à la société JHCI Holding USA deux prêts s'élevant respectivement à 6 000 000 US\$ et 9 063 808,49 US\$, ne portant pas intérêt.
- En conséquence, la dette en dollar, qui était précédemment entre la Société et XPO Logistics, Inc. est désormais entre JHCI Holding USA, Inc. et XPO Logistics, Inc., c'est-à-dire deux sociétés américaines.

#### *Intérêt de la convention pour la société*

Rationaliser toutes les dettes de la Société envers XPO Logistics, Inc., en la protégeant du risque lié à la fluctuation du taux de change du dollar US.

### **Convention de prestation de services entre la Société et XPO Logistics, Inc. son actionnaire majoritaire**

#### *Objet*

Le Conseil de Surveillance, en date du 15 décembre 2015, a autorisé une convention entre l'actionnaire majoritaire XPO Logistics, Inc. (le « Prestataire ») et la Société, pour une durée indéterminée, pour couvrir les services rendus par le Prestataire à la Société et en particulier : (i) aux sociétés de Jacobson (filiale de la Société) et (ii) à XPO Logistics Europe SA (les « **Bénéficiaires** »). S'agissant des services fournis aux sociétés Jacobson, la rémunération annuelle du Prestataire est arrêtée en fonction du taux d'utilisation effective par les Bénéficiaires dans chaque domaine d'assistance. S'agissant des services à la Société XPO Logistics Europe elle-même, la rémunération couvre annuellement 175 000 US\$, soit 50% de la rémunération brute de Mr Troy Cooper, pour ses fonctions de Président du Directoire.

#### *Modalités*

Au titre de l'exercice 2015, les montants facturés à ce titre par XPO Logistics, Inc. aux sociétés Jacobson se sont élevés à 3 903 868 US\$.

Le montant encouru en 2015 au titre de la rémunération de Troy Cooper s'élève à 58 333 US\$, au prorata de la durée de ses fonctions 2015 (de septembre à décembre).

#### *Intérêt de la convention pour la société*

Cette convention permet à XPO Logistics Europe SA de bénéficier avantageusement, (i) d'une part de la mutualisation d'un certain nombre de services et de ce fait d'une réduction de ses coûts, du fait de la proximité géographique entre ses filiales américaines et son nouvel actionnaire ; et (ii) d'autre part de la grande expérience de Troy Cooper dans le secteur d'activité du groupe et sa connaissance intime du groupe XPO ; elle reflète par ailleurs la prise en charge par XPO Logistics, Inc. de 50% de la rémunération brute annuelle accordée par la Société à Troy Cooper au titre de ses fonctions de Président du Directoire. Cette convention permet non seulement une gestion opérationnelle et administrative optimisée de XPO Logistics Europe et de ses filiales américaines, mais aussi des gains de productivité et la possibilité de mieux identifier et promouvoir les opportunités de ventes croisées et les échanges de meilleures pratiques entre l'Europe et les Etats-Unis au bénéfice du périmètre européen, étant entendu que Troy Cooper dirige le groupe de manière collégiale en collaboration étroite avec l'équipe de management et notamment au sein du Directoire.

### **Accord transactionnel avec Mr. Hervé Montjotin**

#### *Objet*

Dans le cadre de la fin du mandat de Président du directoire de M. Hervé Montjotin, le Conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 3 septembre 2015, révoqué M. Hervé Montjotin de son mandat de Président et membre du Directoire et autorisé la conclusion d'un accord transactionnel fixant les versements et indemnités dues au titre de la rupture consécutive de son contrat de travail.

#### *Modalités*

Cet accord transactionnel a été signé le 5 septembre 2015 et prévoit notamment :

- L'absence de paiement à M. Hervé Montjotin au titre de la révocation de de son mandat de Président et membre du Directoire ;
- Le paiement de l'indemnité conventionnelle de licenciement au titre de son contrat de travail pour un montant brut de 417 234 € ;
- Le paiement d'une indemnité supplémentaire au titre de son contrat de travail pour un montant brut de 80 702 € ;
- L'application de l'engagement de non-concurrence de M. Hervé Montjotin au titre de son contrat de travail, pour une période de 2 ans en contrepartie du paiement de 52 165,58 € par mois.

En outre, au titre de la rupture de son contrat de travail préexistant avec XPO Logistics, Inc. ("XPO"), M. Hervé Montjotin recevra des actions gratuites de XPO, non conditionnées, pour un montant représentant approximativement 250 000€. Ces actions gratuites sont soumises à une obligation de conservation pendant la période de non-concurrence au titre du contrat de travail avec XPO. Dans ce cadre, M. Hervé Montjotin est tenu à une obligation de non-concurrence vis-à-vis de XPO pour une période de 33 mois et s'engage à diverses obligations de non débauchage, confidentialité et coopération. XPO s'est engagée vis-à-vis de la Société à supporter une portion des paiements dus par cette dernière à M. Hervé Montjotin, pour un montant de 350 000 €.

*Intérêt de la convention pour la société*

En tenant compte du montant supporté par XPO Logistics, Inc., le coût de l'indemnité de départ de M. Montjotin effectivement supportée par la Société représente 2 ans de son salaire, ce qui est considéré raisonnable pour la Société, compte tenu du fait que M. Montjotin était lié à la Société par un contrat de travail conclu antérieurement au changement de contrôle ; qu'il avait une grande ancienneté ; et que son engagement de non-concurrence est d'une durée de 33 mois, ce qui est très protecteur pour la Société.

**Accord transactionnel avec M. Patrick Bataillard**

*Objet*

Le Conseil de surveillance a, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, autorisé que certains montants soient versés à M. Patrick Bataillard dans le cadre de la fin de son mandat de membre du Directoire et de la rupture de son contrat de travail avec la Société.

*Modalités*

L'accord transactionnel signé le 29 octobre 2015 prévoit le versement à M. Bataillard :

- D'un montant brut de 180 000 € correspondant à son bonus variable pour l'exercice 2015 ;
- Un montant brut de 282 000 € correspondant à l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle du contrat de travail. Ce dernier montant couvre, notamment, les obligations de confidentialité et de non-débauchage auxquelles M. Patrick Bataillard s'est engagé dans le cadre de l'accord de rupture conventionnelle de son contrat de travail.

En outre, le Conseil de Surveillance a approuvé que la Société ne mette pas en œuvre la clause de non-concurrence prévue au contrat de M. Patrick Bataillard. Ce dernier n'a donc pas été rémunéré à ce titre. Aucune somme n'a par ailleurs été versée à M. Patrick Bataillard au titre de la fin de son mandat social au sein du Directoire.

*Intérêt de la convention pour la société*

Eu égard à la grande ancienneté de M. Bataillard et au coût de l'indemnité de départ de M. Bataillard, cet accord est considéré avantageux pour la Société.

---

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

***Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

***Avec XPO Logistics Europe S.A. vis-à-vis de filiales et sous-filiales, au bénéfice de Bank Mendes Gans N.V (BMG)***

***Garantie donnée***

*Objet*

Le Conseil de Surveillance, en date du 24 février 2014, a autorisé votre Société à se porter garante de son obligation d'approvisionner le compte bancaire ouvert à son nom dans les livres de la banque BMG, afin que le cumul des soldes bancaires des autres filiales participantes soit égal à zéro. Cette garantie à première demande est régie par le droit néerlandais, à l'instar de la convention de cash pooling.

*Modalités*

Le montant de cette garantie à première demande porte sur l'ensemble des sommes dues par les filiales participantes au titre de cette convention de cash pooling, dans la limite d'un plafond de €90 millions.

**Avec la société Dentressangle Initiatives, actionnaire de la Société jusqu'au 8 juin 2015**

**a) Prestations de services**

*Objet*

La société Dentressangle Initiatives a continué à fournir à la Société un ensemble de prestations et notamment :

- Des conseils concernant des opportunités de développement, tant en France qu'à l'étranger,
- Une assistance concernant la croissance externe du Groupe, tant en France qu'à l'étranger,
- Une assistance relationnelle, administrative et financière.

Le Conseil de Surveillance du 25 Février 2015 a porté le montant mensuel hors taxes des prestations facturées par la société Dentressangle Initiatives de 116 666 € à 123 000 €.

*Modalités*

Le montant pris en charge à ce titre par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 647 800 € hors taxes, au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 8 juin 2015.

**b) Marque et sigle**

*Objet*

M. Norbert Dentressangle a cédé, en juillet 2005, à la société Financière Norbert Dentressangle, la marque Norbert Dentressangle et le logo ND déposés à son nom et qu'il lui concédait auparavant à titre gracieux.

La société Financière Norbert Dentressangle ayant transmis l'intégralité de son patrimoine à la société Dentressangle Initiatives avec effet au 1er janvier 2012, cette dernière, comme par le passé, a autorisé votre Société à utiliser cette marque et ce logo à titre gracieux. A cet effet, ces deux sociétés ont signé le 13 juillet 2005 un contrat de licence de marques à titre gracieux pour trois ans renouvelables. Ce contrat est devenu, à compter du 13 juillet 2008, un contrat à durée indéterminée avec faculté pour chacune des parties d'y mettre fin sous réserve d'un préavis de douze mois. Le Conseil de Surveillance du 20 novembre 2008 a, en outre, décidé d'autoriser l'extension du contrat de licence de marques aux classes 35 (services administratifs relatifs à l'émission de certificats de transport et d'entreposage ou à l'émission de connaissements, agences import-export, gestion de stocks) et 36 (agences en douane y compris dédouanage de marchandises).

A l'occasion de la cession de Norbert Dentressangle SA à XPO Logistics, il a été convenu d'accorder à la société un délai de 6 mois (soit jusqu'au 8 décembre 2015) pour procéder dans des délais raisonnables à l'abandon de la marque, sous réserve d'exceptions pour le changement de marque sur les véhicules (jusqu'à 36 mois, soit jusqu'en avril 2018) et sur les immeubles (jusqu'à 12 mois, soit jusqu'en avril 2016).

*Modalités*

La Société rembourse les frais afférents au maintien et à la sauvegarde des marques. Le montant pris en charge, à ce titre, par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 5 111 € hors taxes.

Lyon, le 29 avril 2016

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A  
Stéphane Devin  
Associé

Ernst & Young et Autres  
Daniel Mary-Dauphin  
Associé

## **ANNEXE 7. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION**

**Exercice clos le 31 décembre 2015**

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société XPO Logistics Europe, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la société et dont un résumé figure dans la partie 6.3.2. du rapport de gestion intitulée « Modalités de reporting : rappels méthodologiques ».

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2015 et février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### **1. Attestation de présence des Informations RSE**

#### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

<sup>1</sup> dont la portée d'accréditation est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la partie 6.3.2. du rapport de gestion intitulée « Modalités de reporting : rappels méthodologiques ».

### **Conclusion**

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## **2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE**

### ***Nature et étendue des travaux***

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de pays que nous avons sélectionnés<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 52% des effectifs et entre 16% et 100% des informations quantitatives environnementales présentées.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

---

<sup>3</sup> **Informations sociales** : effectif total et répartition par âge ; part des femmes ; nombre total de nouveaux collaborateurs recrutés en CDI ; turnover global ; taux global d'absentéisme ; taux de fréquence des accidents de travail ; taux de gravité des accidents de travail.

**Informations environnementales** : quantité totale de déchets générés ; consommation d'électricité ; consommation de fioul hors camion ; émissions directes et indirectes de GES.

<sup>4</sup> **Pour les informations sociales** : France (Supply Chain) et Royaume-Uni (Supply Chain et Transport Solutions).  
**Pour les informations environnementales** : France (Supply Chain et Transport Solutions).

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

**Conclusion**

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris, le 28 avril 2016

L'Organisme Tiers Indépendant  
**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton International**

Frédéric Jentellet  
Associé

**COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 7  
COMPTES CONSOLIDES**

- 7.1 Comptes annuels consolidés  
au 31 décembre 2015
- 7.2 Annexe aux états financiers consolidés  
2015
- 7.3 Rapport des Commissaires aux  
comptes sur les comptes consolidés

## 7.1. COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 31 DÉCEMBRE 2015

### 7.1.1. Compte de résultat consolidé

En K€	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	7.2.5 7.2.6.a	<b>5 415 278</b>	<b>4 668 846</b>	<b>4 031 858</b>
Autres achats et charges externes		(3 373 017)	(2 916 205)	(2 496 322)
Charges de personnel		(1 694 287)	(1 407 126)	(1 237 537)
Impôts, taxes et versements assimilés		(57 464)	(48 820)	(43 743)
Dotations aux amortissements		(134 096)	(121 858)	(117 047)
Autres produits et charges opérationnels		(12 388)	(346)	2 808
Résultat sur cessions d'actifs d'exploitation		4 816	3 025	3 504
Coûts de restructuration		(21 151)	(14 257)	(13 792)
Plus ou moins-values immobilières		2 401	4 646	11 926
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉCARTS D'ACQUISITION ET AMORTISSEMENT DES RELATIONS CLIENTÈLES (E.B.I.T.A)</b>	7.2.6.b	<b>130 092</b>	<b>167 906</b>	<b>141 655</b>
Dotations aux amortissements des relations clientèles allouées		(20 012)	(12 185)	(6 525)
Dépréciations des écarts d'acquisition		(14 022)		
Badwill et ajustement des compléments de prix	7.2.4.b	7 286	618	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (E.B.I.T)</b>	7.2.5.a 7.2.6.b	<b>103 344</b>	<b>156 339</b>	<b>135 130</b>
Charge d'intérêt nette	7.2.10.b	(58 350)	(29 876)	(21 405)
Pertes & gains de change net	7.2.10.b	3 133	(229)	(1 126)
Autres éléments financiers	7.2.10.b	(3 352)	(11 001)	(4 128)
<b>RÉSULTAT DU GROUPE AVANT IMPÔT</b>		<b>44 774</b>	<b>115 234</b>	<b>108 471</b>
Impôt sur le résultat	7.2.12	(26 486)	(32 191)	(36 637)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	7.2.11.a	353	(959)	(1 477)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>18 641</b>	<b>82 083</b>	<b>70 357</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1 945	6 188	257
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>16 695</b>	<b>75 895</b>	<b>70 100</b>
<b>RÉSULTAT PAR ACTION</b>				
de base pour le résultat de l'exercice	7.2.13.b	<b>1,70</b>	<b>7,75</b>	<b>7,20</b>
dilué pour le résultat de l'exercice	7.2.13.b	<b>1,69</b>	<b>7,67</b>	<b>7,06</b>

## 7.1.2. État du résultat global

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>18 641</b>	<b>82 083</b>	<b>70 357</b>
Écarts de conversion	43 236	26 815	(4 475)
Gains et pertes liés aux réévaluations des instruments financiers	7 229	(1 964)	10 025
Effet d'impôt	(1 209)	1 137	(3 824)
Divers	(127)	(75)	27
<b>Sous total éléments recyclables en résultat</b>	<b>49 129</b>	<b>25 913</b>	<b>1 753</b>
Gains et pertes actuariels des avantages au personnel	(28 600)	35 637	(50 170)
Effet d'impôt	5 310	(7 135)	8 024
<b>Sous total éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(23 290)</b>	<b>28 502</b>	<b>(42 146)</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>25 839</b>	<b>54 415</b>	<b>(40 393)</b>
<b>TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>44 480</b>	<b>136 498</b>	<b>29 964</b>
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	1 820	5 471	143
Actionnaires de la société mère	42 660	131 027	29 821

### 7.1.3. Bilan consolidé

#### ACTIF

En K€	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Écarts d'acquisition	7.2.8.a	1 057 011	975 079	599 951
Immobilisations incorporelles	7.2.8.b	361 614	350 984	133 128
Immobilisations corporelles	7.2.8.c	549 936	570 162	532 849
Participations dans les entreprises associées	7.2.11.a	3 134	2 087	2 877
Autres actifs non courants	7.2.10.a	92 446	55 841	33 146
Impôts différés actifs	7.2.12	74 414	63 992	53 347
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>2 138 555</b>	<b>2 018 145</b>	<b>1 355 298</b>
Stocks	7.2.6.c	25 452	19 404	14 049
Clients	7.2.6.e	975 092	886 447	775 879
Créances d'impôt courant	7.2.6.e	51 072	38 558	17 621
Autres créances	7.2.6.e	181 207	164 774	141 743
Autres actifs courants	7.2.10.a	1	18 778	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.2.10.a	89 658	209 085	396 622
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>1 322 482</b>	<b>1 337 046</b>	<b>1 345 914</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>3 461 037</b>	<b>3 355 191</b>	<b>2 701 212</b>

#### PASSIF

En K€	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	7.2.13	19 672	19 672	19 672
Primes d'émissions		19 134	19 132	19 077
Écarts de conversion		48 383	5 147	(22 464)
Réserves consolidées	7.2.13	580 066	544 238	457 742
Résultat de l'exercice		16 695	75 895	70 100
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>		<b>683 950</b>	<b>664 084</b>	<b>544 127</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		26 302	27 156	27 595
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>710 252</b>	<b>691 240</b>	<b>571 722</b>
Provisions à long terme	7.2.9	196 553	143 620	190 583
Impôts différés passifs	7.2.12	118 757	143 275	73 802
Dettes financières à plus d'un an	7.2.10.a	977 517	1 050 647	742 884
Autres passifs non courants	7.2.10.a	22 790	25 569	17 451
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>1 315 617</b>	<b>1 363 111</b>	<b>1 024 720</b>
Provisions à court terme	7.2.9	41 350	20 040	20 605
Dettes financières à moins d'un an	7.2.10.a	183 478	160 988	102 507
Autres passifs courants	7.2.10.a	29 774	36 213	9 330
Découverts bancaires	7.2.10.a	27 082	14 520	7 200
Fournisseurs	7.2.6.f	686 973	655 860	601 548
Dettes d'impôt courant	7.2.6.f	27 461	11 224	11 528
Autres dettes	7.2.6.f	439 050	401 995	352 052
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 435 168</b>	<b>1 300 840</b>	<b>1 104 770</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 461 037</b>	<b>3 355 191</b>	<b>2 701 212</b>

## 7.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

K€	Note	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Résultat Net Part du Groupe</b>		<b>16 695</b>	<b>75 895</b>	<b>70 100</b>
Impôts sur le résultat (produit) charge		26 490	32 189	36 636
Amortissements		163 617	132 664	124 139
Charges financières nettes liées aux opérations de financement		58 343	29 871	23 897
Intérêts minoritaires		1 945	6 188	257
Provisions		49 067	(873)	(7 808)
Autres éléments financiers		(178)	11 234	2 760
Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés		(7 109)	(7 515)	(15 448)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(353)	959	1 477
Autres retraitements			829	(476)
Impôts sur le résultat versé		(50 505)	(57 983)	(45 413)
<b>Marge opérationnelle brute d'autofinancement après impôt versé</b>		<b>258 014</b>	<b>223 462</b>	<b>190 121</b>
Variations de stock		(5 220)	(845)	2 943
Créances clients - exploitation		(62 744)	(4 516)	(63 270)
Dettes fournisseurs - exploitation		13 634	34 613	21 966
<b>BFR d'exploitation</b>		<b>(54 331)</b>	<b>29 252</b>	<b>(38 361)</b>
Créances et dettes sociales		9 511	8 471	5 379
Créances et dettes fiscales		(451)	(18 656)	10 341
Créances et dettes autres		(3 677)	(3 937)	(7 444)
<b>BFR hors exploitation (hors impôt sur le résultat)</b>		<b>5 383</b>	<b>(14 122)</b>	<b>8 276</b>
<b>BFR opérationnel (hors impôt sur le résultat)</b>		<b>(48 948)</b>	<b>15 130</b>	<b>(30 085)</b>
Variation du fonds de pension		(14 776)	(21 922)	(10 385)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ</b>	<b>7.2.5.a</b>	<b>194 290</b>	<b>216 670</b>	<b>149 651</b>
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		51 903	49 866	93 941
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(181 937)	(138 572)	(119 843)
Créances et dettes sur immobilisations		(11 764)	3 654	14 349
Cessions d'immobilisations financières		10	116	103
Acquisition / cession de filiales, nettes de la trésorerie acquise / cédée	7.2.4.c	(1 224)	(583 239)	(54 123)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(143 012)</b>	<b>(668 175)</b>	<b>(65 573)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES</b>		<b>51 278</b>	<b>(451 505)</b>	<b>84 078</b>
Dividendes versés		(20 184)	(18 575)	(14 579)
Emission d'emprunts		1 295 804	427 776	567 389
Augmentation / (diminution) de capital		(14)	1 829	4 438
Actions propres		273	347	6 918
Autres Actifs/Passifs financiers		(3 207)	907	(2 825)
Remboursement d'emprunts		(1 420 255)	(128 216)	(478 722)
Charges financières nettes liées aux opérations de financement		(55 217)	(30 103)	(23 897)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(202 800)</b>	<b>253 963</b>	<b>58 722</b>
Écarts de change lors de la conversion des flux		19 531	2 684	(419)
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>(131 990)</b>	<b>(194 857)</b>	<b>142 381</b>
Trésorerie et équivalents à l'ouverture		194 565	389 421	247 041
Trésorerie et équivalents à la clôture	7.2.10.a	62 576	194 565	389 422
<b>Variation de trésorerie (clôture-ouverture)</b>		<b>(131 990)</b>	<b>(194 857)</b>	<b>142 381</b>

## 7.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En K€	Capital	Primes	Réserves non distribuées	Autres réserves	Résultat	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Part.ne donnant pas le contrôle	TOTAL Capitaux propres
<b>AU 31 DEC. 2012</b>	<b>19 672</b>	<b>18 891</b>	<b>457 003</b>	<b>(28 028)</b>	<b>69 672</b>	<b>(18 103)</b>	<b>519 107</b>	<b>3 251</b>	<b>522 358</b>
Affectation du résultat			69 672		(69 672)				
Dividendes versés			(14 388)				(14 388)	(191)	(14 579)
Résultat net de l'exercice					70 100		70 100	257	70 357
Autres éléments du résultat global			(42 146)	6 228		(4 361)	(40 279)	(114)	(40 393)
(Acquisitions) cessions d'actions propres			325	8 302			8 627		8 627
Augmentation de capital		186	(69)				117	2 713	2 830
Rémunérations en actions			719				719		719
Impacts des changements de méthode de consolidation								22 047	22 047
Autres variations			124				124	(368)	(244)
<b>AU 31 DEC. 2013</b>	<b>19 672</b>	<b>19 077</b>	<b>471 240</b>	<b>(13 498)</b>	<b>70 100</b>	<b>(22 464)</b>	<b>544 127</b>	<b>27 595</b>	<b>571 722</b>
Affectation du résultat			70 100		(70 100)				
Dividendes versés			(15 588)				(15 588)	(2 991)	(18 579)
Résultat net de l'exercice					75 895		75 895	6 188	82 083
Autres éléments du résultat global			27 980	(459)		27 611	55 132	(717)	54 415
(Acquisitions) cessions d'actions propres			102	2 011			2 113		2 113
Augmentation de capital		55	60				115		115
Rémunérations en actions			1 709				1 709		1 709
Impacts des changements de méthode de consolidation			691				691	(2 689)	(1 998)
Autres variations			(110)				(110)	(230)	(340)
<b>AU 31 DEC. 2014</b>	<b>19 672</b>	<b>19 132</b>	<b>556 184</b>	<b>(11 946)</b>	<b>75 895</b>	<b>5 147</b>	<b>664 084</b>	<b>27 156</b>	<b>691 240</b>
Affectation du résultat			75 895		(75 895)				
Dividendes versés			(17 629)				(17 629)	(2 562)	(20 191)
Résultat net de l'exercice					16 695		16 695	1 945	18 640
Autres éléments du résultat global			(23 365)	5 968		43 236	25 839	(125)	25 714
(Acquisitions) cessions d'actions propres			278	(5)			273		273
Augmentation de capital									
Rémunérations en actions			(4 817)				(4 817)		(4 817)
Impacts des changements de méthode de consolidation									
Autres variations			(495)				(495)	(112)	(607)
<b>AU 31 DEC. 2015</b>	<b>19 672</b>	<b>19 132</b>	<b>586 051</b>	<b>(5 983)</b>	<b>16 695</b>	<b>48 383</b>	<b>683 950</b>	<b>26 302</b>	<b>710 252</b>

## 7.2. ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2015

### 7.2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

---

XPO Logistics Europe (ex. Norbert Dentressangle SA) est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, soumise aux dispositions du Code de commerce, dont le siège se situe 192 avenue Thiers - 69457 Lyon Cedex 06 - France.

La société est cotée à la Bourse de Paris et de Londres sur le marché Euronext, compartiment A.

Les comptes du Groupe ont été arrêtés par le Directoire en date du 16 février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 24 juin 2016.

Les comptes de XPO Logistics Europe et ses filiales sont depuis le 8 juin 2015 consolidés par intégration globale au sein du groupe XPO Logistics, Inc.

Les métiers du Groupe sont les suivants : Transport Solutions, Supply Chain et Global Forwarding.

### 7.2.2. Évènements de l'exercice

---

#### a) Acquisition du groupe Norbert Dentressangle par XPO Logistics

XPO Logistics, Inc. a acquis le 8 juin 2015 les 67% du capital de XPO Logistics Europe (ex. Norbert Dentressangle SA) détenus par la famille Dentressangle et a lancé le 29 juin une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) visant à acquérir la totalité des titres de la société. A l'issue de cette OPAS qui s'est clôturée le 17 juillet, XPO Logistics détenait 86,24% du capital de XPO Logistics Europe.

Les principales conséquences de ce changement d'actionnariat sont les suivantes :

#### b) Refinancement

En application des clauses de changement de contrôle de la documentation bancaire, la dette financière corporate a été remboursée en juin et juillet à hauteur de 876,5 millions d'euros.

Ces emprunts ont été refinancés par un prêt intercompagnie, amortissable sur une durée de 9 ans, d'une valeur globale de 875,2 millions d'euros.

Les frais d'émission de ces emprunts ont été intégralement imputés en compte de résultat (-5,3 millions d'euros, sans impact cash), et la juste valeur des instruments de couverture relatifs à cette dette a également été comptabilisée en charges de la période.

#### c) Rémunérations en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015 a modifié les termes et conditions des bons de souscription d'actions détenus par les dirigeants. Cette modification a été suivie du rachat par XPO Logistics France de ces bons au prix induit par l'OPAS et a généré une charge comptable de 1,4 million d'euros prélevée sur les capitaux propres, sans impact cash pour le Groupe.

Par ailleurs, il a été proposé aux managers du Groupe une modification du plan actuel d'actions de performance : ce plan, qui devait initialement être réglé en actions, sera réglé en trésorerie. Comptablement, ce changement des modalités du plan s'est traduit par la comptabilisation d'une dette de (20,5) millions d'euros, par contrepartie capitaux propres pour (11,4) millions d'euros et compte de résultat pour (9,1) millions d'euros - avant effet d'impôt.

#### **d) Éléments liés à l'acquisition par XPO Logistics**

Dans le cadre des événements et transactions décrits ci-dessus, des prestations de conseil et assistance (en matière financière, juridique, etc...) ont été rendues au Groupe pour un montant total de 13,1 millions d'euros sur la période.

### **7.2.3. Principes comptables généraux**

---

#### **a) Déclaration de conformité et base de préparation**

Les états financiers sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et tel qu'approuvé par l'Union européenne, consultable sur le site internet de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm)).

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sont disponibles sur demande au siège de la Société, ou sur le site internet <http://europe.xpo.com/>

Les comptes consolidés au 31 décembre ont été établis en euro qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe. Ils sont présentés en milliers d'euros.

#### **b) Évolution des règles et méthodes comptables**

Les règles et méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers sont identiques à celles utilisées dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Groupe n'a pas appliqué les normes, interprétations, ou amendements adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne et dont la mise en application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2015, tels que :

- IFRS 15 : Revenus de contrats avec des clients
- IFRS 9 : Instruments financiers
- IFRS 9 : Comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39
- Améliorations annuelles des IFRS : 2010-2012 ; 2012-2014
- Amendements à IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers – Initiative Informations à fournir

L'impact de ces nouvelles normes est en cours d'analyse.

#### **c) Estimations et jugements**

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui peuvent affecter les états financiers. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les estimations réalisées et hypothèses significatives retenues pour l'établissement des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont notamment les écarts d'acquisition,
- l'estimation des provisions, en particulier pour la valorisation des actifs et passifs liés aux engagements de retraite,
- la valorisation des relations clientèles,
- la valorisation des instruments financiers,
- la reconnaissance des impôts différés actifs.

#### **d) Conversion des éléments en devises**

- **Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées**

Les transactions en devises constatées dans les comptes de charges et de produits sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires comptabilisés dans le bilan en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent sont enregistrées au compte de résultat.

Certains prêts et emprunts libellés en devises étrangères sont considérés, en substance, comme faisant partie intégrante de l'investissement net dans une filiale dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, lorsque le règlement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible. Les différences de change relatives à ces prêts et emprunts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, dans les écarts de conversion, pour leur montant net d'impôts. Ce traitement spécifique s'applique jusqu'à la date de sortie définitive de l'investissement net ou au moment où le remboursement de ces emprunts ou dettes devient hautement probable.

- **Conversion des comptes des filiales étrangères**

Les bilans des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture et leurs comptes de résultat au taux de change moyen de l'exercice. Les différences de conversion ainsi dégagées sont comptabilisées dans les capitaux propres, dans la rubrique "Écarts de conversion".

En cas de cession d'une entité, les écarts de conversion sont constatés en résultat de la période.

Les écarts d'acquisition sont suivis dans la devise de la filiale concernée.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

## **7.2.4. Périmètre de consolidation**

---

### **a) Principes comptables liés au périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées, directement ou indirectement par la société XPO Logistics Europe, société mère du Groupe.

Les dates de clôture des différentes entités sont conformes à celles du Groupe.

Le périmètre de consolidation est présenté dans la note 7.2.14.

- **Contrôle**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Le Groupe consolide des entités structurées françaises servant exclusivement au financement des tracteurs routiers. Ces entités dénommées Locad sont des GIE qui appartiennent majoritairement à un pool bancaire. Elles acquièrent un parc de véhicules correspondant aux besoins du Groupe qu'elles financent par l'intermédiaire d'emprunts auprès d'un pool bancaire. Ces véhicules sont donnés en location exclusive aux différentes sociétés françaises utilisatrices. Ces entités étant directement contrôlées opérationnellement par le Groupe et étant à sa disposition exclusive, conformément à IFRS 10, elles sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Ces sociétés bénéficient par ailleurs d'engagements fermes de la part des constructeurs de reprise de ces véhicules moteur.

- **Contrôle conjoint**

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'associés en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

- **Influence notable**

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote dans l'entreprise détenue, il est notamment présumé avoir une influence notable, sauf à démontrer que ce n'est pas le cas.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Il n'y pas de société dans laquelle le Groupe possède un contrôle majoritaire et qui ne soit pas consolidée.

- **Acquisition d'intérêts minoritaires**

Les compléments d'acquisitions d'intérêts minoritaires, sur les entités pour lesquelles le Groupe détient déjà le contrôle, sont imputés directement en capitaux propres.

## **b) Évolution du périmètre de consolidation**

Conformément à IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charges financières.

Les normes IFRS10 et IAS 32 conduisent les groupes en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires en dettes financières. Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres de la différence entre la juste valeur actualisée du prix d'exercice des options et la valeur des intérêts minoritaires comptabilisée en dette.

Les réserves consolidées sont réajustées chaque année de la variation entre le prix d'exercice des options et la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction.

Au cours de l'exercice 2015, la dette relative au complément de prix de l'acquisition de Jacobson a été revalorisée de manière à refléter l'évolution du montant réclamé par le vendeur. Cette réstimation a conduit à reconnaître en résultat un produit de 6.286 K€, comptabilisée sur la ligne « badwill » du compte de résultat.

**c) Tableau de flux de trésorerie**

La trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales, se répartit comme suit :

En K€	31/12/2015	31/12/14
Décaissement net suite à l'acquisition de filiales (principalement Jacobson)	(706)	(590 035)
Trésorerie apportée par les sociétés acquises nette de la trésorerie sortie des sociétés cédées		6 796
Complément d'apport NDG LOGISTICS LIMITADA*	(518)	
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES</b>	<b>(1 224)</b>	<b>(583 239)</b>

\* Le Groupe a souscrit à une augmentation de capital de 518 K€ de ND Logistics Limitada préalablement à la cession des titres de la société au partenaire GAFOR.

**d) Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation**

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>			
Acquisition de titres	néant	néant	néant
Garanties de passif	27 249	25 677	24 189

- **Engagements relatifs à l'acquisition de titres**

Néant.

- **Garanties de passif données :**

Le Groupe a donné des garanties de passif au titre de la cession du site de Dagenham au Royaume-Uni.  
Montant des franchises : 0,1 million d'euros

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements reçus</b>			
Garanties de passif	149 627	137 162	40 589

- **Garanties de passif reçues :**

Le Groupe bénéficie de garanties de passif au titre des acquisitions de TDG, Daher, Fiege, Hopkinson, MGF et Jacobson Companies.

*Garanties de passifs reçues:*

Montant des franchises : 10,8 millions d'euros

Plafond maximal des garanties à fin 2015 : 149,6 millions d'euros (dont 42,2 millions d'euros à échéance 2018 et 102,9 millions d'euros à échéance 2020)

Ce plafond maximal peut être augmenté de 20,1 millions d'euros en cas de fraude.

Le Groupe bénéficie de garanties de passif au titre de l'acquisition de APC : indemnité à l'euro / l'euro sur toutes les déclarations (pas de franchise, ni de plafond, ni de durée).

**e) Événements postérieurs à l'exercice**

Néant

## 7.2.5. Secteurs opérationnels

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par le Directoire pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. Le Directoire représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Quatre secteurs opérationnels peuvent être distingués au sein du groupe :

- Des sociétés opérationnelles Transport en Europe dont le rôle consiste à exploiter une flotte de véhicules et conducteurs, afin d'acheminer des flux physiques de marchandises adaptés aux besoins du client.
- Des sociétés opérationnelles Supply Chain en Europe dont le rôle consiste à fournir des prestations d'entreposage auxquelles il faut ajouter des prestations complémentaires amont (préparation de commandes, personnalisation et localisation de produits, contrôle qualité...) et aval (gestion des circuits de distribution, reverse logistics).
- Des sociétés opérationnelles Supply Chain aux Etats-Unis dont le rôle consiste à fournir des prestations d'entreposage auxquelles il faut ajouter des prestations complémentaires amont (préparation de commandes, personnalisation et localisation de produits, contrôle qualité...) et aval (gestion des circuits de distribution, reverse logistics).
- Des sociétés opérationnelles de Global Forwarding, activité développée par le Groupe depuis 2010, dont le rôle consiste à fournir des prestations d'organisation internationale de transport.

Les coûts des sociétés dites de service sont alloués aux sociétés opérationnelles. La mission de ces sociétés consiste à apporter aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur coeur de métier. Parmi ces sociétés, on retrouve la société holding ainsi que les holdings pays qui ont un rôle d'assistance notamment en matière de stratégie et de communication.

En 2014, pour les 4 mois consolidés dans les comptes du groupe, l'activité Supply Chain US avait été temporairement intégrée dans les segments Transport Solution et Supply Chain. Compte tenu des réorganisations internes intervenues en 2015, l'activité Supply Chain US est désormais distincte des segments européens.

La pondération des métiers du Groupe peut être appréciée grâce aux informations sectorielles fournies ci-après.

### a) Indicateurs clés par secteur opérationnel

M€	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Global Forwarding	Supply Chain US	Élimination des opérations inter sectorielles	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>						
31/12/2013	2 014	1 950	145		(77)	<b>4 032</b>
31/12/2014	2 122	2 226	206	199	(84)	<b>4 669</b>
31/12/2015	2 178	2 452	202	682	(98)	<b>5 415</b>
<b>Chiffre d'affaires inter-secteurs</b>						
31/12/2013	(67)	(7)	(3)		-	<b>(77)</b>
31/12/2014	(71)	(11)	(2)		-	<b>(84)</b>
31/12/2015	(82)	(13)	(3)			<b>(98)</b>

M€	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Global Forwarding	Supply Chain US	Total
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>					
31/12/2013	51,3	82,4	1,4	-	<b>135,1</b>
31/12/2014	57,9	85,5	3,0	9,9	<b>156,3</b>
31/12/2015	26,8	67,9	(15,9)	24,5	<b>103,3</b>
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>					
31/12/2013	88,7	65,2	(4,2)		<b>149,7</b>
31/12/2014	91,0	101,7	(3,0)	27,0	<b>216,7</b>
31/12/2015	74,4	82,1	0,5	37,3	<b>194,3</b>

	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Global Forwarding	Supply Chain US	Total
<b>Effectifs</b>					
31/12/2013	13 438	23 577	724		<b>37 739</b>
31/12/2014	13 285	23 605	645	4 933	<b>42 468</b>
31/12/2015	13 998	26 271	501	5 450	<b>46 220</b>
<b>Nombre de véhicules moteur</b>					
31/12/2013	6 025	1 962			<b>7 987</b>
31/12/2014	5 930	1 396		383	<b>7 709</b>
31/12/2015	6 145	1 625		451	<b>8 221</b>
<b>Surface en milliers de m<sup>2</sup></b>					
31/12/2013	621	7 209			<b>7 830</b>
31/12/2014	597	6 060		3 718	<b>10 375</b>
31/12/2015	598	6 303		3 757	<b>10 658</b>

Pour mémoire : Supply Chain US : 4 mois consolidés en 2014

### b) Indicateurs clés par zone géographique

M€	France	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Espagne	Autres	Total
<b>Chiffre d'affaires (1)</b>						
31/12/2013	1 611	1 218	21	421	761	<b>4 032</b>
31/12/2014	1 690	1 343	225	556	855	<b>4 669</b>
31/12/2015	1 720	1 556	708	580	851	<b>5 415</b>
<b>Actifs immobilisés (2)</b>						
31/12/2013	409	436	3	187	231	<b>1 266</b>
31/12/2014	391	466	644	185	210	<b>1 896</b>
31/12/2015	369	485	726	179	210	<b>1 969</b>

(1) Les pays "autres" significatifs sont la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Russie.

(2) Écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles.

	France	Grande-Bretagne	Etats-Unis	Espagne	Autres	Total
<b>Effectifs</b>						
31/12/2013	12 824	14 688	39	2 942	7 246	<b>37 739</b>
31/12/2014	12 588	14 920	4 974	2 825	7 161	<b>42 468</b>
31/12/2015	13 068	16 293	5 490	3 835	7 534	<b>46 220</b>
<b>Nombre de véhicules moteur</b>						
31/12/2013	3 863	1 702	-	98	2 324	<b>7 987</b>
31/12/2014	3 675	1 908	383	87	1 656	<b>7 709</b>
31/12/2015	3 846	2 178	451	87	1 659	<b>8 221</b>
<b>Surface en milliers de m<sup>2</sup></b>						
31/12/2013	2 142	3 456	-	554	1 678	<b>7 830</b>
31/12/2014	2 354	1 792	3 718	663	1 847	<b>10 374</b>
31/12/2015	2 459	1 856	3 757	682	1 904	<b>10 658</b>

## 7.2.6. Données opérationnelles

### a) Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Les revenus des prestations de services réalisées sont reconnus dès la réalisation des tâches convenues contractuellement.

### b) Résultat opérationnel

#### Résultat opérationnel (EBIT – Earnings Before Interest and Taxes)

Le résultat opérationnel correspond au résultat avant quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence, résultat financier et charge d'impôt.

#### Résultat opérationnel avant écarts d'acquisition et amortissement des relations clientèles (EBITA - Earnings Before Interest, Taxes and Amortization)

Il s'agit du résultat opérationnel avant amortissements et dépréciations des incorporels issus des acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition positifs et constatation des écarts d'acquisition négatifs.

#### Résultat opérationnel avant amortissements (EBITDA – Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

L'EBITDA désigne le résultat opérationnel avant amortissements incluant les impairments des immobilisations, augmenté du résultat de change et autres éléments financiers et des quote-parts de sociétés mises en équivalence.

- Passage de l'EBITDA au Résultat Opérationnel (E.B.I.T.)

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>EBITDA</b>	<b>267 090</b>	<b>277 579</b>	<b>252 540</b>
<b>Éléments inclus dans EBITDA à éliminer dans l'EBITA</b>			
Produit (perte) de change et autres éléments financiers	(232)	(11 235)	(5 254)
Quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	353	(959)	(1 477)
Sous total	266 969	289 773	259 271
<b>Éléments exclus de l'EBITDA à inclure dans l'EBITA</b>			
Dotations aux amortissements	(134 096)	(121 858)	(117 047)
Variation des impairments sur immobilisations (inclus dans « Autres produits et charges opérationnels »)	(2 781)	(9)	(569)
<b>EBITA</b>	<b>130 092</b>	<b>167 906</b>	<b>141 655</b>
Dotations aux amortissements des relations clientèles	(20 012)	(12 185)	(6 525)
Dépréciations des écarts d'acquisition	(14 022)		
Badwill	7 286	618	
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (EBIT)</b>	<b>103 344</b>	<b>156 339</b>	<b>135 130</b>

### c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2015 à 25,5 millions d'euros contre 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2014. Ils sont notamment composés de gasoil, de pièces de maintenance pour les véhicules et diverses fournitures consommables pour l'activité Supply Chain.

### d) Risque sur matières premières

Dans le cadre de ses activités Transport Solutions, Supply Chain et Global Forwarding, le Groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole.

Le prix du carburant en Europe est fonction de la volatilité du cours du pétrole, des taxes sur le carburant ainsi que de la parité euro/dollar.

Pour l'exercice 2015, le poste carburant représente un montant d'environ 276 millions d'euros, répartis respectivement pour 212 millions d'euros en Transport Solutions, 48 millions d'euros en Supply Chain Europe et 16 millions d'euros pour Supply Chain US.

Les volumes vrac France (122 600 m<sup>3</sup>, soit 84 % du total) sont achetés en spot, le solde (16 %) acheté par cartes accréditatives étant facturé sur un prix barème diminué d'une remise négociée. En Grande-Bretagne, le carburant est acheté exclusivement en formule Platt's, aussi bien les 35 000 m<sup>3</sup> (60 % des volumes) consommés sur nos propres stations que les 23 700 m<sup>3</sup> (40 %) achetés auprès des stations des pétroliers avec des cartes accréditatives. Dans le reste de l'Europe, les approvisionnements carburants (9 000 m<sup>3</sup>) sont réalisés essentiellement par cartes accréditatives, dans les pays suivants : Pologne, Portugal, Allemagne, Luxembourg, Espagne, Belgique, Italie, Roumanie et Pays-Bas.

Au cours de l'exercice, le prix du gasoil en France a varié de près de 16% entre le mois le plus cher (mai 2015) et le mois le moins cher, décembre. Au Royaume-Uni, cette variation a été de 10%.

Pour autant, le Groupe intègre dans ses contrats clients transport des clauses d'ajustement tarifaire en cas de variation des cours d'approvisionnement en carburant. Ces clauses sont propres à chaque client.

Ces mécanismes permettent, au-delà des variations conjoncturelles à court terme, une répercussion quasi totale des variations du prix d'achat du carburant sur les prix de vente. Toutefois et du fait des fortes variabilités du marché, l'ajustement lié à la répercussion des prix du carburant peut s'avérer complexe.

D'autre part, le décret du 5 janvier 2006 qui oblige les clients des sociétés de transport françaises à régler leurs prestations à 30 jours date de facture, les oblige à accepter l'indexation du tarif sur les variations du prix du carburant.

L'impact d'une augmentation d'un centime d'euro sur le « prix à la pompe » du carburant aurait un impact sur les charges de l'ensemble de la Business Unit Transport Solutions de l'ordre de 2 millions d'euros par an. Il s'agit de l'impact en charge, l'impact résultat étant moindre compte tenu comme indiqué plus haut de l'inclusion dans la plupart de nos prestations de transport d'une clause d'indexation sur cette matière première.

Le poste carburant constituant une part importante du prix de revient, la Business Unit Transport Solutions établit une synthèse mensuelle. Cette synthèse fait état des volumes consommés, de la performance achat par rapport à des référentiels (Platt's, DIMAH), des consommations hors site par pays.

Concernant les unités opérationnelles, le système informatique leur permet de suivre les consommations par véhicule et par conducteur.

#### e) Clients et autres débiteurs courants

Les créances clients sont des actifs financiers courants, initialement enregistrées à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur éventuelles. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 3 mois.

Les créances sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non-recouvrement. Le risque est apprécié au cas par cas après une analyse préalable basée sur l'antériorité des créances. Les créances dépréciées sont constatées en perte lorsqu'elles sont jugées irrécouvrables.

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés	995 929	908 010	795 593
Provisions pour dépréciations	(20 837)	(21 563)	(19 714)
<b>Clients</b>	<b>975 092</b>	<b>886 447</b>	<b>775 879</b>
Créances fiscales et sociales	89 498	87 046	63 606
Avances et acomptes versés	9 856	8 183	11 134
Charges constatées d'avance	63 271	50 615	48 583
Autres créances diverses	18 582	18 930	18 420
<b>Autres créances</b>	<b>181 207</b>	<b>164 774</b>	<b>141 743</b>
<b>Créances d'impôt courant</b>	<b>51 072</b>	<b>38 558</b>	<b>17 621</b>

Les créances fiscales et sociales correspondent essentiellement à de la TVA déductible.

Les variations des dépréciations des créances clients s'analysent comme suit :

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Ouverture</b>	<b>(21 563)</b>	<b>(19 714)</b>	<b>(14 824)</b>
Dotations de la période	(3 922)	(3 860)	(6 290)
Reprises utilisées	2 690	3 550	2 536
Reprises non utilisées	1 164	1 216	808
Variations de périmètre et reclassements	951	(2 645)	(2 023)
Écarts de conversion	(158)	(110)	79
<b>Clôture</b>	<b>(20 837)</b>	<b>(21 563)</b>	<b>(19 714)</b>

L'échéancier des créances clients se détaille comme suit :

K€	Total	Non échues et non dépréciées	Échues de 0 à 90 jours	Échues de plus de 90 jours
31/12/2013	775 879	485 829	277 499	12 551
31/12/2014	886 447	569 417	299 048	17 982
31/12/2015	975 092	582 781	377 218	15 093

Les créances échues depuis plus de 90 jours ne portent pas intérêt.

- **Créances transférées et dé-comptabilisées dans leur totalité**

Le Groupe n'a procédé à aucune cession de créance commerciale ou non commerciale à la fin de l'exercice tout comme au 31 décembre 2014.

**f) Fournisseurs et autres créiteurs courants**

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>686 973</b>	<b>655 860</b>	<b>601 548</b>
<b>Dettes d'impôt courant</b>	<b>27 461</b>	<b>11 224</b>	<b>11 528</b>
Autres dettes fiscales	123 380	110 693	105 897
Autres dettes sociales	243 431	212 400	185 503
Autres dettes courantes	72 239	78 902	60 652
<b>Autres dettes</b>	<b>439 050</b>	<b>401 995</b>	<b>352 052</b>

## 7.2.7. Charges et avantages au personnel

**a) Avantages du personnel**

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS19 révisée, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de

prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs afférents qui leur sont dédiés.

Cette évaluation est établie par des actuaires indépendants en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière sur une base individuelle (méthode dite des unités de crédit projetées), qui repose sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation d'effectifs, d'évolution des salaires, de revalorisation des rentes et d'une actualisation des sommes à verser. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

Les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et/ou à la modification d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en Autres éléments du résultat global.

Le coût des services passés, les coûts d'intérêts et les coûts administratifs sont comptabilisés en charge.

- **Régimes à cotisations définies**

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

- **Autres avantages long terme**

Les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) incluent principalement les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail pour les seules sociétés françaises de la Business Unit Supply Chain. Les engagements correspondants font l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La charge afférente est consolidée en compte de résultat.

- **Description des régimes**

Les engagements de retraite et avantages assimilés à prestations définies contractés par les sociétés du Groupe sont :

- les régimes d'indemnités de fin de carrière (IFC) pour l'ensemble des sociétés françaises en application des conventions collectives en vigueur (Transports Routiers, Services de l'Automobile, Syntec & Entreprises de Propreté),
- le régime du "Trattamento di Fine Rapporto" (TFR) pour les sociétés italiennes,
- les régimes de retraites pour certaines sociétés du Royaume-Uni (régime fermé), d'Irlande, d'Allemagne et des Pays-Bas.

Le montant à décaisser par le Groupe au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond aux prestations payées aux employés, aux contributions du Groupe aux fonds, déduction faite des prestations payées directement par ces fonds.

- **Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

En %	31/12/2015		31/12/2014		31/12/2013	
	France	Royaume-Uni	France	Royaume-Uni	France	Royaume-Uni
Taux d'actualisation	2,0	3,75	2,0	3,55	3,0	4,4
Taux d'inflation (RPI)		3,0		2,9		3,3
Taux d'inflation (CPI)	1,75	2,0	1,75	2,0	2,0	2,4
Taux de progression des pensions		2,0 à 2,9		1,9 à 2,8		2,1 à 3,1
Taux de progression des salaires						
- Conducteurs	2,0		2,0		3,0	
- Autres	1,5		1,5		2,5	
Taux de mobilité						
- Transport Solutions	6,2		6,3		6,4	
- Supply Chain Europe	4,7		8,4		8,7	
Tables de mortalité	INSEE TD/TV 2011-2013		INSEE TD/TV 2010-2012		INSEE TD/TV 2009-2011	

Pour la France, les âges de départ à la retraite tiennent compte pour les conducteurs routiers d'une possibilité de fin d'activité à partir de 57 ans.

Les taux d'actualisation sont déterminés par zone géographique par référence aux taux des obligations privées notées AA.

- **Détail et évolution des actifs investis**

Les actifs des régimes sont composés comme suit :

En %	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Fonds Christian Salvesen</b>			
Actions & synthetic equity	4	5	5
Obligations	34	35	49
Risk Parity /Dynamic asset allocation	38	22	26
LDI	24	38	20
<b>Fonds TDG</b>			
Actions	-	-	-
Obligations	17	17	10
Risk Parity /Dynamic asset allocation	57	39	43
LDI	25	41	31
Trésorerie	1	2	-
Autres	-	1	16

- **Détail et évolution des engagements et provisions**

K€	31/12/2015		
	France et autres	Royaume-Uni	Total
<b>Provision nette des surplus à l'ouverture</b>	<b>30 093</b>	<b>57 720</b>	<b>87 813</b>
Charges de la période	2 730	4 226	6 956
Entrées de périmètre	408	-1	407
Prestations payées par l'employeur	-1 879	-249	-2 128
Contributions versées aux fonds de pension	-429	-15 177	-15 606
Éléments du résultat global	572	28 039	28 611
Effets de la conversion	1	3 349	3 350
<b>Provision nette des surplus à la clôture</b>	<b>31 496</b>	<b>77 907</b>	<b>109 403</b>
<b>Dont provision et fonds de pension déficitaires</b>	<b>34 931</b>	<b>77 907</b>	<b>112 838</b>
<b>Dont fonds de pension en surplus</b>	<b>3 435</b>	<b>0</b>	<b>3 435</b>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 256	0	2 256
Coûts administratifs	0	2 297	2 297
Coûts (produits) d'intérêts	474	1 929	2 403
<b>Charge de la période</b>	<b>2 730</b>	<b>4 226</b>	<b>6 956</b>
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>33 100</b>	<b>1 163 271</b>	<b>1 196 371</b>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 256	2 297	4 553
Coûts (produits) d'intérêts	474	43 388	43 862
Pertes (gains) actuariels	572	-45 509	-44 937
Effets des regroupements d'entreprises	408	0	408
Prestations versées	-1 879	-50 725	-52 604
Effets de la conversion	1	71 801	71 802
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>34 932</b>	<b>1 184 522</b>	<b>1 219 454</b>
<b>Valeur actualisée des actifs des régimes à l'ouverture</b>	<b>3 007</b>	<b>1 105 551</b>	<b>1 108 558</b>
Rendement réel des actifs des régimes	0	41 459	41 459
Pertes (gains) actuariels	0	-73 548	-73 548
Contributions versées	429	15 177	15 606
Prestations payées et réductions/cessations	0	-50 476	-50 476
Effets des regroupements d'entreprises/cession du fonds	0	0	0
Effets de la conversion	0	68 452	68 452
<b>Valeur actualisée des actifs des régimes à la clôture</b>	<b>3 436</b>	<b>1 106 615</b>	<b>1 110 051</b>

K€	31/12/2014			31/12/2013		
	France et autres	Royaume-Uni	Total	France et autres	Royaume-Uni	Total
<b>Provision nette des surplus à l'ouverture</b>	<b>29 376</b>	<b>101 448</b>	<b>130 824</b>	<b>29 586</b>	<b>61 002</b>	<b>90 588</b>
Charges de la période	2 916	5 545	8 471	(1 739)	3 602	1 863
Entrées de périmètre	818	-	818	2 158	-	2 158
Prestations payées par l'employeur	(1 430)	-	(1 430)	(1 205)	(1 829)	(3 034)
Contributions versées aux fonds de pension	(2 000)	(18 588)	(20 588)	-	(10 385)	(10 385)
Éléments du résultat global	465	(36 106)	(35 641)	587	49 583	50 170
Effets de la conversion	(2)	5 421	5 419	(11)	(526)	(537)
<b>Provision nette des surplus à la clôture</b>	<b>30 119</b>	<b>57 720</b>	<b>87 839</b>	<b>29 376</b>	<b>101 448</b>	<b>130 824</b>
<b>Dont provision et fonds de pension déficitaires</b>	<b>33 100</b>	<b>60 557</b>	<b>93 657</b>	<b>32 743</b>	<b>101 448</b>	<b>133 791</b>
<b>Dont fonds de pension en surplus</b>	<b>2 957</b>	<b>2 837</b>	<b>5 794</b>	<b>2 967</b>	<b>-</b>	<b>2 967</b>
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	2 188	452	2 640	1 690	840	2 530
Coûts administratifs	-	1 000	1 000	-	1 295	1 295
Coûts (produits) d'intérêts	728	4 094	4 822	733	1 467	2 200
Coûts des services passés – curtailment gain	-	-	-	(4 021)	-	(4 021)
Réductions, cessations	-	-	-	(141)	-	(141)
<b>Charge de la période</b>	<b>2 916</b>	<b>5 545</b>	<b>8 461</b>	<b>(1 739)</b>	<b>3 602</b>	<b>1 863</b>
<b>Valeur actualisée des engagements à l'ouverture</b>	<b>41 503</b>	<b>953 313</b>	<b>994 816</b>	<b>38 676</b>	<b>913 594</b>	<b>952 270</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 251	452	2 703	1 690	475	2 165
Coûts (produits) d'intérêts	674	42 364	43 038	1 080	37 770	38 850
Pertes (gains) actuariels	302	136 832	137 134	181	57 481	57 662
Effet des regroupements d'entreprises/cession du fonds	(10 295)	-	(10 295)	-	-	-
Prestations versées	(1 461)	(41 582)	(43 043)	(1 205)	(37 156)	(38 361)
Entrées dans l'année	-	-	-	5 125	-	5 125
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
Réductions et cessations	(149)	-	(149)	(119)	-	(119)
Modifications de régime et changement d'hypothèse	119	-	119	(3 914)	(641)	(4 555)
Effet de la conversion	(2)	71 892	71 890	(11)	(18 210)	(18 221)
Gains et pertes d'expérience	158	-	158	-	-	-
Reclassement des comptes Autres provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur actualisée des engagements à la clôture</b>	<b>33 100</b>	<b>1 163 271</b>	<b>1 196 371</b>	<b>41 503</b>	<b>953 313</b>	<b>994 816</b>
<b>Valeur actualisée des actifs des régimes à l'ouverture</b>	<b>12 127</b>	<b>851 865</b>	<b>863 992</b>	<b>9 090</b>	<b>852 592</b>	<b>861 682</b>
Rendement réel des actifs des régimes	2	38 271	38 273	348	35 563	35 911
Pertes (gains) actuariels	57	173 073	173 130	(278)	6 145	5 867
Contributions versées	1 990	17 430	19 420	-	10 577	10 577
Prestations payées et réductions/cessations	(106)	(41 558)	(41 664)	-	(35 327)	(35 327)
Effets des regroupements d'entreprises/cession du fonds	(11 113)	-	(11 113)	2 967	-	2 967
Effets de la conversion	-	66 471	66 471	-	(17 684)	(17 684)
<b>Valeur actualisée des actifs des régimes à la clôture</b>	<b>2 957</b>	<b>1 105 551</b>	<b>1 108 508</b>	<b>12 127</b>	<b>851 865</b>	<b>863 992</b>

- **Sensibilité des engagements**

La sensibilité des engagements aux variations des hypothèses clés est la suivante :

Variation de l'engagement en M€	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au taux de progression des salaires
<b>France</b>		
- 0,5%	1,3	(1,2)
- 0,25%	0,6	(0,6)
+ 0,25%	(0,6)	0,6
+ 0,5%	(1,2)	1,2

Variation de l'engagement en M€	Sensibilité au taux d'actualisation	Sensibilité au taux d'inflation (RPI)
<b>UK</b>		
+0,25%	(32.3)	22.2

### b) Paiements fondés sur les actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de bons de souscription d'actions, de plans d'achat et de souscription d'actions et de plans d'actions de performance.

Ces opérations sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution sur la base de modèles d'évaluation adaptés aux caractéristiques des instruments (modèle de Black & Scholes pour les options et bons de souscription d'actions).

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Les plans mis en oeuvre par le Groupe étant réglés en instruments de capitaux propres, la contrepartie de cette charge est un compte de situation nette spécifique.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée a minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions ou qui sont favorables d'une autre façon aux membres du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis, sauf pour ceux dont l'acquisition dépend de conditions liées au marché. Ces dernières sont considérées comme étant acquises, que les conditions du marché soient réunies ou pas, pourvu que les autres conditions de performance soient remplies.

	Bons de souscription d'actions	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date de l'Assemblée	23/05/13	24/05/12	24/05/12	24/05/12
Date du Directoire	29/07/13	24/04/13	23/04/14	20/10/14
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	110 00	56 650	21 500	40 996
Pour les Mandataires sociaux	110 000	1 000	1 000	
Point de départ d'exercice des bons ou options	A:01/06/16 B:01/06/19			
Date d'expiration	A:31/05/19 B:31/05/21			
Fin de période d'acquisition (F : France I : International)		F : 30/04/16 I : 30/04/17	F : 30/04/16 I : 30/04/18	I : 21/10/18
Fin de période de conservation (France seulement)		F : 30/04/18	F : 30/04/18	
Prix de souscription ou d'achat	A:59,55 € B: 59,55 €			
<b>Bons ou options restants au 31/12/2013</b>	<b>110 000</b>	<b>56 650</b>		
Bons ou options annulés en 2014		4 350		3 333
Bons ou options exercés en 2014				
Bons ou options annulés au 31/12/2014		4 350		3 333
Bons ou options exercés au 31/12/2014				
<b>Bons ou options restants au 31/12/2014</b>	<b>110 000</b>	<b>52 300</b>	<b>21 500</b>	<b>37 663</b>
Bons ou options annulés en 2015		52 300	21 500	27 664
Bons ou options exercés en 2015				
Bons ou options annulés au 31/12/2015		56 650	21 500	30 997
Bons ou options exercés au 31/12/2015				
<b>Bons ou options restants au 31/12/2015</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 999</b>

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015 a modifié les termes et conditions des bons de souscription d'actions détenus par les dirigeants. Cette modification a été suivie du rachat par XPO Logistics France de ces bons au prix induit par l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) et a généré une charge comptable de 1,4 million d'euros prélevée sur les capitaux propres, sans impact cash pour le groupe.

Par ailleurs, il a été proposé aux managers du groupe une modification du plan actuel d'actions de performance.

Ce plan qui devait initialement être réglé en actions sera réglé en trésorerie. Comptablement, ce changement des modalités du plan s'est traduit par la comptabilisation d'une dette de (20,5) millions d'euros, par contrepartie capitaux propres pour (11,4) millions d'euros et compte de résultat pour (9,1) millions d'euros - avant effet d'impôt. Avant modification, le plan d'actions de performance avait également généré dans les comptes 2015 une charge en contrepartie des capitaux propres de (1,5) million d'euros.

**c) Rémunération des dirigeants (Parties liées)**

- Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Nature de la charge</b>			
Avantages du personnel à court terme	4 232	2 525	2 078
Avantages postérieurs à l'emploi			
Autres avantages à long terme			
Indemnités de fin de contrat	1 956		
Avantages au titre de bons de souscription d'actions et actions de performance	1 610	377	277
Jetons de présence	177	295	233

- Rémunérations allouées sous forme d'actions aux dirigeants

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Souscriptions de l'exercice</b>			
Bons de souscription d'actions			110 000
Actions de performance		1 000	1 000
<b>Levées de l'exercice</b>			
Bons de souscription d'actions		(30 000)	(30 000)
Actions de performance			
<b>Annulations de l'exercice</b>			
Bons de souscription d'actions			(55 000)
Actions de performance	(2 000)		
<b>Cessions de l'exercice</b>			
Bons de souscription d'actions	(110 000)		
<b>Stock détenu à la fin de l'exercice</b>			
Bons de souscription d'actions	-	110 000	140 000
Actions de performance	-	2 000	1 000

Les salariés du Groupe ainsi que la Direction ne bénéficient pas d'autres avantages ; notamment, il n'existe pas de retraite chapeau pour les dirigeants.

Au 31 décembre 2015, les dirigeants du groupe ne détiennent plus d'instruments de capitaux propres. Les seuls salariés du groupe encore titulaires de droits à actions de performance sont les managers de Supply Chain US (anciennement Jacobson).

**d) Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi**

La 3ème loi de finances rectificative 2012 en France a instauré un Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), correspondant à un crédit d'impôt (imputable sur l'impôt ou remboursable au bout de 3 ans) de 4 % assis sur les rémunérations inférieures ou égales à 2,5 SMIC, versées à compter du 1er janvier 2013 - ce taux ayant été porté à 6 % à compter du 1er janvier 2014. Le Groupe a choisi de présenter le CICE en déduction des charges de personnel. Le CICE comptabilisé en 2015 est de 18,9 millions d'euros (montant identique en 2014).

## e) Engagements hors bilan liés au personnel

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>			
Contribution aux régimes de retraite à prestations définies UK et Irlande (K€)	117 623	126 903	137 917
DIF en nombre d'heures (1)	n/a	1 193 410	1 196 714

(1) La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a substitué au DIF le Compte Personnel de Formation à compter du 1er janvier 2015. Le CPF est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et financé par l'OPCA.

Engagement de paiement de contributions relatif aux régimes de retraite à prestations définies UK à fin décembre 2015 (montants non actualisés) :

En K€	
1 an	14 343
de 1 à 5 ans	67 687
plus de 5 ans	35 593
<b>Total</b>	<b>117 623</b>

## 7.2.8. Immobilisations incorporelles et corporelles

## a) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les écarts d'acquisition sont à durée de vie indéfinie et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés à travers la valorisation des UGT auxquelles ils se rattachent. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les écarts d'acquisition liés aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés dans le poste "Titres mis en équivalence".

Variation de la valeur nette (en K€)	Global Forwarding	Transport Solutions	Supply Chain Europe	Supply Chain US	Total
<b>Valeur nette au 31/12/2013</b>	<b>69 372</b>	<b>225 374</b>	<b>305 205</b>		<b>599 951</b>
Variation des écarts 2014	81	987	437	329 670	331 175
Dépréciations 2014					
Effets de change	(4 846)	5 188	12 070	31 541	43 953
<b>Valeur nette au 31/12/2014</b>	<b>64 607</b>	<b>231 549</b>	<b>317 712</b>	<b>361 211</b>	<b>975 079</b>
Variation des écarts 2015			12 129	22 971	35 100
Dépréciations 2015	(14 022)				(14 022)
Effets de change	2 850	4 844	11 115	42 044	60 854
<b>Valeur nette au 31/12/2015</b>	<b>53 435</b>	<b>236 393</b>	<b>340 957</b>	<b>426 226</b>	<b>1 057 011</b>
<b>Dont dépréciations cumulées</b>	<b>(11 999)</b>	<b>(5 500)</b>			<b>(17 499)</b>

La méthodologie de dépréciation des goodwill et les tests de sensibilité sont présentés en note 7.2.8.e)

Détail des écarts d'acquisition par UGT (en K€)	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Supply Chain France	42 253	42 131	41 694
Supply Chain UK	206 376	184 342	172 268
Supply Chain Italie	38 131	38 131	38 131
Supply Chain Espagne	33 370	32 266	32 266
Supply Chain Benelux	19 352	19 352	19 352
Supply Chain autres pays	1 476	1 490	1 494
Transport Solutions UK	89 133	84 290	78 112
Transport Solutions France	8 461	8 461	8 360
Distribution France	91 044	91 044	91 044
Transport Solutions & Distribution Iberia	47 308	47 308	47 308
Transport Solutions autres pays	446	446	550
Global Forwarding	53 435	64 607	69 372
Supply Chain US	426 226	361 211	
<b>TOTAL</b>	<b>1 057 011</b>	<b>975 079</b>	<b>599 951</b>

Au cours de l'exercice 2015 :

- Une perte de valeur de 12,8 millions d'euros a été constatée sur l'UGT Global Forwarding en raison principalement de l'arrêt de l'activité de dédouanement en Russie.
- Suite à l'arbitrage rendu en juillet 2015 dans le cadre de la détermination de l'ajustement de prix d'acquisition de Jacobson, les comptes-séquestres s'élevant à 22,8 m\$ ont été intégrés au prix d'acquisition en contrepartie du goodwill.
- L'allocation du prix d'acquisition de Jacobson a été finalisée et a donné lieu à l'ajustement, dans le bilan d'ouverture, de divers éléments d'actifs et de passifs en contrepartie du goodwill, pour un montant total net de 3,1 millions d'euros.
- Le goodwill TDG a été ajusté de 12 millions d'euros afin de refléter la prise en compte de provisions pour contrats déficitaires, tel que décrit dans la note 7.2.9 a)– provisions.

## b) Autres immobilisations incorporelles

### • Relations clientèles

Conformément à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 38, les relations clients identifiées lors de l'acquisition des groupes Christian Salvesen, TDG et Jacobson sont évaluées en fonction de la marge générée par le chiffre d'affaires prévisionnel et de la rémunération du capital, sur une durée estimée par référence au taux d'attrition observé.

Ces actifs sont amortis linéairement sur une durée de 11 à 20 ans selon les entités.

Les contrats spécifiques à durée indéterminée ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés.

### • Logiciels

Les coûts de développement des logiciels générés en interne inscrits à l'actif du bilan sont de deux ordres :

- des dépenses externes (licences, recours à des sociétés spécialisées...),
- ainsi que les coûts directs des collaborateurs associés au projet, pendant les phases de conception, paramétrage et recette.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 12 à 60 mois.

K€	Concessions, brevets, licences	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	<b>47 900</b>	<b>157 298</b>	<b>205 198</b>
Acquisitions	5 024	413	5 437
Cessions	(223)	0	(223)
Écarts de conversion	514	26 284	26 798
Variations de périmètre et reclassements	94	205 316	205 410
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>53 309</b>	<b>389 311</b>	<b>442 620</b>
Acquisitions	7 686	336	8 022
Cessions	(2 728)	0	(2 728)
Écarts de conversion	511	32 172	32 683
Variations de périmètre et reclassements	299	(1 905)	(1 606)
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>59 077</b>	<b>419 914</b>	<b>478 991</b>
<b>Amortissements, dépréciations</b>			
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	<b>(40 189)</b>	<b>(31 881)</b>	<b>(72 070)</b>
Dotations	(4 415)	(14 490)	(18 905)
Reprises	222	0	222
Écarts de conversion	(376)	(2 341)	(2 717)
Variations de périmètre et reclassements	(166)	2 000	1 834
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>(44 924)</b>	<b>(46 712)</b>	<b>(91 636)</b>
Dotations	(5 662)	(20 090)	(25 752)
Reprises	1 410	0	1 410
Écarts de conversion	(393)	(2 841)	(3 234)
Variations de périmètre et reclassements	32	1 803	1 835
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>(49 537)</b>	<b>(67 840)</b>	<b>(117 377)</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2013</b>	<b>7 711</b>	<b>125 417</b>	<b>133 128</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2014</b>	<b>8 385</b>	<b>342 599</b>	<b>350 984</b>
<b>Valeur nette au 31 décembre 2015</b>	<b>9 205</b>	<b>352 409</b>	<b>361 614</b>

Les relations clientèles à durée déterminée et les contrats à durée indéterminée valorisés lors des différentes acquisitions sont regroupés dans le poste « Autres immobilisations incorporelles » pour un montant net global de 351,7 millions d'euros au 31/12/2015 contre 342,3 millions d'euros au 31/12/2014 et 125,2 millions d'euros au 31/12/2013.

Les relations clients sont à durée d'utilité déterminée pour 300,4 millions d'euros et indéterminée pour 51,3 millions d'euros.

Le test de dépréciation des relations client est inclus dans celui des actifs longs termes (cf. note 7.2.8.e) et n'a révélé aucune perte de valeur.

### c) Immobilisations corporelles

#### • Matériel de transport

Le matériel de transport est initialement comptabilisé à son coût d'acquisition. Le Groupe apprécie chaque année les conditions de marché ainsi que les conditions de reprise qui lui sont accordées par ses fournisseurs. Ces conditions sont fonction de l'année d'acquisition et du type de véhicule (tracteur, semi-remorque, porteur).

En fonction de ces critères, le Groupe projette linéairement une durée d'utilisation estimée des véhicules et en déduit une durée d'amortissement. L'amortissement pratiqué sur les véhicules est donc linéaire sur une durée allant actuellement de 66 mois à 152 mois.

- **Autres immobilisations corporelles**

Les investissements en immobilisations corporelles sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- constructions : linéaire sur une durée allant de 15 à 40 ans,
- agencements de construction : linéaire sur 10 ans,
- installations techniques, matériels et outillage industriel : linéaire sur 5 ans,
- autres immobilisations corporelles : linéaire sur 3 à 10 ans.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont revues chaque année. Des tests de perte de valeur sont effectués lorsque des indicateurs sont rencontrés (valeur de marché pour l'immobilier).

K€	Ter-rains et agence-ments	Cons-tructions	Matériel et outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Avan-ces et acomptes	Total
<b>Valeur brute</b>							
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	<b>35 220</b>	<b>134 891</b>	<b>158 057</b>	<b>532 406</b>	<b>167 508</b>	<b>10 650</b>	<b>1 038 732</b>
Acquisitions	3 420	20 317	23 566	53 653	16 891	21 107	138 956
Cessions	(2 651)	(8 628)	(14 865)	(76 141)	(4 201)	(3)	(106 489)
Écarts de conversion	480	4 523	6 095	6 013	3 004	132	20 247
Var. périmètre et reclassements	19	43 748	65 328	37 317	(38 779)	(8 724)	98 908
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>36 490</b>	<b>194 851</b>	<b>238 181</b>	<b>553 247</b>	<b>144 427</b>	<b>23 167</b>	<b>1 190 363</b>
Acquisitions	19	10 506	42 947	89 005	18 920	13 214	174 611
Cessions	(1 879)	(10 369)	(13 087)	(93 514)	(7 815)	(3)	(126 667)
Écarts de conversion	459	5 404	7 090	8 357	4 345	390	26 045
Var. périmètre et reclassements	2 595	(3 078)	(25 817)	3 663	(520)	(21 415)	(44 572)
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>37 684</b>	<b>197 314</b>	<b>249 314</b>	<b>560 758</b>	<b>159 357</b>	<b>15 353</b>	<b>1 219 780</b>
<b>Amortissements, dépréciations</b>							
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	<b>(1 103)</b>	<b>(79 193)</b>	<b>(94 626)</b>	<b>(208 492)</b>	<b>(122 470)</b>		<b>(505 883)</b>
Dotations	(66)	(12 276)	(25 289)	(65 037)	(14 427)		(117 095)
Reprises	17	5 736	9 154	45 678	3 537		64 122
Écarts de conversion	(3)	(1 834)	(3 073)	(2 419)	(2 026)		(9 355)
Var. périmètre et reclassements	(15)	(27 675)	(37 756)	(15 339)	28 796		(51 988)
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>(1 169)</b>	<b>(115 242)</b>	<b>(151 589)</b>	<b>(245 608)</b>	<b>(106 592)</b>		<b>(620 200)</b>
Dotations	(2 864)	(13 352)	(29 636)	(68 078)	(17 369)		(131 299)
Reprises	275	4 154	11 211	59 823	7 184		82 647
Écarts de conversion	31	(2 330)	(3 723)	(3 576)	(2 890)		(12 488)
Var. périmètre et reclassements	(2 559)	1 719	11 771	466	98		11 495
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>(6 286)</b>	<b>(125 051)</b>	<b>(161 966)</b>	<b>(256 973)</b>	<b>(119 569)</b>		<b>(669 845)</b>
<b>Valeur nette 31 décembre 2013</b>	<b>34 117</b>	<b>55 698</b>	<b>63 431</b>	<b>323 914</b>	<b>45 038</b>	<b>10 650</b>	<b>532 849</b>
<b>Valeur nette 31 décembre 2014</b>	<b>35 321</b>	<b>79 609</b>	<b>86 592</b>	<b>307 639</b>	<b>37 835</b>	<b>23 167</b>	<b>570 162</b>
<b>Valeur nette 31 décembre 2015</b>	<b>31 398</b>	<b>72 263</b>	<b>87 348</b>	<b>303 785</b>	<b>39 788</b>	<b>15 353</b>	<b>549 936</b>

## d) Contrats de location

### • Location financement

Les contrats de location financement transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Ils correspondent aux principaux indicateurs retenus par la norme IAS 17 soit :

- transfert de la propriété au terme de la durée du bail sur option, et les conditions d'exercice de l'option sont telles que le transfert de propriété paraît hautement probable à la date de conclusion du bail,
- la durée du bail recouvre l'essentiel de la durée de vie du bien dans les conditions d'utilisation du preneur,
- la valeur actualisée des paiements minimaux est proche de la juste valeur du bien loué à la date de conclusion du bail.

Le Groupe porte les contrats de location financement à l'actif de son bilan au moment du début de la location. Les immobilisations acquises via des contrats de location financement sont amorties selon les mêmes durées que celles décrites précédemment si le Groupe estime qu'il obtiendra la propriété de l'actif au terme du contrat. Autrement, l'actif est amorti sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Le Groupe est parfois amené à procéder à des opérations de cession-bail de certains actifs. Conformément à la norme IAS 17, le traitement comptable de ces transactions dépend notamment des éléments suivants :

- qualification ultérieure du contrat mis en place (contrat de location simple ou contrat de location financement),
- conditions de vente du bien antérieurement détenu (prix de vente aux conditions de marché).

### • Locations simples

Les contrats qualifiés de location simple ne font pas l'objet de retraitement. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans la majorité des cas sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers restant dus sont présentés au paragraphe 7.2.8.f engagements hors bilan.

Les biens pris en location financement inclus dans les immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

K€	Valeurs brutes			Amortissements, dépréciations		
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Terrains et agencements	3 542	4 830	6 539			
Constructions	10 362	12 640	19 245	(5 625)	(6 282)	(8 831)
Matériel et outillage	19 976	1 989	1 985	(2 956)	(1 606)	(1 331)
Matériel de transport	45 818	55 633	44 930	(19 255)	(18 556)	(11 667)
<b>TOTAL</b>	<b>79 698</b>	<b>75 092</b>	<b>72 699</b>	<b>(27 836)</b>	<b>(26 444)</b>	<b>(21 829)</b>

## e) Tests de perte de valeur

### • Actifs long terme

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité,
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation de chaque UGT est effectué au minimum une fois par an, ou lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Les écarts d'acquisition individuels sont rattachés à l'UGT de l'activité à laquelle ils se rapportent.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auxquels s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Les hypothèses clefs retenues dans le plan d'affaires sont fonction de la rentabilité actuelle des UGT, de leur potentiel de progression apprécié par rapport à la profitabilité structurelle des autres UGT de la business unit, ainsi que des perspectives de croissance de leur marché. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par zone géographique par l'entreprise.

### • Participations dans les entreprises associées

Des tests de dépréciation sur les valeurs des participations dans les entreprises associées sont conduits dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les changements significatifs et défavorables intervenus sur les marchés sur lesquels l'entreprise associée opère, ou une baisse importante ou prolongée de la valeur boursière du titre, constituent les indices essentiels de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont conduits conformément aux dispositions des normes IAS 28 et IAS 36, par comparaison entre la valeur comptable de la participation dans l'entreprise associée et la quote-part de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus par l'entreprise associée. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la perte de valeur qui en résulte est comptabilisée en diminution de la valeur de la participation dans l'entreprise associée à laquelle elle se rattache.

### • Hypothèses

Les principales hypothèses utilisées pour la réalisation des tests de dépréciations sont les suivantes :

Coût moyen pondéré du capital par UGT	31/12/2015	31/12/2014
Supply Chain France	7,7%	7,6%
Supply Chain UK	7,9%	7,8%
Supply Chain Italie	9,0%	8,8%
Supply Chain autres pays	9,4%	9,2%
Supply Chain Espagne	8,8%	8,7%
Supply Chain Benelux	7,8%	7,7%
Transport Solutions UK	7,9%	7,8%
Transport Solutions France	7,7%	7,6%
Distribution France	7,7%	7,6%
Transport Solutions & Distribution Espagne	8,8%	8,7%
Transport Solutions autres pays	9,4%	9,2%
Global Forwarding	8,2%	8,1%
Supply Chain US	7,6%	7,6%

Le taux de croissance à long terme utilisé pour l'ensemble des UGT est de 2,2%, identique à l'exercice précédent.

L'ensemble des UGT a fait l'objet de tests de dépréciation en 2015.

- **Sensibilité**

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

- réduction de 0,5% du taux de croissance long terme (soit un taux de 1,7% au lieu de 2,2%)
- augmentation de 0,5% du coût moyen pondéré du capital,
- réduction du chiffre d'affaires de 5%,
- réduction du résultat opérationnel de 5%.

La valeur d'utilité de l'ensemble des UGT demeure supérieure à leur valeur nette comptable, à l'exception de l'UGT Supply Chain US qui lui est sensiblement égale. Les tests de sensibilité donneraient une variation de la valeur de l'UGT comme suit :

Tests de sensibilité 31/12/2015	Variation (K€) de la valeur de l'UGT Supply Chain US	Variation (%) de la valeur de l'UGT Supply Chain US
Réduction de 0,5% du taux de croissance long terme	(41 733)	(7,0%)
Augmentation de 0,5% du coût moyen pondéré du capital	(58 230)	(9,7%)
Réduction du chiffre d'affaires de 5%	(29 724)	(5,0%)
Réduction du résultat opérationnel de 5%	(36 944)	(6,2%)

**f) Engagements hors bilan liés aux actifs immobilisés et aux contrats de location**

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>			
Loyers immobiliers	1 151 729	1 118 808	966 768
Loyers matériels de transport	162 914	211 423	204 018

Les engagements relatifs aux loyers correspondent aux loyers dus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la première possibilité légale de sortie du bail. Ils s'échelonnent comme suit :

En K€	Loyers immobiliers	Loyers matériels de transport
1 an	235 386	49 024
de 1 à 5 ans	574 160	97 538
plus de 5 ans	342 183	16 352
<b>Total</b>	<b>1 151 729</b>	<b>162 914</b>

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements reçus</b>			
Loyers immobiliers	3 439	4 522	6 263
Engagement de reprise constructeurs	163 846	173 323	159 774

## 7.2.9. Provisions et passifs éventuels

### a) Provisions

- **Principe général**

Une provision est constituée lorsque :

- le Groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite, résultat d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en tenant compte des hypothèses les plus probables. Elles font l'objet d'une actualisation si l'impact est jugé significatif. L'effet de cette actualisation est constaté en résultat financier le cas échéant.

- **Modalités particulières**

Les provisions de propre assureur, relatives aux sinistres, sont évaluées sur la base des réclamations reçues à la date d'arrêt des comptes et des réclamations encourues mais non reçues.

La provision IBNR britannique est liée au coût estimé des demandes d'indemnisation suite à un préjudice sur tiers lié principalement aux véhicules et à la responsabilité civile employeur. La franchise à la charge de l'entreprise ou la valeur du préjudice non assurée à l'extérieur composent cette provision. Les demandes d'indemnisation sont payables à moins d'un an, mais la Direction Générale anticipe, compte tenu du délai des demandes et des recours en justice possibles, que la durée de vie moyenne de ces provisions est supérieure à 5 ans.

Les provisions pour remise en état de bâtiments concernent principalement les sites logistiques britanniques pris en locations simples vis-à-vis de bailleurs tiers et couvrent les coûts probables de remises en état lors de la restitution de ceux-ci. Elles sont évaluées sur la base des coûts de remises en état attendus au terme du bail et actualisés à la date de clôture. Elles sont constituées linéairement sur la durée estimée du bail à mesure de l'utilisation de bâtiments. Le cas échéant si une obligation de remise en état existe dès l'entrée en location, indépendamment de l'utilisation future du bâtiment, la provision pour remise en état est constituée en totalité lors de l'entrée en location en contrepartie d'un actif, lequel est amorti sur la durée du bail.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37, à savoir :

- s'il existe un plan formalisé et détaillé précisant à minima :
  - l'activité ou la partie d'activité concernée,
  - la localisation,
  - la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés,
  - les dépenses qui seront engagées,
  - la date à laquelle le plan sera mis en œuvre,
- si l'entreprise a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'elle mettra en œuvre lors de la restructuration.

Pour un contrat logistique, les provisions pour contrats déficitaires sont constatées lorsque les coûts nécessaires à la réalisation des obligations contractuelles sont supérieurs aux revenus tirés du contrat.

K€	Sinistres	Litiges sociaux et fiscaux	Avantages au personnel	Restructurations	Contrats déficitaires	Remises en état	Autres provisions	Total
<b>Valeur au 31 décembre 2013</b>	<b>14 858</b>	<b>12 080</b>	<b>133 792</b>	<b>4 841</b>	<b>3 531</b>	<b>12 494</b>	<b>29 592</b>	<b>211 188</b>
Dotations	4 729	2 018	8 524	6 428	0	2 511	6 803	31 013
Reprises utilisées	(4 240)	(5 719)	(21 521)	(4 981)	(767)	(655)	(4 477)	(42 360)
Reprises sans objet	(2 440)	(770)	(1)	(885)		(1 209)	(4 561)	(9 866)
Variations de périmètre	1	310	571	131		68	101	1 182
Autres éléments du résultat global			(32 895)					(32 895)
Reclassements et autres variations	30	223	(328)	9			(1 988)	(2 054)
Effets de conversion	540	92	5 515	(1)	65	904	337	7 452
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>13 478</b>	<b>8 234</b>	<b>93 657</b>	<b>5 542</b>	<b>2 829</b>	<b>14 114</b>	<b>25 806</b>	<b>163 660</b>
Dotations	4 544	5 872	4 295	18 502	12 706	6 252	23 531	75 702
Reprises utilisées	(2 613)	(1 865)	(14 487)	(5 350)	(5 907)	(2 076)	(4 210)	(36 508)
Reprises sans objet	(3 311)	(1 282)	(145)	(1 915)	(988)	(770)	(6 187)	(14 598)
Variations de périmètre			180					180
Autres éléments du résultat global			28 611					28 611
Reclassements et autres variations		(44)	(2 828)	(273)	14 913	3 600	366	15 735
Effets de conversion	489	29	3 555	(24)	(77)	903	245	5 121
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>12 587</b>	<b>10 944</b>	<b>112 838</b>	<b>16 482</b>	<b>23 477</b>	<b>22 023</b>	<b>39 552</b>	<b>237 903</b>

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2015, les avantages au personnel incluent notamment les avantages au personnel des salariés britanniques (ex Christian Salvesen et ex TDG) pour un montant de 77,9 millions d'euros contre 60,6 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. note 7.2.7.a).

Le solde des « Autres provisions » de 39,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 est composé principalement de :

- 10,1 millions d'euros relatifs à des litiges en lien avec l'activité (8,6 millions d'euros au 31/12/2014),
- 13,6 millions d'euros relatifs à des risques sociaux et fiscaux (13,6 millions d'euros au 31/12/2014),
- 9,8 millions d'euros relatifs au risque Autorité Française de la concurrence (cf. infra),
- 3,4 millions d'euros relatifs à des risques environnementaux (0,2 million d'euros au 31/12/2014),
- 2,7 millions d'euros relatifs à diverses provisions non significatives individuellement (3,4 millions d'euros au 31/12/2014).

Les provisions pour sinistres comprennent la provision IBNR britannique pour un montant de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 7,6 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Conformément à la norme IAS 8 - méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, les provisions pour contrats déficitaires qui auraient dû être comptabilisées lors de l'acquisition de TDG en 2011 ont été comptabilisées en contrepartie du goodwill au 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour un montant de 14,9 millions d'euros.

- **Provision pour risque Autorité Française de la concurrence 9,8 millions d'euros**

En juillet 2014, la filiale XPO Distribution France (anciennement Darfeuille Services, filiale du groupe Christian Salvesen acquis par voie d'OPA en décembre 2007) a reçu une notification de l'Autorité de la Concurrence française relative à de supposées pratiques anticoncurrentielles de la part des acteurs du secteur du transport de messagerie au colis. La plupart des acteurs français de cette spécialité se sont ainsi vus notifier ces griefs pour des périodes de plusieurs années. Au cœur de l'enquête effectuée figure le rôle joué par un syndicat professionnel dont les réunions du « Conseil de métier messagerie » auraient été mises à profit par les participants pour aligner leurs politiques commerciales et notamment tarifaires. La période considérée par l'Autorité de la Concurrence se situe entre juin 2007 et mars 2008, soit partiellement avant la prise de contrôle effective par notre Groupe de cette société. Cette notification de griefs est contestée par la Société dans tous ses attendus notamment parce que les activités de messagerie au colis ne sont pas des activités exercées par la Société.

En décembre 2015, l'Autorité française de la concurrence a notifié à XPO Distribution France une amende de 9,8 millions d'euros. Dans l'attente du jugement d'appel, cette somme a été intégralement provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2015.

## **b) Passifs éventuels**

Par opposition à la définition d'une provision rappelée ci-dessus, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un évènement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un évènement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ; ou
- une obligation actuelle résultant d'un évènement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable, soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le Groupe a des passifs éventuels se rapportant à des actions en justice ou des procédures arbitrales survenant dans le cadre habituel de ses activités. Chacun des litiges connus ou procédures en cours a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

- **Mise à jour des litiges relatifs à la sous-traitance internationale de transport**

La façon dont le Groupe organise au plan opérationnel la sous-traitance d'opérations de transport international a fait l'objet d'une enquête préliminaire de deux ans, qui s'est conclue en 2015 par une audience au Tribunal correctionnel de Valence. Dans le cadre de ce litige, trois sociétés françaises se sont vu notifier par l'URSSAF des redressements d'un montant total de 33 M€.

Conformément à notre demande et avant tout examen du fond du dossier, le Tribunal s'est prononcé le 5 mai 2015 sur la régularité de la procédure suivie pendant la phase d'enquête précédant l'ouverture du procès. Il a considéré que les arguments en nullité soulevés par notre défense étaient fondés. En conséquence, l'essentiel des éléments de l'enquête préliminaire ont été annulés.

A la suite de cette décision, l'examen des pièces restantes du dossier a été fixé au 7 mars 2016. Dans l'attente de l'issue du jugement, compte tenu de la solidité de la position et des arguments du Groupe qui ressortent renforcés de cette décision récente, XPO Logistics Europe a fait le choix de ne provisionner aucune somme au titre de ces litiges.

## 7.2.10. Financement et instruments financiers

### a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les emprunts bancaires et obligataires, découverts bancaires et dettes de location financement qui, ajoutés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, composent l'endettement financier net (cf. note 7.2.10.a.2)
- les prêts et autres actifs financiers long terme (cf. note 7.2.10.a.4) ;
- les instruments dérivés (cf. note 7.2.10.a.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers courants et non courants (cf. note 7.2.10.a.1).

#### a.1) Valeur des actifs et passifs financiers

K€	Valeur comptable	Actifs ou passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs ou passifs évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs ou passifs évalués au coût amorti	Instruments dérivés
<b>31 décembre 2014</b>							
Actifs non courants	55 841			85	55 756		
Créances clients	886 447				886 447		
Autres créances et actifs courants	222 110				222 110		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209 085	209 085					
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 373 484</b>	<b>209 085</b>		<b>85</b>	<b>1 164 313</b>		
Dettes financières	1 211 635					1 211 635	
Découverts	14 520	14 520					
Autres passifs non courants	25 569		5 038			14 841	5 690
Dettes fournisseurs	655 860					655 860	
Dettes d'impôt courant	11 224					11 224	
Autres dettes	401 995					401 995	
Autres passifs courants	36 213					28 025	8 188
<b>Total passifs financiers</b>	<b>2 357 016</b>	<b>14 520</b>	<b>5 038</b>			<b>2 323 580</b>	<b>13 878</b>
<b>31 décembre 2015</b>							
Actifs non courants	92 446			50	92 396		
Créances clients	975 092				975 092		
Autres créances et actifs courants	232 280				232 280		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 658	89 658					
<b>Total actifs financiers</b>	<b>1 389 476</b>	<b>89 658</b>		<b>50</b>	<b>1 299 768</b>		
Dettes financières	1 160 995					1 160 995	
Découverts	27 082	27 082					
Autres passifs non courants	22 790		4 261			16 028	2 501
Dettes fournisseurs	686 973					686 973	
Dettes d'impôt courant	27 461					27 461	
Autres dettes	439 050					439 050	
Autres passifs courants	29 774	20 048				4 963	4 764
<b>Total passifs financiers</b>	<b>2 394 125</b>	<b>47 130</b>	<b>4 261</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 335 469</b>	<b>7 265</b>

La juste valeur des placements à court terme qui se composent de valeurs mobilières de placement, est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres (niveau 1 : référence à un marché actif).

La juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre des parties libres de contracter et opérant aux conditions du marché. A la date de la transaction, elle correspond généralement au prix de transaction. La détermination de la juste valeur doit ensuite être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier.

La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt est égale à la valeur actuelle des futurs cash-flows estimatifs (niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données observables).

La norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », applicable au plus tard aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2013, fixe les principes d'évaluation de la juste valeur, ces derniers s'appliquant à la fois aux évaluations initiales et aux évaluations subséquentes. Une de ses dispositions comptables impose de tenir compte du risque de contrepartie dans la réévaluation des instruments financiers de couverture. Cet ajustement a été jugé non significatif compte tenu de la nature des instruments financiers actifs et passifs du Groupe, du montant non significatif que représente la valeur de ces contrats au regard du total bilan et au regard des dettes et actifs financiers, ainsi qu'au regard de ses principaux partenaires financiers qui correspondent à des banques de premier rang aux cotes de crédit élevées.

La juste valeur des dettes fournisseurs et des créances clients correspond à la valeur comptable indiquée au bilan, l'effet de l'actualisation des flux futurs de trésorerie n'étant pas significatif.

## **a.2) Endettement financier net**

### **• Emprunts et coûts des emprunts**

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts obligataires et les autres dettes bancaires sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

La juste valeur correspond généralement au montant de la trésorerie reçue.

Après la comptabilisation initiale, les emprunts sont constatés sur la base du coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais d'émission d'emprunts sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

### **• Dettes de location financement**

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes de location financement correspondent au montant le plus faible entre la juste valeur du bien capitalisé et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Par la suite, les paiements au titre de la location financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

### **• Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie correspond aux soldes bancaires (actifs et découverts bancaires) ainsi qu'aux caisses. Les équivalents de trésorerie sont des investissements à court terme, très liquides, pouvant être convertis rapidement en un montant connu de trésorerie qui n'est pas exposé à un risque de valeur important. Ces équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de comptes rémunérés.

Ils sont classés au bilan à l'actif, sur la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" et au passif, sur la ligne "Découverts bancaires".

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés dans le tableau des flux de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

K€	31/12/2014	31/12/2015	Échéances		
			Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
<b>NON COURANT</b>					
Dettes financières à plus d'un an	1 022 121	948 375		521 255	427 120
Location financement	28 526	29 142		25 863	3 279
<b>TOTAL NON COURANT</b>	<b>1 050 647</b>	<b>977 517</b>	<b>0</b>	<b>547 118</b>	<b>430 399</b>
<b>COURANT</b>					
Dettes financières à moins d'un an	151 557	168 599	168 599	0	0
Location financement	9 431	14 879	14 879	0	0
<b>TOTAL COURANT</b>	<b>160 988</b>	<b>183 478</b>	<b>183 478</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE</b>	<b>1 211 635</b>	<b>1 160 995</b>	<b>183 478</b>	<b>547 118</b>	<b>430 399</b>
Équivalents de trésorerie	(28 008)	(15)	(15)		
Disponibilités	(181 070)	(89 643)	(89 643)		
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(209 077)</b>	<b>(89 658)</b>	<b>(89 658)</b>		
Découverts bancaires	14 520	27 082	27 082		
<b>TOTAL TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>(194 557)</b>	<b>(62 576)</b>	<b>(62 576)</b>		
<b>TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE</b>	<b>1 017 078</b>	<b>1 098 419</b>	<b>120 902</b>	<b>547 118</b>	<b>430 399</b>

L'échéancier a été valorisé aux taux de change du 31/12/2015.

Répartition de la dette par devise et par taux	Devise	Taux	K€
Emprunt	EUR	Euribor 3 mois	204 290
Emprunt	EUR	Taux fixe	302 465
Emprunt	GBP	UKBBR	1 362
Emprunt	GBP	Libor 3 mois	19 007
Emprunt	GBP	Taux Fixe	204 898
Emprunt	USD	Taux Fixe	372 922
Emprunt	RON	Robor 3 mois	93
Emprunt obligataire	EUR	Taux fixe	12 000
Emprunt location financement	GBP	UKBBR	2 533
Emprunt location financement	EUR	Euribor 1 mois	12 658
Emprunt location financement	EUR	Euribor 3 mois	17 156
Emprunt location financement	GBP	Libor 1 mois	9 931
Emprunt location financement	GBP	Libor 3 mois	313
Emprunt location financement	EUR	Taux fixe	1 362
<b>• POSITION AVANT COUVERTURE</b>			<b>1 160 990</b>
<b>dont</b>		<b>Taux fixe</b>	<b>893 647</b>
<b>dont</b>		<b>Taux variable</b>	<b>267 343</b>
Couverture de taux	EUR		210 000
<b>• POSITION APRÈS COUVERTURE</b>		<b>Taux fixe</b>	<b>1 103 647</b>
		<b>Taux variable</b>	<b>57 343</b>

Au 31 décembre 2015, 23% de la dette financière brute (emprunt obligataire, emprunts bancaires) est indexée sur des taux variables, 77% sur des taux fixes (respectivement 79 % et 21 % en 2014).

La majorité des emprunts est libellé en euro à l'exception des emprunts en GBP pour un montant de 238 044 000€ équivalent à 174 712 000£ (224 178 000€ équivalent à 174 612 000 £ en 2014).

Au 31 décembre 2015, après couvertures de taux, la dette à taux fixe s'élève à 95% de la dette du Groupe.

Répartition de la dette par nature en M€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Dette Corporate – ICNote XPO Inc.	864	0	0
Dette Corporate - Crédit d'acquisition	0	272	0
Dette Corporate - Crédit revolving	0	260	165
Dette Corporate - EURO PP loan	0	75	75
Dette Corporate - EURO PP obligataire	12	234	234
Dette Financements d'actifs	285	370	371
Dont location financement	45	38	36
<b>Total dettes financières</b>	<b>1 161</b>	<b>1 211</b>	<b>845</b>

Les lignes de crédit disponibles, utilisées ou non utilisées, sont décrites en note 7.2.10.a.3 § Risques de Liquidité.

- **Ratios liés à la dette financière**

Suite au refinancement de la dette Corporate, la majeure partie des lignes de financement du Groupe soumise à des ratios financiers a été remboursée et remplacée par des financements accordés par XPO Logistics, Inc. Au 31/12/2015, le solde des emprunts soumis à des ratios financiers s'élève à 12 millions d'euros.

Les deux ratios financiers visés ci-dessus sont calculés semestriellement sur la base des comptes consolidés publiés conformément aux définitions contractuelles et sur 12 mois glissants.

- Le ratio « d'Endettement Financier », rapport entre l'Endettement Net Total (Dettes Financières Brutes diminuées de la Trésorerie) et les Capitaux Propres consolidés ;
- le ratio de « Levier », rapport entre l'Endettement Net Total (Dettes Financières Brutes diminuées de la Trésorerie) et l'EBITDA.

Au 31 décembre 2015, le Groupe satisfait ces deux ratios.

### **a.3) Instruments financiers dérivés et politique de gestion des risques**

- **Comptabilité de couverture**

L'ensemble des couvertures efficaces conformément aux critères de la norme IAS 32 est traité en comptabilité de couverture.

Lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés :

- de couverture de juste valeur (fair value hedge),
- de couverture de flux de trésorerie (cash-flow hedge),
- de couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur et sont comptabilisés dans le bilan consolidé sur les lignes « Autres passifs non courants » et « Autres passifs courants ».

- **Couverture de change**

Les couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles et financières enregistrées au bilan des sociétés du Groupe.

Le Groupe pratique des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie et des couvertures d'investissement net réalisé à l'étranger. La part efficace des couvertures est comptabilisée dans une rubrique distincte des capitaux propres (réserves de conversion) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat.

- **Couverture de taux d'intérêts**

Les instruments financiers dérivés consistent principalement en contrats de swap de taux d'intérêts, mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de variation de taux.

Les dérivés qualifiés de cash-flow hedge sont comptabilisés au bilan dans les actifs ou passifs financiers avec les capitaux propres comme contrepartie.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change, le risque sur actions et autres produits financiers et le risque sur matières premières.

- **Risque de change**

Le montant total des actifs libellés en devises autres que la monnaie du Groupe (GBP, PLN, RON, USD, RMB, HKD, RUB, CHF, HUF, CZK, INR, LKR, CLP, BRL, MAD, UAH) relatif aux sociétés situées dans la zone hors euro est synthétisé dans le tableau ci-après. Ces montants ne font pas l'objet d'une gestion externe.

Devises – K€	USD (États-Unis)	GBP (Royaume-Uni)	PLN (Pologne)	RON (Roumanie)	RUB (Russie)	AUTRES	Total
Actif (passif) net avant couverture	324 901	148 462	26 515	29 840	6 444	15 337	551 499
Couverture							
<b>Position nette après couverture</b>	<b>324 901</b>	<b>148 462</b>	<b>26 515</b>	<b>29 840</b>	<b>6 444</b>	<b>15 337</b>	<b>551 499</b>

Sur l'exercice 2015, la variation des écarts de conversion comptabilisés en capitaux propres consolidés sur les actifs nets exposés au risque de change est de 43,0 millions d'euros, dont un impact des couvertures naturelles comptabilisé en augmentation des capitaux propres à la clôture de l'exercice (couvertures d'investissement net à l'étranger et couvertures de flux de trésorerie) conformément aux normes IAS21 et IAS39, de (6,1) millions d'euros.

Le montant recyclé en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie exposés au risque de change est une charge de (0,8) million d'euros contre (0,4) million d'euros en 2014.

En 2015 comme en 2014 et 2013, il n'y a eu aucun recyclage en résultat au titre des couvertures d'investissement net.

Le Groupe est principalement exposé à l'USD et au GBP.

Une appréciation de 10 % de l'USD entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 36,1 millions d'euros. Une dépréciation de 10 % de l'USD entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 29,5 millions d'euros. Une appréciation de 10 % de l'USD entraînerait une augmentation du résultat net converti en euro d'environ 0,2 million d'euros. Une dépréciation de 10 % de l'USD entraînerait une diminution du résultat net converti en euro d'environ 0,1 million d'euros.

Une appréciation de 10 % du GBP entraînerait une augmentation de l'actif net converti en euro d'environ 16,5 millions d'euros. Une dépréciation de 10 % du GBP entraînerait une diminution de l'actif net converti en euro d'environ 13,5 millions d'euros. Une appréciation de 10 % du GBP entraînerait une augmentation du résultat net converti en euro d'environ 2,3 millions d'euros. Une dépréciation de 10 % du GBP entraînerait une diminution du résultat net converti en euro d'environ 1,9 million d'euros.

- **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux est géré au niveau central pour l'ensemble des positions du Groupe.

Les emprunts sont concentrés sur quelques sociétés du Groupe : XPO Logistics Europe, XPO Transport Location France, XPO Supply Chain France, XPO Supply Chain International, XPO Holding Transport Solutions

Europe, XPO Supply Chain UK Limited, XPO Transport Solutions Spain S.L., les LOCAD et XPO Holdings UK and Ireland Limited. Tous les contrats sont négociés et validés par la direction financière du Groupe.

La dette du Groupe afférente aux actifs corporels étant contractée à taux variable Euribor 3 mois, le Groupe a mis en place des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de variation de taux.

Le portefeuille de couvertures de taux est constitué exclusivement de swaps de taux (échange d'un taux variable - Euribor 3 mois - contre un taux fixe) portant sur un montant nominal total de 210 000 K€ (190 000 K€ au 31 décembre 2014). Les échéances de ces contrats sont comprises entre 1 et 2 ans.

Les charges ou produits résultant de la différence entre le taux servi et le taux reçu sont comptabilisés en résultat sur l'exercice. Le résultat ainsi enregistré au titre de l'année 2015 est une perte nette de 9 627 K€ (perte de 7 539 K€ en 2014).

La juste valeur de l'instrument de couverture de taux est comptabilisée conformément à la norme IAS 39 au bilan avec en contrepartie, une augmentation des capitaux propres de 6 901 K€ au 31 décembre 2015 contre une diminution des capitaux propres de (607) K€ au 31 décembre 2014.

En K€	Nominal	Juste valeur au bilan				Imputation en	
		Ouverture		Clôture		Résultat	Capitaux Propres
		Actif	Passif	Actif	Passif		
<b>Swaps de taux</b>							
Exercice clos au 31 décembre 2014	829 885	0	12 961	0	13 568	0	(607)
Exercice clos au 31 décembre 2015	210 000	0	13 568	0	7 265	(598)	6 901

Le Groupe ne souscrit pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Sensibilité du résultat et des capitaux propres liée aux variations de juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt :

En K€	Variation des points de base	Effet sur le résultat avant impôt Produit (charge)
2014	+ 100 / - 100	3 858 / (817)
2015	+ 100 / - 100	1 512 / (1 695)

En K€	Variation des points de base	Effet sur les capitaux propres Augmentation (diminution)
31/12/2014	+ 100 / - 100	7 379 / (7 620)
31/12/2015	+ 100 / - 100	1 811 / (1 856)

Le montant recyclé en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie exposées au risque de taux est de (5,9) millions d'euros en 2015 contre (1,8) million d'euros en 2014.

- **Risque de liquidité**

Au 31/12/2015, le Groupe dispose de lignes de découvert, confirmées à hauteur de 47 millions d'euros et non confirmées à hauteur de 51 millions d'euros, ainsi que de la trésorerie disponible à hauteur de 63 millions d'euros. Une partie du financement du Groupe est assortie de conditions de performance financière. Ces conditions financières sont décrites en note 7.2.10.a.2 § Ratios liés à la dette financière.

Les montants des flux de trésorerie des passifs financiers établis sur la base des paiements contractuels non actualisés sont les suivants :

En K€	Valeur comptable	Moins d'1 an			Entre 1 et 5 ans			Plus de 5 ans		
		Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital	Charges d'intérêts taux fixes	Charges d'intérêts taux variables	Amortissement de capital
<b>Passifs financiers</b>										
Dettes financières	1 116 973	46 740	2 089	168 599	135 561	2 369	521 254	42 600	120	427 120
Dettes location financement	44 021	9	469	14 879	12	689	25 863	0	64	3 279
Découverts bancaires	27 082			27 082						

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'échéancier sont les suivantes :

- taux de change retenus : taux de clôture
- taux d'intérêts retenus : taux applicables au 31/12/2015

En K€	31/12/2015	dont confirmées		dont non confirmées	
		Tirées	Non Tirées	Tirées	Non Tirées
<b>Lignes de crédits disponibles</b>					
Dettes location financement	44 021	44 021	0	0	0
Dettes financières	1 116 973	1 116 973	0	0	0
Découverts bancaires	98 587	15 718	31 969	11 364	39 536

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère avoir la capacité à faire face à ses échéances à moins d'un an.

- **Risque sur actions et autres placements financiers**

Le Groupe ne dispose d'aucun placement financier susceptible d'être exposé à un risque de fluctuation de cours.

- **Risque sur matières premières**

Ce risque est décrit en note 7.2.6.d.

- **Gestion du capital**

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres et de l'endettement net.

Le Groupe inclut dans l'endettement net les emprunts portant intérêts, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, hors activités abandonnées.

Les capitaux propres incluent la part du Groupe dans le capital, ainsi que les gains et pertes latents enregistrés directement en capitaux propres.

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013 ajusté
Emprunts portant intérêts à plus d'un an	977 517	1 050 647	742 884
Emprunts portant intérêts à moins d'un an	183 478	160 988	102 507
Découverts bancaires	27 082	14 520	7 200
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(89 658)	(209 085)	(396 422)
<b>Endettement net</b>	<b>1 098 419</b>	<b>1 017 070</b>	<b>455 969</b>
Capitaux propres part du Groupe	683 950	664 084	544 127
<b>Ratio</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>0,8</b>

#### a.4) Détails autres actifs non courants

Ces actifs sont comptabilisés à l'origine et à chaque clôture au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé, augmenté des coûts d'acquisition.

- **Contrat de location financement en tant que bailleur**

Lorsqu'un contrat de location est identifié à l'intérieur d'un contrat de logistique en application d'IFRIC 4, il est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle applicable aux actifs amortissables que possède le groupe.

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Contrats de location financement	35 826		
Dépôts et cautionnements	33 830	45 167	31 854
Cash non disponible	17 223		
Prêts	1 383	1 189	1 204
Avantages au personnel*	3 435	5 844	0
Titres de sociétés non consolidées	50	84	88
Autres Actifs	699	3 557	
<b>TOTAL</b>	<b>92 446</b>	<b>55 841</b>	<b>33 146</b>

\* Avantages au personnel : se reporter en note 7.2.7.a.

Le détail par échéance des prêts, des dépôts et cautionnements et du cash non disponible au 31/12/2015 est le suivant :

K€	Solde 31/12/2015	Date de maturité		
		Moins d'1 an	Échéances entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts	1 383	903	272	208
Dépôts et cautionnement	33 830	7 189	21 847	4 794
Cash non disponible	17 223	9 784	7 439	0
<b>TOTAL</b>	<b>52 436</b>	<b>17 876</b>	<b>29 558</b>	<b>5 002</b>

Les prêts portent intérêts. Les dépôts et cautionnements ne portent pas intérêts.

- **État de variation des dépréciations**

Aucune dépréciation.

- **Montant des actifs échus non dépréciés par échéance**

Aucun actif échu non déprécié.

### b) Résultat financier

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Intérêts et produits financiers assimilés	4 317	4 649	4 383
Intérêts et charges assimilés	(62 667)	(34 525)	(25 788)
<b>CHARGE D'INTÉRÊT NETTE</b>	<b>(58 350)</b>	<b>(29 876)</b>	<b>(21 405)</b>
<b>PERTES &amp; GAINS DE CHANGE NET</b>	<b>3 133</b>	<b>(229)</b>	<b>(1 126)</b>
Intérêts des fonds de pensions & autres provisions - produits	153	779	444
Intérêts des fonds de pensions & autres provisions - charges	(2 959)	(5 507)	(3 206)
Autres éléments financiers	(546)	(6 273)	(1 366)
<b>AUTRES ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>(3 352)</b>	<b>(11 001)</b>	<b>(4 128)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(58 569)</b>	<b>(41 106)</b>	<b>(26 659)</b>

### c) Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Engagements donnés</b>			
Cautions et garanties	99 308	77 292	88 735

Les engagements (covenants) liés au financement du Groupe sont détaillés dans le paragraphe « Ratios liés à la dette financière » de la note 7.2.10.a.2 relative à l'endettement net.

## 7.2.11. Entreprises associées et coentreprises

### a) Informations sur les entreprises associées

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Valeur des titres à l'ouverture</b>	<b>2 087</b>	<b>2 877</b>	<b>4 428</b>
Quote-part de résultat	353	(959)	(1 477)
Autres éléments du résultat global	-	(75)	27
Dividendes	-	-	-
Augmentation et diminution de capital	-	(1)	1
Écarts de conversion	100	122	(104)
Variations de périmètre et reclassements	594	123	2
<b>Valeur des titres à la clôture</b>	<b>3 134</b>	<b>2 087</b>	<b>2 877</b>

K€	Titres mis en équivalence	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
<b>Centrale des franchisés</b>				
31/12/2013	(54)	(159)	13 932	(32)
31/12/2014	(84)	(249)	12 649	(88)
31/12/2015	(130)	(382)	11 128	(131)
<b>NDB Logistica Romania</b>				
31/12/2013	692	1 383	4 683	(273)
31/12/2014	765	1 532	5 860	154
31/12/2015	826	1 651	6 253	136
<b>Salto</b>				
31/12/2013	123	363	4 916	46
31/12/2014	138	405	4 906	42
31/12/2015	155	455	5 350	50
<b>Interbulk</b>				
31/12/2013	2 157	88 166	319 757	(15 999)
31/12/2014	1 539	49 724	317 902	(41 382)
31/12/2015	2 210	51 754	310 415	183
<b>MNS</b>				
31/12/2013	43	102	-	(2)
31/12/2014	-	-	-	-
31/12/2015	-	-	-	-
<b>NCG UK</b>				
31/12/2013	(25)	(50)	2 682	(36)
31/12/2014	(32)	(64)	3 033	(10)
31/12/2015	60	121	3 725	191
<b>LOG INS ARES</b>				
31/12/2013	(58)	(118)	1 471	(1)
31/12/2014	(60)	(123)	2 211	(5)
31/12/2015	13	26	2 804	149
<b>NDG Logistics Limitada</b>				
31/12/2013	-	-	-	-
31/12/2014	(179)	(358)	-	(690)
31/12/2015	-	-	10	(982)

**b) Informations relatives aux parties liées**

Le 8 juin 2015, XPO LOGISTICS est devenue l'actionnaire majoritaire de XPO Logistics Europe SA. Les produits et charges avec Dentressangle Initiatives sont calculés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 8 juin 2015.

1. Les transactions conclues à des conditions normales de marché entre le Groupe et les sociétés appartenant directement ou indirectement à l'actionnaire majoritaire de la société XPO Europe SA sont les suivantes :

En K€	Nature	Produits ou (charges)		Solde bilan débit ou (crédit)		Garantie donnée ou reçue	
		31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14	31/12/15	31/12/14
Société							
Dentressangle Initiatives	Prestations administratives	(648)	(1 400)	n/a	(126)		-
Dentressangle Initiatives	Refacturation des frais de maintien de marque	(5)	(31)	n/a	-		-
Dentressangle Initiatives	Prestations diverses	78	177	n/a	-	n/a	6 080
Autres sociétés appartenant directement ou indirectement à la société Dentressangle Initiatives	Loyers	(7 875)	(19 447)	n/a	(5 528)		-
	Charges locatives et divers	(190)	(1 808)		(347)		-
XPO Logistics	Dettes Financières			(863 828)			
XPO Logistics	Charges Financières	(26 290)		(3 985)			
XPO Logistics	Management fees	(3 519)		(3 558)			

2. Les transactions avec les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence ne sont que des transactions courantes effectuées au prix du marché pour des montants non significatifs au regard de l'activité du Groupe.

Les soldes bilanciaux à la clôture de l'exercice sont également non significatifs.

**7.2.12. Impôts sur les résultats****a) Détail des impôts sur les résultats**

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Charge (profit) net d'impôt courant	(29 292)	(25 101)	(26 843)
Autres impôts (CVAE...)	(13 221)	(13 055)	(12 962)
Charge (profit) net d'impôt différé	16 027	5 966	3 168
<b>TOTAL IMPÔT</b>	<b>(26 486)</b>	<b>(32 191)</b>	<b>(36 637)</b>

- Preuve d'impôt

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RESULTAT</b>	<b>44 774</b>	<b>115 234</b>	<b>108 471</b>
Taux d'impôt théorique	34,43%	38,0%	38,0%
<b>IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>(15 416)</b>	<b>(43 789)</b>	<b>(41 219)</b>
Rabot fiscal France	(2 750)	(1 339)	
CVAE (économie d'impôt équivalente)	4 552	4 961	4 926
Perte sur cession CC NDL Antwerp (PV Red Europ en 2013)		2 454	
CICE non taxable	6 493	7 169	4 465
Stock Options	(979)	0	
Impairment Goodwill	(2 920)		
Déficit non activé	(2 708)	(6 828)	(3 981)
Utilisation de Déficit non activé	4 294	6 766	10 537
Autres décalages permanents (dont (3,2) M€ Prov NDD)	(5 965)	(2 222)	(7 773)
Régularisation exercices précédents	1 013	1 233	
Ecart de taux France vs UK	4 252	4 066	6 281
Ecart de taux France vs Espagne	480	1 473	
Ecart de taux France vs Pays-Bas	766	1 495	
Ecart de taux France vs Autres Pays	(2 053)	1 191	3 090
Report variable Espagne	(1 064)	4 630	
Crédit d'impôt et autres taxes	(1 260)	(396)	
<b>IMPÔTS HORS CVAE COMPTABILISÉS</b>	<b>(13 266)</b>	<b>(19 135)</b>	<b>(23 675)</b>
<b>Taux Effectif d'Impôt hors CVAE</b>	<b>29,6%</b>	<b>16,6%</b>	<b>21,8%</b>
CVAE	(13 220)	(13 055)	(12 962)
<b>IMPÔTS ET CVAE COMPTABILISÉS</b>	<b>(26 486)</b>	<b>(32 191)</b>	<b>(36 637)</b>
<b>Taux Effectif d'Impôt</b>	<b>59,2%</b>	<b>27,9%</b>	<b>33,8%</b>

### b) Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés liés aux différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un élément sont reconnus selon les modalités suivantes :

- les impôts différés passifs sont reconnus en intégralité,
- les impôts différés actifs ne sont reconnus que s'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement dans le cadre d'une continuité de l'exploitation moyen terme.

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Impôts différés actifs	74 414	63 992	53 347
Impôts différés passifs	(118 757)	(143 275)	(72 846)
<b>Impôts différés Nets</b>	<b>(44 343)</b>	<b>(79 283)</b>	<b>(19 499)</b>

La ventilation par nature des impôts différés se détaille comme suit :

En K€	31/12/2015			31/12/2014			31/12/2013		
	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Total
Immobilisations incorporelles	1 719	(125 316)	(123 597)	1 809	(116 945)	(115 136)	637	(42 877)	(42 239)
Immobilisations corporelles et location de financement	8 143	(37 672)	(29 529)	8 123	(46 980)	(38 857)	8 775	(42 098)	(33 323)
Provisions et avantages au personnel	46 035	(1 673)	44 362	34 964	(1 097)	33 867	40 920	(746)	40 174
Déficits reportables	56 355	0	56 355	27 404		27 404	8 523		8 523
Autres éléments	9 533	(1 467)	8 066	16 140	(2 701)	13 439	9 777	(2 411)	7 366
<b>Total</b>	<b>121 785</b>	<b>(166 128)</b>	<b>(44 343)</b>	<b>88 440</b>	<b>(167 723)</b>	<b>(79 283)</b>	<b>68 632</b>	<b>(88 132)</b>	<b>(19 499)</b>
Effet de la compensation	(47 371)	(47 371)		(24 448)	24 448		(15 285)	15 285	
<b>Impôts comptabilisés</b>	<b>74 414</b>	<b>(118 757)</b>	<b>(44 343)</b>	<b>63 992</b>	<b>(143 275)</b>	<b>(79 283)</b>	<b>53 347</b>	<b>(72 846)</b>	<b>(19 499)</b>

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

En K€	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles et location de financement	Provisions et avantages au personnel	Déficits reportés en avant	Autres éléments	Total
<b>Impôts différés au 31/12/2013</b>	<b>(42 239)</b>	<b>(33 323)</b>	<b>40 174</b>	<b>8 523</b>	<b>7 366</b>	<b>(19 499)</b>
Éléments comptabilisés en résultat	7 412	3 624	(2 105)	(4 003)	1 039	5 967
Effet des variations de change	(7 874)	(206)	1 368	1 997	328	(4 387)
Éléments comptabilisés en capitaux propres, reclassements et variations de périmètre	(72 435)	(8 952)	(5 570)	20 887	4 706	(61 364)
<b>Impôts différés au 31/12/2014</b>	<b>(115 136)</b>	<b>(38 857)</b>	<b>33 867</b>	<b>27 404</b>	<b>13 439</b>	<b>(79 283)</b>
Éléments comptabilisés en résultat	1 314	10 166	4 186	26 336	(25 776)	16 226
Effet des variations de change	(9 942)	(570)	1 209	2 603	341	(6 359)
Éléments comptabilisés en capitaux propres, reclassements et variations de périmètre	167	(268)	5 100	12	20 062	25 073
<b>Impôts différés au 31/12/2015</b>	<b>(123 597)</b>	<b>(29 529)</b>	<b>44 362</b>	<b>56 355</b>	<b>8 066</b>	<b>(44 343)</b>

Les impôts différés passifs sont générés essentiellement par la reconnaissance des actifs incorporels relations clientèles et de la revalorisation des sites immobiliers comptabilisés lors de l'acquisition des groupes Christian Salvesen, TDG et Jacobson Companies, ainsi que par la différence de durée d'amortissement sociale et consolidée des véhicules.

Les déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été reconnu représentent un montant de 77,7 millions d'euros soit 22,0 millions d'euros d'impôt non activé.

## 7.2.13. Capitaux propres et résultat par action

### a) Capital émis et réserves

Années	Nature de l'opération	Variations du capital			Capital après opérations	
		Nombre d'actions	Nominal en euro	Primes en euro	Montant en euro	Nombre d'actions
Au 31 décembre 2013					19 672 482	9 836 241
Au 22 octobre 2014	Bons de souscription d'actions	30 000	2	1 759 200	19 732 482	9 866 241
Au 22 octobre 2014	Réduction de capital	30 000	2	1 702 110	19 672 482	9 836 241
Au 31 décembre 2014					19 672 482	9 836 241
Au 31 décembre 2015					19 672 482	9 836 241

Le capital social est composé d'actions dont la valeur nominale est 2 euros.

Chaque action donne droit à une voix ; toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire.
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les dividendes par action versés au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

En €	2014	2013	2012
Dividendes	1,80	1,60	1,50

Les autres réserves s'analysent comme suit :

K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>Réserves non distribuées</b>			<b>469 680</b>
<b>Ajustement IFRIC21</b>			<b>1 560</b>
<b>Réserves non distribuées</b>	<b>586 049</b>	<b>556 184</b>	<b>471 240</b>
Actions propres	(4 402)	(4 397)	(6 408)
Juste valeur des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net à l'étranger	(7 089)	(14 318)	(12 797)
Effet d'impôt sur instruments financiers et écarts de conversion	6 079	7 288	6 151
Divers	(571)	(519)	(444)
<b>Total autres réserves</b>	<b>(5 983)</b>	<b>(11 946)</b>	<b>(13 498)</b>
<b>Total Réserves consolidées</b>	<b>580 066</b>	<b>544 238</b>	<b>456 182</b>

**b) Nombre moyen d'actions**

Les actions propres, quelle que soit leur destination, sont imputées sur les capitaux propres.

Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Nombre d'actions émises	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Nombre d'actions propres	(44 447)	(45 790)	(105 217)
<b>Nombre d'actions</b>	<b>9 791 794</b>	<b>9 790 451</b>	<b>9 731 024</b>
Bons de souscription d'actions	110 000	110 000	140 000
Options de souscription d'actions	0	0	51 940
<b>Nombre total moyen d'actions diluées</b>	<b>9 901 794</b>	<b>9 900 451</b>	<b>9 922 964</b>

**c) Résultat par action**

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues.

Le résultat net consolidé par action après dilution prend en compte les actions issues de l'exercice d'options de souscription d'actions sous déduction des actions auto-détenues.

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net part du Groupe	16 695	75 895	70 100
Nombre d'actions	9 791 794	9 790 451	9 731 024
<b>Résultat net par action</b>	<b>1,70</b>	<b>7,75</b>	<b>7,20</b>
Résultat net part du Groupe	16 695	75 895	70 100
Nombre moyen d'actions dilué	<b>9 901 794</b>	9 900 451	9 922 964
<b>Résultat net dilué par action</b>	<b>1,69</b>	<b>7,67</b>	<b>7,06</b>

**7.2.14. Liste des sociétés consolidées**

Toutes les sociétés qui font partie du périmètre de consolidation arrêtent leur exercice au 31 décembre à l'exception de NDO India et NDO Lanka qui clôturent leurs comptes au 31 mars. Une situation intermédiaire au 31 décembre a été établie chez NDO India et NDO Lanka pour les besoins de l'arrêté des comptes du Groupe.

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont indiquées ci-après.

		Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode	Note
		2015	2014	2015	2014		
TDG DEUTSCHLAND GmbH	Allemagne		100		100	IG	(2)
XPO SUPPLY CHAIN GERMANY GMBH	Allemagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS GERMANY GMBH	Allemagne	100	100	100	100	IG	
N D BELGIUM	Belgique		100		100	IG	(2)
XPO GLOBAL FORWARDING BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CHEMICALS BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
ND BELGIË	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN ANTWERP BELGIUM	Belgique	100	100	100	100	IG	
NDG LOGISTICS LTDA.	Brésil	50	50	50	50	MEQ	
NDO BRASIL AGENCIAMENTO DE CARGA LTDA	Brésil	100	100	100	100	IG	
NDO CHILE	Chili	100	100	100	100	IG	
NDO FREIGHT FORWARDING TIANJIN (NDO CHINA)	Chine	100	100	100	100	IG	
NDO BEIJING FREIGHT FORWARDING CO LTD	Chine	75	75	75	75	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS HOLDING SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SPAIN S.L.	Espagne	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICA S.A.	Espagne	50	50	50	50	IG	
JHCI HOLDING USA Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JHCI HOLDINGS Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JHCI ACQUISITION Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON WAREHOUSE COMPANY Inc	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON PACKAGING COMPANY LC	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON STAFFING COMPANY LC	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON TRANSPORTATION COMPANY Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
JACOBSON LOGISTICS COMPANY Inc	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO GF HOLDING USA Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO GF AMERICA Inc.	États-Unis	100	100	100	100	IG	
XPO LOGISTICS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS RHONE-ALPES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SERVICES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT LOCATION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NORD & EST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO RED EUROPE HOLDING FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC SILO FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS EST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC CHIMIE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO PHARMA FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO MAINTENANCE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
TRANSIMMO PICARDIE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS LIMOUSIN FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC FRANCE	France	100		100		IG	(1)
XPO SUPPLY CHAIN CARE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO GRADUATES EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN GENAS FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PARIS & OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
IMMOTRANS	France	100	100	100	100	IG	
XPO TANK CLEANING SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS FORMATION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
PORT DE BOUC TRANSIT	France	100	100	100	100	IG	
XPO VRAC HYDRO FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
AUTOLOG	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS IT EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
LA TARNOSIENNE	France	100	100	100	100	IG	(2)
XPO TRANSPORT SOLUTIONS AUVERGNE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRANCE	France	100	100	100	100	IG	

**XPO Logistics Europe – Rapport Financier Annuel 2015**

XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
N D INTER PULVÉ	France		100		100	IG	(3)
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
CENTRALE DES FRANCHISES XPO FRANCE	France	32,45	32,45	32,45	32,45	MEQ	
BRIVE-TRANSIT	France	100	100	100	100	IG	
TEXLOG	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME MGCA FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ILE DE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SUPPORT SERVICES FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SALTO	France	34	34	34	34	MEQ	
DI CI VRAC SUD OUEST	France	100	100	100	100	IG	
XPO VOLUME FRANCHISE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN OUEST FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	France	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
OMEGA VII	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 08	France	100	100	100	100	IG	
XPO DISTRIBUTION FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FROID FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN GEL FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SALVESEN PROPERTY	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 10	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN H FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CHAMPAGNE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS CENTRAL EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
OMEGA X	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRAIS FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO TANK CLEANING NORD FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
SCI DE L'AUBIFRESNE	France	100	100	100	100	IG	
T N D FRIGO LOCATION	France		100		100	IG	(3)
XPO TRANSPORT FRIGO FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
LOCAD 11	France	100	100	100	100	IG	
XPO PARTICIPATIONS EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO LAST MILE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SPORT FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO DISTRIBUTION EUROPE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
LOG'INS ARES XPO LOGISTICS	France	49	49	49	49	MEQ	
LOCAD 12	France	100	100	100	100	IG	
XPO KEY PL EUROPE	France	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN TOULOUSE FRANCE	France	100	100	100	100	IG	
XPO HONG KONG GLOBAL FORWARDING LIMITED	Hong-Kong	100	100	100	100	IG	
NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS HUNGARY Kft	Hongrie	100	100	100	100	IG	
TRANSPORTS NORBERT DENTRESSANGLE HUNGARY Kft	Hongrie		100		100	IG	(2)
NDO INDIA PRIVATE LIMITED	Inde	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
INVERALMOND INSURANCE LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS IRELAND LIMITED	Irlande	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN ITALY S.P.A.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CONSUMER GOODS ITALY S.P.A.	Italie	100	100	100	100	IG	
FIEGE LOGSITICS ITALIA SPA	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS ITALY S.R.L.	Italie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.	Luxembourg	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS MOROCCO	Maroc	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS II B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
TCG EAST & SOUTH B.V.	Pays-Bas	76,5	76,5	76,5	76,5	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING NETHERLANDS BV	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
NDL HOLDING RUSSIA B.V.	Pays-Bas	50	50	50	50	IG	
XPO SUPPLY CHAIN NETHERLANDS B.V.	Pays-Bas	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN POLAND SP z.o.o.	Pologne	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS POLAND SP z.o.o.	Pologne	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN PORTUGAL LDA	Portugal	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS PORTUGAL LDA	Portugal	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN CZ s.r.o.	Rép. Tchèque	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN BEVERAGE ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
NDB LOGISTICA ROMANIA SRL	Roumanie	50	50	50	50	MEQ	
XPO SUPPLY CHAIN ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	

XPO TRANSPORT SOLUTIONS ROMANIA SRL	Roumanie	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN FRIGO ROMANIA	Roumanie	50	50	50	50	IG	
NORBERT DENTRESSANGLE OVERSEAS ROMANIA	Roumanie	100	100	100	100	IG	
TDG LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
TDG (UK) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
TDG OVERSEAS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO HOLDINGS UK AND IRELAND LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
NCG UK LIMITED	Royaume-Uni	49,9	49,9	49,9	49,9	MEQ	
XPO GLOBAL FORWARDING UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO BULK UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
HOPKINSON TRANSPORT (CHESTERFIELD) LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
LAMBDA 5 LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
LAMBDA 6 LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
AJG INTERNATIONAL TRANSPORT LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
INTERBULK GROUP PLC	Royaume-Uni	4,27	4,27	4,27	4,27	MEQ	
XPO INVESTMENT UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICS HOLDINGS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
SALVESEN LOGISTICS LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO SUPPLY CHAIN UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO MAINTENANCE UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS UK LIMITED	Royaume-Uni	100	100	100	100	IG	
XPO LOGISTICS FRESH LLC	Russie	100	50	100	50	IG	
XPO LOGISTICS RUS LLC	Russie	100	100	100	100	IG	
XPO GLOBAL FORWARDING RUS	Russie	100	100	100	100	IG	
XPO TRANSPORT SOLUTIONS SLOVAKIA s.r.o.	Slovaquie	100	100	100	100	IG	
NDO LANKA (PRIVATE) LIMITED	Sri Lanka	40	40	40	40	IG	
XPO SUPPLY CHAIN SWITZERLAND S.A.G.L.	Suisse	100	100	100	100	IG	
LUXURY GOODS LOGISTICS	Suisse	49	49	49	49	IG	
XPO SUPPLY CHAIN UKRAINE	Ukraine	100	100	100	100	IG	

1 : société créée en 2015

2 : société liquidée/absorbée/cédée en 2015

3 : société liquidée/absorbée/cédée en 2014

## 7.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société XPO Logistics Europe, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 7.2.8 e) de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tel que cela est décrit dans la note 7.2.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Comme indiqué dans la note 7.2.12 b) de l'annexe aux comptes consolidés, le poste « Impôts différés actifs » est évalué en fonction d'estimations et d'hypothèses. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses sous-tendant les prévisions de bénéfices imposables et les consommations de reports déficitaires en résultant, ainsi que la documentation disponible et procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.  
Stéphane Devin

ERNST & YOUNG et Autres  
Daniel Mary-Dauphin

**COMPTES CONSOLIDES ET COMPTES SOCIAUX  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2015**

**Chapitre 8  
COMPTES SOCIAUX**

- 8.1. Comptes sociaux
- 8.2. Annexe
- 8.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## 8.1. COMPTES SOCIAUX

### BILAN (avant affectation du résultat)

#### Actif

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Montant brut	1 813	1 794	1 723
Amortissements	1 538	1387	1234
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>276</b>	<b>406</b>	<b>489</b>
Montant brut	655	657	656
Amortissements	373	319	243
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>283</b>	<b>347</b>	<b>413</b>
Montant brut	802 579	804 289	517 350
Dépréciations	32 425	17 902	7 598
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>770 154</b>	<b>786 387</b>	<b>509 752</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>770 713</b>	<b>787 140</b>	<b>510 655</b>
Stocks et en-cours	0	46	59
Clients et comptes rattachés	3 055	2 721	2 278
Autres créances	137 192	418 196	64 717
Disponibilités	23 080	101 695	275 493
Charges constatées d'avance	161	207	215
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>163 488</b>	<b>522 865</b>	<b>342 763</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>	<b>44</b>	<b>42 296</b>	<b>7 277</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>934 245</b>	<b>1 352 301</b>	<b>860 695</b>

#### Passif

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	19 672	19 672	19 672
Réserves	327 624	300 508	233 410
Résultat de l'exercice	-36 838	44 742	82 626
Provisions réglementées	222	280	347
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>310 681</b>	<b>365 202</b>	<b>336 056</b>
Provisions pour risques et charges	1 549	13 332	7 819
Provisions sur impôts	0	0	0
<b>PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS A LONG TERME</b>	<b>1 549</b>	<b>13 332</b>	<b>7 819</b>
Emprunt obligataire	12 000	235 000	235 000
Dettes financières	444 498	555 655	242 926
<b>EMPRUNTS A LONG TERME</b>	<b>456 498</b>	<b>790 655</b>	<b>477 926</b>
Dettes financières	48 722	56 792	626
Fournisseurs et effets à payer	7 767	3 570	4 229
Autres passifs	39 356	19 058	32 460
Banques	64 010	71 566	1 082
<b>DETTES A COURT TERME</b>	<b>159 855</b>	<b>150 985</b>	<b>38 398</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>	<b>5 662</b>	<b>32 128</b>	<b>495</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>934 245</b>	<b>1 352 301</b>	<b>860 695</b>

## COMPTE DE RESULTAT

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>18 237</b>	<b>16 826</b>	<b>15 668</b>
Frais d'exploitation	(56 477)	(27 137)	(22 618)
Autres revenus	68	67	45
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>(38 171)</b>	<b>(10 243)</b>	<b>(6 906)</b>
Quote-part des résultats des sociétés	0	(0)	(0)
Frais financiers nets	(19 858)	30 765	69 423
Résultat exceptionnel	871	394	189
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>(57 158)</b>	<b>20 916</b>	<b>62 705</b>
Impôt sur les sociétés	20 320	23 826	19 921
<b>RESULTAT NET</b>	<b>(36 838)</b>	<b>44 742</b>	<b>82 626</b>

## 8.2. ANNEXE

### 8.2.1. Règles et méthodes comptables

#### a) Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices) et conformément au Règlement ANC N°2014-03 relatif au Plan Comptable Général et aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels généralement admises en France.

#### b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont constituées essentiellement de logiciels et licences informatiques, et sont amorties sur une durée de 12 à 60 mois linéaire.

#### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : Linéaire sur 5 ans
- Installations et agencements divers : Linéaire de 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : Linéaire de 3 à 10 ans

#### d) Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat. Les dépenses d'honoraires liées à leur acquisition sont également inscrites à l'actif du bilan.

Selon l'avis n° 2007-C du 15 juin 2007 du Comité d'Urgence du CNC, les frais d'acquisition incorporés aux titres de participation font l'objet d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans.

Le portefeuille titres de la société XPO Logistics Europe S.A. fait l'objet d'une évaluation régulière afin de savoir s'il y a nécessité de constituer une provision pour dépréciation.

Cette dernière repose sur la valeur consolidée de la société, sa contribution économique présente et future au résultat consolidé du Groupe ainsi que sa capacité présente et future à générer un cash-flow positif.

Lorsque l'évaluation résultant de ces différents critères amène à constater que la valeur des titres au bilan est supérieure à la capacité contributive de la Société, une provision est constatée.

#### **e) Autres immobilisations financières**

Ils comprennent les actions propres gérées par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

#### **f) Contrat de liquidité**

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité souscrit par la société sont inscrits dans les immobilisations financières à l'intérieur des rubriques suivantes :

- Les titres auto-détenus sont inscrits sous la rubrique « autres titres immobilisés »
- Les autres composants sont comptabilisés sous la rubrique « autres immobilisations financières »

#### **g) Instruments dérivés**

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments de couverture de taux concernant ses emprunts, essentiellement des swaps de taux. La politique du Groupe est de sélectionner pour ces couvertures des contreparties dont la qualité rend improbable toute défaillance à l'échéance.

Les gains et les pertes dégagés sur ces instruments sont inscrits en résultat de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Ces instruments de couverture sont mentionnés en engagements hors bilan.

#### **h) Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée individuellement en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

#### **i) Les valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché sur la base du coût moyen du dernier mois de l'exercice est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

#### **j) Provisions pour risques et charges**

Une provision est constituée chaque fois que les organes de direction de la Société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Ces provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et des charges correspondants.

#### **k) Impôt**

Conformément à la convention d'intégration fiscale, les économies d'impôt correspondant aux résultats des filiales sont comptabilisées en diminution de la charge d'impôt de XPO Logistics Europe S.A., société tête du groupe.

### **l) Conversion des éléments en devises**

Les charges et produits en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les dettes et créances exprimées en devises, et n'ayant pas fait l'objet de couverture, sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui en résultent donnent lieu à la comptabilisation d'écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif sont provisionnés via une provision pour risques et charges à caractère financier. Lorsque, pour des opérations dont les termes sont suffisamment voisins, les pertes et les gains latents peuvent être considérés comme concourant à une position globale de change, le montant de la provision peut être limité à l'excédent des pertes sur les gains.

### **m) Actions propres**

Les titres auto-détenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions figurent sous la rubrique « valeurs mobilières de placement » et font l'objet d'une évaluation à la clôture en fonction du cours de bourse constaté en fin d'exercice (cours moyen du dernier mois). Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant dès lors que la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur de marché.

### **n) Quote-part des résultats des sociétés intégrées**

Ce poste se compose des affectations des résultats de l'exercice antérieur des SNC/SCI du Groupe, au prorata de la participation de XPO Logistics Europe dans chacune d'elles.

### **o) Résultat exceptionnel**

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de la société holding de XPO Logistics Europe, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

### **p) Engagement de retraite**

L'engagement de retraite et avantages assimilés à prestation définie contracté par la société XPO Logistics Europe S.A. concerne le régime d'indemnités de fin de carrière (IFC) en application de la convention collective en vigueur des Transports Routiers.

### **q) Identité de la société consolidante**

Les comptes de la société sont consolidés par :

XPO Logistics, Inc  
Five Greenwich Office Park  
Greenwich, Connecticut 06831, Etats-Unis

## **8.2.2. Faits marquants de l'exercice**

---

XPO Logistics, Inc. a acquis le 8 juin 2015 les 67% du capital de XPO Logistics Europe (ex. Norbert Dentressangle SA) détenus par la famille Dentressangle et a lancé le 29 juin une Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) visant à acquérir la totalité des titres de la société. A l'issue de cette OP AS qui s'est clôturée le 17 juillet, XPO Logistics détenait 86,25% du capital de XPO Logistics Europe.

Les principales conséquences de ce changement d'actionnariat sont les suivantes :

### **a) Refinancement**

En application des clauses de changement de contrôle de la documentation bancaire, la dette financière corporate a été remboursée en juin et juillet à hauteur de 876,5 millions d'euros.

Ces emprunts ont été refinancés par un prêt intercompagnie, amortissable sur une durée de 9 ans, d'une valeur globale de 875,2 millions d'euros.

**b) Rémunérations en actions**

L'assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2015 a modifié les termes et conditions des bons de souscription d'actions détenus par les dirigeants. Cette modification a été suivie du rachat par XPO Logistics France de ces bons au prix induit par l'OPAS sans impact cash pour la société.

Par ailleurs, il a été proposé aux managers du Groupe une modification du plan actuel d'actions de performance : ce plan, qui devait initialement être réglé en actions, sera réglé en trésorerie. Comptablement, ce changement des modalités du plan s'est traduit par la comptabilisation d'une dette de (13,6) millions d'euros dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015.

**c) Eléments liés à l'acquisition par XPO**

Dans le cadre des événements et transactions décrits ci-dessus, des prestations de conseil et assistance (en matière financière, juridique, etc...) ont été rendues à la société pour un montant total de 13,1 millions d'euros sur la période.

**8.2.3. Notes annexes****a) Immobilisations corporelles et incorporelles**

Valeurs brutes (en K€)	01/01/2015	Acquisitions	Cessions	31/12/2015
Concessions, brevets, et logiciels	1 794	20	0	1 813
Immobilisations incorporelles en cours	2	2	4	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 796</b>	<b>22</b>	<b>4</b>	<b>1 813</b>
Terrain	0	0	0	0
Construction	204	0	0	204
Installations générales, agencements, aménagements	197	3	2	198
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier, matériel de bureau et informatique	217	0	0	217
Œuvre d'art	36	0	0	36
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>654</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>655</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES</b>	<b>2 450</b>	<b>25</b>	<b>6</b>	<b>2 468</b>
Amortissements (en K€)	01/01/2015	Dotations	Reprises	31/12/2015
Concessions, brevets, et logiciels	1 387	150	0	1 538
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>1 387</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>1 538</b>
Construction	102	20	0	122
Installations générales, agencements, aménagements	64	19	1	82
Matériel de transport	0	0	0	0
Mobilier, matériel de bureau et informatique	144	24	0	168
Œuvre d'art	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>310</b>	<b>64</b>	<b>1</b>	<b>373</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.</b>	<b>1 697</b>	<b>214</b>	<b>1</b>	<b>1 910</b>

**b) Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Titres de participations	500 138	32 425	467 713
Autres titres immobilisés	913	0	913
Prêts	300 622	0	300 622
Autres immobilisations financières	906	0	906
<b>TOTAL</b>	<b>802 579</b>	<b>32 425</b>	<b>770 154</b>

	Valeur brute 01/01/2015	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 31/12/2015
Titres de participations	500 146	0	(8)	500 138
Autres titres immobilisés	908	3 252	(3 247)	913
Prêts	302 566	5 318	(7 262)	300 622
Autres immobilisations financières	669	2 081	(1 844)	906
<b>TOTAL</b>	<b>804 289</b>	<b>10 651</b>	<b>(12 361)</b>	<b>802 579</b>

En K€	Dépréciation 01/01/2015	Dotations	Reprises	Dépréciation 31/12/2015
Titres de participations	17 902	15 436	(913)	32 425
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17 902</b>	<b>15 436</b>	<b>(913)</b>	<b>32 425</b>

- **Titres de participations**

La diminution des participations de 8 K€ se détaille comme suit :

- Cession des titres de la société OMEGA XXIII pour 4K€.
- Cession des titres de la société OMEGA XXIV pour 4K€.

La dotation aux provisions pour dépréciation des titres de participation (15 175K€) concerne principalement les titres de XPO GF International, filiale détenue à 100% par XPO Logistics Europe, dépréciés à hauteur de sa valeur d'entreprise au 31 décembre 2015.

- **Autres titres immobilisés**

Cette rubrique se compose d'actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité.

- **Prêts**

Il s'agit uniquement de prêts consentis à des sociétés du Groupe :

En K€	31/12/2015	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Prêts	300 622	8 811	20 846	270 965
<b>TOTAL</b>	<b>300 622</b>	<b>8 811</b>	<b>20 846</b>	<b>270 965</b>

- **Autres immobilisations financières**

Il s'agit de cautions pour 3 K€, et d'OPVCM (mobilisées dans le cadre du contrat de liquidité) pour 903 K€.

**c) Trésorerie nette**

La trésorerie s'analyse comme suit :

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	0	28 000	178 000
Actions propres	3 489	3 489	5 756
Banques / Disponibilités	(44 419)	(1 360)	90 655
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>(40 930)</b>	<b>30 129</b>	<b>274 411</b>

- **Actions propres**

XPO Logistics Europe SA détient 38 578 actions propres de la Société pour une valeur brute de 3 489K€ (en 2014, 3 489K€ et en 2013, 5 756 K€).

**d) Echéances des créances à la clôture de l'exercice**

En K€	31/12/2015	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients et comptes rattachés	3 055	3 055	0	0
Autres créances	137 192	103 194	33 998	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>140 247</b>	<b>106 249</b>	<b>33 998</b>	<b>0</b>

**e) Créances et dettes concernant les entreprises liées**

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Prêts	300 622	302 566	301 924
Clients et comptes rattachés	2 553	2 614	2 081
Comptes courant intra-groupe	99 472	391 461	55 248
Créances intra-groupe	139	817	3
Dépôts et cautionnements	0	0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>402 786</b>	<b>697 458</b>	<b>359 255</b>
Emprunts	493 207	0	0
Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	467	185	170
Comptes courants intra-groupe	23 415	17 416	27 193
Dettes intra-groupe	0	1	3 501
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>517 089</b>	<b>17 602</b>	<b>30 864</b>

## f) Engagements hors bilan

### • Instruments financiers

La société couvre une partie de l'exposition du Groupe au risque de variation de taux sur les loyers relatifs à la location des tracteurs et des porteurs par l'intermédiaire d'instruments financiers de type swap.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille de couvertures est constitué de swaps de taux (échange d'un taux variable - Euribor 3 mois- contre un taux fixe) portant sur un montant nominal total de 210 000 K€ (190 000 K€ en 2014). Les échéances de ces contrats sont comprises entre 1 et 2 ans. Il n'existe pas de dérivé incorporé.

La dette d'acquisition étant contractée à taux variable, le Groupe a mis en place des instruments de couverture afin de limiter son exposition aux risques de variation de taux.

Les charges ou produits résultant de la différence entre le taux servi et le taux reçu sont comptabilisés en résultat sur l'exercice. Le résultat ainsi enregistré au titre de l'exercice 2015 est une perte de 8 948K€ (perte de 7 475K€ en 2014).

### • Engagements et cautions reçus

XPO Logistics Europe SA bénéficie d'une garantie à première demande de 100 000K€ de la part d'ING Bank dans le cadre de son contrat de cash pooling européen.

### • Engagements et cautions donnés

Garantie à première demande : 25 000 KGBP et 90 000K€

Cautions : 7 550 K€

Garantie Fonds de pension Salvesen Logistics Ltd: 70 200 KGBP

### • Engagements de paiements futurs

Les engagements de paiements futurs concernent :

- un Bail commercial : 1 591 K€ dont 289 K€ à moins d'un an, 1 158 K€ de un à cinq ans et 144 K€ à plus de 5 ans.

### • Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite se montent à 201 K€ au 31 décembre 2015 (250 K€ au 31 décembre 2014). Ils sont déterminés pour l'ensemble des salariés selon une méthode actuarielle dont les principales hypothèses sont :

	2015	2014
Taux d'actualisation	2,00%	2,00%
Taux de progression des salaires	1,5 à 2,00%	1,5 à 2,00%
Taux de mobilité	6,2%	6,3%
Table de mortalité	INSEE TD/TV 2011-2013	CHRISTIA TD/TV 2010-2012
Age de départ à la retraite (suivant catégorie socio-professionnelle et date de naissance)	entre 55 et 63 ans	entre 55 et 63 ans

Les droits au titre des Indemnités de Départ en Retraite sont définis par la Convention Collective Nationale des Transports Routiers (n°3085).

Dans le cadre d'un départ volontaire en retraite du salarié entre 60 et 65 ans (55 ans pour les conducteurs routiers éligibles au Congé de Fin d'Activité), les montants des indemnités à verser par la Société représentent :

- pour les non-cadres : entre 0,5 et 2,5 mois de salaire selon l'ancienneté (de 10 ans à 30 ans)
- pour les cadres : entre 4,5% et 25% de la rémunération annuelle selon l'ancienneté (de 10 ans à 30 ans).

- **Droit Individuel à la formation**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle substituée au DIF le compte personnel de formation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Le CPF sera géré par la Caisse des Dépôts et Consignations et financé par l'OPCA.

- **Crédit-bail**

Crédit Bail : néant

### g) Rémunérations en actions

	Bons de souscription d'actions	Actions de performance	Actions de performance	Actions de performance
Date de l'Assemblée	23/05/13	24/05/12	24/05/12	24/05/12
Date du Directoire	29/07/13	24/04/13	23/04/14	20/10/14
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	110 000	56 650	21 500	40 996
Les Mandataires sociaux	110 000	1 000	1 000	
Point de départ d'exercice des bons ou options	A:01/06/16 B:01/06/19			
Date d'expiration	A:31/05/19 B:31/05/21			
Fin de période d'acquisition (F : France I : International)		F : 30/04/16 I : 30/04/17	F : 30/04/16 I : 30/04/18	I : 21/10/18
Fin de période de conservation (France seulement)		F : 30/04/18	F : 30/04/18	
Prix de souscription ou d'achat	A:€59,55 B: €59,55			
<b>Bons ou options restants au 31 Dec. 2013</b>	<b>110 000</b>	<b>56 650</b>		
Bons ou options annulés en 2014		4 350		3 333
Bons ou options exercés en 2014				
Bons ou options annulés au 31 Dec. 2014		4 350		3 333
Bons ou options exercés au 31 Dec. 2014				
<b>Bons ou options restants au 31 Dec. 2014</b>	<b>110 000</b>	<b>52 300</b>	<b>21 500</b>	<b>37 663</b>
Bons ou options annulés en 2015		52 300	21 500	27 664
Bons ou options exercés en 2015				
Bons ou options annulés au 31 Dec. 2015		56 650	21 500	30 997
Bons ou options exercés au 31 Dec. 2015				
<b>Bons ou options restants au 31 Dec. 2015</b>	<b>110 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 999</b>

L'Assemblée Générale des actionnaires du 21 mai 2015 a modifié les termes et conditions des bons de souscription d'actions détenus par les dirigeants. Cette modification a été suivie du rachat par XPO Logistics France de ces bons au prix induit par l'OPAS, sans impact cash pour la Société.

Par ailleurs, il a été proposé aux managers du Groupe une modification du plan actuel d'actions de performance.

Ce plan qui devait initialement être réglé en actions sera réglé en trésorerie. Comptablement, ce changement des modalités du plan s'est traduit par la comptabilisation d'une dette de (13,6) M dans les comptes de la Société au 31 décembre 2015.

**h) Capitaux propres et variation de la situation nette**

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

En K€	31/12/14 avant affectation	Affectation Résultat 2014	Dividendes	Emission d'actions	Réduction de capital	Autres mouvements	Résultat 2015	31/12/15 avant affectation
Capital	19 672							19 672
Prime d'émission	10 690							10 690
Prime de fusion	3 914							3 914
Prime d'apport	4 394							4 394
Bons de souscription d'action	136							136
Réserve légale	1 985							1 985
Réserves indisponibles	115							115
Réserves facultatives	180 000	20 000						200 000
Report à nouveau	99 274	7 117						106 391
Réserves PVLT	0							0
Dividendes	0	17 625	(17 625)					0
Résultat	44 742	(44 742)					(36 838)	(36 838)
Provisions réglementées	280					(57)		222
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>365 202</b>	<b>0</b>	<b>(17 625)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(57)</b>	<b>(36 838)</b>	<b>310 681</b>

Il est rappelé que le bénéfice net de 2014 a été affecté par l'Assemblée Générale conformément aux propositions du Directoire.

**i) Provisions**

En K€	01/01/2015	Dotations	Reprises		31/12/2015
			Provision Utilisée	Provision non utilisée	
<b>Provisions réglementées</b>					
- Amortissements dérogatoires	280	26	83		222
<b>Provisions pour risques</b>					
- Pour pertes de change	12 634	44	0	12 634	44
- Pour risque social	500	1 505	0	500	1 505
- Autres provisions pour risques	198	0	0	198	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 612</b>	<b>1 574</b>	<b>83</b>	<b>13 332</b>	<b>1 771</b>

Les principaux mouvements des provisions sont les suivants :

- Une provision de 500K€ concernant un litige avec un ancien dirigeant de la société a été reprise en totalité.
- Une provision de 1,505K€ a été constituée concernant principalement la rémunération de la clause de non-concurrence d'un ancien dirigeant jusqu'en septembre 2017.
- La provision pour risques pour les plans d'actions de performance mis en place en 2013 et 2014 a été reprise (198K€) suite à l'annulation du plan.

#### j) Dettes

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Autres emprunts obligataires	12 000	235 000	235 000
Emprunts auprès des établissements de crédits	0	610 292	242 926
Banques créditrices	64 010	71 514	1 082
Intérêts courus	13	2 154	626
<b>TOTAL</b>	<b>76 023</b>	<b>918 961</b>	<b>479 635</b>

#### • Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

En K€	Moins d'un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans
Autres emprunts obligataires	0	12 000	0
Emprunts auprès des établissements de crédits	0	0	0
Banques créditrices	64 010	0	0
Intérêts courus	13	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>64 023</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>

#### • Ratios liés à la dette financière

Suite au refinancement de la dette Corporate, la majeure partie des lignes de financement du Groupe soumises à des ratios financiers a été remboursée et remplacée par des financements accordés par XPO Logistics, Inc. Au 31/12/2015, le solde des emprunts soumis à des ratios financiers s'élève à 12 millions d'euros. Au 31 décembre 2015, le Groupe satisfait ces deux ratios.

#### k) Les charges et produits constatées d'avance

Les charges constatées d'avance se montent à 161 K€ contre 207 K€ en 2014 tandis qu'il n'y a pas de produits constatés d'avance sur cet exercice comme en 2014.

Ces comptes ne contiennent que des éléments ordinaires liés à l'exploitation normale de l'entreprise.

**l) Les charges à payer et produits à recevoir**

<b>Produits à recevoir (en K€)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Intérêts courus s/OCA et prêts	4 257	2 708
Intérêts courus à recevoir	95	1 228
Clients factures à établir	0	1 052
R R R à recevoir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>4 351</b>	<b>4 988</b>

<b>Charges à payer (en K€)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Fournisseurs factures à recevoir	3 496	1 330
Intérêts courus à payer	334	51
Intérêts courus sur emprunts	2 314	2 154
Personnel et comptes rattachés	10 257	777
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0
Sécurité sociale et organismes sociaux	5 602	822
Fournisseurs d'immos-FAR	0	0
Clients avoirs à établir	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>22 003</b>	<b>5 134</b>

Les charges à payer comprennent notamment 13 649K€ au titre de primes attribuées aux bénéficiaires français en remplacement du plan d'actions de performance (9 222K€ en Personnel et 4 427K€ en Sécurité sociale et organismes sociaux).

**m) Chiffre d'affaires net**

Le chiffre d'affaires a évolué de la manière suivante :

<b>En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Production vendue de services France	7 889	8 079
Production vendue de services Etranger	10 348	8 747
<b>TOTAL</b>	<b>18 237</b>	<b>16 826</b>

Le chiffre d'affaires correspond essentiellement à la refacturation auprès des sociétés du Groupe de prestations de services rendues.

**n) Charges d'exploitation**

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Achats matières premières, autres approvisionnements	14	42	75
Autres achats et charges externes (1)	31 494	20 235	15 932
Charges de personnel (2)	22 382	5 996	5 590
Impôts, taxes et versements assimilés	571	349	575
Dotations aux amortissements	214	221	213
Dotations (reprise) sur provisions	1 624	0	0
Autres charges (produits)	177	294	233
<b>TOTAL</b>	<b>56 477</b>	<b>27 137</b>	<b>22 618</b>

(1) Dont 13 053K€ liées à des prestations de conseil et assistance (en matière financière, juridique, etc...) rendues à la société dans le cadre de l'acquisition du Groupe Norbert Dentressangle par XPO Logistics, Inc.

(2) Dont 13 649K€ au titre de primes attribuées aux bénéficiaires français en remplacement du plan d'actions de performance.

**o) Charges et produits financiers**

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Revenus des titres	30 963	40 448	69 119
Intérêts sur prêts	12 311	7 466	8 879
Intérêts sur emprunts	(35 774)	(16 266)	(8 533)
Intérêts sur comptes courants	10 575	3 169	(1 203)
Couverture de taux	(8 948)	(7 475)	(8 592)
Produits et charges financiers divers	(593)	2 315	2 994
Différence de change	(26 657)	16 924	(6 202)
Produits et charges sur cessions sur VMP	0	1	0
Dépréciations / provisions	(1 735)	(15 817)	12 960
<b>TOTAL</b>	<b>(19 858)</b>	<b>30 765</b>	<b>69 423</b>

Au 31 décembre 2015, le montant des charges financières avec les entreprises liées est de 24 658 K€ (110K€ au 31 décembre 2014) et celui des produits financiers avec les entreprises liées de 53 869K€ (51 193 K€ au 31 décembre 2014).

**p) Impôts société**

XPO Logistics Europe et ses principales filiales françaises ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés (Loi de Finances de 1988).

En K€		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant		(58 029)	0	(58 029)
Exceptionnel	CT	871	0	871
	LT	-	-	
Intégration fiscale (produits)			(20 320)	20 320
Carry back			0	0
<b>TOTAL</b>		<b>(57 158)</b>	<b>(20 320)</b>	<b>(36 838)</b>

Le résultat d'ensemble au niveau de l'intégration fiscale pour l'exercice 2015 a été calculé en tenant compte du solde des déficits utilisables à l'ouverture de l'exercice, en fonction des règles de limitation d'imputation des déficits reportables applicables à compter de l'exercice 2011.

Le total des déficits restant à reporter s'élève à 73 287 K€ au 31/12/2015.

**q) Résultat exceptionnel**

En K€	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de cessions d'immobilisation	277	326	324
Dotations / reprise de provisions et amortissements	559	68	(624)
Autres éléments exceptionnels	35	0	489
<b>TOTAL</b>	<b>871</b>	<b>394</b>	<b>189</b>

**r) Accroissements et allègements futurs d'impôt**

Nature	01/01/2015		Variation	31/12/2015	
	Actif	Passif		Actif	Passif
<b>I - Décalages certains ou éventuels</b>					
1 - Provisions réglementées		106	-30		77
2 - Subventions d'investissements					
3 - Charges non déductibles temporairement					
. Organic		12	1		13
. Ecart de conversion passif		12 208	-10 259		1 950
. Ecart de conversion actif	16 072		-16 057	15	0
. Provision pour pertes de change		4 801	4 786		15
. Autres provisions pour risques et charges		265	265		0
4 - Produits non taxables					
5 - Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et encore non comptabilisées					
<b>TOTAL I</b>	<b>16 072</b>	<b>17 393</b>		<b>15</b>	<b>2 054</b>
<b>II - Eléments à imputer</b>					
1 - Défis reportables	4 318		20 914	25 233	
2 - Moins-value à long terme					
3 - Autres					
<b>TOTAL II</b>	<b>4 318</b>	<b>0</b>	<b>20 914</b>	<b>25 233</b>	<b>0</b>
<b>Taux d'impôt</b>	<b>38,00%</b>			<b>34,43%</b>	

**s) Effectifs moyens**

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Cadres et agents de maîtrise	43	44	36
Employés	3	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>39</b>

### t) Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2015, la rémunération versée aux membres du Directoire est de 2 748 463 € et celle allouée aux membres du Conseil de Surveillance est de 255 750 €.

### u) Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482	19 672 482
Nombre d'actions ordinaires	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241	9 836 241
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maxi. d'actions à créer :					
Par conversion d'obligation	0	0	0	0	0
Par droit de souscription	175 000	115 000	140 000	110 000	110 000
<b>OPERATIONS ET RESULTAT</b>					
Chiffre d'affaires (H.T.)	16 344 066	14 811 570	15 667 561	16 826 424	18 237 314
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	(301 161 412)	9 141 710	50 582 843	36 886 231	(54 143 883)
Impôts sur les bénéfices	(32 216 560)	(25 211 966)	(19 920 877)	(23 825 691)	(20 320 267)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Résultat net	26 510 323	28 759 092	82 626 195	44 741 895	(36 837 918)
Résultat distribué	12 295 301	14 754 362	15 737 986	17 705 234	0
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis. et provisions	27,34	3,49	7,17	6,17	3,44
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis. et provisions	2,70	2,92	8,40	4,55	3,75
Dividende attribué	1,25	1,50	1,60	1,80	-
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen salariés	29	36	38	47	46
Montant masse salariale	3 442 628	4 015 502	3 637 472	3 893 806	15 353 345
Sommes versées aux organismes sociaux	1 349 823	1 592 778	1 952 635	2 101 834	7 029 118

## v) Filiales et participations

FILIALES	Capital	Autres capitaux propres	% déte- nu	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances en C/C	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes encaissés
XPO HOLDING TRANSPORT SOLUTIONS EUROPE	50 000	88 663	100	99 639	99 639	263 811	16 757	17 680	23 834
XPO SUPPLY CHAIN INTERNATIONAL	308 438	38 601	100	348 281	348 281	14 831	9 920	(17 841)	45 585
XPO GLOBAL FORWARDING INTERNATIONAL	32 659	(21 506)	100	41 183	16 482	64 818	3 679	(22 439)	0
OMEGA 7	500	(334)	100	4 298	166	1 055	600	(261)	0
INTERBULK	63 981	(12 039)	4,27	5 902	2 376	0	303 317	179	0
LAMBDA 5 LTD	272	221	100	450	450	(493)	0	0	0
XPO PARTICIPATIONS EUROPE	20	(17)	100	37	37	10	0	(5)	0
XPO GRADUATES EUROPE	100	(135)	100	100	100	(90)	681	(137)	0
Titres de participation HG				66	0				
Frais d'acquisition				82	82				
<b>TOTAL</b>	<b>455 969</b>	<b>93 455</b>		<b>500 038</b>	<b>467 613</b>	<b>343 941</b>	<b>334 954</b>	<b>(22 824)</b>	<b>69 419</b>
Valeur totale des titres de participation au bilan				500 138	467 713				
Autres participations				100	100				

	Taux moyen 31/12/15	Taux clôture 31/12/15	Taux moyen annuel 30/09/14 - 30/09/15	Taux clôture 30/09/15
LAMBDA 5 TLD	0,72590	0,73395		
INTERBULK			0,74284	0,73130

LAMBDA 5 LTD et INTERBULK sont des sociétés étrangères gérées en livres sterling. Il est utilisé le taux de clôture pour les données de capital et de capitaux propres contre un taux moyen annuel pour le chiffre d'affaires et le résultat net. Les autres colonnes, notamment la valeur des titres, sont issues des comptes de XPO Logistics Europe S.A. au 31/12/2015.

Outre les filiales du tableau, XPO Logistics Europe S.A. détient 10 autres participations pour une valeur brute de 100 K€.

## w) évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a aucun événement significatif postérieur à la date du bilan.

## 8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

### Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société XPO Logistics Europe S.A. (Ex Norbert Dentressangle S.A.), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2015 s'établit à €770,2 millions, comprennent principalement des titres de participation et des prêts à des filiales. Les titres de participations sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 8.2.1. Règles et méthodes comptables - d) Titres de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des prévisions de flux de trésorerie établies sous le contrôle de la Direction et la cohérence des hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.  
Stéphane Devin

ERNST & YOUNG et Autres  
Daniel Mary-Dauphin

## SOMMAIRE

Pages

<b>Responsable du rapport financier annuel</b> .....		2
<b>Attestation du responsable du rapport financier annuel</b> .....		2
 <b>Rapport de gestion sur les comptes clos au 31 décembre 2015 ..... 3</b>		
 <b>Chapitre 1 Présentation de la Société..... 4</b>		
1.1	Organigramme simplifié au 31 décembre 2015 (% en capital) .....	5
1.2	Les ressources humaines.....	5
1.3	Rôle des différentes structures juridiques dans l'organisation du groupe .....	6
1.4	Activités de XPO Logistics Europe .....	6
	1.4.1. La business unit Supply Chain Europe.....	7
	1.4.2. La business unit Supply Chain US .....	10
	1.4.3. La business unit Transport Solutions .....	11
	1.4.4. La business unit Global Forwarding .....	13
1.5	Liste des sociétés consolidées .....	15
 <b>Chapitre 2 Informations d'ordre économique et financier liées à XPO Logistics Europe et ses filiales ..... 18</b>		
2.1.	Situation de XPO Logistics Europe au 31 décembre 2015 .....	19
	2.1.1. Compte de résultat consolidé .....	19
	2.1.2. Bilan consolidé.....	21
	2.1.3. Tableau des flux de trésorerie .....	22
	2.1.4. Business unit Supply Chain Europe .....	22
	2.1.5. Business unit Supply Chain US.....	23
	2.1.6. Business unit Transport Solutions .....	23
	2.1.7. Business unit Global Forwarding.....	24
2.2.	Comptes sociaux de la maison mère, XPO Logistics Europe SA. ....	24
	2.2.1. Compte de résultat et bilan de XPO Logistics Europe SA. ....	24
	2.2.2. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices .....	25
	2.2.3. Dépenses non déductibles fiscalement .....	25
	2.2.4. Délais de paiement fournisseurs .....	25
	2.2.5. Evénements significatifs et modifications statutaires survenus en cours d'exercice ....	26
	2.2.6. Evénements significatifs et modifications statutaires survenus depuis la clôture de l'exercice .....	26
	2.2.7. Evolution prévisible de la société et perspectives d'avenir .....	26
	2.2.8. Activités et résultats des filiales et sociétés contrôlées.....	26
	2.2.9. Prises de participation et de contrôle .....	27
	2.2.10. Affectation du résultat .....	27
 <b>Chapitre 3 Informations relatives aux dirigeants sociaux et aux organes de contrôle 28</b>		
3.1.	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2015.....	29
	3.1.1. Mandats et fonctions exercés par les membres du Directoire .....	29
	3.1.2. Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance .....	37
3.2	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux (en brut).....	37
3.3.	Commissaires aux comptes : mandats et honoraires.....	45
	3.3.1. Mandats en cours .....	45
	3.3.2. Honoraires perçus par les commissaires aux comptes.....	46

<b>Chapitre 4 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale</b> .....	47
4.1 Caractéristiques et modalités essentielles des Conventions et engagements entre la Société et son actionnaire majoritaire ou ses dirigeants .....	48
4.1.1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale - Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé.....	48
4.1.2. Conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé .....	51
<b>Chapitre 5 Informations sur la détention du capital</b> .....	53
5.1. Répartition du capital et des droits de vote .....	54
5.1.1. Capital.....	54
5.1.2. Répartition du capital et des droits de vote .....	54
5.1.3. Synthèse des détentions d'actions de la Société par les mandataires sociaux au 31 décembre 2015.....	57
5.1.4. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents .....	58
5.2. Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice .....	58
5.2.1. Options levées par des salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice .....	58
5.2.2. Options levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice.....	58
5.2.3. Actions de performance acquises par les membres du Directoire durant l'exercice.....	58
5.3. Operations sur titres - programme de rachat.....	59
5.4. Descriptif du programme de rachat d'actions sur l'exercice 2016.....	59
5.4.1. Nombre de titres et part du capital détenus par la société XPO Logistics .....	59
5.4.2. Répartition par objectif des titres détenus par la Société .....	59
5.4.3. Objectifs du nouveau programme de rachat d'actions .....	59
5.4.4. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir - Part maximale du capital de la Société susceptible d'être rachetée – Caractéristiques des titres de capital .....	60
5.4.5. Prix maximum et montant maximal autorisés des fonds pouvant être engagés .....	60
5.4.6. Durée du programme de rachat.....	60
<b>Chapitre 6 Autres informations</b> .....	61
6.1. Décision de l'autorité de la concurrence.....	62
6.2. Facteurs de risques .....	62
6.2.1. Risques juridiques .....	62
6.2.2. Risques juridiques, réglementaires, fiscaux et d'assurance.....	68
6.2.3. Risques de marché.....	74
6.3. Rapport social, environnemental et sociétal.....	78
6.3.1. La responsabilité sociétale chez XPO Logistics Europe .....	78
6.3.2. Modalités de reporting : rappels méthodologiques.....	80
6.3.3. Responsabilité sociale de XPO Logistics Europe.....	80
6.3.4. Responsabilité environnementale de XPO Logistics Europe .....	86
6.3.5. Responsabilité sociétale de XPO Logistics Europe.....	94
6.4. Recherche et développement.....	98
6.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	99
6.5.1. Structure du capital de la Société .....	99
6.5.2. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société .....	99
6.5.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux .....	100
6.5.4. Mécanismes de contrôle prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.....	100

6.5.5. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote .....	100
6.5.6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société .....	100
6.5.7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique .....	100
6.5.8. Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société .....	101
6.5.9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.....	101

## **Annexes au Rapport de gestion .....**

Annexe 1	Rapport spécial du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne .....	103
	An.1.1. Description des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale.....	104
	An.1.2. Conditions de préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des comités spécialisés .....	104
	An.1.3. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques .....	115
	An.1.4. Principes de rémunérations.....	122
	An.1.5. Adoption du code de gouvernement d'entreprise .....	123
	Note 1 Mandats des membres du Conseil de Surveillance .....	125
Annexe 2	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société XPO Logistics Europe .....	130
Annexe 3.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital .....	132
Annexe 4.	Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription, d'achat d'actions ou actions de performance attribuées ou levées au cours de l'exercice.....	134
Annexe 5.	Observations du Conseil de Surveillance du 25 avril 2016 sur le rapport du Directoire et sur les comptes 2015 .....	135
Annexe 6.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	136
Annexe 7.	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le Rapport de gestion .....	141

## **Comptes consolidés et comptes sociaux ..... 144**

### **Chapitre 7 Comptes consolidés .....**

7.1.	Comptes annuels consolidés 31 décembre 2015.....	146
	7.1.1. Compte de résultat consolidé .....	146
	7.1.2. Etat du résultat global .....	147
	7.1.3. Bilan consolidé.....	148
	7.1.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés .....	149
	7.1.5. Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	150
7.2.	Annexe aux états financiers consolidés 2015 .....	151
	7.2.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	151
	7.2.2. Evènements de l'exercice.....	151
	7.2.3. Principes comptables généraux.....	152
	7.2.4. Périmètre de consolidation .....	153
	7.2.5. Secteurs opérationnels .....	156
	7.2.6. Données opérationnelles .....	158

7.2.7. Charges et avantages au personnel.....	161
7.2.8. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	168
7.2.9. Provisions et passifs éventuels .....	175
7.2.10. Financement et instruments financiers.....	178
7.2.11. Entreprises associées et coentreprises.....	187
7.2.12. Impôts sur les résultats.....	188
7.2.13. Capitaux propres et résultat par action .....	191
7.2.14. Liste des sociétés consolidées .....	192
7.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	196
<b>Chapitre 8 Comptes sociaux .....</b>	<b>198</b>
8.1. Comptes sociaux .....	199
8.2. Annexes .....	200
8.2.1. Règles et méthodes comptables .....	200
8.2.2. Faits marquants de l'exercice.....	202
8.2.3. Notes annexes.....	203
8.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	215